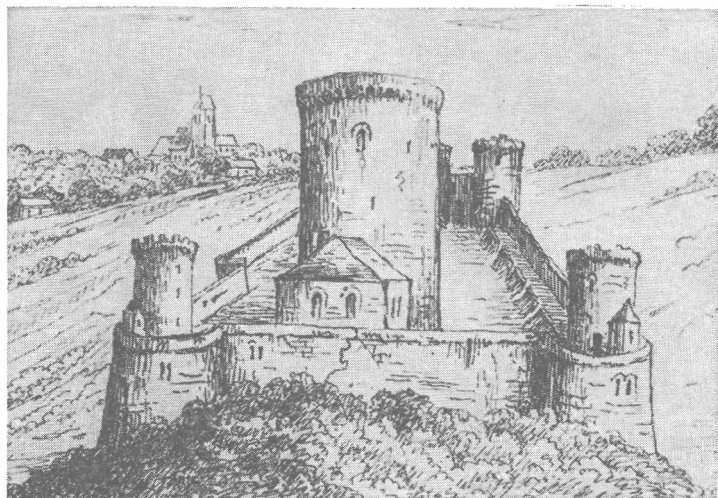


FÉDÉRATION
DES
SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DE L'AISNE

MÉMOIRES

TOME XIV

1968



Château de Saint-Gobain au XVII^e siècle

FÉDÉRATION
DES
SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DE L' AISNE

MÉMOIRES

TOME XIV

1968



Ets A. BATICLE
Imprimerie
Chauny (Aisne)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<i>Compte rendu du 12^e Congrès tenu à Saint-Gobain le 8 Septembre 1968</i>	3
<i>Société historique et archéologique de Château-Thierry :</i>	
— Fernand Pinal et le Groupe de Charly, par F. Beaujean	6
— Procès-verbaux des séances de 1967	19
<i>Société historique de Haute-Picardie :</i>	
— Saint-Gobain avant la Manufacture établie en 1692 : le saint, le prieuré, le château et ses seigneurs, les habitants et leurs droits d'usages dans la forêt, par G. Dumas.	28
— Découverte fortuite de monnaies romaines dans la commune de Laniscourt, par Delerot	47
— Sainte Salaberge et les cultes païens à Laon au VII ^e siècle, par S. Martinet	51
— Les grands Révolutionnaires de l'Aisne et leurs pays nats, 1 ^{re} partie : Saint-Just et Condorcet, par G. Dumas	60
<i>Société académique de Saint-Quentin :</i>	
— Compte rendu des séances	73
— L'Aide Sociale en Vermandois du IX ^e au XVIII ^e siècle, par Th. Collart	79
— Les Articles de Louis-Napoléon Bonaparte, prisonnier au fort de Ham, dans le « Guetteur de Saint-Quentin » (1843-1844), par A. Trioux	88
<i>Société historique et scientifique de Soissons :</i>	
— Fondation de Louiseville (Canada) par un gentilhomme du Grand-Rozoy, par B. Ancien	104
— Chaudun : La Croix des Amoureux, par B. Ancien.	108
— La Justice de Paix de Bazoches sous la Révolution (2 ^e partie), par R. Haution	112
— Les derniers jours tragiques dans l'Aisne, à Bazoches, 1944, par R. Haution	119
<i>Société archéologique de Vervins et de la Thiérache :</i>	
— Heurs et malheurs des Coucy-Vervins, par H. Noailles	121
<i>Société historique régionale de Villers-Cotterêts :</i>	
— Louâtre, souvenirs historiques et vestiges archéologiques, par B. Ancien	135
— Activités de la Société en 1967	169

BUREAU
DE LA FÉDÉRATION
pour l'année 1968

Président : M. MOREAU-NERET, Président de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Vice-Présidents : M. COLLART, Président de la Société Académique de Saint-Quentin.

M. ANCIEN, Président de la Société Historique et Scientifique de Soissons.

Membres : M. DERUELLE, Président de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

M. CANONNE, Président de la Société Historique et Archéologique de Vervins.

M. TROCHON de LORIÈRE, Président de la Société Historique et Académique de Haute-Picardie.

Secrétaire Général-Trésorier : M. DUMAS.



Les publications de la Fédération sont subventionnées par le Département de l'Aisne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Quentin et de l'Aisne.

XII^e Congrès des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne tenu à Saint-Gobain

8 SEPTEMBRE 1968

Le Congrès des Sociétés d'Histoire de l'Aisne s'est tenu cette année à Saint-Gobain, dans la salle de conférence de l'usine, que la direction de celle-ci avait eu l'amabilité de nous prêter. Nous l'en remercions particulièrement. M. Duboquet, représentant M. le Directeur Marois, a bien voulu assister à ce Congrès.

Le Président de la Fédération, M. Moreau-Nérét, ouvrit la séance en parlant des travaux de M. Boiteau sur les anciennes maladreries de l'Aisne, qui étaient près d'une centaine. La lèpre était, en effet, particulièrement répandue au Moyen Age dans le département. M. Boiteau cherche les causes de sa disparition aux XVI^e et XVII^e siècles. Il en tirerait des enseignements pour combattre cette terrible maladie où elle existe encore, à Madagascar par exemple.

Puis, les communications suivantes furent faites :

1) M. Collard, Président de la Société académique de Saint-Quentin : « L'aide sociale en Vermandois du 9^e au 18^e siècle » : Voir page 79.

2) M. Landru, de la Société de Villers-Cotterêts : « Le poète Eustache Deschamps, bailli du Valois et maître de la forêt de Retz (1346-1406) ». Le conférencier lut de nombreuses ballades de ce poète et les commenta.

3) M. Dumas, Directeur des Archives de l'Aisne : « Saint-Gobain, son saint, son prieuré, ses seigneurs, son château, les droits d'usages de ses habitants, avant la création de la manufacture (1692) » : Voir page 28.

Les congressistes visitèrent, ensuite, sous la direction de MM. Duboquet et Dumas les très importants souterrains de l'ancien château de Saint-Gobain.

Puis, après avoir déjeuné à Deuillet, ils se rendirent au château de La Fère, construit par Marie de Luxembourg vers 1500, que M. le Colonel commandant la place avait bien voulu leur ouvrir. Dans la très jolie salle de style gothique flamboyant de ce château M. Trochon de Lorière, Président de la Société Historique de Haute-Picardie, retraça l'histoire

de cette ville et raconta, en particulier, les nombreux sièges qu'elle eut à subir à travers l'histoire.

Enfin, les congressistes allèrent au château de Quierzy-sur-Oise en traversant la forêt de Coucy-basse. M. et Mme Caudron avaient l'amabilité de nous y recevoir. Ce château est dans sa plus grande partie de style gothique flamboyant. On y voit deux fenêtres à meneaux prismatiques, des arcs surbaissés, etc... On peut donc le dater de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e. Mais, dans son parc, se trouve une tour de fortification, semi-circulaire, qui peut remonter au XIII^e siècle. On l'appelle, à tort, tour Roland.

Mais ce nom évoque le passé carolingien prestigieux de ce petit village sur lequel M. Dumas fit une courte conférence. Il en avait déjà parlé dans un article publié pages 45 à 69 du tome XIII des Mémoires de la Fédération. Il ajouta quelques détails à ce qu'il avait dit dans cet article : le pape Étienne II était présent à l'assemblée du 14 avril 754. Par ailleurs, Charlemagne reçut le pape Léon III à Quierzy le jour de Noël 804.

Enfin M. Dumas parla des seigneurs de Quierzy du XI^e siècle à la Révolution, principalement de Gérard I^{er} de Quierzy, avoué de l'abbaye Saint-Jean de Laon, assassiné dans la cathédrale de Laon par les fidèles du fameux évêque Gaudry, en 1107, et Nivelon de Chérizy (équivalent francien du picard Quierzy), évêque de Soissons, qui couronna le premier empereur latin de Constantinople en 1204.

En complément à sa bibliographie de l'année dernière, il cita l'article des abbés Carlet et Caillet sur Quierzy, paru aux pages 123 à 240 du tome 25, 2^e partie des « Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Noyon ».

Il faut souhaiter que cette visite de la Fédération à Quierzy soit à l'origine de nouvelles recherches sur ce petit village au passé prestigieux. Peut-être, un jour, grâce à la photographie aérienne on pourra localiser les restes de ce palais carolingien extrêmement important aux VIII^e et IX^e siècles et y faire des fouilles fructueuses.

G. D.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY

Compte rendu des travaux de l'année 1967

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'Honneur	{ M. HARDY M. DUDRUMET
Trésorier Honoraire	M. BEAUJEAN
Président	M. R. DERUELLE
Vice-Présidents	{ M. DUBOURG Mme KIENY
Secrétaire	M. A. LEFEBVRE
Secrétaire-adjoint	M. J.-L. MARCHAND
Trésorier	M. Y. MILET
Bibliothécaire-Archiviste	M. A. DERUELLE
Bibliothécaire-adjointe	Mme ANGOT
Conservateur des Collections . .	M. R. CHEVALLIER
	{ M. le Comte de SADE M. M. COLINON journaliste
Membres	{ M. VIGNE professeur au Lycée Mlle C. PRIEUR Conservateur du Musée M. BOURGEOIS

Membres décédés depuis Décembre 1966

MM. NOTTA (Émile)
FERTÉ (Jacques)
DELORME

Membres admis depuis 1967

Mmes NOTTA
THOMAS
la Baronne de LADOUCETTE
LEBLOND

MM. BORDIER
PASSERAT

Fernand PINAL et le Groupe de Charly

*Communication présentée à la Société Historique
et Archéologique de Château-Thierry par
Monsieur Fernand Beaujean le 21 Octobre 1967*

Nos bourgs ont bien changé depuis une soixantaine d'années. Il nous faut un sérieux effort de mémoire pour retrouver leur visage d'antan. Je pense surtout à Charly que je connus assez bien pour y avoir été écolier, puis jeune instituteur.

Actuellement, traverser Charly de bout en bout par la rue principale est une entreprise délicate qui requiert de la part des vieux une attention de tous les instants pour éviter les autos qui roulent sans arrêt.

Vers 1905, on ne rencontrait guère que celle du Docteur Denis. Son collègue, Monsieur Vêrut, restait fidèle à son cabriolet haut sur roues, ainsi que Monsieur Lancereaux qui partait visiter ses plâtrières. Le trot doux de leur cheval ne surprenait personne, et la chaussée restait libre. Quelques fiacres de l'Hôtel Saint-Martin ou de l'entreprise Farque assuraient le service de la gare et conduisaient « en campagne » les voyageurs trop timorés pour se lancer à bicyclette.

Dès juillet, on voyait chaque après-midi s'avancer sur un rang quelques « vacanciers » en canotier, toujours les mêmes, et que tous connaissaient bien.

Le plus grand, large, à la barbe fleurie, dentition agressive, binocle instable, était le savant professeur Lamerre qui enseignait les mathématiques dans un lycée de la Capitale. Il venait chaque année dans la demeure de ses parents. Les autochtones, qu'il paraissait superbement ignorer, lui reprochaient de ne plus se souvenir de sa très modeste origine.

Son compagnon habituel était le peintre Eugène Buland, Prix de Rome de peinture, auteur, entre autres, de deux tableaux restés célèbres dans le pays : « les Bouilleurs de cru » et « les Tireurs d'arbalète » parce que les personnages en étaient des Carlésiens. Notre Musée possède de lui un portrait de vigneron, précis, un peu froid. Pourtant, le plafond de la Salle des Fêtes de Château-Thierry, qu'il a décoré, est aéré, gracieux, poétique. Allez vous mêler de juger les artistes ! Un peu voûté, observateur attentif des gens, des lignes, des couleurs, il souriait peu, saluait moins encore.

Leur entretien portait sur les événements de l'époque : la vie parisienne, l'Affaire Dreyfus, la Séparation, les progrès de

l'automobile, la crise viticole menaçante. On faisait de l'esprit aux dépens des hommes du jour ; on cherchait le moyen de contrecarrer l'influence politique du député Émile Morlot, leur voisin, sans succès d'ailleurs.

Parfois on les voyait flanqués d'un grand garçon, très brillant élève du collège de Château-Thierry, où son esprit et son entrain faisaient la joie de tous, André Benoit, qui deviendra agrégé de math., mais restera toujours simple et charmant avec ses camarades d'enfance.

Et aussi d'un quatrième personnage sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Le député, maire et conseiller général, gros, — trop gros —, beau regard sympathique, travailleur acharné, membre écouté du parti radical-socialiste, journaliste à ses heures, rapporteur de la Commission des Finances, libéral en dépit de ses opinions affirmées, était trop occupé pour se soucier des conspirateurs « en sabots » (c'est ainsi qu'ils se chaussaient pour aller toucher les vigneron dans leurs champs). Peu de relations mondaines ; pas le temps ! Il savait qu'il pouvait compter sur ses électeurs habituels. Et puis ne préparait-il pas la loi sur les bouilleurs de cru et sur l'appellation des vins champenois ?

Derrière une haute grille de fonte, au-delà d'un jardinet qu'embaumaient des orangers, vivaient, grouillaient la famille de Monsieur Martin et celle de sa sœur, Madame Marcassin : quelques grandes personnes et quantité de petites. M. Martin, lui, important fonctionnaire des Finances, petit, sec, froid, suivait son rythme de vie que rien ne pouvait troubler : le matin, il partait pour la gare, à pied, accompagné de Madame Martin. Arrivés au haut de la côte de Saulchery, les deux époux s'embrassaient tendrement, et Monsieur l'Inspecteur des Finances continuait sa route. Tout de même, le soir, il revenait de Nogent en voiture. Là encore, peu de relations mondaines ; la vie familiale intense suffisait.

De temps en temps, à grands éclats de voix, de rire, en voiture à cheval par la route de Crouttes, ou à pied, descendant le chemin abrupt, caillouteux du Mont Régnier (ou Monthuy), tout un groupe pénétrait dans Charly et se dirigeait vers la vaste maison Buland entourée d'un parc aux arbres magnifiques. « Voilà les Varin ! » disait-on. Qui donc étaient ces Varin si exubérants, toujours de bonne humeur ?

Le chef de famille, Eugène, alors âgé de 75 ans, appartenait à cette remarquable lignée d'artistes qui remonte à Jean Varin, le graveur de médailles de Louis XIII. Tous ont pratiqué, de père en fils, l'art de la gravure. Eugène avait perdu son frère Amédée en 1883, et son frère Adolphe en 1897.

Champenois d'origine et de cœur (les aînés étaient nés à Châlons), c'était pour être à portée des éditeurs que les frères Varin étaient venus se fixer chez nous. Ils s'étaient tous

affiliés à notre Société à laquelle ils apportèrent une très active collaboration.

Vivant en famille, dans une communauté toute patriarcale, ils avaient fait un véritable musée de leur habitation de Crouttes qui domine d'une façon si pittoresque la vallée de la Marne, et à laquelle on accédait par un labyrinthe de jardins superposés de l'effet le plus original. Cette maison était cordialement ouverte, non seulement aux amis, mais aux simples curieux, et les dames Varin en faisaient les honneurs aux visiteurs avec une inlassable bonne grâce. « J'ai passé là, dit Monsieur Frédéric Henriet, des heures inoubliables dans cette ruche constamment au travail où, seul, l'art défrayait toutes les conversations ».

Mais le beau temps du burin était passé. Les éditeurs délaissaient la gravure d'art pour les procédés photographiques plus expéditifs et moins coûteux. Eugène Varin n'était guère plus occupé qu'à masquer par d'habiles retouches les insuffisances des planches héliogravées. C'était tomber de l'art dans le métier, et cela était très sensible au vieil artiste.

Nous avons vu disparaître Yvonne Varin, la dernière du nom. Mais la maison de Crouttes reste. Peut-être sera-t-il possible un jour d'organiser une excursion là-bas, ou une exposition Varin, ou les deux ?

Souvent, à pied, en voiture, selon l'occasion, descend un couple encore jeune, taciturne, chez Monsieur Hivet, l'ancien directeur de la pension et Cours complémentaire. Lui est un chirurgien adroit, dévoué, estimé, qui s'est installé une clinique dans l'ancien corps de garde qu'est la Porte Saint-Pierre, et qu'abandonnera son successeur, le Docteur Petit, comme incommode et insalubre. Le Docteur, cependant enfant du pays, et son épouse, l'air absent, ne saluent à peu près personne. On les regarde avec une sympathie attristée.

Un autre Carlésien, également membre de notre Société, M. Briet, passe dans la Grande Rue, allant déposer à la poste un volumineux courrier. Large feutre, cravate lavallière, veste au vent, lorgnon sur le bout du nez, il n'a jamais exercé de profession définie, ses parents l'ayant suffisamment pourvu de ressources. Il passe son temps à voyager, puis à décrire avec un talent certain les régions traversées, les Pyrénées notamment. Ses communications à notre Société sont nombreuses et estimées. Mais dans le bourg, il reste isolé.

Incontestablement, l'homme qui a laissé à Madame Beaujean alors gamine le souvenir le plus marquant est le Docteur Corlieu, personnage hors série.

Le Docteur Corlieu était né à Charly en 1825 d'un père besogneux cordonnier. Il ne reniera jamais, lui, ses modestes origines. Excellent élève à l'école communale, il avait obtenu une demi-bourse pour le Collège de Château-Thierry. L'internat ne lui déplaisait pas ; il comprenait que son avenir dépendait

de lui seul. C'est parce qu'il avait conservé un très bon souvenir de ses professeurs qu'il créa la Société Amicale des Anciens Élèves du Collège de Château-Thierry dont le but essentiel est de venir en aide aux écoliers de condition précaire. Il devint ainsi un des bienfaiteurs de ce Collège dont il avait été un des plus brillants sujets.

Il prit sa première inscription à l'École de Médecine de Paris en 1845 et, pour assurer sa « matérielle », devint répétiteur au Collège Sainte-Barbe ; il en profita pour se fortifier dans sa connaissance du grec et du latin. Il participa comme médecin auxiliaire à la Révolution de 1848, et comme docteur à la Guerre et à la Commune de 1870-71. Il reçut le ruban rouge en Octobre 1871.

Après avoir exercé à Charly, où il lutta contre une épidémie de variole, il s'installa à Paris et fréquenta les Varin, ses « pays ». Il remplit quelques fonctions administratives dépendant de l'Assistance Publique, et devint Délégué cantonal de l'Éducation Nationale dans le 1^{er} Arrondissement de Paris, charge qu'il considérait comme un honneur et à laquelle il se dévoua par reconnaissance envers cette école primaire qui l'avait formé.

Il fut nommé Bibliothécaire à la Faculté de Médecine de Paris et put enfin se livrer à ces recherches historiques qu'il aimait tant. Ses travaux furent innombrables, tant en ce qui concerne l'histoire de la Médecine qu'en ce qui touche l'histoire de la région de Château-Thierry, en particulier de Charly, de Nogent-l'Artaud, en collaboration avec Monsieur Charles Léguillette, voisin de Monsieur Martin.

C'était d'une joyeuse acclamation qu'on saluait son entrée ici, dans cette salle, tant était constante sa belle humeur. De caractère indépendant, de goûts simples et modestes, c'était un sage. De gaieté communicative et quelque peu frondeuse, il était une des personnalités les plus originales du monde médical parisien. Sa plume passait avec une rare souplesse des sujets les plus graves aux badinages les plus légers. Il versifiait agréablement, et ses couplets faisaient merveille après boire, entre confrères, ou dans les banquets du Collège.

1886 : mauvais souvenir pour le Docteur Corlieu. Sur la pression des responsables départementaux du parti libéral, il se présenta à Charly aux élections au Conseil Général. Il n'avait jamais fait de politique ; aussi, avec son caractère tout d'une pièce et sa rude franchise, il ne put se faire élire, et constata avec un peu d'amertume que ses compagnons de jeunesse à qui, cependant, il avait rendu tant de services, l'avaient abandonné. Il leur en tint rigueur quelque temps.

Lorsque nous le connûmes, c'était un beau vieillard de haute taille, visage encadré de barbe blanche, œil vif et rieur derrière ses lunettes. Pendant les vacances, il allait posément de l'ancienne maison du cordonnier au café du Balcon, s'arrêtait un

moment avec Buland et ses amis, poursuivait sa brève promenade, bavardait gentiment avec l'un, avec l'autre, s'asseyait enfin à la terrasse où une petite table ronde lui était réservée. Il buvait lentement son Pernod, invitant parfois Madame Sarrazin, jeune femme souriante du quartier, originaire de Pavant, qu'il interrogeait sur son village natal. Il s'entretenait aussi volontiers avec le patron de la maison, un Comte authentique, et son épouse, qui n'était autre, disait-on, que la fameuse Nini-Pattes en l'Air, ancienne étoile du Moulin Rouge. Elle avait conservé toute sa bonne grâce, particulièrement envers les enfants du coin qu'elle comblait de friandises.

« La vie et l'œuvre de M. le Docteur Corlieu ». Quel beau sujet de causerie pour une distribution des prix au Lycée ! Mais qui connaît encore le Docteur Corlieu ?

Ce que j'appelle « le Groupe de Charly » est l'ensemble de ces personnalités hors du commun par leurs talents ou leurs fonctions, une sorte d'intelligentsia comme on en rencontrait à cette époque fréquemment dans les jolis bourgs de la Vallée : à Chézy, à Luzancy ; la plupart ne résidant à Charly que par intermittence, en été surtout. Ce temps est passé. Avec l'auto, l'avion, le repos annuel ne se prend plus dans un rayon de 100 kilomètres autour de Paris, mais sur la Loire, sur l'Océan, sur la Méditerranée, en Orient, en Amérique, au diable ! D'ailleurs, prend-on la peine de se reposer ? Il faut produire vite, beaucoup, devenir millionnaire (en nouveaux francs). Sait-on encore marcher à pied, et converser ?

Était-ce la Belle Époque, celle des amitiés solides, du rire, de la chansonnette, de la flânerie, de la vie facile ? Voire.

A côté de nos « vacanciers », vivaient à Charly comme partout, des artisans, des commerçants aux bénéfices très limités, des petits fonctionnaires chichement payés. Les journées de travail étaient longues. Les produits de la ferme étaient vraiment trop bon marché : un sou l'œuf à Pâques ; le vin, quatre sous le litre. Quant aux salariés, je conserve le souvenir d'un défilé, dans la rue principale, d'ouvriers plâtriers mécontents — les bougres — de leur gain : souvent sept-huit sous de l'heure. Et ils demandaient un sou d'augmentation ! « Qu'ils fassent grève ! Ils ne l'auront pas, ce sou ! » dit le patron. Ils ne l'ont pas obtenu et durent reprendre leur pénible travail aux conditions anciennes.

Ceci n'est pas une simple introduction à la communication de ce jour, mais une étude rapide d'un certain type de population à une époque déterminée dans un bourg de chez nous, un chapitre d'histoire locale, si vous voulez, qu'on pourrait ajouter à « l'Histoire de Charly » qu'écrivit le Docteur Corlieu.

C'est précisément dans ce milieu, à cette époque que je vis pour la première fois Fernand Pinal.

N'attendez pas que je vous décrive dans ses moindres détails l'existence de Monsieur Pinal à la façon d'un carabin

qui joue du scalpel pour autopsier un cadavre. Ces détails appartiennent à Madame Pinal et à sa fille, Madame de Noé. Elles seraient en droit de trouver indécent qu'on les étalât, fût-ce devant un auditoire sympathique. Je ne rappellerai que les grandes lignes de sa longue existence, celles qui sont indispensables pour comprendre l'homme et permettre de faire revivre son âme d'artiste et de poète.

Cet été-là donc, j'aperçus à plusieurs reprises, en compagnie des personnalités dont je vous ai entretenus, qui arpentaient le pavé de la rue principale de Charly, ou se promenaient dans le Rez, le Mont Dorin, le long de la Marne, un jeune homme un peu plus petit, plus fluet que l'imposant M. Lamerre, mais les yeux singulièrement plus vifs derrière les lorgnons. Déjà moustachu et barbichu, déjà coiffé de son feutre à larges bords, cravaté d'une lavallière noire, en culotte de velours, souriant, il attirait dès l'abord la sympathie.

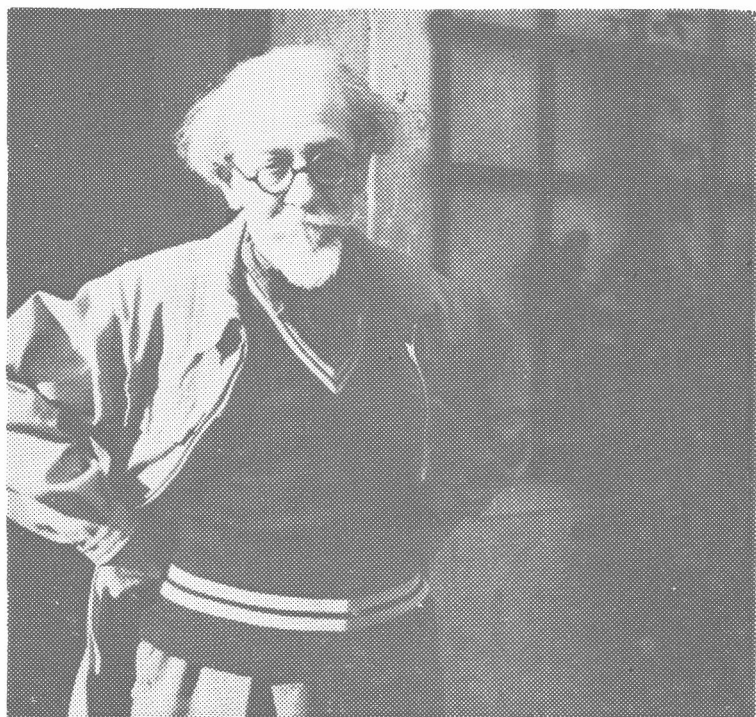
« C'est le fils Pinal » murmurait-on. On connaissait mieux son père, le percepteur. Fortes moustaches, cheveux drus, regard sévère, Monsieur le Receveur était craint des secrétaires de mairie.

D'où venait ce papa Pinal si redouté ? Ancien adjudant de carrière — dans les spahis, je crois — il avait été nommé, après 9 ans de service, percepteur (commis percepteur, plus vraisemblablement) à Bruyères-et-Montbérault, à 7 km de Laon, et c'est là, en 1881, que naquit Fernand Pinal. Fernand, un prénom en faveur entre 1880 et 1890.

Curieux bourg que Bruyères. Je l'ai visité un jeudi de 1904. Notre professeur d'histoire, Monsieur Corrigé (Poilo pour ses élèves) nous fit parcourir les rues qui le circonscrivent, suivant le tracé des anciennes enceintes fortifiées qui le protégeaient au Moyen âge ; il nous montra comment, au cours des siècles, l'église s'était agrandie, enrichie ; il nous fit ainsi revivre le passé de Bruyères avec une telle intensité que, vingt fois depuis cette époque, j'en ai rêvé, guerroyant contre Navarrais et Bourguignons. Fernand Pinal enfant a certainement subi cet envoûtement. Ajoutez l'impression profonde que durent lui laisser ses fréquentes promenades à la Montagne Couronnée toute proche, et vous ne serez pas surpris que, dès son jeune âge, notre ami se soit senti attiré par les vieilles pierres pétries d'histoire.

Il resta attaché à son village natal, et aimait à conter ses souvenirs de gamin. Il avait particulièrement remarqué le goût prononcé des Bruyéris pour la bonne chère, au point que, parfois, leur illustre compatriote Arsène Houssaye se plaisait à convier les habitants à de pantagruéliques festins où l'on faisait rôtir veaux et cochons entiers et percer des tonneaux alignés sur la pelouse du château.

Ce pince-sans-rire de Fernand Pinal, au cours d'une réunion des « Artistes de l'Aisne », raconte à sa façon, plaisamment,



FERNAND PINAL

son premier contact avec les monuments historiques. « J'avais 4 ans. Ma mère me conduisit à l'Asile, en face du porche de l'église. Avant d'entrer, peut-être touché par l'émotion — ou le diable aussi me poussant — je dus soudain m'arrêter. Et, mon Dieu, au lieu de stationner au long de l'Asile, « en m'appuyant du front au mur éclaboussé », comme dit le poète de la Thiérache, Jean Richepin, je traversai la rue et m'épanchai sous le porche de l'église. La Sœur Sainte Eugénie m'aperçut et m'apprit à mes dépens les règles de la bienséance et le respect des murs sacrés. Je dus demeurer à genoux, près du poêle, pendant toute la durée de la classe. Je vous assure que j'en ai gardé un souvenir très précis. Mais la bonne sœur eut été sans doute bien surprise si quelque philosophe clairvoyant ou, mieux, extra-lucide, lui eût alors affirmé que mon geste irrévérencieux était une façon précoce d'exprimer la prédilection que je devais avoir plus tard pour les vieilles églises de chez nous ».

Je devine le malicieux regard que Fernand Pinal dut couler vers ses auditrices effarouchées par sa truculence.

En 1889, M. Pinal est nommé percepteur à Gandelu. Encore un antique village jadis fortifié ; les ruines d'un ancien château subsistent sur une terrasse d'où la vue s'étend sur un large horizon. Notre héros était décidément destiné à fréquenter les vestiges du passé. Mais ici il n'en eut guère le loisir ; une épidémie ayant éclaté, ses parents se crurent obligés de le mettre en pension à Charly, sous la férule de Monsieur Hivet, petit homme à favoris qui n'était pas commode. Remède spécifique contre les épidémies qui sent son militaire d'une lieue. Pas drôle la pension pour un bambin de 9 ans !

A 11 ans, Fernand Pinal est envoyé comme interne au Lycée de Laon. « 6 ans d'emprisonnement ! » gémit-il. C'est pourtant là que se précise sa vocation artistique. Il obtient chaque année le premier prix de dessin. Le censeur, excellent homme, l'autorise à dessiner non seulement dans son propre bureau, mais encore à circuler en ville pour y tracer des croquis.

Sa passion pour le dessin ne le pousse cependant pas à négliger les autres matières. Son professeur de philosophie porte sur lui le jugement suivant : « Des qualités intéressantes ; esprit jeune, un peu fruste (il veut probablement dire : sans complexes), mais assez original et capable de réflexion. Se fie trop à ses seules forces et, pour dégager sa pensée personnelle, se refuse souvent à exposer et à discuter celle d'autrui. N'est jamais indifférent, même dans ses erreurs ». Je traduis en langage vulgaire : « A les pieds sur terre ; déteste le bla-bla-bla, les discussions stériles ».

Cette appréciation sans indulgence le touche-t-elle, le décou-
rage-t-elle ? Il doit redoubler ses classes terminales. Il s'y refuse catégoriquement, du moins avec les mêmes maîtres. Papa Pinal a beau rouler ses gros yeux, Fernand Pinal ne

capitule pas ; il accepte seulement d'être envoyé dans un lycée de la Capitale, où il passe enfin son baccalauréat.

Alors il fallut réunir un conseil de famille, plutôt conseil d'orientation : « Fiston, tu seras fonctionnaire. — Papa, je serai artiste peintre ! ». Après quelques répliques orageuses, on arrive, comme il se doit, à un compromis. Fernand sera inscrit à la Faculté de Droit jusqu'à la licence et, en même temps — c'est son affaire — il prendra sur son repos pour suivre les cours d'académies privées.

Il aurait préféré l'École des Beaux-Arts. Mais, n'est-ce pas, il faut parfois céder, transiger. Il mena de front les deux tâches, devint licencié en droit, entra comme rédacteur au Ministère de l'Intérieur (deuxième à l'entrée), où il fit une carrière très honorable, d'abord au Service de l'Hygiène et des Eaux Minérales, puis comme chef de bureau aux Régions libérées, enfin comme chef du Personnel aux Finances. Il sera retraité en 1941 avec le titre de Sous-Directeur honoraire.

Il consacra dès lors ses loisirs à son démon familier : l'art en général, les arts graphiques en particulier.

Il devint l'élève de Jacques Émile Blanche, portraitiste mondain et écrivain. Mais un jour, le professeur, d'un pinceau dédaigneux tenu du bout de ses doigts gantés de blanc, barra de deux larges traits de vert Véronèse une étude de modèle vivant qui avait demandé huit jours de travail à l'élève Pinal. Celui-ci, dans une belle indignation, quitta l'atelier pour n'y plus revenir.

Il trouva plus de bienveillance à Montparnasse chez Henri Martin, l'apôtre du pointillisme. Il eut alors comme grands camarades Henri Le Sidaner et l'impressionniste Pierre Montézin dont il aimait les paysages normands.

Tant que vécut son père, Fernand Pinal passa ses vacances à Charly. C'est là que nous le retrouvons chaque année en compagnie de ses amis. A leur groupe s'ajoute parfois un jeune étudiant en médecine, souriant, désinvolte, toujours à l'aguet d'un joli minois, le charmant, le charmeur Marcel Vêrut.

Fernand Pinal, lui, moins... comment dirais-je?... moins « dragueur », jette seulement de fréquents coups d'œil vers une maison proche de celle de ses parents. Là habitent Monsieur Chérier, Inspecteur de Division au Crédit Foncier de France, et sa petite fille, Hélène Chérier, « jolie et gracieuse », dit Madame Beaujean. Fernand Pinal, ayant enfin déclaré sa flamme et été agréé, ils se marieront en 1907, et habiteront désormais Paris. Après la mort de papa Pinal, Romeny deviendra leur résidence secondaire, dans une maison magnifiquement située qu'ils achèteront bien plus tard, en 1952.

1914 : Coup de tonnerre ! Fernand Pinal, classe 1901, déjà de la Territoriale, est mobilisé et rejoint à Laon son régiment d'artillerie. Vous le voyez artilleur ? On s'aperçoit bientôt qu'il est myope et on l'envoie à Paris où il sera employé de nuit

dans un Service télégraphique. Utilisation des compétences ! La guerre terminée, il reprend, avec ses fonctions au Ministère, son existence d'artiste, extraordinairement active. « Toute sa vie, écrit Mme de Noé, il travaillera semaines et dimanches, ne pensant qu'à l'art ». Pour consacrer à sa passion le maximum de temps, il arrache à ses supérieurs l'autorisation de grouper ses heures de présence en une journée continue, comme dans certains pays anglo-saxons. Ainsi il est libre le soir de bonne heure ; à peine le temps de paraître à la maison, de changer de vêtements, et le voilà parti à pied, à bicyclette, en voiture, par le train, matériel au dos. Aussi sa production est-elle considérable.

Peintre et graveur, il est attiré par les bois des environs de Paris, notamment Meudon - Clamart, par la Bretagne. Il essaie de s'adapter à la région de Bordeaux, Royan, La Rochefoucauld. Mais il revient vite aux pays qu'il affectionne entre tous : Picard et Champenois à la fois, il se voue désormais aux régions de Laon et de Château-Thierry.

Il expose aux Indépendants, aux Artistes Français, à la Nationale, au Salon d'Hiver ; il organise des expositions particulières à Paris, Laon, Meaux, Château-Thierry. Il est membre des Aquafortistes français, de la Société Artistique de la Gravure sur bois. Des toiles, des gravures lui sont achetées par l'État et divers musées, particulièrement ceux de Laon et de Meaux. Et quand, en 1935, le Président de la République, M. Albert Lebrun, vient visiter Soissons, la Ville lui offre un grand tableau du peintre Pinal représentant Saint-Jean-des-Vignes.

Fernand Pinal a peint et gravé des portraits, de ravissants bouquets de roses (en digne trésorier des Rosati de France), quelques natures mortes. Mais il est avant tout paysagiste. Le gros de sa production, qui comporte un millier de titres et plusieurs centaines d'eaux-fortes et de bois gravés, est une œuvre de tendre et vibrant régionaliste. Le meilleur de son œuvre, il le dédie à la Marne et à ses allées de peupliers, ses cerisiers en fleurs, ses touffes de saules, son pont de Rude-noise, à nos églises gothiques, aux vendanges à Charly, aux châteaux du Tardenois.

Ainsi que l'écrivait dans « le Nord-Est » de Juillet 1929 le journaliste Paul Flamant, « Fernand Pinal a su pénétrer l'âme secrète des sites particulièrement aimés, et son pinceau très expressif, de clochers en clochers, a réalisé une illustration magnifique de ses itinéraires familiers. Mais c'est dans ses bois au burin et en couleurs, dans ses eaux-fortes qu'il a réalisé peut-être la plus belle et la plus vivante documentation sur nos paysages et nos vieilles cités. Peintre délicat, sa palette est d'une extrême luminosité. Il est surtout attiré par l'allégresse des printemps, les arbres en fleurs, les frondaisons naissantes, les collines qui s'épanouissent aux premiers rayons d'un soleil d'avril. Il aime aussi la splendeur des automnes,

la somptuosité des feuillages marqués par les premiers frimas, les horizons doucement estompés par la brume ».

« Son régionalisme, le vrai régionalisme, est fait de tous les souvenirs et de tous les atavismes ; il a ses racines au cœur des pierres comme au plus profond des tombes. Aussi, après la Guerre de 14-18, Fernand Pinal fait-il un long et douloureux pèlerinage à travers sa région dévastée ; il en a touché les plaies. Dans ses eaux-fortes et ses bois gravés, sombres, pathétiques, il évoque les villages meurtris, écrit M. Charles Thibault dans « la Concorde » de Reims en 1919, les églises béantes de Saint-Gengoulph, d'Essômes, de Belleau, de Torcy, Château-Thierry, Soissons, Mont-Notre-Dame, Fère-en-Tardenois. La souffrance lui a inspiré sans doute ses plus belles productions ».

Il a illustré des livres d'écrivains régionalistes : « Sous le signe de la Rose », de Jean Ott, fidèle ami, poète de valeur, « Les branches lourdes », de Léon Bocquet, « Le Laonnois pittoresque », de Westercamp, son collègue de la Société Académique des Picards de l'Aisne et des Artistes Laonnois.

« Il lui arriva même, fortuitement, dit M. Charles Bourgeois, d'enseigner le dessin aux Normaliens. Il était très lié avec notre professeur, Monsieur Enard qui, chaque année, nous conduisait à l'Exposition des Artistes Laonnois présentée dans les vénérables salles du Petit Saint-Vincent. Nous aimions les lumières des feuillages, les ciels de Monsieur Pinal, le talent avec lequel il maniait la gouge.

Comment il arriva qu'un après-midi d'été il dut, très amicalement, suppléer notre professeur, je ne pourrais le dire. Mais il vint avec nous sous les marches qui conduisent au Palais de Justice et à la Cathédrale. Ce fut une leçon inoubliable. Il s'agissait de disposer les tours de la Cathédrale, les toits et les gargouilles, l'escalier aussi — mais toute cette architecture à traits essentiels, de la façon la plus sobre qui soit — dans un carré d'un décimètre de côté.

Je découvris ce jour-là l'art de simplifier. Et quand nous eûmes à porter le fer tranchant dans la pâte souple du lino, M. Pinal nous indiqua les tours de main qui nous permettaient de rendre, en les suggérant, les détails importants, les lumières, les reliefs. Quelques-unes de nos œuvres furent exposées au Petit Saint-Vincent. Émouvante consécration. Souvenirs qu'on n'oublie pas ».

Nous éprouvions tous un très vif plaisir à le voir entrer dans cette salle, l'œil vif, saluant le Président Chaloin et tous les collègues de quelques mots qui répandaient immédiatement un parfum d'allégresse dans toute la compagnie. (Exactement comme faisait jadis le Dr Corlieu).

J'entrai en relation personnelle avec lui à l'occasion d'un projet que j'avais soumis au Bureau et qui avait été accepté d'emblée : faire imprimer un diplôme de la Société que nous

offririons à ceux qui se seraient particulièrement distingués dans les études d'histoire locale, un diplôme qui serait l'agrandissement de l'ancienne carte d'adhérent jadis conçue et gravée par E. Varin. Je me rendis bientôt compte que la chose était plus facile à imaginer qu'à exécuter. Je fis appel à Monsieur Pinal. Avec une bonne grâce qui me toucha infiniment, il regravra le modèle en le portant aux dimensions souhaitées, se mit en contact avec un imprimeur spécialisé. Je n'eus plus qu'à entrer en possession des diplômes, à un prix incroyablement modeste, ce dont se réjouit mon cœur de trésorier.

Pour nous entretenir de ce diplôme, il nous donna un jour à Monsieur Chaloin et à moi, rendez-vous au Café de la Gare, alors installé dans un baraquement, sur la Place des Etats-Unis. Nous étions à peine assis que l'hôtelier se précipita, tout ventre dehors, bonnet à la main, et s'inclina profondément : « Maître, quel honneur pour ma maison de vous recevoir ce jour !... ». Monsieur Pinal, les yeux ronds : « Maître ? C'est charmant de votre part. Mais ne faites-vous pas erreur ? — Vous êtes bien Maître Paul Fort, le Prince des Poètes ? — Hélas ! non ! » et M. Pinal se mit à rire, à rire... ! Le visage de l'hôtelier passa par toutes les couleurs : « Pourtant, votre chapeau, votre cravate, votre lorgnon... Excusez-moi ! ».

Nous plaisantâmes. Mais en vérité, je crois que Fernand Pinal n'était pas fâché du quiproquo car, poète, il l'était aussi, sans prétention, du reste. Écoutez ce poème :

EN PENSANT A PAUL FORT

Si tous les serments d'amour
Qui s'échangent chaque jour
Parvenaient à nos oreilles,
Tout l'Univers, O merveille !
Entendrait le mot Toujours.

Si tous les soupirs d'Amour
Qui s'exhalent nuit et jour
Au gré de folles étreintes
Groupaient leurs tendres plaintes,
Quel immense hymne d'Amour !

Si pouvaient toutes les mères
Unir leurs larmes amères
En un fleuve de douleur,
De l'Humanité le chœur
Ne serait plus que prière !

Si tous pouvaient ressentir,
En leur propre chair souffrir
Les maux qu'engendre la guerre,
Alors sur toute la terre
On verrait la Paix fleurir.



Les clochers de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons en 1918.

Bois de F. Pinal.

Il s'essaya même à la chansonnette, ce qui, en mon esprit, l'apparente au fameux Alexandre que je voyais jadis déambuler Boulevard Rochechouart avec son écharpe rouge, et à Maurice Bouchor, que je connus à Laon, et qui eut l'idée généreuse, mais non commerciale, de se consacrer aux Enfants des Écoles, et mourut pauvre. Voici les paroles d'une chanson retrouvée par Madame Pinal :

MA PETITE ÉGLISE (VeUILly-la-Poterie)

Petite Église de chez moi,
Petite église du Douzième,
On te voit, on t'admire, on t'aime
Avec un instinctif émoi.

Tu fais bien dans le paysage,
Élégante et simple à la fois ;
Tu symbolises l'autre foi ;
On n'en pense pas davantage.

Pourtant si, lentement la patine du temps
A gravé les saisons sur ton clocher de pierre,
Les siècles l'ont paré d'un symbolique lierre,
Insensible aux hivers, ignorant les printemps.

Car il est fait de Foi, d'Amour et de Prière,
Cristallisant les pleurs et les élans humains
De ceux pour qui tu fus, Espoir des lendemains,
Dans la nuit des douleurs, un Rayon de Lumière.

Ajoutons que M. Pinal jouait volontiers du violoncelle et donna à sa fille, Mme de Noé, un tel goût pour la musique qu'elle est devenue et est encore professeur d'enseignement musical dans les Écoles de la Seine.

Maniant la plume avec autant de succès que le pinceau, M. Pinal entra comme critique d'Art dans la revue « Le Film », dont le Directeur était M. Quellien, en même temps Directeur du Théâtre des Champs-Élysées.

Il lui arriva d'être conférencier, et brillant conférencier. Notre collègue, M. Jacques Broche, m'a communiqué le texte d'une causerie que fit M. Pinal en 1930 à Laon, où il avait été appelé à présider une réunion des « Artistes de l'Aisne ». Il y raconte avec un esprit endiablé son enfance à Bruyères et, avec émotion, il rend hommage aux amis fidèles du Laonnois, du Saint-Quentinois, du Vervinois, du Sud de l'Aisne.

Monsieur Dudrumet, auquel j'ai si souvent recouru, m'a fait lire le texte d'une conférence faite par M. Pinal, le 10 Février 1930, à la Sorbonne, sous la présidence d'honneur de M. Riboulot, sur un pays mal connu, paraît-il, « l'Orxois ». Devant ses auditeurs parisiens, il le parcourt en tous sens, décrit ses vallons verdoyants, montre ses laborieux paysans au travail,

cite les artistes qui ont peint ses bois et ses villages, les poètes qui l'ont chanté, et rappelle les durs combats qu'y livrèrent côte à côte Français et Américains en 1918. Le tout avec une bonhomie, un esprit, une tendresse, une émotion qui durent toucher ceux qui eurent la chance de l'entendre. La conférence était dédiée à la mémoire de Jean Ott.

Monsieur Pinal reçut la Médaille d'Or comme aquafortiste au Salon des Artistes Français en 1957, brillante mais tardive récompense, peu de temps avant sa fin survenue en 1958. Il avait le ruban rouge depuis 1930.

J'eus l'idée d'interroger un collègue — et néanmoins ami — de M. Pinal, un peintre de talent bien connu pour sa féroce véhémence. Après beaucoup d'hésitation, je lui posai deux questions : « Vous avez connu M. Pinal. Que pensez-vous de l'homme ? de l'artiste ? ». Je craignais le pire. La réponse éclata sans la moindre hésitation : « Pinal était l'être le plus délicieux que j'aie jamais connu. Quant au peintre, je l'ai toujours aimé pour son talent, pour sa sincérité, pour son constant souci de confier à la toile les plus beaux coins de notre beau pays, avant qu'ils ne disparaissent ou soient saccagés par les hommes ». Comment dire mieux ?

Pouvons-nous espérer voir se reconstituer dans nos petits bourgs des groupes d'artistes, simplement de dilettantes ? L'existence de nombreux, rapides, commodes moyens de transport, l'âpreté de la lutte pour la vie s'y opposent. Et puis, avouons-le, une sorte de paresse nous ronge comme un chancre : paresse physique due à l'abus de la voiture ; paresse intellectuelle due à la contemplation toute passive de la télé qui ôte tout désir de recherches personnelles et désintéressées. Pourtant, de ces hommes (et de ces femmes), il en existe encore, mais ils se sentent isolés, parfois découragés. Nous sommes tout prêts à les accueillir à notre Société.

Une civilisation, qui fut aimable, s'efface. Un autre naît qui aura pour animateurs cette foule de jeunes nés depuis 1945, qui nous scandalisent parfois, mais qui, bientôt, devront organiser difficilement une existence où le loisir tiendra plus de place que le travail. Comment, alors, occuper ces heures vides sans sombrer dans l'alcoolisme, la débauche ? On se livrera bien aux sports, au bricolage. Ce sera insuffisant. Il faudra revenir à la culture, à l'art tels que nous les comprenions. Suivons d'un œil sympathique les efforts de ces Maisons de Jeunes qui se créent un peu partout. Il en sortira peut-être d'autres Pinal.

Un modeste hommage auquel Fernand Pinal se serait montré sensible si son ombre avait été parmi nous aujourd'hui : ce simple bouquet dressé ici par notre jeune et souriante concierge en son honneur. Vous voyez que nous pouvons faire confiance aux Jeunes, comme il l'eût fait, lui, le poète, l'ami de tous, en somme une belle âme.

Procès-verbaux des séances

Séance du 28 Janvier 1967 :

M. le Recteur Georges HARDY : « *La forêt et la vie humaine dans la généralité de Soissons* ». 2^e partie : Le flottage de bois et les industries dans la forêt.

À partir de la fin du XVI^e siècle, l'évacuation des bois par flottage, avec Paris pour point terminus, fonctionne régulièrement sur l'Oise et la Marne, et même sur certains de leurs affluents, comme l'Ourcq, la Savière, le Surmelin, dont on compensait la faible profondeur par des barrages établis de place en place.

On distinguait deux types de flottages : le flottage à bûches perdues et le flottage par trains, c'est-à-dire par radeaux. Le flottage par bûches perdues ne se pratiquait qu'en automne, et il était généralement réservé au bois de chauffage, ou bois court : des flotteurs, appelés aussi « meneurs d'eau », s'échelonnaient le long de la rivière et régularisaient l'écoulement des bûches à l'aide de longues perches. Quant au flottage par trains, c'était l'assemblage d'une certaine quantité de pièces de bois réunies les unes aux autres par des liens de bois souples, dénommés harts ou rouettes. Il y avait ainsi des trains de bois à brûler, de bois de charpente, de bois de sciage, composés de plusieurs radeaux que reliaient des traverses et qui atteignaient souvent 60 ou 70 mètres. Le personnel se réduisait à 4 et même 2 hommes qui guidaient le train à la perche, le halaient au besoin. Ces flotteurs s'aidaient quelquefois du cheval et vivaient généralement avec leur famille dans une petite cahute dressée au milieu des solives.

En plus de l'exploitation des bois, la forêt offrait à ses usagers des ressources multiples qui, pour être moins importantes, n'en étaient pas moins d'un grand prix : le ramassage du bois mort, la glandée pour la nourriture des porcs, le pacage des chevaux et des vaches, la récolte des châtaignes, des faines, les pommes et les poires sauvages, les framboises, les fraises, les mûres, les prunelles, les nèfles, les merises, les noisettes, les champignons, les plantes aromatiques et médicinales. On capturait les essaims sauvages, on coupait de la fougère pour la litière du bétail, on emplait les feuilles de hêtre dans des sacs pour faire des matelas. Pour ses riverains, la forêt abondait vraiment en ressources de toutes sortes.

Mais ce qui surtout communiquait à la forêt une vie qui en est aujourd'hui à peu près absente, c'est la présence d'industries qui vivent d'elle : la fabrication du charbon de bois, le débit des arbres en solives et planches, la confection de sabots, la boissellerie, etc... et des entreprises plus importantes qui avaient besoin du bois pour la cuisson de leurs produits

et désiraient l'avoir à pied d'œuvre : briqueteries, tuileries, poteries, moulin à tan, moulins à huile et surtout forge et verrerie.

Séance du 25 Février 1967 :

M. Raymond JOSSE : « *La côte de la Fable* ».

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé
Et de tous les côtés au soleil exposé
Six forts chevaux tiraient un coche..

La mouche du coche est devenue proverbiale. Mais où est la côte de la Fable ? Il y en a plusieurs. Quelle est la vraie ? Y en a-t-il une vraie ? Etréchy s'enorgueillissait de la posséder dans son voisinage. En Seine-et-Marne une portion de route passait pour avoir été le théâtre de l'activité désordonnée de la mouche. Mais une question se pose au préalable. Jean de La Fontaine s'est-il vraiment inspiré d'une scène dont il a été le témoin ? Ce n'est pas certain. Le poète traitait souvent à sa manière un apologue déjà utilisé par ses prédécesseurs. En tout cas, les candidatures sont nombreuses. Aux environs de Château-Thierry, on trouve les Chesneaux, Courteau et Nesles-la-Montagne. Dans l'Aisne, toujours, la route qui va de Fismes à Villesavoie. En Seine-et-Marne, la route d'Allemagne le long du parc de Montceaux, portion de la route nationale n° 3 située entre Trilport et Saint-Jean-des-deux-Jumeaux. M. Henriot dit aussi que c'est la côte de Méry, la plus longue et la plus pénible que le coche rencontrait sur l'ancienne route d'Allemagne entre Charly et La Ferté en passant par Nanteuil. On montre une pierre sur laquelle Jean s'était reposé pendant que l'attelage suait et soufflait.

Reste la côte d'Etréchy. Cette route, La Fontaine la parcourut lorsqu'il accompagna son oncle Jannart exilé à Limoges. Il en parla dans la longue lettre à sa femme qu'il écrivit à Amboise le 30 Août 1663. Les personnages cités sont pratiquement les mêmes : femmes, hommes de divers états, moines. Que conclure ? Il ne peut y avoir de réponse certaine. On peut penser que La Fontaine a écrit ses fables en les « resituant » et en imaginant le Coche et la Mouche, il a très bien pu avoir en esprit la côte de Méry ou celle de Montceaux, ou une autre, et y introduire les personnages qui étaient ceux d'Etréchy.

Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'Etréchy a fourni à notre Jean un matériau important pour une de ses plus belles fables.

Séance du 1^{er} Avril 1967 :

M. Raymond JOSSE : « *En 1791, la fuite de la famille royale, l'événement dans le département de l'Aisne* ».

L'événement de Varennes a été un des tournants de l'histoire du monde. M. Raymond Josse a entrepris d'étudier ce qui s'est passé dans le département de l'Aisne, à partir de documents

inédits appartenant en grande partie aux Archives de l'Aisne et à la Ville de Saint-Quentin.

On sait que Bouillé avait choisi pour se rendre à Montmédy la route de Reims par Braine, mais Louis XVI s'y opposa et lui préféra la route passant par Varennes-en-Argonne, que Bouillé craignait particulièrement. Les fugitifs traversèrent l'extrême sud de l'Aisne par l'actuelle R.N. 33, traversant une seule localité un peu importante, Vieux-Maisons (aujourd'hui Viels-Maisons). Les populations paysannes, toujours méfiantes, avaient eu l'attention attirée par le passage d'un certain nombre de voyageurs précédant, accompagnant ou suivant de près la famille royale. Celle-ci fut en effet expressément reconnue à Montmirail par un courrier originaire de la Meuse et habitant Viels-Maisons, François Picard. Ce témoin hésita à parler, puis il s'y décida lorsqu'il vit qu'il ne pouvait plus se taire et courut à Paris faire sa déposition. La nouvelle fut aussitôt annoncée partout et, chose curieuse, il semble que Château-Thierry fut le district de l'Aisne le dernier averti et que le canton qui sut la chose le dernier fut celui de Fère-en-Tardenois. Les réactions furent immédiates dans le département.

A Laon, qui en était depuis peu la capitale administrative, on dut voir simultanément l'action du Directoire départemental et celle du Conseil de la Commune. Le Directoire siégeait pratiquement en permanence et entreprit d'abord de diffuser les décrets de l'Assemblée Nationale, instituant des mesures de police rigoureuses sur les mouvements des personnes, les armes, la poste, les suspects, rappelant aussi le respect dû aux personnes, notamment aux religieuses qui se dévouent pour les vieillards. On faisait preuve de vigilance. Parmi les personnes arrêtées, signalées aux autorités du département, se trouvaient un M. Perigon et sa famille, qui n'était autre qu'un Talleyrand-Périgord, arrêté à Saint-Quentin.

Séance du 29 Avril 1967 :

M. Raymond JOSSE : *« En 1791, la fuite de la famille royale, l'événement dans le département de l'Aisne »*. (suite)

A Laon, dès que le départ du roi et de sa famille fut connu, le Directoire départemental siégea pratiquement en permanence. Il fit preuve de la plus grande activité, expédiant instruction sur instruction. Le 22 Juin, rappel à la municipalité laonnoise de la loi du 15 Juin 1791 relative à la prestation de serment par les officiers et soldats ; lettre au Directoire de Reims proposant des secours à Reims ; lettre aux députés du département pour les mettre au courant de la situation ; interdiction de donner des chevaux de poste, de sortir tous effets, valeurs, armes et munitions du royaume ; mise en place de postes de garde et mise en alerte des Gardes nationales dans tout le département, etc... Il faut noter une constante liaison de l'Aisne et de la Marne pendant toute la durée de l'événement, la

conduite des Axoniens a été une suite de réactions aux nouvelles parvenues de la Marne, et surtout de Reims. Un peu partout, dans le district, les gardes nationales se mirent en route et ne purent être rappelées. On les retrouva le long du chemin du retour du roi. Le 24 Juin, le Directoire départemental ordonne des départs de troupes sur Sainte-Menehould. Elles n'y parviendront pas. Et on répartit les munitions de La Fère : 4.500 cartouches pour Vervins, 3.225 pour Laon, 3.750 pour Soissons, 3.525 pour Saint-Quentin. Parents pauvres, les districts de Chauny et de Château-Thierry n'en auront chacun que 2.250. Chose curieuse, les autorités laonnoises ne s'occupent que des dangers pouvant venir du dehors sous forme de troupes étrangères, ou de l'intérieur sous forme de troubles fomentés par des suspects. A aucun moment on ne les voit se préoccuper de la situation explosive qui risque de se créer à Château-Thierry lorsque le roi repassera. Dans le district de Château-Thierry, on est inquiet. On craint le retour du roi à cause des troubles possibles et aussi parce que... tout cela va coûter très cher. Et les caisses sont vides. D'où demandes sur demandes pour obtenir de l'argent. Les bruits les plus fantaisistes courent. Dans l'ensemble, il apparaît que le district du sud de l'Aisne a été celui qui a le moins réagi à l'événement, auquel il était pourtant le plus directement intéressé.

A Saint-Quentin, on craint l'invasion venant du dehors. On remet en état fortifications et pont-levis et on intervient directement à Paris, sans souci de la voie hiérarchique, pour avoir armes et munitions. Saint-Quentin en arrive à constituer une sorte de petite république, où l'initiative tient lieu de légalité.

Séance du 27 Mai 1967 :

M. PARENT : « *Les civilisations mésolithiques du Tardenois et leurs problèmes* ».

En 1879, M. Vielle, Juge de Paix à Fère-en-Tardenois, entreprenait des prospections archéologiques dans la région et ne tardait pas à remarquer des silex de petites dimensions taillés selon des formes géométriques. Quelques années plus tard, M. Taté signalait ces mêmes sites sur la « Sablonnière » de Coincy. Les premières publications attirèrent vite l'attention du monde savant et le Tardenois devait donner son nom, d'abord à ce type d'industrie, puis à une civilisation individualisée.

Jusqu'en 1936, les chercheurs se succèdent dans la région et nous retenons le nom du commandant Octobon qui découvrit de nombreux gisements au cours de la première guerre mondiale, de M. Raoul Daniel qui devait étudier des sites devenus classiques et dont le mobilier devait être pris pour type. Mais cette même industrie se découvrait un peu partout en Europe, dans le Proche-Orient, en Afrique du Nord. Dans le midi de la France, les dépôts de grottes permettent de suivre l'évolution

de l'outillage, des civilisations, de les situer dans une chronologie relative. Nous savons dès lors que ces civilisations appartiennent à une période de transition entre l'époque des « Grands Chasseurs du Paléolithique Supérieur » et l'arrivée des Néolithiques producteurs de nourriture qui devaient laisser tant de traces dans notre région sous forme de « haches polies ». C'est le « Mésolithique » situé en gros de 9.500 à 4.000 ans avant notre ère, période de réchauffement progressif de la fin des glaciations au climat actuel. La forêt s'implante peu à peu et la disparition des troupeaux de gros gibier contraint les hommes à s'adapter insensiblement aux nouvelles conditions de vie, à se contenter de petit gibier. Les armes deviendront plus légères, convenant à des chasseurs nomades. C'est au cours de cette période que l'Humanité évolue vers une indépendance toujours plus grande par rapport aux conditions de vie offertes par la Nature, avec la domestication des animaux, le chien d'abord, la collecte des graminées.

Cette industrie de chasse et de pêche est tirée de fines lames de silex dont le mode de fragmentation est à l'origine de ces formes géométriques variées : trapèzes, triangles, segments de cercles, lamelles finement retouchées, destinées à l'armature de flèches ou aux barbelures de harpons. Dans le Tardenois, les deux premières formes dominant et nous savons, par comparaison avec des gisements méditerranéens bien datés, que l'industrie qui nous préoccupe ici s'inscrit dans la seconde moitié de cette période mésolithique.

Le Tardenois devait apporter une certaine contribution à la connaissance de ces civilisations par le nombre et l'importance de ses gisements. Ceux-ci s'alignent de Coincy à Mont-Notre-Dame sur les sables affleurant au pied du revers de côte séparant la Brie du Soissonnais. La préférence pour les sables est constante mais leur mobilité et leur acidité n'avaient encore jamais permis d'observer une superposition de civilisations différentes ni la conservation de restes osseux qui eussent permis de sûres datations. Aussi la position exacte du Tardenoisien dans l'échelle chronologique fut-elle longtemps l'objet de vives discussions, mais la découverte de flèches et fragments de haches polies néolithiques sur les habitats devait amener la plupart des préhistoriens à considérer le Tardenoisien du Tardenois comme une civilisation attardée, refoulée sur les sables par les cultivateurs néolithiques plus évolués, proches de l'Age de Bronze.

Après la seconde guerre mondiale, l'extension des sablières devait susciter de nouvelles prospections suivies de nouvelles fouilles. Citons entre autres le gisement de l'Allée Tortue, près de Fère, fouillé grâce à l'amabilité de M. Courvoisier, celui de la « Chambre des Fées » près de Coincy, découverte en 1960, le Mont Pigeon et surtout un nouvel atelier sur le site de Montbani près de Mont-Notre-Dame en cours de fouille depuis 1963 avec l'aimable autorisation du Prince André Poniatowski.

Ces fouilles seront conduites selon des méthodes plus sévères et les possibilités offertes de nos jours par les laboratoires imposeront la participation de nombreux spécialistes avec qui la genèse des anciens sols sera étudiée et le paysage végétal reconstitué, grâce à l'inventaire des pollens conservés dans ces sols. Les charbons prélevés dans les foyers donneront enfin des dates absolues avec la méthode du radio-carbone 14. A ces techniques s'ajoute l'emploi des statistiques qui gagnent l'archéologie et grâce auxquelles il est possible de suivre l'évolution des outils et par là peut-être le développement psychologique des êtres qui les ont fabriqués et utilisés. Question importante pour les « paléopsychologues » puisqu'elle concerne un moment important de l'histoire de l'Humanité : le passage d'une économie déprédatrice à une économie productrice, son affranchissement des contraintes jusque là imposées par la Nature.

De ces travaux nous retiendrons la nécessité de dissocier les Tardenois du Néolithique méditerranéen puisque les vestiges de cette dernière civilisation ne se rencontrent pas en fouille mais en surface, ce qui est logique. Les analyses de coquilles de noisettes ou de charbons ont donné pour le Tardenoisien de Montbani la date de 5.000 ans avant notre ère et de 2.000 ans pour la Chambre des Fées. Mais si les séquences végétales présentées par les pollens ne concordent pas toujours avec ces dates, elles témoignent de la pérennité des clairières en milieu sableux. Au cours de ces deux millénaires, période qui nous paraît bien longue, les graphiques traduisent une évolution certaine de l'outillage dans ses formes et dans sa composition jusqu'à l'extrême fin du Tardenoisien. Mais des réserves s'imposent sur l'interprétation de ces statistiques établies sur le mobilier de nomades dont les activités et le lieu de campement étaient soumis à l'impératif des saisons.

Bien des problèmes subsistent encore qui montrent la complexité de la question tardenoisienne mais aussi le côté passionnant de la recherche. D'où venaient ces chasseurs ? Quelles relations ont-ils pu avoir avec leurs voisins de Belgique ? Que sont-ils devenus ? Nous ignorons encore les rites funéraires et nous sommes peu renseignés sur la structure des abris. La moindre réponse à ces questions dépend de nouvelles recherches accompagnées de techniques toujours plus précises, travaux qui ne sauraient s'accommoder de ces fouilles néfastes animées par la seule passion de la collection sinon par le gain... Elle dépend aussi pour une large part des industries consommatrices de sable dont les appétits menacent chaque jour davantage les sites pittoresques du Tardenois.

Le 4 Juin 1967, quelques membres de la Société sont allés à Villeneuve-sur-Fère visiter la maison natale de Paul Claudel et les lieux fréquentés dans son enfance par notre illustre compatriote.

**

Séance du 30 Septembre 1967 :

M. Raymond JOSSE : « *En 1791, la fuite de la famille royale, l'événement dans le département de l'Aisne* ». (suite).

A Soissons, le Directoire s'est réuni dès le 22 Juin. Il agit avant même que la confirmation officielle de la fuite arrive. Il donne l'ordre d'arrêter tous les suspects. Parmi eux, il y a d'abord les voyageurs, puis les ecclésiastiques réfractaires. Le mouvement des lettres de ou vers l'étranger est suspendu. Pour éviter des vols, les objets précieux des églises sont transportés au district. Les voitures arrêtées sont conduites au district, telles les deux voitures chargées d'armes appréhendées porte Saint-Martin. Le conducteur, Jean Algont, vient de Calais et se rend à Châlons. « Considérant que la ville de Soissons est plus près de la frontière que celle de Châlons », le district fait déposer le contenu du convoi à l'Hôtel de Ville.

Le 24 Juin, il établit la censure des informations et décide l'arrestation des personnes qui donneraient des nouvelles non contrôlées par les autorités. Il décide l'envoi de vivres à Château-Thierry, Reims et Châlons. Le district pense plus à ce qui risque de se passer dans le sud du département qu'à la frontière.

Le canton de Braine est particulièrement actif. On y arrête des voitures, on écrit aux municipalités voisines, on envoie vers Varennes un détachement de la Garde Nationale que le notaire et l'huissier du bourg accompagnent. Les armes du comte d'Egmont sont saisies en son château. Les boulangers doublent leurs fournées. Braine fut une des localités les plus actives en la circonstance. Il y passa trois officiers du Royal Allemand, le régiment dont l'inertie a permis l'arrêt du voyage des fugitifs, dont Mandell, commandant du régiment. Les prisonniers arrivèrent à Soissons le 27 Juin à 8 heures du soir et furent dirigés par Villers-Cotterêts sur l'Oise et Paris.

**

Au cours de cette séance, la sortie du 2 Juillet 1967 a été évoquée. Elle débuta par la visite de l'abbaye cistercienne de Royaumont, monastère fondé par Saint-Louis, dont les principaux bâtiments ont été conservés, puis de la splendide église abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent et des vestiges de l'ancien

prieuré bénédictin, enfin du château de Chantilly, les appartements, la bibliothèque, le parc. Elle se termina à la Maison de Sylvie, qui ne pouvait être mieux choisie pour clore une journée si remplie d'enseignements, d'émotion et de rêverie.

Séance du 25 Novembre 1967 :

M. André LORION : « *La vie et l'œuvre d'Antoine Lomet (1759-1825)* ».

Parmi les hauts techniciens appelés à se distinguer pendant la Révolution et l'Empire, Antoine Lomet est une curieuse personnalité qui, par la variété de son activité et la valeur de ses écrits, se doit d'être remise en lumière.

Né le 6 Novembre 1759 à Château-Thierry où son père était sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, il entra à l'École des Ponts et Chaussées en 1777 et, à sa sortie, fut affecté comme ingénieur aux Sables-d'Olonne et à Agen. Dans cette dernière ville, il donna la mesure de sa capacité. Adjoint de Lazare Carnot pendant la Révolution pour reconnaître la frontière franco-espagnole, il s'y fit apprécier et entra dans l'armée ; il accéda rapidement au grade d'adjudant-commandant (lieutenant-colonel). L'armée des Pyrénées où il se trouvait était sans abri, près de la Bidassoa, au cours d'un rude hiver. Lomet la mit à couvert en moins de quinze jours en édifiant 475 baraquements. Au 18 Fructidor, Lomet enseignait à l'École centrale des Travaux publics. Sa liaison avec Carnot le fit exiler alors de Paris et on le revoit, à ce moment, comme professeur de physique à l'École centrale d'Agen. En 1794, il avait eu l'occasion de connaître Bonaparte, qui l'invita à le suivre en Égypte quatre ans plus tard. Lomet refusa, mais en 1799 Bernadotte, alors ministre de la guerre, lui rendit son grade perdu à la suite d'une mise en réforme pour cause de santé. Placé à la tête de la Division des Opérations militaires au ministère de la guerre, il est envoyé en 1803 comme sous-chef d'état-major de Soult, en Allemagne, puis comme gouverneur de Braunau-sur-Inn. Pendant ce séjour, il étudia les procédés de l'art lithographique qui naissait en Bavière. Excellent dessinateur, il exécuta une bonne épreuve qu'il apporta en France en 1808, gagnant l'Espagne où Napoléon l'envoyait commander la place de Jacca, en Aragon. Admis à la retraite en 1810, titré baron de Foucaulds, pourvu d'une dotation, il put se livrer en paix à ses recherches scientifiques. Chercheur et savant, il a laissé une œuvre abondante d'où émergent le « *Traité de l'art des baraquements* », loué par Monge et Carnot, et celui sur « *l'Équipement et la machinerie des théâtres* », travail remarquable, riche de vues sur l'art en général.

L'ami de Carnot, le collaborateur de Soult à Austerlitz, l'homme qui fixa la pensée de Napoléon, le « découvreur » de l'art lithographique destiné à l'essor que l'on sait, méritait mieux que l'injuste oubli où il est tombé.

*
**

La Société était largement représentée, le 1^{er} Octobre 1967 à Epaux-Bézu, à la remarquable exposition consacrée à la défense des sites et des paysages, organisée de main de maître par la Société « Les Amis des Arts » qu'animent nos collègues MM. Bordier, maire, et Bourgeois, instituteur.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

Saint-Gobain

avant la Manufacture établie en 1692 :

le Saint, le Prieuré, le Château et ses Seigneurs,
les Habitants et leurs droits d'usage dans la forêt

Gobain était d'origine irlandaise. Il vivait au VII^e siècle. Il fit partie des nombreux moines irlandais qui, à la suite de saint Colomban, abbé de Luxeuil dans les Vosges, partirent évangéliser la Gaule. Son nom, en irlandais Gobân (prononcer Gobâne), signifie « artisan » ou « maçon ». Il est très fréquent dans l'hagiographie irlandaise. Bède le vénérable, moine anglo-saxon et chroniqueur du VII^e siècle, donc contemporain de notre saint, dans son « *Histoire ecclésiastique* » (livre III, chap. 19), dit que c'était un disciple de saint Fursy, le plus célèbre, après saint Colomban, des saints missionnaires irlandais. Fursy fonda un monastère en Est-Anglie (au nord de Londres). Il le quitta en y laissant son frère Feuillen et Gobain. Mais Bède ne dit pas que ce dernier fût venu en France, comme Fursy. Ce dernier fonda l'abbaye de Lagny près de Meaux et mourut près de Péronne. Il fut le patron de ces deux villes.

Ce n'est que dans une « vie du saint » des IX^e-X^e siècles, qu'on raconte les aventures de Gobain en France. Cette « vie » a été publiée par les Pères Bollandistes (jésuites belges) dans les « *Acta sanctorum* », à la date du 20 juin, date de la fête du saint, martyrisé ce jour-là. Cette publication remonte à 1707. La critique moderne est très réservée vis-à-vis de ce texte, de deux siècles postérieur à la vie du saint. Toutefois, il faut reconnaître que, dans cette « vie », Gobain ne guérit que deux aveugles et encore à contrecœur ! L'auteur a donc été très modéré, comparativement à beaucoup d'autres auteurs de vies de saints de la même époque, qui n'hésitaient pas à multiplier les miracles de leurs héros...

D'après cette « vie », saint Gobain fut ordonné prêtre par saint Fursy avec quelques compagnons. Avec ceux-ci il alla en Gaule. Pendant la traversée, ils furent pris dans une violente tempête. Gobain l'arrêta en disant la messe. Ils arrivèrent ensuite au monastère de Corbie.

Alors Gobain gagna seul un lieu désert dans le Laonnois, appelé le mont Erème (du grec eremos : désert). D'après une mention de la « *Gallia Christiana* » il serait passé d'abord à l'abbaye Saint-Vincent de Laon, qui venait d'être créée. Mais,

ce sont, peut-être, des moines de Saint-Vincent qui ont inventé ce passage, puisqu'au XI^e siècle, un prieuré de Saint-Vincent fut fondé à Saint-Gobain. Dom Wyard, l'historien de l'abbaye au XVIII^e siècle, rejette, du reste, cette tradition.

En arrivant sur le mont Erème dans la forêt de Voas (« in Vetosiaca silva ») Gobain s'endormit. A son réveil, quand il prit son bâton, une source jaillit de terre. Alors, il s'arrêta là et y éleva une chapelle en l'honneur de Saint-Pierre. D'après une ancienne séquence à sa messe, le roi Clotaire (III de Neustrie et Bourgogne) lui aurait donné le terrain de cette église.

Puis, les barbares envahirent la région et le décapitèrent le 20 juin 670. Il s'agit peut-être des Austrasiens qui étaient en guerre perpétuelle avec les Neustriens.

D'après d'autres vies de saints, plus ou moins légendaires, d'autres irlandais disciples de saint Fursy, évangélisèrent la région. Ainsi saint Boétien Pierrepont, saint Algise et saint Eloque la Thiérache. Saint Algise donna son nom au village de Saint-Algis.

Puis l'histoire de Saint-Gobain devient obscure jusqu'à la fondation du prieuré en 1068. A cette date, l'évêque de Laon Elinand donna à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon les autels de Saint-Gobain, Servais et Beautor, aux charges d'y installer des moines, de prier pour le salut des âmes de l'évêque, de son clergé, des donateurs de l'abbaye et des personnes qui y étaient enterrées, enfin de payer des droits de visite annuels de 2 sous pour Saint-Gobain, 12 deniers pour Servais et 18 pour Beautor. (1)

Elinand était généreux vis-à-vis de Saint-Vincent, surtout parce qu'il devait être enterré dans cette abbaye comme tous les évêques de Laon. Il venait de récupérer l'autel de Saint-Gobain par suite du décès du desservant Isembart.

Peu de temps après, apparaissent les sires de Coucy : Enguerrand 1^{er}, dit de Boves (son pays d'origine, à côté d'Amiens), le fondateur de la lignée, acquit les terres de La Fère et de Marle, par son mariage avec Ade, fille unique de Létard de Roucy, seigneur de Marle et frère du comte Eble 1^{er} de Roucy (canton de Neufchâtel, Aisne). En 1086; lorsqu'on le trouve mentionné pour la première fois dans les textes, il était déjà marié et avait un fils Thomas de Marle, avec lequel il souscrivit un acte en faveur de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy. D'après une charte de l'évêque de Laon Barthélémy de Jur de 1147 (2), il aurait donné des biens à Saint-Gobain, à l'abbaye de Saint-Vincent. Ceux-ci s'ajoutèrent à l'église attribuée par l'évêque Elinand.

Mais son fils, Thomas de Marle, à son retour de Terre sainte, vers 1100, hérita des biens de sa mère : de Marle en particulier, d'où son nom. Son père, devenu veuf, s'était remarié avec Sybille de Hainaut qui fut une véritable marâtre pour son

beau-fils. La guerre fut bientôt déclarée entre le père, excité par sa seconde femme, et le fils et comme Saint-Gobain se trouvait entre La Fère, bien hérité par Thomas de sa mère, et Coucy, ce village dut rapidement exciter la convoitise de Thomas. D'autant plus que sa position à l'extrémité d'un promontoire était très bonne pour établir un château.

C'est sans doute entre 1100 et 1114, pendant ses luttes avec son père, que Thomas s'empara par la force de Saint-Gobain, en le prenant aux moines de Saint-Vincent. Ce méfait est attesté à la fois par une charte d'Enguerrand II, le fils de Thomas, datée de 1147 (3) et par deux actes de Barthélémy de Jur, évêque de Laon, l'un de 1131 et l'autre de 1147 (4 et 2). Seule la date du vol n'est pas précisée.

A la mort de son père, en 1116, Thomas devint sire de Coucy et il mourut tué en combattant en 1130, sans avoir songé à rendre Saint-Gobain à ses propriétaires légitimes, les moines du prieuré de Saint-Vincent.

Il est très probable qu'il eut tout le temps de construire un premier château, dont le donjon devait être de base carrée ou rectangulaire comme tous les donjons des XI^e et du début du XII^e siècle et quelques-uns de la fin de celui-ci : Donjons de Lavardin (Loir-et-Cher) et de Beaugency (Loiret) au XI^e siècle ; de Loches (Indre-et-Loire), de Falaise et d'Arques en Normandie, de Gand en Flandre, au XII^e.

La grande cave carrée de 10 m × 10 m divisée en deux galeries parallèles, dont nous parlerons plus loin, était peut-être la salle basse de ce premier donjon.

Son fils, Enguerrand II et sa veuve Milesende de Crécy durent réparer tous les torts que ce seigneur bandit avait faits durant son existence. En particulier, il leur fallut se réconcilier avec l'Église et les abbayes spoliées.

En 1131, ils rendirent les alleux (ou terres ne dépendant d'aucun seigneur) d'Erlon à côté de Marle et de Saint-Lambert, près de Saint-Nicolas-aux-Bois, usurpés par Thomas sur l'abbaye Saint-Vincent, mais ils obtinrent un délai de quatre ans pour restituer le domaine de Saint-Gobain. Enguerrand II, évidemment, hésitait à abandonner cette position très forte qui se trouvait entre La Fère et Coucy (4).

Enguerrand II ne régla, en fait, le sort du village de Saint-Gobain que seize ans plus tard, en 1147, au moment de suivre le roi à la croisade. Il s'en tira élégamment en obtenant le don régulier de ce village par l'abbaye de Saint-Vincent, en échange de l'exemption du droit de vinage pour les religieux dans toutes les terres des sires de Coucy. Ce droit était prélevé en nature sur les récoltes des vignes, abondantes à cette époque dans la région.

Seule l'église de Saint-Gobain, donnée par l'évêque Elinand en 1068, à la suite du décès du chanoine Isembart, est exclue

de ce transfert au sire de Coucy (3). L'évêque de Laon Barthélémy de Jur approuva peu après cette transaction (2).

Mais les sires de Coucy rendirent, par la suite, des droits féodaux et des biens au prieuré de Saint-Gobain :

1°) En 1190, Raoul 1^{er}, fils d'Enguerrand II, concéda à ce prieuré, avec le consentement de sa femme Alix de Dreux, nièce du roi de France Louis VII, et de ses enfants, tout le « forage », c'est-à-dire le droit qu'il prélevait sur le vin, dans le domaine de Saint-Gobain. Ce droit consistait à prélever une certaine quantité de vin lors de la mise en perce d'un tonneau (5). Le « forage » pouvait être aussi le droit de prélever du fourrage pour les chevaux, mais le premier sens est ici plus probable, vu la culture des vignes assez développée à cette époque dans la région.

2°) En 1216, Alix de Dreux, veuve de Raoul 1^{er}, mort à Saint-Jean d'Acre en croisade, donna au prieuré plusieurs de ses biens : terres, vignes et prairie (6).

3°) En 1217, son fils Enguerrand III de Coucy fit une transaction avec l'abbaye de Saint-Vincent au sujet de la chapelle du nouveau château de Saint-Gobain qu'il venait de faire construire. Il pouvait établir deux prêtres pour chapelains. Mais ceux-ci devaient dans les huit jours prêter serment à l'abbaye de Saint-Vincent, de respecter les droits de patronage de cette abbaye sur la paroisse de Saint-Gobain. Ils devaient avoir le tiers des oblations de la chapelle du château et des dîmes des vignes ou vinages du seigneur de Coucy situées à Saint-Gobain, les deux autres tiers revenant au prieuré (7).

D'autres seigneurs de moindre envergure et même de simples paysans avaient aussi fait des dons ou ventes au prieuré :

1°) Deux ménages de paysans de Vauxaillon, à côté d'Anizy-le-Château, donnèrent des terres, vignes, prés, bois, et une maison au prieuré. Mais celui-ci devait continuer à payer le cens et le vinage dus pour ces biens au chevalier Itier seigneur de Vauxaillon. Seule la dame douairière de Coucy, Alix, abandonna ses droits féodaux sur ces immeubles (1217-1220). L'abbé de Saint-Vincent, et Enguerrand III de Coucy, suzerain d'Itier approuvèrent ce don (8).

2°) Enfin, Odeline de Danizy (près de La Fère), avec le consentement de son mari, a vendu à l'abbaye Saint-Vincent, pour 13 livres laonnoises et demi, un surcens annuel de trente sous dû par le prieuré de Saint-Gobain sur des chènevières, vinages, cens (droits féodaux en argent), terres et terrages (droits féodaux en nature pesant sur les moissons). C'était donc une redevance prélevée, en partie, sur d'autres redevances perçues par le prieuré sur des vignes et terres (9) (1229).

Ainsi la perte du village de Saint-Gobain, à l'époque de Thomas de Marle, avait été compensée par l'acquisition de nombreux revenus par le prieuré : le forage de Saint-Gobain ;

des terres, vignes et prairies ; deux tiers des oblations de la chapelle du château et des vinages de Saint-Gobain ; des terres, vignes, prés, bois et une maison à Vauxaillon et un surcens de trente sous laonnois qui pesait sur son domaine.

**

Nous en arrivons maintenant à la construction du château par le sire de Coucy Enguerrand III. Thomas, sire de Marle de 1100 à 1130 et de Coucy de 1116 à 1130, s'était donc emparé du domaine de Saint-Gobain qu'il avait pris par la force à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. Son fils Enguerrand II (1130-1148) l'avait gardé par la transaction de 1147. Il était mort l'année suivante à la croisade.

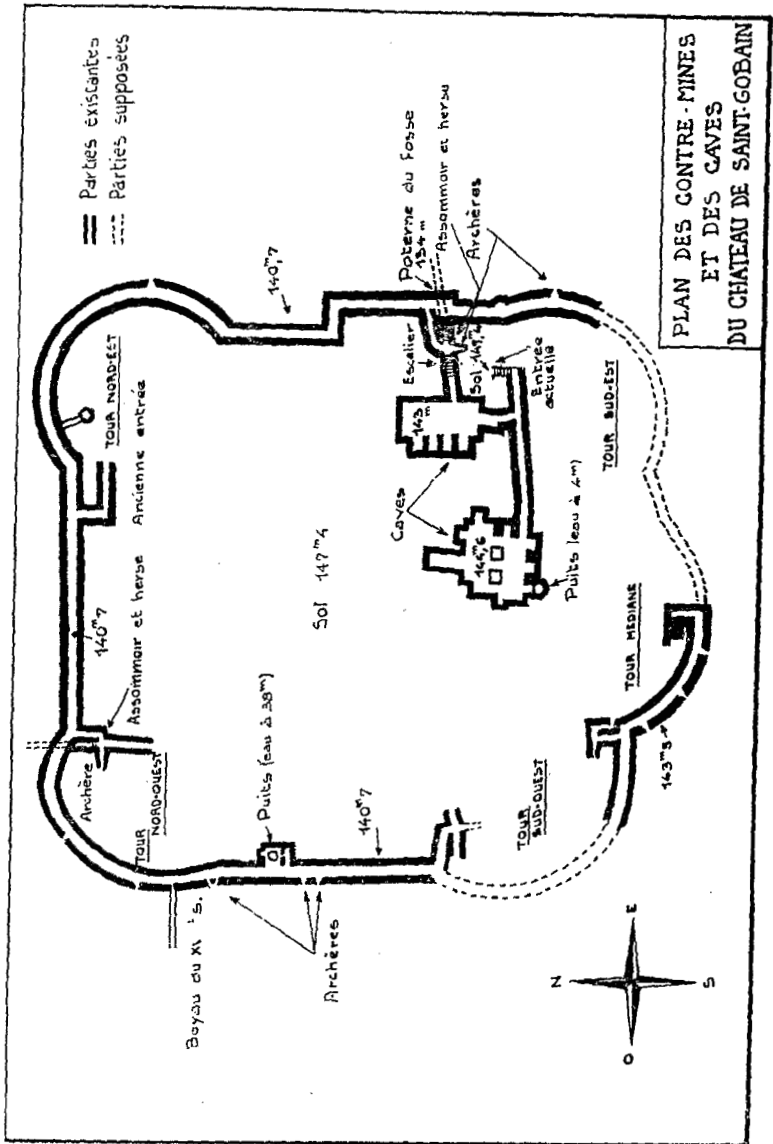
Le fils d'Enguerrand II, Raoul 1^{er}, mourut aussi en croisade au siège de Saint-Jean d'Acre en 1191. Il s'était marié avec Alix de Dreux, nièce du roi Louis VIII, alors que son père avait épousé la cousine germaine du roi Louis VI. C'est dire l'importance qu'avaient acquise dès cette époque les sires de Coucy puisqu'ils pouvaient s'apparenter deux fois de suite avec la famille royale. Par ailleurs, à sa mort, en 1191, son domaine se divisa. La principale partie revint à l'aîné Enguerrand III qui hérita de Marle, La Fère, Saint-Gobain et Coucy. Mais le second, Thomas, eut Vervins. Les descendants directs de celui-ci furent seigneurs de Vervins jusqu'en 1588, alors que la branche aînée tomba en quenouille en 1397, près de deux siècles auparavant.

Enguerrand III, dit le grand, fut très ambitieux. Il profita de la minorité de Saint Louis pour se révolter contre la régente Blanche de Castille avec les autres barons. Mais ses intrigues échouèrent.

Sa mère avait accordé une charte de commune à Coucy en 1197. Lui-même en accorda une à La Fère en 1207. Saint-Gobain n'en eut pas, sans doute parce que trop petit, quoique Bassoles, Selens et Saint-Aubin eussent aussi des chartes de franchise (1202, 1235).

Enguerrand III fut surtout un grand constructeur de châteaux. Outre celui de Coucy qui est son principal titre de gloire, il fit bâtir ceux d'Assis-sur-Serre, Saint-Gobain et peut-être celui de Marle, le châtelet (ou petit château) au-dessus de La Fère et les « maisons » de Folembroy et Saint-Aubin (près de Blérancourt). Ainsi il fit édifier tout un cordon de châteaux depuis les environs de Blérancourt jusqu'à Marle (10). On ne peut guère signaler, comme semblable seigneur, grand bâtisseur de châteaux, que le duc Louis d'Orléans qui édifia Pierrefonds, La Ferté-Milon, Vez, etc... au début du XIV^e siècle. De tous les châteaux d'Enguerrand III, il ne reste rien, sauf pour Coucy et Saint-Gobain.

**



PLAN DES CONTRE-MINES
 ET DES CAVES
 DU CHATEAU DE SAINT-GOBAIN

Dans ce dernier (voir plan page précédente), il subsiste surtout une grande galerie de contre-mines de 270 m de long et une autre beaucoup plus petite, d'environ 25 m, qui est séparée de la première par deux éboulis. Ces deux galeries, situées à 7 m de profondeur, décrivent la plus grande partie du périmètre de l'ancien château, puisque, prises dans le talus de l'enceinte, elles en faisaient tout le tour. Ce château était constitué par quatre courtines ou grandes murailles : une au nord à l'extrémité du promontoire, une à l'est, une à l'ouest et une au sud, et par cinq tours : une à chaque angle formé par les quatre courtines et une placée au milieu de la courtine sud et la supprimant en grande partie. Cette dernière tour se trouvait à l'endroit le plus faible, face au plateau.

Le carré formé par ce château a environ 70 m de côté (mesure calculée entre les centres des tours d'angle) et les pieds des tours ont des diamètres de plus de 33 m. (Cette dimension ne comprend pas, en effet, l'épaisseur des murs protégeant les contre-mines : sans doute 2 m 50). C'est énorme comparé à Coucy où le quadrilatère du château a des côtés de 110, 50, 60 et 100 mètres (mesures calculées entre les centres des tours d'angle), les tours 19 m de diamètre et le donjon 32 m.

Or Coucy était déjà un château extraordinaire puisque le donjon du château royal de Paris construit par Philippe Auguste, le Louvre, n'avait que 18 m 50 de diamètre et les tours d'angle de ce château 8 m.

Mais il faut dire que le bas des tours était considérablement renflé par un glacis destiné, en particulier, à faire ricocher les projectiles jetés par les trous des hourds et plus tard des mâchicoulis. Ce glacis était d'autant plus renflé à Saint-Gobain qu'il y avait les contre-mines. Par ailleurs, ces énormes tours d'angle étaient de hauteur très réduite comme nous le verrons plus loin.

A quoi pouvaient servir ces contre-mines ? En cas de siège, un des moyens des assiégeants de s'emparer du château était de faire une brèche dans les murailles. Mais avant l'invention de l'artillerie, au XIV^e siècle, les béliers, balistes, catapultes, trébuchets, mangonneaux étaient assez peu efficaces contre des murs très épais. Aussi avait-on inventé le procédé de la *mine*. Celui-ci fut utilisé par Philippe Auguste aux sièges du château de Boves en 1185 et du château Gaillard en 1204 et par Louis VIII au siège de Douvres en 1216.

Les mineurs faisaient une galerie allant jusqu'à la courtine ou à la tour, où les pionniers s'acheminaient sous les « chats », sorte de toitures mobiles très résistantes et très inclinées pour supporter les projectiles de l'assaillant et les faire glisser. Elles étaient portées sur des affûts roulants. Les pionniers arrivaient ainsi protégés à la base de la muraille.

Alors mineurs ou pionniers faisaient des sapes ou excava-

tions, les premiers sous le sol, les seconds à la base des murs. Au fur et à mesure, ils soutenaient les murs par des poteaux ou étais de bois. Ils enduisaient ceux-ci d'une matière inflammable : huile, graisse, résine, y mettaient le feu et se retiraient. Bientôt les étais ou poteaux étaient consumés et la muraille, que rien ne soutenait plus, s'effondrait et livrait une brèche à l'assaillant.

La seule façon de lutter contre ces mines était de faire des contre-mines pour rejoindre les mineurs et pionniers et les attaquer. Mais pour éviter de faire cela à la hâte, lors du siège, on imagina d'édifier des contre-mines permanentes, aux points menacés, au pied des courtines et des tours.

A la même époque que Saint-Gobain, qui date de la première moitié du XIII^e siècle, on en avait fait au Krak des chevaliers en Syrie. On en fera ensuite au XIV^e siècle dans la chemise du donjon de Coucy. Ceux de la barbacane de la porte de Laon du même Coucy ne dataient que du XVI^e siècle.

Évidemment les contre-mines de Saint-Gobain, voûtées en berceau, n'ont guère d'éléments de sculptures faciles à dater, sauf les archères. Mais, comme le château a été démoli, ainsi que nous le verrons plus loin, en 1475, elles ne peuvent pas dater du XVI^e siècle. Quant aux archères, elles ne sont pas cruciformes et remontent donc en principe au XIII^e siècle.

Les contre-mines permanentes sont peu répandues parce qu'elles avaient de nombreux inconvénients. Elles pouvaient servir à l'ennemi pour s'introduire dans la place et d'autre part elles « affamaient » les murs du château, ce qui veut dire qu'on les rendait moins résistants, en les creusant. Toutefois, celles de Saint-Gobain sont à 5 ou 6 m au-dessus du fond du fossé. Donc, il était plus difficile pour l'ennemi de s'y introduire. Mais elles étaient tout de même utiles, puisque pour rejoindre les sapeurs ennemis dans leurs excavations au bas extérieur de la courtine, il suffisait de faire un puits vertical de 4 ou 5 m au lieu de creuser un puits oblique de plus de 12 m à partir du sol de la cour du château. Ce dernier devait, en effet, traverser en diagonale la courtine minée, alors que celui qui partait des contre-mines pouvait être à peu près vertical, puisque celles-ci étaient situées seulement à 2 m 50 de l'extérieur des murailles. De même, les contre-mines du XVI^e siècle, à gauche de l'entrée de la grande porte du château de Guise, sont situées à une certaine hauteur au-dessus du fossé.

Les contre-mines ne se sont pas généralisées et étaient beaucoup moins importantes à Coucy qu'à Saint-Gobain.

Dans la galerie de la courtine ouest, se trouve un puits profond de plus de 38 m. Récemment, on l'a déblayé et on est arrivé à une nappe d'eau située à 102 m au-dessus du niveau de la mer. Près de la petite salle où est placé ce puits, se trouve une niche où était logé le treuil servant à remonter les seaux d'eau.

A quoi pouvait servir ce puits des contre-mines, puisqu'il y a une autre nappe d'eau à 7 m au-dessous du niveau de la cour du château, donc beaucoup plus facile à atteindre, ainsi que nous le verrons plus loin ?

Il devait être utilisé pour puiser de l'eau afin d'inonder les mines, noyer les sapeurs ou tout au moins éteindre l'incendie des étais.

Une autre particularité des contre-mines de Saint-Gobain, c'est qu'elles sont accompagnées à quelques-uns des angles formés par les tours avec les courtines, d'escaliers droits descendant de la cour du château dans le fond des fossés et reliés par des boyaux coudés aux contre-mines. On a ainsi trouvé quatre escaliers de ce type. Seule la tour nord-est n'en a pas.

Des poternes s'ouvrant en bas de ces escaliers dans le fond du fossé, on pouvait surveiller l'enceinte. De tels escaliers se trouvent aussi à Carcassonne. Ces poternes se trouvaient à 5 ou 6 m au-dessous des contre-mines, donc à 12 ou 13 m en contrebas de la cour du château.

Les débouchés dans les escaliers des boyaux coudés, venant des contre-mines, sont commandés par des archères qui s'ouvriraient dans les salles basses des tours. C'est pour cela que ces escaliers se trouvent aux angles de celles-ci.

Par ailleurs, les paliers des escaliers où débouchaient les boyaux, étaient protégés du côté du fossé, chacun par un mâchicoulis ou assommoir et une herse dont il subsiste les rainures.

Ainsi, les défenseurs pouvaient repousser les ennemis, à la fois, si ceux-ci s'introduisaient dans les contre-mines ou s'ils forçaient une poterne du fossé.

En plus de ces contre-mines et escaliers descendant dans les fossés, on peut voir à Saint-Gobain deux grandes salles souterraines situées à 3 ou 4 m au-dessus des contre-mines et à 3 ou 4 m du sol, donc à mi-profondeur.

Une première de 10 m sur 10 m environ est divisée en deux galeries parallèles, comme la grande cave située sous la salle des Preux à Coucy (longue de 65 m). Ces deux galeries communiquent, entre elles comme celles de Coucy, par des arcades en berceau brisé. Par ailleurs, les murs de ces deux galeries sont garnis de niches. Celles-ci devaient servir à loger des provisions, comme celles du donjon de Coucy. Au fond d'une de ces niches se trouve un puits profond de 4 m et rempli d'eau. Il était bien plus facilement accessible que celui des contre-mines.

On a mis à jour récemment une deuxième salle composée d'une seule galerie de 5 m \times 7 m. Elle aussi, est garnie de niches d'un côté.

Enfin, le talus au nord du grand logis ou bâtiment actuel de l'administration, dessine bien le tracé des deux tours nord-est et nord-ouest.

Pour compléter ces restes et afin de se faire une idée plus précise du château de Saint-Gobain, on a conservé une lithographie représentant celui-ci au XVII^e siècle du côté du nord. Il se trouve dans les Archives de la Compagnie de Saint-Gobain. Mais les Archives de l'Aisne en ont une lithographie du XIX^e siècle parue dans l'ouvrage de Piette. C'est celle-ci qui est reproduite sur la couverture.

Par ailleurs, on a aussi deux descriptions de ce château : une de 1692 faite par *Camus*, subdélégué de l'intendant de Soissons à La Fère et lieutenant général civil et criminel du bailliage royal de cette ville ; l'autre par *Deslandes*, directeur de la manufacture à la fin du XVIII^e siècle.

L'original de la première description est aux Archives de l'Aisne dans un dossier coté B 1317, et celui de la seconde dans les archives de la Compagnie de Saint-Gobain à Paris.

Toutes ces descriptions sont plus ou moins difficiles à comprendre et plus ou moins précises. Par ailleurs, le dessin contient sans doute des erreurs.

On peut tout de même en déduire les faits essentiels suivants pour compléter les restes archéologiques :

1°) Le château était précédé au sud par une grande basse-cour, semblable à celle de Coucy. C'était une première enceinte fortifiée entourée d'un fossé et séparée du château proprement dit par un autre fossé. Les paysans des environs et les bourgeois de la ville s'y réfugiaient en cas de siège et de prise de la cité.

2°) Son donjon haut de 30 m dominait l'entrée du château, comme à Coucy et au Krak des chevaliers en Syrie et renforçait celle-ci. Il était placé, ainsi, au sud, à l'endroit le plus faible, face au plateau. Au « château gaillard » des Andelys, construit en 1195-1196, le donjon était au contraire loin de la porte d'entrée, au point le plus abrupt et le plus fort, à l'extrémité du promontoire. Il devait servir de dernier refuge. Mais au siège de mars 1204, par Philippe Auguste, le donjon ne servit à rien : comme il était d'accès difficile, les assaillants, repoussant les défenseurs du château, arrivèrent en même temps qu'eux à l'entrée de la grosse tour. Le gouverneur y fut tué et le donjon pris aussitôt sans être défendu.

Ce fut une leçon pour les constructeurs de châteaux et désormais, on mit le donjon au point le plus faible, près de l'entrée, face au plateau. C'est pour cela qu'on peut dater le château de Saint-Gobain d'après 1204. On imitait en cela les châteaux construits en Terre sainte au XII^e siècle, comme le château de Saône et le Krak des chevaliers.

3°) A Saint-Gobain, ce donjon était précédé par une tour

placée sur la courtine sud, entre les tours d'angles sud-est et sud-ouest. Il est difficile de savoir si cette tour était entière, tangente au donjon, ou une demi-tour, ou bien encore une simple chemise du donjon, comme à Coucy. Cette dernière solution est la plus vraisemblable. La porte d'entrée était placée entre cette tour médiane et la tour sud-ouest, au-dessus de la plus petite portion subsistante des contre-mines.

4°) Le logement du seigneur était en partie situé à l'intérieur du château, derrière le donjon comme à Coucy et à Pierrefonds. (Le reste de ce logement se trouvait dans le donjon lui-même).

5°) Enfin, on a déjà remarqué le diamètre énorme du pied des tours d'angle que nous donnent les contre-mines : plus de 33 m. Or, le donjon de Coucy avait 32 m de diamètre et les tours d'angle de ce château 19 m. Cela était déjà beaucoup par rapport aux donjons royaux du Louvre à Paris et de Laon construits par Philippe Auguste, qui n'avaient respectivement que 18 m 50 et 18 m 10 de diamètre. Par ailleurs, les tours d'angle du Louvre, le principal château royal, n'en mesuraient que 8. Il faut aussi signaler que le donjon du « château gaillard » des Andelys, le principal château du roi d'Angleterre et duc de Normandie, construit en 1196-1197, n'avait que 18 m de diamètre.

Ce diamètre extraordinaire du pied des tours d'angle de Saint-Gobain peut s'expliquer, non seulement par le talus du bas des tours renforcé pour loger ces contre-mines, mais aussi parce que ces tours très grosses ne montaient pas plus haut que les courtines. D'autres tours de diamètre plus petit et plus normal : 16 m contre 19 m à Coucy et 8 m au Louvre, étaient placées sur les premières. Cette disposition est unique en son genre.

Ces énormes tours ou demi-tours d'angle devaient s'arrêter à peu près à mi-hauteur puisqu'il y a déjà 13 m de dénivellation entre les poternes du fossé et le sol de la cour. La hauteur des courtines devait être au moins de 5 m au-dessus du sol de la cour. Or les tours d'angle de Coucy avaient 36 m de haut extérieurement.

Il n'en reste pas moins que ce château, comme celui de Coucy, était l'œuvre d'un mégalomane, qui voulait construire des forteresses beaucoup plus importantes que celles du roi lui-même son suzerain, alors qu'il n'était qu'un simple seigneur et n'avait même pas le titre de duc ou de comte.

M. Raymond Ritter explique l'énormité du château de Coucy par le fait qu'il a été construit entre 1226 et 1242, c'est-à-dire en partie pendant la minorité de Saint Louis : Enguerrand III profita de la faiblesse de la royauté. Pour la même raison, on peut penser que le château de Saint-Gobain a été édifié à cette époque. Il est difficile de croire qu'Enguerrand III ait osé construire des tours d'angle aussi grosses entre 1200 et 1226 (comme on l'a écrit jusqu'à présent), alors que le roi

Philippe Auguste et son fils Louis VIII prenaient la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou au roi d'Angleterre, transformaient les comtés de Flandre et de Champagne en protectorats royaux et enfin s'emparaient d'une partie du Languedoc. Du reste, Enguerrand III était alors un vassal fidèle puisqu'il fut dans l'armée royale à Bouvines en 1214 et pendant l'expédition de Louis VIII dans le Midi en 1226. Il se révolta, seulement, comme la plupart des autres seigneurs, pendant la minorité de Saint Louis.

Une autre hypothèse, pour ces contre-mines et les énormes tours dont elles donnent la circonférence, serait de les dater du connétable Louis de Luxembourg, le dernier propriétaire du château de Saint-Gobain, avant sa destruction (1435-1475). Nous parlerons plus loin de celui-ci. En effet, appelé aussi connétable de Saint-Pol (en Artois), il fut un grand constructeur. Il avait fait bâtir ou restaurer les châteaux de Bohain, Beaurevoir et Vendeuil.

Surtout, il fit construire l'énorme donjon de Ham, dit tour du Connétable, que les Allemands firent sauter en mars 1917, comme celui de Coucy. Or ce donjon avait 33 m de diamètre à son pied, un peu moins que les tours d'angle du château de Saint-Gobain. Les murs avaient 11 m d'épaisseur, alors que ceux du donjon de Coucy n'avaient que 7 m 50 à la base, bien que le diamètre de ce dernier donjon soit à peu près identique (32 m). C'est qu'il fallait faire des murs plus épais vers 1450 que vers 1230 et même que vers 1400, lors de la construction de Pierrefonds. L'artillerie s'était, en effet, très développée. Enfin, il mesurait 33 m de haut dont 28 m au-dessus de l'eau des douves.

Tout autour de la salle basse du donjon de Ham, située au niveau de l'eau des douves, six galeries s'enfonçaient de quelques mètres dans l'épaisseur de la muraille, comme les rayons d'une circonférence. C'était, peut-être, des amorces de galeries de contre-mines.

Seulement, une grosse différence sépare le donjon de Ham des cinq tours de Saint-Gobain : on n'a pas encore trouvé dans ces dernières, en dehors des archères des contre-mines, de chambres de tir d'artillerie comme au donjon de Ham. Or deux de ces chambres se trouvaient à Ham, à peu près au niveau de la salle basse. Le mystère reste donc entier.

**

Que fut l'histoire de ce château ? On n'en sait pas grand-chose. On peut tout de même parler de ses seigneurs successifs rapidement. Après Enguerrand III, la lignée directe des Coucy se poursuivit jusqu'au début du XIV^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à Enguerrand IV, ce sinistre seigneur qui fit pendre des jeunes gens logés à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, sous prétexte qu'ils chassaient sur ses terres sans son autorisation et qui

faillit être pendu lui-même après jugement de Saint Louis. Mais il s'en tira moyennant une forte amende.

La maison de Guînes, près de Calais, hérita des domaines des Coucy qui ne furent pas morcelés. Cette nouvelle dynastie, après des débuts assez ternes, se distingua autant que la première, à la fin du XIV^e siècle : Enguerrand VI, avant d'être tué à Crécy en 1346, épousa la fille du duc d'Autriche Léopold, une Habsbourg. Elle était la petite-fille de l'empereur Albert et l'arrière-petite-fille de l'empereur Rodolphe. Les Habsbourg n'étaient plus provisoirement, pour un siècle, empereurs lors de leurs alliances avec les Coucy.

Enguerrand VII fit aussi un mariage remarquable puisque le roi d'Angleterre Edouard III lui donna sa deuxième fille. Les mariages royaux d'Enguerrand II et de Raoul 1^{er} du XII^e siècle se renouvelaient. Cet Enguerrand VII fut un seigneur assez extraordinaire qui guerroya en France, Écosse, Italie, Suisse, Tunisie, etc... et termina sa carrière au cours d'une croisade dans les Balkans contre les Turcs. Il étendit ses domaines en acquérant, en particulier le comté de Soissons, les seigneuries de Montcornet et Ham et des domaines en Angleterre.

Mais à sa mort, en 1397, il ne laissait que trois filles : Marie et Isabelle et une troisième qu'il avait renvoyée en Angleterre et qui hérita de ses domaines anglais. Un long procès s'engagea entre les deux premières au sujet de l'héritage des domaines français. Ce procès fut compliqué par le fait que Marie, sans être reconnue unique héritière, vendit tout de même l'ensemble des domaines de Coucy à Louis duc d'Orléans frère de Charles VI, pour 400.000 livres en 1400. Mais celui-ci n'en paya jamais que 104.000. Marie mourut en 1405, sa sœur Isabelle en 1411 et le duc d'Orléans fut assassiné en 1407.

Comme Isabelle n'avait pas d'héritier, Robert de Bar (le Duc), gendre de Marie, continua le procès contre le fils de Louis d'Orléans, le célèbre poète Charles d'Orléans, pour obtenir un supplément aux 104.000 livres. Cela se termina en 1412 par le partage des seigneuries de Coucy - La Fère - Marle qui étaient restées indivises depuis Thomas de Marle au début du XII^e siècle. Le duc d'Orléans ne garda que Coucy et la moitié du comté de Soissons. Robert de Bar hérita des seigneuries de La Fère, Marle, Montcornet et Ham, et de l'autre moitié du comté de Soissons. Peu de temps après, la seigneurie de Marle devint comté en 1413.

Robert de Bar n'en jouit pas longtemps puisqu'il fut tué à Azincourt en 1415. Sa fille apporta son héritage à Louis de Luxembourg en 1435. L'oncle de ce dernier, Jean de Luxembourg, seigneur de Guise, celui qui livra Jeanne d'Arc aux Anglais, était, en effet, devenu tuteur de la fille de Robert de Bar. Louis de Luxembourg ajouta aux domaines des Bar, les châteaux de Bohain et Beaufort. Il fut nommé connétable

par Louis XI son beau-frère, mais comme il joua double jeu entre celui-ci et Charles le Téméraire, il fut abandonné par le second et exécuté sur l'ordre du premier, en place de Grève à Paris en 1475.

Que devint Saint-Gobain pendant tout ce temps ?

D'après Froissart, le village de Saint-Gobain fut brûlé par les troupes du roi d'Angleterre, Edouard III, en 1339. Mais le château fut, semble-t-il, épargné. Il servit, du reste, de résidence à la veuve d'Enguerrand VII, sa deuxième femme Isabelle de Lorraine, en 1397 et le châtelain de Saint-Gobain alla rechercher le corps d'Enguerrand VII en Turquie (11).

En 1412, lors du partage de la seigneurie de Coucy entre Charles d'Orléans et Robert de Bar, Saint-Gobain et sa forêt suivirent le sort de La Fère et furent rattachés au domaine du dernier. A cette époque, et jusqu'à Louis-Philippe, la forêt de Saint-Gobain ne comprenait que la partie septentrionale de la forêt actuelle, au nord du ruisseau du Mesnil qui passe à Septvaux. La partie sud actuelle s'appelait haute forêt de Coucy et fut rattachée avec cette seigneurie et la basse forêt du même nom au domaine des d'Orléans.

Lors de la trahison du connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, le roi Louis XI ordonna la démolition du château de Saint-Gobain par un acte daté de Liesse du 17 septembre 1475. Le mobilier de la chapelle fut donné aux religieux du Val des Écoliers de Laon (12). Tous les biens du connétable furent en même temps saisis.

Le 18 Mai 1479, les habitants de Laon furent imposés pour la démolition des places de Marle, Assis-sur-Serre, *Saint-Gobain* et Gercy qui appartenaient au connétable (12 bis).

**

Mais peu de temps après la mort de Louis XI, les domaines du connétable furent rendus à la petite-fille de Louis de Luxembourg, Marie de Luxembourg. Celle-ci épousa François de Bourbon Vendôme et fut ainsi la bisayeule d'Henri IV. Elle résida à La Fère et reconstruisit le château de cette ville, en particulier, la salle voûtée d'ogives au rez-de-chaussée, qui subsiste toujours. Cette salle est bien du style gothique flamboyant de l'époque de Marie, puisque les nervures des voûtes pénétrèrent dans les colonnes et qu'il n'y a pas de chapiteau.

C'est également Marie de Luxembourg qui donna, en 1529, le domaine de Charles-Fontaine, dans la paroisse de Saint-Gobain aux nobles de Brossart, pour y exercer le métier de verriers. Celui-ci était un des rares métiers manuels ou mercantiles qu'un noble pouvait exercer sans déroger : comme autres métiers semblables on ne peut citer certainement que le labourage, l'exploitation des mines et la médecine. Pour d'autres métiers, il y avait contestation. En raison de cette concession, les de Brossart devaient payer tous les ans un

cens perpétuel de 2 livres tournois et un « fait » et demi de verres à boire soit 150 verres.

Enfin, Marie de Luxembourg accorda, dans son testament en 1546, aux habitants de Saint-Gobain, un droit d'usage à l'intérieur de la forêt, dans une ceinture de vingt verges (130 m environ) tout autour de leur ville. Ils pouvaient y enlever le bois à la réserve des chênes « pour brusler (chauffer) ou hayer (clôturer) leurs héritages ». Cette ceinture fut bornée le 29 septembre 1659 par le lieutenant du bailliage de La Fère, à la suite d'empiètements d'habitants de Saint-Gobain au-delà de ces vingt verges (13).

Un autre droit d'usage de la communauté de Saint-Gobain, beaucoup plus important, était le suivant en 1610. Chaque habitant de Saint-Gobain avait le droit d'envoyer 16 porcs et 2 truies et « leurs suivants » (sans doute les porcelets) paître les glands dans la forêt à partir de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin). Tous ces porcs devaient être groupés sous la garde de deux porchers. Cela devait faire un beau troupeau, mais on ignore malheureusement le nombre des habitants de Saint-Gobain à cette époque !

A partir de la fin de septembre, les meilleurs triages (cantons de la forêt) leur étaient réservés. Les fermiers du roi, seigneur de Saint-Gobain, ne pouvaient faire brouter leurs troupeaux dans ces triages. Cela n'empêchait pas les habitants de Saint-Gobain de pouvoir faire paître, au préalable, leurs porcs dans le reste de la forêt. Leur seule obligation était de payer au roi un denier par porc non vendu ou six deniers par porc vendu (14).

Pour vendre tous ces porcs, il y avait à Saint-Gobain deux marchés par semaine et deux foires dans l'année, une à la Saint-André (le 30 novembre) et l'autre à la Saint-Barnabé (le 11 juin). Pendant la guerre de Trente Ans de 1635 à 1659, ces marchés et foires avaient été supprimés parce que la forêt de Saint-Gobain était remplie de déserteurs qui volaient les marchands (15).

✱

✱✱

Henri IV, l'arrière-petit-fils de Marie de Luxembourg, réunit en 1607 au domaine royal ses biens patrimoniaux et en particulier le comté de Marle et la seigneurie de La Fère et Saint-Gobain. Ce domaine était inaliénable, mais le roi avait le droit de l'engager, c'est-à-dire d'en aliéner l'usufruit pour ne garder que la nue propriété.

Le comté de Marle, La Fère, Saint-Gobain et sa forêt furent engagés au cardinal Mazarin en 1652-1654. Ils passèrent ensuite à son neveu par alliance le duc de Mazarin, ancien duc de La Meilleraye, mari d'Hortense Mancini. Ils restèrent dans cette famille jusqu'en 1766, date à laquelle ils s'ajoutèrent aux nombreux apanages des ducs d'Orléans, de la deuxième lignée issue du frère de Louis XIV. Il faut, du reste,

remarquer que de 1766 à 1789, les ducs d'Orléans eurent une bonne partie du futur département de l'Aisne dans leurs apanages (duché de Valois, depuis 1661, marquisats de Coucy et Folembray depuis 1672, comtés de Vermandois (région de Laon) et de Soissons depuis 1751, comté de Marle, seigneurie de La Fère et Saint-Gobain, depuis 1756). Ainsi se trouvèrent réunies les forêts de Coucy haute et basse et de Saint-Gobain.

*
**

A la fin du XVII^e siècle, les ruines du château de Saint-Gobain étaient possédées par le sieur de Longueval, gouverneur de La Fère pour le duc de Mazarin. En 1691, celui-ci les avait louées à un habitant de Saint-Gobain Baudet, qui faisait paître ses moutons dans les ruines.

Ce dernier les sous-loua pour huit ans en 1692 à La Pomeraye et Lucas de Nehou représentant la manufacture royale des *grandes glaces* créée en 1688. Celle-ci fusionna en 1695 avec la manufacture royale des glaces datant de 1665. La nouvelle société prit le nom de manufacture royale des glaces de France. C'est là l'origine de la Compagnie de Saint-Gobain. Celle-ci acheta la propriété du château à la dame de Longueval en 1698.

La manufacture s'était installée à Saint-Gobain pour plusieurs raisons : elle suivait l'exemple des de Brossart de Charles-Fontaine. Le bois de la forêt pouvait faire marcher ses fours. Le sable du sous-sol lui servirait pour faire le verre. Enfin les ruines du château et quelques carrières de calcaire allaient être utilisées pour la construction des halles. L'utilisation des ruines du château avait incité à s'installer sur la hauteur plutôt que dans la plaine, ce qui eût été plus pratique.

Désormais l'histoire de Saint-Gobain sera confondue avec celle de sa manufacture. Toutefois, les habitants conservèrent leurs usages et leur « glandée » si originale dans la forêt de Saint-Gobain, au moins jusqu'à la Révolution. Cette glandée fut visitée et estimée entre 1721 et 1758 (16). Entre 1757 et 1790, un arrêt du Conseil d'Etat maintint le bourg de Saint-Gobain dans ses droits d'usages, passage et pâturage dans la forêt (17). Enfin, entre 1755 et 1790, on constata des abus commis par les habitants de Saint-Gobain dans leur droit de glandée (18).

Quant à la forêt, confisquée au duc d'Orléans en 1790, elle fut rendue en mai 1814 à Louis Philippe d'Orléans, son fils, parce qu'une ordonnance royale prescrivait de restituer tous les biens des apanages qui n'étaient pas vendus ou n'avaient pas été affectés à des établissements publics. En 1780, Louis Philippe devenant roi, la forêt passa dans le domaine de l'Etat, sauf les parties appartenant à la manufacture.

Ainsi, on voit que l'histoire de Saint-Gobain était déjà abondante, avant l'installation de la Compagnie en 1692 : Le moine irlandais saint Gobain au VII^e siècle ; le prieuré de

l'abbaye bénédictine Saint-Vincent de Laon, à partir de 1068, dont les revenus étaient constitués surtout par des vinages, droits sur les vignes et forages, redevance perçue sur les tonneaux mis en perce ; le château des sires de Coucy puis des Luxembourg, seigneurs de Saint-Gobain du XII^e au XVI^e siècle ; et enfin les curieux droits d'usages des habitants de Saint-Gobain dans la forêt, en constituent autant d'éléments pittoresques qui ont laissé des traces dans les archives de l'Aisne ou dans celles de la Compagnie de Saint-Gobain et aussi, pour le château, d'assez importants restes archéologiques.

G. DUMAS

*Directeur des Archives
de l'Aisne.*

NOTES

(1) Poupardin, *Cartulaire de Saint-Vincent de Laon...* (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France), tome XXIX (1902), p. 196 et 197. Archives de l'Aisne 8° 1200.

(2) Archives de l'Aisne, H 275.

(3) *Ibidem*, H. 302.

(4) Poupardin, *op. cit.*, p. 207, et Archives Aisne H 235.

(5) Arch. Aisne H 302.

(6) Dom Robert Wyard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon* (Saint-Quentin, 1858), p. 155.

(7) *Ibidem*, p. 154 et 155.

(8) Archives de l'Aisne, H 317.

(9) *Ibidem*, H 302.

(10) « Le Lignage de Coucy composé l'an 1303 », publié par Duchesne à la page 384 des preuves de son ouvrage « Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Andres, de Gand et de Coucy... » (Paris, 1631) ne parle que de la construction des châteaux de Coucy. Saint-Gobain et Assis-sur-Serre. Mais le même Duchesne, p. 219 de son ouvrage, cite les autres châteaux et « maisons ».

(11) H. Lacaille, *La vente de la baronnie de Coucy* (1894).

(12) Piette dans son article sur le « château de Saint-Gobain » (Soissons, 1880) a publié la charte de Louis XI ordonnant la démolition du château de Saint-Gobain. Il a trouvé une copie de ce document, ainsi que celui relatif à la cession du mobilier de la chapelle du château, dans Dom Bugniâtre, « Recueil de documents pour l'histoire de Laon ». Celui-ci se trouve à la Bibliothèque Nationale à Paris, au Département des manuscrits dans la collection de Picardie, n° 267-271. Lauer en a publié un inventaire en 1911 dans : Bibliothèque Nationale, collections manuscrites sur l'histoire des provinces de France, Inventaire, tome II, p. 172 à 175 (Arch. de l'Aisne 8° 1787/2). Malheureusement, les deux documents concernant Saint-Gobain n'y sont pas cités, pas plus que dans l'inventaire des « Matériaux pour l'histoire du Laonnois, réunis par D. Bugniâtre »,

n° 188-190 de la même collection Picardie. Toutefois, dans le premier recueil, on cite des documents relatifs à La Fère : n° 267, fol. 171-175, 377-464. Il se peut que ceux de Saint-Gobain se trouvent avec ceux-ci.

(12 bis) Archives de Laon, déposées aux Archives de l'Aisne, CC 637. La pièce manque, mais elle est analysée dans l'inventaire de Matton des archives de Laon.

(13) Archives de l'Aisne, fonds de la maîtrise des eaux et forêts de La Fère, B 3579.

(14) Ibidem, B 3563.

(15) Archives de l'Aisne, fonds du bailliage royal de La Fère, B 1060, pièce 176.

(16) Archives de l'Aisne, fonds de la maîtrise des eaux et forêts de La Fère, B 3631.

(17) Ibidem, B 3562.

(18) Ibidem, B 3623.

a) SOURCES

1°) Sur le saint :

a) Bède le Vénéral, *Historia ecclesiastica*, lib. III, c. 19, publié dans Migne, *Patrologie latine*, t. 95.

b) Les Bollandistes, *Acta sanctorum*, 20 Junii V, pp. 19 et suivantes.

2°) sur le prieuré :

Archives de l'Aisne H 235, 275, 302 et 317, dossiers se trouvant dans le fonds de l'abbaye Saint-Vincent de Laon.

3°) sur le château :

Archives de l'Aisne B 1317. Dossier du bailliage royal de La Fère. On y trouve le procès-verbal de description du château en 1692.

Archives de l'Aisne, J 2116 : Photocopie d'un plan de Laon en 1700, conservé au Service historique de l'armée.

4°) Sur les usages dans la forêt de Saint-Gobain :

Archives de l'Aisne B 1317, 3562, 3563, 3579, 3623 et 3631.

b) BIBLIOGRAPHIE

1°) *Sur l'histoire de Saint-Gobain en général* :

a) Adenis COLOMBEAU, *Histoire du village, château fort et forêt de Saint-Gobain...* (Saint-Gobain, 1844. In-8°, 27 p.) — Arch. Aisne 8° 1588.

b) A. DAVROUX, *Histoire du bourg, du château fort et de la manufacture de glaces de Saint-Gobain* (Chauny, 1880. In-8°, 198 p.). Arch. Aisne 8° 1255.

2°) *Sur le saint :*

a) James O'CARROL, *Renseignements sur la vie de saint Gobain* (23 octobre 1957), 2 pages dactylographiées dans le dossier Piette de textes de Saint-Gobain, des Archives de l'Aisne.

b) Articles Gobain, Boétien, Algis de l'encyclopédie « Catholicisme ».

3°) *Sur le prieuré :*

a) André BIVER, *Le prieuré de Saint-Gobain*, p. 117 à 137 du tome XXXIV du « *Bulletin de la Société académique de Laon* ».

b) Dom Robert WYARD, *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon...* (Saint-Quentin, 1858. In-8°, XVI-601 p.). Arch. Aisne 8° 314.

4°) *Sur le château et sur ceux de Coucy, de Laon et de Ham à titre de comparaison :*

a) Amédée PIETTE, *Le château de Saint-Gobain, son origine et sa destruction* (Soissons, 1880. In-8°, 18 p.). Arch. Aisne 8° br 84.

b) Ivan PEYCHÈS, *Notes sur le château fort de Saint-Gobain* (Dijon, 1945. In-8°, 58 p., dessins). Arch. Aisne 4° br 39.

Monsieur Ivan Peychès, actuellement Directeur des services de recherche de la Compagnie de Saint-Gobain, et d'autres personnes comme M. Corvilain ont encore effectué quelques fouilles très intéressantes dans les souterrains de Saint-Gobain entre 1945 et 1968. L'usine de Saint-Gobain conserve une copie d'un rapport dactylographié de Monsieur Peychès, de juillet 1964 donnant une idée de ces diverses fouilles. On peut compléter ce rapport par un plan de nivellement des souterrains de Monsieur Porchez, géomètre à Anizy-le-Château, se trouvant aussi à l'usine de Saint-Gobain. Enfin, Monsieur Marois, Directeur de l'usine de Saint-Gobain, et Messieurs Dubouquet et Pierret ont bien voulu nous donner des renseignements complémentaires.

Les amateurs d'histoire et d'archéologie doivent particulièrement remercier Monsieur Peychès et la Direction de la Compagnie de Saint-Gobain d'avoir effectué ces fouilles et d'avoir en même temps conservé soigneusement ces souterrains médiévaux, malgré les besoins et les travaux de la glacerie.

c) Idem, *Rapport* du 27 juillet 1964 (5 p. dact. in-4°) dans le dossier Saint-Gobain des textes de la collection Piette des Archives de l'Aisne.

d) François ENAUD, *Le château de Coucy* (Paris, vers 1960. In-8°, 72 p. ill.). Arch. Aisne 8° br 1086.

e) Albert MERSIER, *Le château de Ham* (Somme) p. 232 à 315 du *Bulletin Monumental*, 1914.

f) Camille ENLART, *Manuel d'archéologie française...* 2^e partie, tome II, *Architecture militaire*, 2^e éd. (1932).

g) Raymond RITTER, *Châteaux, donjons et places fortes...* (Paris, 1953).

h) M. AUBERT et J. VERRIER, *L'architecture militaire* p. 100 à 114 de *L'architecture française à l'époque gothique* (Paris, 1943).

i) Lucien BROCHE, *L'ancien palais des rois à Laon* p. 180 à 212 du tome XXXI du « Bulletin de la Société académique de Laon » (Laon, 1905).

5°) *Sur les sires de Coucy :*

a) André DUCHESNE, *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy* (Paris, 1631. In-fol. 455 p. et 691 p. de preuves). Arch. Aisne fol. 36. La maison de Coucy se trouve aux pages 183 à 275 de la généalogie et aux pages 310 à 440 des preuves.

b) Dom TOUSSAINTS du PLESSIS, *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy* (Paris, 1728. In-8°, 214 p.). Arch. Aisne 4° 144.

c) Ph. LAUER, *Introduction historique* p. 9 à 31 du *Château de Coucy* par Eugène Lefèvre-Pontalis (Paris, sans date, vers 1910). Arch. Aisne 8° 930.

d) Comte Maxime de SARS, *Sires et marquis de Coucy*, p. 199 à 228 du tome IV du *Laonnois féodal* (Paris, 1931).

e) H. LACAÏLLE, *La vente de la baronnie de Coucy* (Nogent-le-Rotrou, 1894. In-8°, 25 p. — Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, tome LV, 1894). Arch. Aisne 8° br 1193.

6°) *Sur les Bar, Luxembourg et Bourbon :*

Histoire de La Fère des origines à nos jours (La Fère, Lequeux, 1897). Arch. Aisne 8° 365.

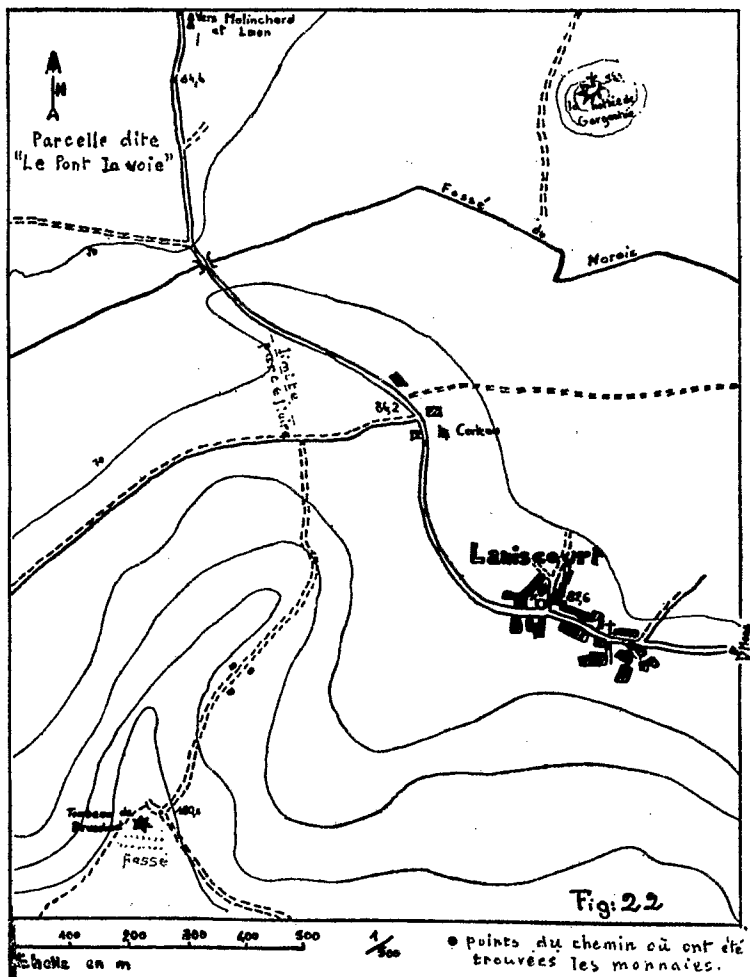
7°) *Sur la verrerie de Charles-Fontaine :*

Comte de HENNEZEL d'ORMOIS, *Gentilshommes verriers de la Haute Picardie, Charles-Fontaine* (Nogent-le-Rotrou, 1933. In-8°, XII, 446 p.). Arch. Aisne 8° 293.

8°) *Sur les origines de la manufacture de Saint-Gobain :*

Elphège FRÉMY, *Histoire de la manufacture royale des glaces de France au XVII^e et au XVIII^e siècle* (Paris, 1909. In-8°, 445 p.). Arch. Aisne 8° 701.





Découverte fortuite de monnaies romaines dans la Commune de Laniscourt (Aisne)

CIRCONSTANCES

Depuis plusieurs années des scouts organisent en été un ou plusieurs camps de vacances sur la colline qui domine le village de Laniscourt. Cet endroit fait partie des emprises du fort militaire de Laniscourt. Il est en friche depuis plus de cent ans, auparavant il semble qu'il a toujours été boisé et n'a jamais été cultivé à cause de la nature ingrate du sol. Ces circonstances sont particulièrement favorables pour la conservation des vestiges archéologiques.

Nous avons entendu dire que les scouts avaient trouvé des pièces de monnaie. Nous avons réussi à les regrouper presque toutes. Il s'agit de quatre pièces de bronze romaines (voir description ci-après).

LIEU DE LA DÉCOUVERTE

Le village de Laniscourt, ancien domaine gallo-romain (1), est dominé par une colline qui n'est qu'une avancée de la falaise de l'Île de France (représentée ici par le plateau de Montarcène) sur la plaine picarde. Le sommet de ce promontoire est constitué par une table calcaire, ce qui lui donne un caractère assez abrupt.

Un chemin le gravit en croisant en écharpe sa pente Est. Il part en bas du hameau de Certeau (voir la carte ci-jointe) et gagne le sommet en franchissant une différence de niveau d'une centaine de mètres. Au cours de ce trajet, il présente quelques remblais et quelques tranchées. Près du bas du chemin, une tranchée atteint une profondeur considérable : 8 m d'un côté, 10 m de l'autre, soit la hauteur d'une maison de deux étages. Il ne s'agit pas là de quelque travail cyclopéen mais de l'effet du ravinement des eaux de pluie au cours d'un grand nombre de siècles, phénomène plus marqué vers le bas, là où se réunissent toutes les eaux de la pente. On l'observe sur des chemins dont on a pu démontrer l'antiquité (voir en particulier la voie romaine de Soissons à Château-Thierry à la côte de Buzancy).

Ce caractère d'ancienneté de notre chemin est également attesté par un acte de 1187 qui établit en même temps sa relation avec la tombelle dont nous parlerons tout à l'heure :

(1) A. Dauzat et Ch. Rostaing : Dictionnaire étymologique des noms de lieu de France. Paris, Larousse, 1963.

« In territorio de Moreines sicut extendit a via que ducit ad tumulum Brunehaudis ultra Laniscurtem » (Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Vincent de Laon) (2).

En effet, parvenu au sommet de la colline le chemin passe à quelques mètres de la tombelle de Laniscourt, dite « Tombeau de Brunehaut ». Il s'agit d'un monticule de terre et de pierres qui, vers le Nord, domine d'environ trois mètres le sol naturel. Vers le Sud, sa hauteur paraît supérieure par suite d'une excavation, profonde d'un mètre et longue de trente qui isole une partie de la colline de Laniscourt du reste de celle-ci.

Ce monument n'a naturellement aucun rapport avec la sépulture de la reine Brunehaut qui, comme on le sait, a été suppliciée à Autun ; et il n'a probablement non plus aucun caractère funéraire.

A. Grenier a noté que des tumulus ne renfermant aucune sépulture servaient parfois à marquer les frontières des pagi gallo-romains (3). Auparavant A. Piette, dans un ouvrage maintenant classique, avait montré que, dans l'Aisne, ces sortes de monuments jalonnent les chemins antiques en leurs points les plus remarquables : croisements, points culminants, etc... où ils jouent un rôle de signalisation ou d'observation, autrement dit, un rôle stratégique (4). Cet auteur a signalé également que ces tombelles sont souvent placées sur l'isthme d'un ancien éperon barré (5). C'est le cas notamment des tombelles de Chaillevois, de Penancourt (Anizy-le-Château), de Marle, de Parfondeval. C'est le cas également de la tombelle de Laniscourt, nous nous proposons d'y revenir un jour.

Si l'on continue le chemin beaucoup plus loin, on trouve à une dizaine de kilomètres, sur le plateau qui prolonge la colline, une autre tombelle, la tombelle de Montarcène, et plus loin encore, après un franchissement de vallée, la tombelle de Penancourt.

D'autre part, dans le voisinage de Certeau, hameau situé au bas du chemin, se trouve un chaos de rochers de grès qui porte le nom de « Hottée de Gargantua ». Il s'y attache une légende d'allure préhistorique : Gargantua aurait un jour vidé le contenu de sa hotte, il aurait pour cela posé un pied sur la colline de Laon, un autre sur celle de Laniscourt. Les

(2) A. Matton : Dictionnaire topographique de l'Aisne, Paris, Imprimerie Nationale, 1871 - p. 46.

(3) A. Grenier : Manuel d'Archéologie gallo-romaine, T. I, p. 171.

(4) Amédée Piette : Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne, Laon, imp. E. Fleury, 1856-1862.

(5) Du même : Étude sur les tombelles de l'Aisne, manuscrit, à la Bibliothèque de la Société historique de Vervins.

légendes de ce genre se rapportent toujours à des chemins très anciens (6) (7).

Voilà donc le cadre riche en évocations antiques ou pré-historiques où a été faite la découverte des monnaies.

La monnaie n° 1 a été trouvée sur le sommet de la tombelle alors que les scouts faisaient une excavation d'une dizaine de centimètres de profondeur pour installer un petit foyer de pierres sèches.

Les monnaies n° 2, 3, 4 ont été trouvées au cours d'un travail de débroussaillage sur les bords du chemin, en un point où celui-ci n'est ni en tranchée ni en remblai, donc non sujet aux éboulements, ce qui permet de penser qu'il était à cet endroit dans son état antique primitif. Les pièces n'étaient recouvertes que par quelques centimètres de terre et c'est en arrachant des ronces et des arbustes qu'on les a mises à jour.

DESCRIPTION DES MONNAIES (8)

Cette description est due à M. le Dr Bastien, de Dunkerque, que nous remercions très vivement pour sa collaboration :

1. — *Marc Aurèle*, Auguste

D/ Tête laurée regardant à droite

M. ANTONINUS AUG P M

R/ Victoire marchant à gauche

tenant une couronne et une palme

TRP XVIII IMP II COS III

As (Emission Déc. 163 - Déc. 164)

monnaie assez usée.

2. — *Dioclétien*

D/ Tête laurée regardant à droite

IMP DIOCLETIANUS P AUG

R/ Génie avec couronne murale, marchant à gauche, tenant une couronne et une palme

GENIO POPULI ROMANI

A

TR

Γ

Follis I^{er} tétrarchie. Atelier de Trèves

(296-297)

Coh. 91 - Vœtter 39

monnaie à fleur de coin.

(6) H. Dontenville : La Mythologie française, Paris, Payot, 1948.

(7) G. Dumas : La « Hottée de Gargantua » à Molinchart et la légende de ce géant dans les traditions populaires, dans le tome IX des « Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire de l'Aisne », p. 52-55.

(8) Ces monnaies seront déposées incessamment au Musée de Laon.

3. — *Constance - Chlore*, Auguste

D/ Tête laurée regardant à gauche :

Haut du tronc cuirassé

IMP CONSTANTIUS AUG

R/ Génie avec couronne murale, marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Un flambeau

Une étoile.

P L G

Follis 2^e tétrarchie

Atelier de Lyon (1^{er} Mai 305 à 25 Juillet 306)

Coh. 142 - Voetter 35

monnaie à fleur de coin.

4. — Nous n'avons pas pu nous procurer la pièce n° 4 en vue d'une identification complète mais nous l'avons eue entre les mains et nous avons constaté que c'était une pièce de Constantin (312-337).

CONCLUSIONS

De tout ce qui précède, nous pensons que l'on peut tirer les conclusions suivantes :

1) La date de fabrication des monnaies nous indique approximativement à quelle date elles ont été perdues :

— la pièce de Marc-Aurèle, étant assez usée, a pu être perdue une vingtaine d'années après sa frappe, soit vers 180 ap. J.-C.

— quant aux pièces de Dioclétien et de Constance-Chlore, elles sont à l'état de neuf. On peut donc penser qu'elles sont tombées là à une époque très proche de la date de leur frappe (296 et 305).

2) Il ne s'agit pas d'un « trésor » : ensemble de monnaies généralement de même époque, enfouies en une fois, à une assez grande profondeur et contenues dans un récipient quelconque tel que marmite ou urne, mais de pièces de monnaie perdues une par une et à des dates diverses par des usagers du chemin.

Ceci suppose une fréquentation assez importante et prolongée de ce chemin dès l'époque antique. Il unissait alors le bas de la colline à son sommet, et d'une manière plus générale, la plaine du Laonnois au plateau de Montarcène, et au-delà à Anizy et à Soissons.

L'acte de 1187 nous le montrait existant déjà à la fin du 12^e siècle, la découverte des monnaies lui fait faire un bond en arrière de mille ans et plus. Dans l'antiquité il devait être en pleine activité.

Par la suite, il semble qu'il a été délaissé (puisqu'on n'y a trouvé aucune monnaie médiévale) au profit des chemins de la plaine plus faciles d'accès et desservant les villages de fondation franque ou féodale (Mons, Vaucelles, Beffecourt) dont l'installation dans le bas a été rendue possible par le drainage des marais. Notre chemin n'a plus été utilisé que par les bûcherons et les ermites de la montagne.

Mais en 1187, le souvenir de son importance passée le faisait encore choisir pour délimiter un domaine de l'Abbaye Saint-Vincent de Laon.

Laon, le 20 Avril 1967.

H. DELEROT.

Cette étude a paru également dans :

« Cahiers d'archéologie du Nord-Est », fascicule n° 19,
94, rue Léon Blum, Laon (Aisne).



Les pratiques païennes à Laon à l'arrivée de sainte Salaberge au VII^e siècle

Pour compléter l'histoire de l'abbaye Notre-Dame la Profonde et Saint-Jean de Laon, abbaye royale carolingienne, faite au congrès l'an dernier, il est nécessaire d'éclairer la figure de la fondatrice de ce monastère sainte Salaberge par une étude de la situation religieuse à Laon, vers 640 à son arrivée, nous réservant dans une prochaine causerie d'apporter quelques précisions, sur la famille de cette femme, qui sont susceptibles d'expliquer les développements ultérieurs de notre cité.

Nous allons retenir aujourd'hui trois fragments de récits, extraits de la première vie de sainte Salaberge, contenus dans un codex de l'abbaye Saint-Jean, aujourd'hui disparu, mais reproduits dans les Acta sanctorum de l'ordre de saint Benoît par Luc d'Achery et Mabillon, nous rapportant les prodiges étonnants qui signalèrent l'entrée de la sainte en notre ville.

D'abord après avoir décrit Laon, forteresse juchée sur une haute montagne, entourée de puissantes murailles, et alimentée à ses portes par des fontaines jaillissant perpétuellement pour les besoins des hommes, des troupeaux et des chevaux, l'auteur anonyme ajoute : « La ville fut tout illuminée des rayons du soleil, à l'approche de cette vénérable femme et de ses saintes moniales, si bien que l'évêque Attole se pressa d'aller au-devant d'elles avec des hymnes et des cantiques »...

Le récit se poursuit en nous disant que « l'évêque désirant offrir, dès le lendemain, un repas de gibier aux voyageuses, envoya ses serviteurs à la chasse dans la campagne. Or, les chasseurs, rentrant à la nuit tombante, virent avec effroi sortir de toutes les issues de la ville, des esprits d'une difformité extraordinaire ayant figures d'animaux cruels et immondes : taureaux, ours, cerfs, sangliers, ânes lascifs, suivis de lions et de renards. Que comprendre d'autre, si ce n'est que l'antique ennemi ne put supporter la sainteté et la force de la servante de Dieu, et qu'il ne sut rien faire d'autre que de s'enfuir avec ses gardes du corps ».

Enfin l'auteur raconte que dans cette ville « un antique serpent exerçait, avec une cruauté extrême, ses artifices, trompant par ses astuces tous les petites gens, paysans et hommes peu évolués, sans sens critique. Au cours d'un baptême idolâtre, ils invoquaient l'idole et au cours de jeux, au milieu desquels se déchaînait le diable en une bacchanale effrénée, plusieurs homicides étaient perpétrés. Le démon agissait si néfastement que les parents consanguins des victimes couvraient de leur silence consentant le sang répandu. La présence de la sainte délivra la ville de tous ces démons qui entretenaient parmi les habitants de si misérables et pernicieuses coutumes ».

Les historiens du 17^e siècle, y compris Dom Wyard, écartent ces récits à cause, disent-ils, de leur grande naïveté. Or, au contraire, cette arrivée légendaire, rapportée sous une forme symbolique, nous fait assister à l'expulsion de notre cité des cultes païens qui s'y faisaient, et mettent l'accent sur les pratiques existant encore, consistant en immersions et ablutions d'eau lustrale et se terminant par des sacrifices humains, sans doute la noyade de la victime telle qu'on peut la voir, représentée dans le fameux chaudron de Gundrup.

De même, une dizaine d'années avant, vers 630, à l'installation de l'Irlandais saint Fiacre, au bois de Breuil (emplacement de la Gare) par Cagnoald, alors évêque de Laon, nous apprenons que là aussi « dans ce bois vivaient des bêtes féroces dévorant les passants et dont les haleines empestaient l'atmosphère. Saint Fiacre, par ses prières, chassa de là tous ces animaux démoniaques ».

Nous sommes donc en présence d'un deuxième récit presque identique, dans le deuxième quart du 7^e siècle. Mais ce n'est pas tout, nous possédons un troisième document entre les années 640 et 660, une lettre sermon de saint Éloi de Noyon, grand ami de Cagnoald de Laon, où il décrit abondamment, pour d'ailleurs les interdire, toutes les pratiques païennes et cultes divers en vigueur dans la région.

« Avant tout je vous interdis d'observer les coutumes sacrilèges des païens, celles des "caraios" (qui sont des enchanteurs) celles des devins, sorciers et magiciens prédisant l'avenir. N'allez pas les consulter même quand vous êtes malades, ne

vous préoccupez ni des augures, ni des éternuements, ni du vol des oiseaux, qu'importe le jour où vous quittez votre demeure, ou le jour où vous y retournerez ; pourquoi attendre une lune pour commencer un ouvrage ? Ne vous livrez pas aux calendes de Janvier, à ces choses néfastes et ridicules, à ces "vetulos" (ces enchantements où les enfants font les vieux), ces "cervulos" (ces enchantements d'hommes déguisés en cerfs) et ces "jotticos" (qui sont des jeux diaboliques). Vous ne disposerez pas sur des tables des mets pendant la nuit et vous ne pratiquerez pas les présages sur les grues. Vous ne croirez pas aux arbres qui purifient, vous ne vous assiez pas aux incantations. Abstenez-vous à la Saint-Jean, et à toutes autres solennités des solstices, de vous rendre aux "vallationes" (ces jeux qui se tiennent sur les pentes des collines) à ces "caraulas" ces danses diaboliques (qui sont à l'origine des caroles du moyen âge). Vous n'invoquez pas, par leur nom, les démons, Neptune, Orcus (le dieu des enfers), Diane, Minerve, Genius (le dieu de la génération). Vous ne chômez pas les jours de Jupiter ou de Maïa (c'est le nom de la déesse-mère qu'on transformera parfois en Maria ni les jours de la rouille et des rats. Vous n'irez pas aux enclos sacrés, ni aux pierres, ni aux fontaines, ni aux arbres. Vous ne mettrez pas des lumières au carrefour, aux déesses Trivia ou Bivia (les trois déesses et les deux déesses que les Romains assimilèrent à Diane). Vous n'y déposerez pas des dons. Vous n'attacherez pas au cou des hommes ou des animaux des liens. Vous ne vous soumettrez pas aux eaux lustrales, vous ne ferez pas d'incantations sur les herbes ; vous ne ferez pas passer les troupeaux par le trou des arbres ou le trou de la terre ; les femmes ne porteront pas au cou ou attachées à leur voile des boules d'ambre qui sont des superstitions de Minerve. Vous ne vociférerez pas à une éclipse de lune, vous n'appellerez pas le soleil, Seigneur, et la lune, Dame. Vous ne croirez pas à la fatalité, au sort ou à l'horoscope du jour de naissance. Étant malade, n'allez pas chercher les enchanteurs, devins, sorciers et magiciens, ne mettez pas des phylactères aux fontaines, aux arbres et au carrefour. Arrachez plutôt les arbres sacrés, et jetez au feu quand vous en trouvez des simulacres de pieds pendus au carrefour ».

Les textes des pénitentiels irlandais ou colombaniens énoncent aussi un grand nombre de pratiques superstitieuses dans des expressions semblables à celles de saint Éloi, dont le dictionnaire de Du Cange donne une explication qui n'est, hélas, pas toujours satisfaisante ; puisque pour certaines d'entre elles, il se contente d'écrire, superstitions !

Si les païens et leurs cultes sont chassés des villes et de leurs faubourgs, au début du 7^e siècle, ils prolifèrent dans les campagnes, lors de la désorganisation du pouvoir mérovingien. Ce n'est qu'à l'accession des Carolingiens, que la lutte contre le paganisme est reprise avec vigueur. Une première loi de

Charles Martel (dont le texte est d'ailleurs perdu) punit de quinze sous d'amende toute personne surprise à se livrer à des pratiques superstitieuses. Au même moment, saint Boniface, saint Firmin, saint Chrodegand dans la Meuse, Moselle et Lorraine, avec la collaboration d'ailleurs de Gènebaud II, évêque de Laon, intensifient la lutte.

En 743, le concile de Lestines, près de Cambrai, réuni par Carloman, le frère de Pépin le Bref avant son entrée comme religieux au Mont Cassin et où assistent les évêques de son Etat, dont Gènebaud II de Laon, rappelle l'ordonnance de Charles Martel, frappant d'amende les païens ; pour assurer une plus grande efficacité dans l'application des sanctions, il énumère une trentaine de pratiques condamnables :

« les sacrifices sur les tombes, les repas sacrilèges sur les défunts, les cortèges immondes de février, les enclos sacrés, les sacrilèges pratiqués à l'égard des églises, les courses dans les bois sacrés appelées Nimidas, les sacrifices sur les pierres, les choses sacrées de Mercure et de Jupiter, les phylactères et les liens, les fontaines, les incantations, les augures sur la fiente des oiseaux et le fumier des chevaux et des bœufs, les étournements, les devins et leurs sortilèges, le feu frotté sur le bois dit Nodfyr (à la Saint-Jean d'été, donc au solstice, on arrachait un poteau d'une palissade autour duquel on enroulait une grosse corde qu'on faisait glisser avec une très grande rapidité jusqu'à ce que le feu jaillisse et que le poteau s'enflamme ; alors on l'entretenait avec des chaumes, bruyères et bois très secs, on ramassait précieusement les cendres pour les épargner dans les champs et en chasser les chenilles), les lieux considérés sacrés sans raison, les éclipses de lune où l'on crie " lune, sois victorieuse " (ce sont les vociférations déjà stigmatisées par saint Éloi), les orages, les cornes de cerfs et autres charlataneries amoureuses (que nous allons expliquer), les demandes appelées biens Sainte Marie (sans doute des pratiques exécutées par des femmes stériles en l'honneur de la déesse-Mère), les sillons autour des villas, les courses païennes dites Yrias, exécutées avec des panniaux et des souliers fendus, les figurines saupoudrées de farine, les figurines faites de tissus, les figurines portées dans les champs, les pieds et les mains de bois pendus au carrefour ou près des fontaines et les croyances aux femmes qui dévorent la lune pour arracher le cœur des hommes ».

Malgré ces efforts pour extirper toutes ces pratiques, on les retrouve encore sous Charlemagne en 789 dans l'admonition générale : « Que personne ne s'adonne à la divination, à l'interprétation des présages et augures, qu'on ne pratique pas les incantations et qu'on n'interroge pas les esprits des morts. Que les prestidigitateurs, enchanteurs, perturbateurs, magiciens, soient châtiés et condamnés. En ce qui concerne les arbres, les rochers, les sources où certains mettent des cierges et s'adonnent à des pratiques de culte, que ces usages des plus

malfaisants soient abolis et détruits partout où on les trouve ».

En 858 à Tours, le concile reparle des sorcelleries païennes et en 906 à Prüm, on condamne toutes ces Dianes et Epona et toutes femmes qui chevauchent dans la nuit.

Dans le manuscrit 265 de Laon (IX^e siècle) on lit encore : « Tous les cultes des idoles, sacrifices et augures des païens sont sacrilèges, ainsi que les pratiques païennes, tels que les sacrifices des morts près du corps du défunt ou sur sa tombe, les augures, les phylactères, les immolations sur les autels, les fontaines, les arbres de Jupiter ou de Mercure ou autres démons des païens qui se célèbrent certains jours fériés, et les incantations et toutes les nombreuses autres choses qu'il serait trop long d'énumérer ».

Dans un autre manuscrit (N^o 201) donné à la Cathédrale de Laon, par Théodoric, évêque de Cambrai, avant 832, et contenant des conciles provinciaux, on relève une série de noms de prêtres païens, tels que « les "arioli" qui font des prières abominables sur l'autel des idoles, des présages funèbres et sollicitent des réponses des démons du ciel ; les "haruspices" qui examinent les heures des jours et déterminent les heures fastes pour entreprendre un ouvrage, les "augures" qui examinent le vol et le cri des oiseaux, les "sortilegi" qui sont des sorciers qui pratiquent la divination ».

Enfin le manuscrit 468, également du IX^e siècle, fournit une liste encore plus complète de tous ces personnages qui s'adonnent à toutes sortes de maléfices, (en se référant certainement aux étymologies d'Isidore de Séville). « Il y a les nicromances qui pratiquent la divination sur les morts, les idromances la divination par les eaux, les devins, les enchanteurs ou incantateurs, naturellement les arioli, les haruspices, les augures qui examinent la nourriture et le chant des oiseaux, les pitonesses qui sont des devineresses d'Apollon, les astrologues qui trouvent le destin dans les astres, les genethliaci qui étudient les horoscopes de naissance, les mathematici qui sont des sorciers calculant les horoscopes, les sortilegi, les salisatores, les sauteurs et danseurs de tout acabit, donnant des présages d'après la palpitation des membres par pression et enfin les prestidigitateurs qui pratiquent l'aveuglement ».

Tous ces textes nous font saisir sur le vif le nombre incroyable de pratiques païennes en usage aux 7^e, 8^e et 9^e siècles, dans toutes les campagnes de nos régions. Lorsqu'on s'aventure dans ce domaine, la grande difficulté réside dans une traduction exacte de ces termes plus ou moins sibyllins, désignant chaque forme de superstition. Pour s'y reconnaître, il faut d'abord essayer de déterminer l'origine de ces cultes, celtique, gaulois, romain et germanique. Remarquons que les cultes gaulois ont survécu à l'occupation romaine et même ont profité d'une véritable renaissance à partir du 3^e siècle, tandis que les cultes romains, eux, ont essayé de se

substituer, de se superposer, tant bien que mal à la mythologie autochtone. La question est donc extrêmement complexe, d'autant que certains cultes nous sont très mal connus.

Le culte celtique tourne autour des pierres levées. Il suffit d'énumérer, dans la campagne proche de Laon, les alignements d'Orgeval (60 pierres levées encore il y a cent ans), la pierre de Bois-les-Pargny, la pierre de Mons, et celle détruite de Coucy-les-Eppes, lors de l'établissement du chemin de fer Laon-Reims. Les pierres trouées, où l'on faisait passer bêtes et gens, il y en avait encore au siècle dernier, à Jouaigne, Vassogne, Morsain, et Acy. Quant au sillon, autour des villas, tous ces fossés sacrificiels, que la photo aérienne révèle très bien, et qui ont donné les ronds des fées, un relevé systématique aurait besoin d'être fait dans l'Aisne, comme il a été exécuté par Monsieur Agache, dans la Somme.

Pour comprendre les pratiques gauloises et druidiques, il est indispensable de résumer le mythe cyclique de la déesse-mère, mythe qui a été extrêmement bien étudié par le professeur Hatt. (Archéologia n° 10-11-12).

Le Dieu Taranis est le dieu du feu sidéral, le dieu des orages et des tempêtes, son attribut est la roue qu'on enflamme au solstice d'été (à la Saint Jean) et que l'on fait dévaler sur la pente d'une montagne lors des jeux des vallations. Les Romains donneront à Taranis, comme attribut, un aigle. Mais nous ne nous faisons pas d'illusion, Taranis n'est pas superposable à Jupiter. Taranis a une épouse, la déesse-mère qui est une belle infidèle, elle s'enfuit avec Esus ou Cernunnos, le Dieu, à cornes de cerf, le dieu de la fécondité. Lors de ses noces avec Esus, la déesse, en signe nuptial, se parera de bandelettes et phylactères, comme toute jeune mariée gauloise, et elle pénétrera dans le monde souterrain de la terre, domaine de Teutates, grâce au serpent à tête de bélier, qui est la pluie, tombant sur le sol après l'orage. Taranis, époux abandonné, envoie à la poursuite de la fugitive des chiens féroces au pelage constellé pour la dévorer, mais la déesse sera protégée par une armée commandée par quatre Dieux : Teutates, portant sur son casque un sanglier, Esus une tête de cerf, Belenus un corbeau, et Loucetios un arc-en-ciel. Le temps des amours terminé, lorsque la déesse voudra revenir sur la terre, elle sera, ainsi que ses deux suivantes, transformée, par sortilèges, en grues, et elles se poseront sur un arbre feuillu de la forêt. Esus ne se libérera lui-même de son animalité que par la mort du cerf exécuté par son ami Loucetios ; alors Esus s'en ira par la forêt, y tuera trois taureaux dont le sang servira à asperger les grues, l'arbre feuillu sera arraché tout entier et jeté dans un puits, racines en l'air, alors la bonne mère pourra reprendre sa place près de son premier époux Taranis, et abandonner le cerf.

Monsieur Hatt relève que notre langage a conservé des expressions venues tout droit du culte de la déesse-mère : un

époux abandonné par sa femme est doté de cornes, la femme légère est une grue, et si on tient à se venger d'un affront, on annonce qu'on enverra le chien de sa chienne. Mais, ce qui frappe d'abord dans ce récit gaulois, pour nous Laonnois, c'est que notre ville est la cité de Loucetios. Le nom primitif de Laon est lugdunum, c'est-à-dire la montagne de Lug ou Loucetios, la montagne du Dieu au ciel brillant. Loucetios est étroitement associé à Belenus — Apollon, le Dieu du soleil, qui chez les gaulois, portait, dans sa main, un corbeau, d'où la traduction romaine du mot lugdunum, la montagne du corbeau. (C'est la même traduction pour Lyon, Leyde, etc...). Or une double trouvaille archéologique en 1849, à Laon même, confirme l'importance de ces deux Dieux de la lumière ici. On a trouvé, en effet, deux sous d'or, le premier gaulois, portant sur une face le cheval du soleil, et sur l'autre un œil de profil (signe du soleil) avec l'arc-en-ciel et les lettres LUCOTIO ; la deuxième pièce d'or, d'époque mérovingienne, porte les mots LAUDUNO CLOATO, avec un buste d'homme et sur l'avers, un corbeau de profil en plein vol avec les quatre plumes de sa queue étalée. Ces deux pièces sont laonnoises et mettent l'accent sur l'association Belenus Loucetios, ici-même. Les vieux annalistes laonnois rapportent aussi qu'il y avait à Laon un culte de la déesse-mère semblable à celui de Nogent-sous-Coucy et un ancien manuscrit de Saint-Vincent, cité par Leleu, mais malheureusement disparu à présent, nous dit que saint Rémi créa un collège de chanoines dans l'église Notre-Dame pour éliminer un collège de druides situé près de cette nouvelle église.

Si nous reprenons la liste des animaux immondes s'enfuyant de Laon, en 640, nous y comptons un cerf, un sanglier, un taureau, toutes bêtes du mythe de la déesse-mère. Dans une des très belles peintures d'un de nos plus précieux manuscrits du 8^e siècle, le Paul Orose (manuscrit 137) autour de l'agneau sur la croix, qui est entouré des quatre évangélistes sous leurs signes anthropomorphiques, on voit une frise composée de chiens effrayants qui tournent prêts à dévorer les chrétiens inattentifs. Or, ces molosses ont tous le pelage constellé, ils sont sans aucun doute, les chiens de Taranis ; preuve indubitable que le miniaturiste laonnois connaissait encore très bien l'histoire de la Bonne Mère.

D'ailleurs les habitants, fin Janvier, début Février, pour imiter Cernunnos le dieu qui porte des braies et des cornes de cerf, selon une coutume ancestrale, tuaient des cerfs, se revêtaient des peaux, et trois jours durant se livraient à des danses sexuelles effrénées. Les farandoles, dites le cortège du roi des braies, où ont disparu, bien sûr, les cornes aux 12^e et 13^e siècles, se rattachent certainement à ces danses processionnelles païennes du dieu porteur de braies. On comprend pourquoi, les pénitenciers colombaniens, saint Éloi et le concile de Lestines tonnent contre ces pratiques qu'ils appellent

immondes. La déesse-mère était parée de phylactères et liens, signe de son union avec le cerf, or l'église interdit aussi phylactères et liens ; les grues se posent sur les arbres qui purifient, et le culte des arbres est lui aussi interdit ; mais les usages antiques ont la vie dure. Monsieur Dumas m'a signalé qu'au 18^e siècle, l'église de Crécy-sur-Serre interdisait l'usage païen de jeunes gens allant planter des arbres entiers sous les fenêtres de leurs belles, et en Thiérache encore maintenant, les amoureux plantent des arbres feuillus au 1^{er} Mai.

Monsieur Hatt montre que lors de la conquête romaine, les druides furent pourchassés par les premiers empereurs, mais seuls furent épargnés les sanctuaires de Belenus-Loucefios, ces deux dieux du soleil et du ciel brillant, où les druides installés près de fontaines et de sources jaillissantes pratiquaient la médecine divinatoire. Rome, utilisant leur savoir, n'osa jamais les faire disparaître, et il est non moins certain qu'au 7^e siècle, lorsqu'on était malade, on faisait encore appel à ces devins, sorciers et magiciens, et on allait aux fontaines et aux arbres, où les druides prodiguaient leurs soins, puisque l'église interdit aux malades chrétiens de se rendre à ces lieux de culte et d'y déposer des pieds et des mains de bois ou des simulacres des diverses parties du corps en ex-voto. Si, à Laon, je n'ai, pour l'instant, trouvé trace de ces sortes d'ex-voto, près des fontaines jaillissantes près des portes, le légendaire de sainte Salaberge fait une allusion certaine aux immersions et sacrifices humains qui s'y perpétrèrent.

Dans l'étude faite sur la famille de sainte Salaberge par le colonel Larose, on voit que la sainte, avant d'entrer en religion, avec son mari, fonde dans la région de Toul des quantités d'églises dédiées toutes à Saint Martin (19), Notre-Dame (12) et Saint Georges (2).

Si le monastère de Salaberge à Laon s'appelle Notre-Dame la Profonde, nous voyons apparaître près des deux portes principales de la cité deux églises, dont les patrons sont chargés de défendre la ville contre le retour offensif des cultes païens, puisque la première, au-dessus de la Valise, est consacrée à saint Georges, juste au-dessus de la fontaine, et que la deuxième située près de la porte mortelle est placée sous la garde de saint Michel, archange vainqueur du démon, chargé du partage des bons et méchants au jugement dernier en général, et ici en particulier chargé de protéger les chrétiens défunts dont les corps étaient passés sous cette porte avant d'être enterrés à Saint-Vincent.

De plus, au 7^e siècle, l'Eglise, pour vaincre le paganisme renaissant, christianise un certain nombre de lieux de culte païen, comme l'avait prôné saint Martin au 4^e siècle. Il semble bien que ce soit le cas de Laon pour le lieu où se déroulaient les « vallationes » au solstice d'été, avec la roue de Taranis. C'est au 7^e siècle que fut fondée l'église Saint-Martin-des-Champs, avec un collège de chanoines, juste au-dessus de la

pente d'un lieu dit, appelé « La Roue ». Cette église donnée à saint Norbert, au début du XII^e siècle, deviendra une abbatale prémontrée, et la vigne plantée sur le lieu dit de la Roue sera donnée par le roi Louis VI le Gros aux chanoines réguliers qui, en reconnaissance de cette donation, choisiront pour armoiries de leur maison, la fleur de lys et la roue, sans se rendre compte que cette roue, ô horreur ! était la roue du dieu Taranis qui, le jour de la Saint Jean, dévalait enflammée la pente, lors de la fête de la déesse-mère et de son premier mari.

En ce qui concerne saint Fiacre, lui aussi Irlandais du 7^e siècle, nous le voyons chasser du bois de Breuil les pratiques païennes et le culte de la déesse romaine Robigalia, la déesse rouge à qui on apportait des offrandes en procession chaque printemps, pour protéger les blés de la rouille et des rats. Or, cette procession avait tant de succès que l'église du 7^e siècle décida comme l'avait préconisé saint Martin au 4^e siècle, de la christianiser. C'est la fameuse procession des Robardiaux, où l'on promenait enchaînés, les fameuses papoires, ces animaux fantastiques représentant un aigle, un serpent cornu et un dragon ailé. Le premier, l'aigle, est naturellement le symbole gallo-romain du Dieu Taranis ; le serpent cornu, lui, nous rappelle les rites de la pluie fécondante de la déesse-mère et le dragon ailé est le signe du démon dont la représentation, pensent certains archéologues, a été fournie par les squelettes fossiles des ichthyosaures. La procession, qui avait lieu, chaque année, aux Rogations, débutait à la Cathédrale ; après diverses stations aux principales églises du plateau (ce qui est un phénomène caractéristique dans l'église mérovingienne qui prêna les stations régulières autour de l'église cathédrale) le cortège descendait la montagne par la rampe Saint-Marcel, se rendait d'abord au Breuil, puis à l'église de Vaux, pour rentrer dans la ville par la Valise.

Les deux premiers jours, les papoires précédaient la croix, les prêtres, les clercs et les Laonnois ; le troisième et dernier jour, les papoires terminaient le cortège, montrant ainsi qu'elles avaient été vaincues par la croix. Tous les habitants de la ville étaient tenus d'aller aux Robardiaux, seuls les malades et les infirmes étaient exempts, mais devaient fournir la boisson nécessaire aux porteurs des animaux.

Partout, à la même époque, on signale de semblables processions, à Saint-Quentin, dans les Flandres, à Metz, où les papoires s'appelaient le « graouilly », dans le Nivernais et également dans la ville de Vienne, sur les bords du Rhône, où elle avait été instituée, nous rapporte le vieil annaliste saint Avit « pour mettre fin dans cette ville à la sauvagerie des cerfs franchissant les portes de la cité et la parcourant toute entière, sans rien craindre ».

Ces processions sont donc la manifestation d'une lutte sévère et générale, entreprise contre le paganisme par l'église mérovingienne au temps de sainte Salaberge.

S. MARTINET.

SOURCES

- Acta sanctorum ord. Ben.
duc d'Achery et Mabillon t. 2 - p. 421-432
Vita Salabergæ.
- Dom Wyart - Histoire de l'abbaye Saint-Vincent.
- Gousset : Actes de la province ecclésiastique de Reims,
instruction de saint Éloi (640-660) t. 1, pages 49 à 75 -
Concile de Lestines t. 1 p. 96.
- Ms. 265 de Laon IX^e f. 178^v.
- Ms. 201 de Laon IX^e f. 1^v.
- Ms. 468 de Laon IX^e f. II.
- E. Fleury : Les antiquités du département de l'Aisne, t. 1.
- Haat : Les cultes gaulois, Archeologia n^o 10 - 11 - 12.
- Ms. 137 de Laon, VIII^e - Paul Orose f. 1^v.
- Leleu Ms. 551 - f. 20.
- Lisiard : Ulysse Chevalier, ordinaire de Laon, p. 139.
- Melleville : Histoire de Laon, t. 1, p. 185.
- Capitulaires de Charlemagne an. 789 n^o 65.



Les grands Révolutionnaires de l'Aisne et leurs pays natals

(1^{re} partie)

La période de la Révolution de 1789-1800 est une des plus tragiques de notre histoire : la plupart des grands dirigeants ou théoriciens de l'époque périrent de mort violente. Peu de périodes de l'histoire de France furent aussi sinistres et aussi funestes aux dirigeants. On peut citer : l'époque mérovingienne

fort mal connue, la guerre de Cent Ans, les guerres de Religion, la Commune de 1871, l'occupation de 1940-1944. Elles sont heureusement fort peu nombreuses.

Si la Révolution a été faite surtout par le peuple de Paris, ses chefs, même les Montagnards, qui se firent élire à la Convention, la plupart à Paris, furent surtout de province et il est curieux de voir que cinq de ces chefs sont de notre département : *Condorcet*, le seul philosophe du XVIII^e siècle qui ait connu la Révolution, théoricien Girondin ; *Camille Desmoulins*, le brillant second de Danton, le chef des Montagnards modérés ; *Saint-Just*, le bras droit de Robespierre, ce dernier étant pratiquement le chef du gouvernement de l'an II ; *Fouquier-Tinville*, l'accusateur public de ce gouvernement ; et enfin *Babeuf*, le premier théoricien connu du socialisme et même du communisme. Il est étonnant de constater aussi que les deux plus célèbres révolutionnaires, Danton et Robespierre, ne sont pas nés très loin de l'Aisne : Robespierre à Arras et Danton à Arcis-sur-Aube.

La plupart de ces grands révolutionnaires se connaissaient déjà avant la Révolution et la Convention : Camille Desmoulins fut le condisciple de Robespierre. Saint-Just écrivit aux deux avant 1792. Fouquier-Tinville était cousin de Camille Desmoulins. La Révolution s'est faite entre amis d'enfance et en famille ! Ce sont les rapports de ces révolutionnaires antérieurs à la Convention que nous allons étudier. Ils sont peu connus. De même, nous allons voir les rapports de ces grands révolutionnaires avec leurs pays natus.

Tous ces grands révolutionnaires furent du nord du département, alors que les grands écrivains des XVII^e, XIX^e et XX^e siècles : Racine, La Fontaine, Dumas père et Claudel sont du sud de l'Aisne.

Je vais d'abord parler de Saint-Just qui est de notre arrondissement (Laon) et dont c'était le bicentenaire l'année dernière.

*

**

SAINT-JUST

Louis Antoine Léon de *Saint-Just* naquit à Decize dans le Nivernais le 25 août 1767. Sa mère était du reste la fille d'un notaire de cette ville. Mais son père, capitaine, était originaire de Picardie, de Nampcel (Oise, arr^t de Compiègne, canton d'Attichy, tout près de Blérancourt).

En octobre 1777, quand Saint-Just a donc 10 ans, ses parents viennent s'établir à *Blérancourt* (près de Coucy-le-Château), où ils ont acheté une maison. Mais peu de temps après son père meurt.

Alors, jusqu'à l'âge de 18 ans, il va faire ses études chez

les Oratoriens de Soissons. Pendant les vacances, il s'éprend de Thérèse-Louise Gellé, la fille d'un notaire de Blérancourt. Ils sont même ensemble parrain et marraine le 9 décembre 1785. Mais le père de Thérèse ne veut pas que sa fille se marie avec Saint-Just, et lui fait épouser le fils d'un collègue : Thorin. C'est à cette époque qu'il écrit sa première œuvre : une histoire des sires de Coucy qui a été publiée récemment par M. Dommanget. Il ne s'y montre pas du tout révolutionnaire. En 1787, Saint-Just devient clerc d'un procureur (avoué) de Soissons. Puis, en 1788 il obtient le grade de licencié ès lois de l'université de Reims. Après être allé à Paris en mai 1789 faire paraître « *Le Chevalier Organt* » édité au Vatican I, épopée pornographique et anticléricale, qui est aussitôt saisie par la police, il revient à Blérancourt. Au début de la Révolution, il est grand électeur de Blérancourt. En cette qualité, il se prononce pour Soissons en mai 1790 à l'assemblée de Chauny, qui doit choisir entre cette dernière ville et Laon comme chef-lieu de département.

En juin de la même année, il est élu lieutenant-colonel de la garde nationale de Blérancourt ; puis il offre à la commune voisine de Vassens de se fédérer avec sa petite ville, à l'exemple des nombreux pactes fédératifs qui se font alors entre les communes et provinces de France. Il est ensuite délégué de Blérancourt à la fête de la Fédération de toute la nation à Paris le 14 juillet 1790.

Le 19 août, il écrit à Robespierre sa première lettre pour lui demander d'intervenir auprès du gouvernement en vue de conserver le marché de moutons de Blérancourt. En même temps, il lui confie la grande admiration qu'il a pour sa personne. Il était déjà en relation épistolaire avec Camille Desmoulins, son illustre compatriote, célèbre depuis la prise de la Bastille. Mais en 1791, pour une cause inconnue, il se brouille avec lui.

Au début de 1791, il rédige et publie à Paris « *L'Esprit de la Révolution* ». En août, il essaie de se présenter aux élections législatives dans l'Aisne, mais il ne peut être élu parce qu'il n'a pas 25 ans.

Mais il prit sa revanche l'année suivante : le 5 septembre 1792, il est élu député de l'Aisne à la Convention. Il avait 25 ans et 1 semaine !

Alors il quitte l'Aisne définitivement pour n'y revenir qu'en juin 1794 comme représentant en mission. Il soutient l'action de Robespierre contre les Girondins puis contre les Hébertistes et les Dantonistes. Ce dernier le fit nommer au Comité de Salut Public en juillet 1793. Ce Comité était l'équivalent d'une Présidence collective de la République ayant des pouvoirs très forts, voire dictatoriaux. Saint-Just fit de nombreux rapports au nom de ce Comité, en particulier celui du 23 ventôse an II (13 mars 1794) sur « *les factions de l'étranger* » visant les

Hébertistes qui furent arrêtés dans la nuit. Il les accusait de vouloir pousser la Révolution à des mesures extrêmes pour la discréditer et d'être soudoyés, dans ce but, par les étrangers ennemis de la République.

Il fit aussi le rapport du 11 germinal an II (31 mars 1794), toujours au nom du Comité de Salut Public, contre les Dantonistes ou Indulgents, en particulier contre son compatriote Camille Desmoulins. Ces derniers furent aussitôt arrêtés. On craignait surtout que leur campagne d'indulgence n'aboutît au rétablissement de la royauté.

Il fut trois fois représentant en mission auprès des armées du nord et de l'est : en juillet 1793, en Picardie, d'octobre à décembre 1793 dans l'est, en mai et juin 1794 dans le nord. Il fit remporter aux armées françaises les victoires de Wissembourg en décembre 1793 et surtout de Fleurus le 26 juin 1794.

Le 9 thermidor an II, il est arrêté avec les Robespierristes et guillotiné le lendemain, après une tentative d'insurrection manquée de la commune de Paris. Il n'avait pas 27 ans !

BIBLIOGRAPHIE

OLLIVIER (Albert), *Saint-Just et la force des choses* (Paris, 1955. In-8°, 589 p.).

DOMMANGET (Maurice), *Un manuscrit inédit de Saint-Just*, p. 79 à 139 des « Comptes rendus et mémoires, 1964-1966 de la Société d'histoire de Senlis ».

*

**

Documents concernant Saint-Just et ses rapports avec son pays natal

Délibérations du conseil général de la commune de Blérancourt : 15 Mai 1790 :

Le procureur étant venu déclarer que le sieur de Saint-Just, électeur au département de l'Aisne, a reçu trente exemplaires d'une « Déclaration d'une partie de l'assemblée nationale sur un décret rendu le 13 avril 1790 concernant la religion », avec une lettre où on l'engage à user de son influence dans le pays pour défendre la religion menacée par ce décret, l'assemblée « d'un seul cri », prie le sieur de Saint-Just de se rendre dans son sein ; celui-ci se présente, lit la lettre, et les membres présents ordonnent que cette pièce, ainsi que la « Déclaration » seront lacérées et brûlées sur le champ. Aussitôt « *M. de Saint-Just, la main sur la flamme du libelle, a prononcé le serment de mourir pour la patrie... et de périr plutôt par le feu, comme l'écrivit qu'il a reçu, que d'oublier ce serment* ». Le Maire, aussi

« la main sur le feu », répète le serment et félicite Saint-Just, en lui disant : « *Jeune homme... poursuivez comme vous avez commencé et nous vous verrons à l'assemblée nationale* ».

Registre de délibérations municipales de Blérancourt de 1788 à 1790. E suppl. 825, B B I.

D'après M. le Maire de Blérancourt, les registres de délibérations municipales conservés en mairie ne commenceraient qu'en 1900. (Réponse à une circulaire de 1957).

Analyse et copie dans : Souchon, Inventaire sommaire des Archives ant. à 1790. Aisne, t. V, p. 370, col. 2 (Laon, 1906).

Discours de Saint-Just, âgé de 22 ans, (grand) électeur de Blérancourt à l'assemblée de Chauny le 20 mai 1790, pour le choix du chef-lieu du département de l'Aisne : Extraits :

« Messieurs

Mon âge et le respect que je vous dois ne me permettent point d'élever la voix parmi vous, mais vous m'avez déjà prouvé que vous étiez indulgents »...

...« C'est sous vos yeux que j'aurai fait mes premières armes, c'est ici que mon âme s'est trempée à la liberté ; et cette liberté dont vous jouissez, est encore plus jeune que moi »...

...« Forcé de n'en prendre qu'un, ma conscience est à un seul et mon cœur à tous deux ».

« Laon a sa garnison, Soissons aurait son département... »

...« Soissons demande le département ; je le demande, moi, pour les Pauvres de mon Pays, parmi lesquels Soissons a versé des sommes considérables, dans les temps d'infortune et de calamité... »

« ...N'oubliez pas surtout, Messieurs, que le temps est précieux pour le Pauvre, qu'il le dévore ;... et que, tandis que nous délibérons, les enfants de plusieurs de nos frères, ici présents n'ont peut-être pas de pain, et en demandent à leur mère qui pleure. Je vote pour Soissons ».

Florelle de Saint-Just.

Arch. Aisne L 628.

Lettre de Saint-Just à Camille Desmoulins le 3 juin 1790 :

« Si vous étiez moins occupé, j'entrerais dans quelques détails sur l'assemblée de Chauny où se sont trouvés des hommes de toutes trempes et de tout calibre. Malgré ma minorité, j'ai été reçu... Vous avez su avant moi que le département était définitivement à Laon. Est-ce un bien, est-un mal pour l'une ou l'autre ville ? Il me semble que ce n'est qu'un point d'honneur entre les deux villes, et les points d'honneur sont très peu de chose presque en tout genre. Je suis monté à

la tribune. J'ai travaillé dans le dessein de porter le jour dans la question du chef-lieu ;... *Je suis parti chargé de compliments comme l'âne de reliques, ayant cependant cette confiance qu'à la prochaine législature je pourrai être des vôtres à l'assemblée nationale.* »

« ...Je suis libre à l'heure qu'il est. Retournerai-je auprès de vous ou resterai-je parmi les sots aristocrates de ce pays-ci ? Les paysans de mon canton étaient venus alors de mon retour de Chauny me chercher à Manicamp. Le Comte de Lauraguais fut fort étonné de cette cérémonie rusti-patriotique. Je les conduisis chez lui pour le visiter. On nous dit qu'il est aux champs et moi cependant je fis comme Tarquin (1) : J'avais une baguette avec laquelle je coupai la tête à une fougère qui se trouva près de moi sous les fenêtres du château et sans mot dire nous fîmes volte face.

Adieu, mon cher Desmoulins, si vous avez besoin de moi, écrivez-moi... Adieu encore, gloire et paix et rage patriotique : *Saint-Just.* »

Lettre publiée dans : *Œuvres complètes de Saint-Just...*, par Charles Vellay, t. 1^{er} (Paris, 1908), p. 220 et 221.

1^{re} lettre de Saint-Just à Robespierre :

« Blérancourt près Noyon le 19 août 1790.

Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais que, comme Dieu, par des merveilles ; je m'adresse à vous, Monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait transférer (ce bruit court ici) les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes engloutiraient-elles les privilèges des campagnes ? Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts ! Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent, une adresse que je fais par le même courrier, dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilège sans lequel il faut qu'il meure de faim. Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes point seulement le député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. Faites, s'il vous plaît, que ma demande ne soit point méprisée ».

Publiée dans : *Œuvres complètes de Saint-Just...*, par Charles Vellay, t. 1^{er} (Paris, 1908), p. 224. Lettre retrouvée après le 9 thermidor dans les papiers de Robespierre et publiée pour la 1^{re} fois dans le rapport de Courtois (pièce n° XXIII).

*
**

(1) Roi de la Rome antique.

Lettre à Daubigny - 20 juillet 1792 :

« Allez voir Desmoulines, embrassez-le pour moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais, que j'estime son patriotisme, mais que je le méprise, lui, parce que j'ai pénétré son âme, et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause et recommandez-le-lui, car il n'a point encore l'audace d'une vertu magnanime.

...« O Dieu ! faut-il que Brutus (1) languisse oublié loin de Rome ; mon parti est pris cependant, si Brutus ne tue point les autres, il se tuera lui-même... ».

Publiée dans : *Œuvres complètes de Saint-Just...*, par Charles Vellay, t. 1^{er}, p. 348 et 349. Lettre trouvée dans les papiers de Saint-Just après son exécution le 10 thermidor.

Fac-similé : arch. Aisne. Coll. Piette Icon. person. grands formats.

Élection de Saint-Just à la Convention le 4 septembre 1792, à 25 ans et 1 semaine :

« ...Sur 600 votants M. Saint-Just a réuni 349 suffrages et a obtenu la pluralité absolue (la majorité absolue). M. le président a proclamé Louis Léon Saint-Just représentant à la Convention nationale. M. Saint-Just s'est présenté au milieu des applaudissements de l'assemblée ».

« M. le Président lui a dit deux mots *sur ses vertus qui ont devancé son âge*. M. Saint-Just a répondu en marquant à l'assemblée toute sa sensibilité et la plus grande modestie : il a en outre prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité. Le son des cloches a annoncé sa nomination... »

5^e représentant.

Arch. Aisne L 644.

**

Principaux rapports de Saint-Just

Rapport contre les Hébertistes (1794, 13 mars)

« Rapport sur les factions de l'étranger, et sur la Conjuración ourdie par elles dans la République française, pour détruire le Gouvernement républicain par la corruption et affamer Paris ; fait à la Convention Nationale le 23 ventôse, l'an II de la République Française, par Saint-Just, Au nom du Comité de Salut Public. Imprimé par ordre de la Convention Nationale »...

Arch. Aisne 8^o Br 1104.

(1) Révolutionnaire romain ayant renversé la royauté.

Rapport contre les Dantonistes
(1794, 31 mars)

« Rapport fait à la Convention Nationale au nom de ses Comités de Sûreté Générale et de Salut Public. Sur la conjuration ourdie depuis plusieurs années par les Factions criminelles pour absorber la Révolution Française dans un changement de dynastie ; et contre Fabre-d'Eglantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et *Camille-Desmoulins*, prévenus de complicité dans ces Factions et d'autres délits personnels contre la Liberté, par Saint-Just ; séance du 11 Germinal »...

Arch. Aisne 8° Br 1159.

*
**

**Documents concernant la mission de Saint-Just en Alsace,
à la fin de 1793.**

Ces documents sont exposés au Musée de Blérancourt,
dans la Salle d'Histoire Locale

- 1) Les Alsaciennes doivent abandonner leurs costumes provinciaux :

« Proclamation des Représentans du Peuple : Les Citoyennes de Strasbourg sont invitées de quitter les modes allemandes, puisque leurs cœurs sont français. A Strasbourg, le 25^e Brumaire an second de la République une et indivisible (15 novembre 1793).

Les Représentans du Peuple près l'armée du Rhin : Saint-Just et Lebas ».

Traduction en Alsacien :

« Die Bürgerinnen Strassburg sind eingeladen die teutsche Tracht abzulegen, da ihre Herzen fraenkisch gesinnt sind ».

- 2) La déchristianisation :

Destruction des statues de la cathédrale :

« Les Représentans chargent la mairie de Strasbourg de faire abattre dans la huitaine toutes les statues de pierre qui sont autour du Temple de la raison (la cathédrale) et d'entretenir le drapeau tricolore sur la tour du temple. 4 frimaire an II (24 novembre 1793) ».

- 3) L'argenterie et l'orfèvrerie des églises sont envoyées à la fonte, pour faire rentrer des métaux précieux dans les caisses de la République :

« Les Représentans... arrêtent : tous les vases des temples

(églises) de Strasbourg et les dons patriotiques des citoyens seront transférés à Paris... ».

4) Mesures sociales en faveur des pauvres :

« Les Représentans... laissent à la disposition de la municipalité de Strasbourg sur l'emprunt de 9 millions, 500.000 livres pour être employées sur le champ au soulagement des familles indigentes de Strasbourg ».

5) Mesures contre les riches et en faveur des soldats :

(Les hôpitaux étant insalubres) « les Représentans... arrêtent : la municipalité de Strasbourg tiendra 2.000 lits prêts dans les 24 h chez les riches de Strasbourg pour les soldats. Ils y seront soignés, avec le respect dû à la vertu, aux défenseurs de la Liberté ».

*

**

CONDORCET

Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat *Marquis de Condorcet* est né à Ribemont le 17 septembre 1743. Son père, capitaine de cavalerie, était originaire du Dauphiné. En garnison à Ribemont, il y avait épousé la veuve d'un officier, très pieuse. Il fut tué à la guerre un mois après la naissance de son fils.

A l'âge de 11 ans, celui-ci est envoyé au collège des Jésuites à Reims. En 1758, à 15 ans, il va au collège de Navarre à Paris faire des études de mathématiques. A 17 ans, il revient à Ribemont et persuade sa mère et son oncle évêque de lui faire suivre une carrière dans la science plutôt que dans l'armée ou dans les ordres. A 19 ans, donc, il va à Paris. Il publie des mémoires de mathématiques et d'astronomie et à l'âge de 26 ans, en 1769, il entre à l'Académie des Sciences. Quatre ans plus tard il en devient secrétaire perpétuel.

Mais bientôt il se mit à faire de la philosophie et des sciences politique et économique. Il devint l'ami de Voltaire, de d'Alembert et des encyclopédistes.

Il fournit des articles à l'Encyclopédie de Diderot et publie un pamphlet anonyme : « *Les lettres d'un Théologien* », satire contre les dévôts et les Jésuites, ennemis des philosophes du XVIII^e siècle. Puis il écrit l'éloge de Pascal et annote les « *Pensées* » de ce philosophe.

Il revient de temps en temps à Ribemont où habite toujours sa mère et prend part aux ennuis de tous ses compatriotes. Ainsi à l'automne 1773, il n'hésite pas à passer deux après-midi à aller, avec un élève vétérinaire, d'étable en étable pour soigner les vaches de son pays natal et rendre confiance aux paysans désespérés. De cette manière, il se montre vraiment

le « bon Condorcet » dont on a beaucoup parlé, souhaitant faire le bien comme tous les philosophes du XVIII^e siècle. Il est vrai qu'au nom des « lumières », il critique aussi les croyances des paysans qu'il estime vaines. Il écrit aussi une lettre à l'Inspecteur des Routes de la Généralité de Soissons le suppliant d'ordonner que les corvées nécessaires à la réparation de la route de Ribemont à Saint-Quentin soient faites par les habitants de Ribemont et que ceux-ci ne soient pas envoyés travailler très loin de chez eux.

En 1774, son grand ami Turgot, avec lequel il a entretenu une importante correspondance, devient ministre de Louis XVI. Le nouveau chef du gouvernement fit aussitôt du savant son collaborateur. Celui-ci n'avait que 31 ans.

Mais Turgot fut renvoyé par le roi en 1776. Dix ans plus tard, Condorcet écrira sa biographie. Alors, notre philosophe se consacre surtout à plaider la réforme d'un système judiciaire anachronique et barbare. Il publie des libelles au sujet des affaires criminelles célèbres d'alors : celles du chevalier de la Barre, de Lally-Tollendal, des roués de Chaumont.

Puis il est élu membre de l'Académie française à 39 ans, en 1782. Il se passionne pour l'indépendance des États-Unis et en parle dans une brochure. Il devient du reste le grand ami de l'anglais *Thomas Paine* qui provoque un immense mouvement d'opinion en faveur des insurgés d'Amérique par sa brochure « *Le sens commun* ». Plus tard, Paine, devenu citoyen français par décision de l'assemblée législative, sera élu *député de l'Aisne à la Convention* comme Condorcet en septembre 1792.

Alors, en 1788, le roi Louis XVI convoque les États Généraux. Condorcet s'y présente mais dans le bailliage de Mantes, en Seine-et-Oise, à l'ouest de Paris, où il a une propriété.

Toutefois, il s'intéresse aussi à ce qui se passe dans son pays d'origine, en demandant à l'assemblée du bailliage du Vermandois à Laon d'inscrire dans son cahier de doléances une motion en faveur de l'affranchissement des esclaves noirs et de l'abolition de leurs traites. Il était, en effet, devenu président de la « *Société des Amis des Noirs* ». Ayant subi un échec aux élections aux États Généraux, il se lance dans le journalisme et devient membre de la commune de Paris.

Il est élu par Paris à l'assemblée législative en 1791 et y fait un rapport sur l'organisation de l'instruction publique dont il demande la gratuité à tous les degrés.

Aux élections à la Convention en septembre 1792, Condorcet, ami des Girondins, ou républicains de droite, n'obtient que peu de voix dans la Capitale qui vote presque uniquement pour les Montagnards ou républicains de gauche, comme Camille Desmoulins, son compatriote. Condorcet est alors obligé de se retourner vers la province et, en particulier, vers le département de l'Aisne. Il y est élu avec son vieil ami l'Anglais devenu

citoyen français, Thomas Paine, et son futur ennemi, le très jeune Saint-Just qui deviendra le brillant second de Robespierre.

Aussitôt arrivé à la Convention, Condorcet y prépare un *projet de constitution* qu'on appellera la « *Girondine* ». Mais ce projet est attaqué par les Montagnards en particulier par son compatriote Saint-Just et pas adopté.

Après le coup d'Etat du 2 juin 1793, expulsant les principaux députés Girondins de la Convention, Condorcet rédige, avec d'autres députés de l'Aisne comme Jean de Bry, une adresse à ses électeurs pour protester contre cette expulsion. Toutefois, il ne fut l'objet d'un décret d'arrestation qu'à la suite de son pamphlet contre la nouvelle constitution montagnarde (8 juillet 1793). Il se cache alors pendant près de 9 mois et compose une œuvre maîtresse : « *L'esquisse des progrès de l'esprit humain* ». Il quitte finalement celle qui l'héberge, pour ne pas la compromettre.

Arrêté et emprisonné à Bourg-la-Reine, il meurt le 29 mars 1794. Il s'est peut-être empoisonné à l'aide d'un toxique que Jean de Bry le conventionnel de Vervins, son compatriote a partagé avec lui un soir de juin 1793 ou bien, il est mort d'une maladie contractée pendant sa fuite.

BIBLIOGRAPHIE

BOUISSOUNOUSE (Janine), *Condorcet, le philosophe dans la Révolution...* (Paris, 1962, in-8°, 320 p.).

*
**

Documents concernant Condorcet et ses rapports avec Ribemont

17 Mai 1769 - (Condorcet a 26 ans) :

« Les habitants de Ribemont, petite ville que j'habite ordinairement pendant l'été, se sont adressés à moi... pour me prier d'appuyer auprès de vous une demande...

(Celle-ci) sera utile (à cette ville) en conservant une communication précieuse. Je ne vous parle point de l'intérêt particulier que j'ai à cette affaire d'ou dépend en grande partie la commodité de ma correspondance avec Paris (il s'agit donc d'une route ou d'une communication postale)...

Je ne suis encore qu'un apprenti Philosophe qui n'aspire qu'à se rendre digne de l'honneur qu'il a d'être votre confrère dans une *compagnie savante* à qui votre nom est depuis longtemps si chéri... (l'Académie des sciences peut-être où Condorcet venait de rentrer)...

Je retourne bientôt à Ribemont et j'y aurois le plaisir de

voir des gens moins malheureux et au soulagement desquels j'aurois un peu contribué... ».

Arch. Aisne J. 1684.

*
**

A l'automne 1773, il écrit (à 30 ans) :

« Nous avons à *Saint-Quentin* une maladie qui fait périr toutes les vaches. Les paysans disent tranquillement que lorsqu'ils n'auront plus de bestiaux pour les aider à vivre, Dieu aura la bonté de leur envoyer la peste. Ils font des processions et commandent des messes. Les prêtres ne sauraient suffire aux sacrifices. Pour les remèdes, il n'en est point question, ce serait tenter Dieu. Nous ne mangeons plus de viande de boucherie parce que nous ne sommes plus sûrs de n'être pas assez bêtes pour ne pas gagner leurs maladies ».

Un mois plus tard :

« Nos bêtes à cornes continuent à mourir. Nous avons un élève de l'école vétérinaire. J'ai passé deux après-midi à aller avec lui d'étable en étable, afin d'inspirer un peu de confiance ».

Référence : BOUSSOUNOUSE (Janine), *Condorcet, le philosophe dans la Révolution* (Paris, 1962), p. 31. Publié d'après L. A. Boiteux, *Au temps des cœurs sensibles*. Les originaux se trouvent dans la Collection L. A. Boiteux, Institut et musée Voltaire, Genève. Ce sont des lettres à Amélie Suard.

*
**

Lettre sur l'entretien de la route de Ribemont à Saint-Quentin.

« A M. Dubois (Inspecteur des routes de la Généralité de Soissons à la veille de la Révolution).

Il était question d'éviter le dépérissement total d'une chaussée qu'assure une communication praticable en tout tems entre Ribemont et Saint-Quentin... Vous avez eu la bonté d'ordonner à M. de Brie ingénieur employé dans le Soissonnais (1) d'examiner l'état de cette chaussée... Mais si come je l'espère, il est d'avis de distraire la communauté de Ribemont de la corvée des grandes routes à condition qu'elle se chargera de la reconstruction des ponts et des travaux nécessaires pour cette chaussée, je vous supplie de vouloir bien le charger de diriger lui-même le travail... *Je vous demanderais aussi d'ordonner spécialement que les corvées qu'exige cette réparation fussent faites par la communauté de Ribemont. Je n'oublierai jamais que j'ai ouï dire à l'ingénieur en chef du*

(1) La généralité de Soissons.

Soissonais que le moyen de faire bien travailler les paisans est de les employer loin de chez eux parce que le travail leur étant alors plus onéreux, ils s'empressent davantage de le finir. J'ai donc une peur effroyable qu'il ne veuille appliquer ici cette maxime... Le marquis de Condorcet ».

Arch. Aisne J. 1279.

*
**

Passage du procès-verbal des séances de l'Assemblée particulière du Tiers État du Bailliage de Vermandois à Laon - 18 Mars 1789.

...« Ensuite il a été par nous fait lecture d'une lettre a nous adressée par M. le Marquis de Condorcet en qualité de président de la Société érigée à Paris en faveur des noirs dont l'objet est de porter Messieurs du Tiers à former un vœu en faveur de la liberté des noirs et pour que les États Généraux avisent au moyen de supprimer la traite des noirs.

L'assemblée a unanimement arrêté que le vœu serait inséré dans son cahier de doléances... ».

Arch. Aisne Baill. Verm. 19.

*
**

Lettre de *Condorcet* comme conventionnel de l'Aisne au procureur général syndic de l'Aisne Pottotfeux relative aux routes de notre département (6 février 1793) :

« ...Les routes du département sont également importantes et pour le service de la guerre et pour le commerce intérieur et j'espère de la justice de la Convention qu'elles ne seront pas oubliées... ».

Arch. Aisne L 521.

Élection de *Condorcet* à la Convention :

« Sur 644 votants M. Condorcet a obtenu 565 voix »...

Arch. Aisne L 644.

(à suivre).

G. DUMAS,
Directeur des Archives
de l'Aisne.



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

(fondée en 1825)

9, Rue Villebois-Mareuil, Saint-Quentin.

Année 1967

Président : M. Th. Collart ; *Vice-Président* : M. Jean Agombart ; *Secrétaire Général* : M. Th. Collart ; *Secrétaire des séances* : Mme Leleu ; *Trésorier* : M. Chenault ; *Trésoriers adjoints* : MM. Nicolas et Clin ; *Bibliothécaire* : M^e Jacques Ducastelle ; *Archiviste* : M. Briatte ; *Musée* : M. Pourrier.

Compte rendu des Séances

Janvier. — *Communication de M. Collart.*

« FAYEL ». RÉALITÉ, LÉGENDE, ROMAN, TRAGÉDIE

A la fin du XII^e siècle, en dépit du retour à la couronne du Vermandois, Enguerrand III, Sire de Coucy, Seigneur de Marle, La Fère, Crécy-sur-Serre, Vervins, Pinon, apparenté au Roi et son ami, conserve toute sa puissance qu'il partage avec son Châtelain Renaud de Magny.

En Palestine, les Chrétiens rejetés de Jérusalem par les Turcs motivent la 3^e Croisade à laquelle prend part Philippe-Auguste accompagné de quelques grands seigneurs dont Coucy et son Châtelain qui quittent Vézelay le 4 juillet 1190. D'Acre est repris le 12 juillet ; Coucy et son Châtelain y sont tués. Le corps de Coucy, ramené en France, repose selon son vœu à l'Abbaye de Foigny, près Vervins. Raymond de Fayel, demeuré en son château durant la croisade, entre dans l'histoire littéraire. Cette fin du XII^e et le XIII^e siècles voient fleurir maintes légendes colportées par les troubadours. Jacques Saxquespée, poète du Nord, semble avoir pris les personnages réels du drame qu'il conte : le seigneur de Fayel ayant surpris le secret de sa Dame aimée du Châtelain de Coucy et qui l'aime, pour se venger, lui fait manger le cœur de ce dernier rapporté en France par son écuyer.

A la même époque, Guy de Vergy, puissant baron du Duché de Bourgogne tenu de rendre hommage au Roi de France pour services rendus, est reçu à la Cour avec sa fille Gabrielle de Vergy qui y rencontre bientôt un époux ; ce fait nous valut une autre série de légendes, celle de la Châtelaine de Vergy, amante d'un Chevalier de la Cour de Bourgogne dont la

Duchesse de Bourgogne est éprise, sans succès, et se venge en déclarant à son mari que le Chevalier l'a outragée, ce dont celui-ci se disculpe aisément en révélant au Duc son véritable amour, mais en réclamant le secret ; le Duc s'empresse de le révéler à son épouse qui humilie publiquement sa rivale, laquelle se croyant trahie se tue ; son amant se perce le cœur sur son cadavre ; le Duc indigné tue sa femme et prend l'habit de Templier. Cette légende a été reprise par Bandello dans ses Nouvelles (IV 6), par Marguerite de Navarre dans l'Heptaméron (70^e nouvelle), par de Belloy qui en fit une tragédie : « Gabrielle de Vergy » (1777) jouée au Français en 1790.

Les deux légendes ont été souvent mêlées dans : Anecdotes de la Cour de Philippe Auguste, de Mademoiselle de Lussan (1733) et la tragédie d'Arnaud : Fayel (1770) dans laquelle il recourt « au terrible, puissant ressort jusqu'alors inemployé sauf dans Shakespeare ». L'action y est fort bien conduite, ménageant force suspense ; la pièce offre quelques jolies scènes et de beaux vers.

Ainsi les troubadours du XIII^e siècle se sont inspirés de faits observés ou rapportés en les idéalisant, en les poétisant, amusant ainsi des générations nobles et populaires de légendes dont quelques-unes sont venues jusqu'à nous et intéressent toujours.

Février. — Communication de M^e Jacques Ducastelle.

PROBLÈMES ACTUELS DE LA RÉPUBLIQUE CENTRE AFRIQUE

Isolée, cette République a son développement handicapé par des communications précaires et coûteuses, longtemps uniquement axées sur la consommation intérieure. Sont exploités pour l'exportation coton, café et diamant ; il n'y a qu'une ébauche d'activité industrielle ; un élevage rationnel devrait permettre l'apport au paysan centrafricain d'un appoint nutritionnel appréciable.

La population à très faible densité se rassemble le long des pistes ; elle dispose d'une langue commune : le sango ; il n'y a pas de grosses agglomérations sauf en la capitale Bangui, ville très coquette de 150.000 h. A la suite de trafics et de concussion, le coup d'Etat du 31 décembre 1965 a mis en place le Colonel Bokassa, Président de la République, du Gouvernement, du Parti unique, tenant de plusieurs ministères ; depuis les prévarications ont cessé et le pays travaille.

Elle ne peut s'équiper sans la collaboration internationale ; la France y fournit le plus gros effort, en hommes : médecins, vétérinaires, professeurs, magistrats, fonctionnaires, ingénieurs jouent le rôle essentiel dans son développement ; en capitaux : le Fonds d'aide et de coopération a déjà fourni plus de 5 milliards C.F.A. ; fin 1966 la France intervient pour deux conventions financières de 800 millions C.F.A. ; interviennent également le F.E.D., les U.S.A., l'Allemagne et l'O.N.U. Les

rapports entre techniciens européens et administrateurs indigènes sont assez délicats, chacun ayant conscience de son esprit de légitime indépendance.

La France a conservé en R.C.A. des sympathies certaines ; les vestiges de la période coloniale, les complexes réciproques disparaîtront progressivement, les éléments jeunes du pays ayant davantage de responsabilités.

Mars. — Communication de M. Paul Blimer.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'UNITÉ DE LA MATIÈRE

Durant ces dernières années, les spécialistes de la physique corpusculaire ont découvert une trentaine de nouvelles particules élémentaires, obligeant à remplacer par élémentaire l'adjectif unitaire. La notion d'existence d'une unité dans ce qui nous entoure s'est appuyée sur celle de l'être que nous sommes ; sans doute n'est-elle qu'une donnée à priori de notre pensée, une innéité. En physique moderne, les termes employés sont encore imprégnés de cette subsistance originelle ; on parle toujours des corps chimiques, de la durée de vie d'une particule, de l'âme du noyau, de l'atome ; l'axiome se dégage : « Le tout est formé de parties ». On est alors conduit à dire : 1) la recherche de l'unité dans la matière est teintée d'anthropomorphisme rémanent ; 2) le moderne chercheur, à l'aide de son bévatron, poursuit vainement ce que la pensée grecque a postulé il y a quelque 2.500 ans ; 3) c'est un postulat de la pensée qu'il est une unité dans la matière, postulat qui se transforme en hypothèse quand on la recherche. Il ne s'agit pas de nier les immenses réalisations technologiques, mais d'en examiner critiquement les données de base ; l'homme s'est doté déjà d'un outillage mental très élaboré où les mathématiques jouent un rôle éminent : théorie des quanta, véritable atomisation de l'énergie ; synthèse du discontinu et du continu, de la particule et du champ de l'énergie avec son prolongement la mécanique quantique et ondulatoire de Louis de Broglie. Selon J. P. Vigier, chercheur du C.N.R.S., la matière ne serait point constituée de points matériels ; il y aurait des zones de résonances quantifiées qui seraient des « singularités » dans une continuité.

Nous nous demandons donc si la soumission à la théorie régnante ne devient pas un élément stérilisant. Problème philosophique ou sophisme : y a-t-il une unité dans la matière ? Il est sans doute temps de repenser notre mode de penser.

Avril. — Communication de M. Mourichon, Président de la Société historique de Compiègne.

LA COUR DE NAPOLEON III A COMPIÈGNE

En une longue et élégante causerie illustrée de 140 diapositives photographiques ou documentaires, M. Mourichon fait

revivre les fastes des bonnes saisons vécues par la Cour de Napoléon III à Compiègne. La reconnaissance et l'aménagement du Château de Compiègne ont conquis le couple impérial. Nous assistons au triomphal départ de Paris du cortège que forment les souverains et une série d'invités prestigieux, l'arrivée au château devant une foule intéressée de curieux, les phases d'un séjour donnant la primauté à l'hippisme, aux jeux variés, aux danses, aux spectacles, l'Impératrice s'attendrissant au Roman d'un brave homme tandis que l'Empereur aime les pièces gaies, telles « La grammaire » de Labiche ; la présentation des diverses scènes laisse admirer meubles et décors d'époque ; les promenades en forêt, les chasses à courre et à feux constituent les meilleures distractions des beaux jours, rehaussées par la présence d'invités royaux ; l'Empereur François-Joseph n'y tua-t-il pas un certain jour plus de 800 pièces à lui seul ? Avant l'automne s'opérait le retour à Paris par la route et par le train impérial, ayant lui aussi sa majesté.

L'exposé, toujours allant et coloré, anime les événements essentiels, met en évidence les raisons, les conditions et les conséquences de chacun d'eux ; fruit de patientes, perspicaces et longues recherches, il est une vivante et étonnante reconstitution de l'époque faste du Second Empire à Compiègne.

Mai. — Communication de M^e G. Gorisse.

LE DISTRICT DE SAINT-QUENTIN ET LA GUERRE

(Voir Mémoires de la Fédération de l'Aisne, Tome XII, 1966, p. 104 à 110).

Juin. — Communication de M. Pigeon.

QUELQUES TYPES SAINT-QUENTINOIS AVANT 1914

Par documents photographiques et de précieux souvenirs évoqués avec humour M. Pigeon fait revivre des types pittoresques d'autrefois, fort connus de l'entière population en leur temps. Avec eux ont disparu ces petits métiers annoncés dans la rue par d'originaux appels et pratiqués par de bien curieux personnages. Voici une soixantaine d'années Saint-Quentin, ville provinciale, gardait presque toutes ses familles. On y naissait, on s'y mariait, on y mourait. On s'y connaissait mieux ; un minimum de spectacles et de cinéma poussait beaucoup d'habitants dans la rue, particulièrement le soir à l'examen des étalages éclairés et aux rencontres amicales. Dans le jour, la rue retentissait des cris de tous ceux qui exerçaient les petits métiers : charbonniers, marchands de sable pour le nettoyage des carrelages des cuisines, porteurs d'eau, repasseurs de couteaux, raccommodeurs de faïence, rempailleurs de chaises, tondeurs de chiens, vitriers, acheteurs de ferrailles, de loques, de peaux de lapins, regrattiers offrant à leur clientèle du mouton pour les oiseaux, des légumes, du petit bois,

etc... D'autre part on trouvait en places choisies et fixes des pauvres, des mendiants, des infirmes. L'évocation est émaillée d'anecdotes curieuses de ces types pittoresques : Galoche, Brocq, Papa Noël, Mina, Carolin, Papa rigolo, Nanar, la mère Saragosse, Chevrin, Tiot Loy, Y t'a eu, Père Lenfant qui constituent une galerie plaisante et un retour aux mœurs quelque peu singulières de la Belle Époque à Saint-Quentin.

Septembre. — Communication de M. G. Dumas.

LES CAPITALES DES EMPEREURS ET ROIS CAROLINGIENS
DANS LA VALLÉE DE L'OISE, LE LAONNOIS ET LA CHAMPAGNE :
COMPIÈGNE, QUIERZY, SERVAIS, LAON, etc.

(Voir Mémoires de la Fédération de l'Aisne, Tome XIII, 1967, p. 45 à 69).

Octobre. — Communication de M. Collart.

VILLAGES DU VERMANDOIS MYSTÉRIEUSEMENT DISPARUS
DU 14^e AU 17^e SIÈCLE

Les invasions, les luttes civiles, religieuses ou politiques ont souvent contribué à l'effacement total d'importants châteaux, de grandes fermes, de hameaux, de paroisses pour lesquels aucun témoignage écrit ou oral n'a déterminé ni la date, ni les circonstances de la destruction. L'anéantissement de Théroouanne en 1553, de Vieil-Hesdin en 1554 et de La Mothe en 1654 ajoutent aux hypothèses possibles une volonté affirmée d'assurer la sécurité des frontières dont l'art. 12 du traité de Cateau-Cambrésis (1559) apporte une preuve : Théroouanne, place forte redoutable, est rendue démantelée au Roi de France en échange d'Yvon (emplacement de Carignan dans les Ardennes) complètement rasé, avec la promesse formelle que, dans l'avenir, aucune fortification ne devra être élevée en ces lieux ; s'ajoute ici au souci de sécurité l'application de la loi du talion.

Une cause essentielle réside dans la pratique de la terre brûlée. Le nonce du Pape, Santa Croce, ayant rencontré le Roi campé vers Cambrai écrit : « J'ai vu la région où l'on a tout brûlé l'an dernier et au moment où j'y étais, il y avait plus de 300 villages brûlés. La cavalerie parcourait le pays en brûlant tout, et comme l'Armée avançait vers de nouveaux pays, ils voulaient en brûler 5 ou 6 dans les environs. Et je leur disais d'avoir pitié, mais le Connétable me répondit que je devais me souvenir que, l'année précédente, les Impériaux avaient brûlé Noyon et la propre demeure du Roi à Folembroy. Cependant que l'Armée royale, au 20 septembre, fait le désert entre l'Armée de l'Empereur et celle du Roi, ce dernier passe la Saint-Michel à Saint-Quentin, le 29 septembre, pour ensuite aller à la chasse à Villers-Cotterêts et y passer joyeusement l'hiver ».

M. Collart passe en revue les fermes importantes, les châteaux, les hameaux, les paroisses en donnant les détails connus sur les circonstances de leur disparition, regrettant que pour beaucoup d'entre eux les archives sont muettes sur les causes et les conditions autant que sur les dates. La liste de ces disparitions dans le Vermandois est imposante ; les détails connus sont curieux et évocateurs ; l'étude approfondie de certaines archives encore non fouillées apportera peut-être dans l'avenir solutions à plus d'une énigme.

Novembre. — Communication de M. Paul Blimer.

UN RÉCIT DES TEMPS PRÉHISTORIQUES :
HONN L'AUSTRALOPITHÈQUE

Est évoquée, dans une forme élégante et pittoresque, la vie de l'Australopithèque à l'orée de l'époque quaternaire, voici quelque 800.000 ans. L'Europe, figée dans une période glaciaire est alors d'un seul bloc, tandis qu'au Sud africain la nature, sous d'abondantes pluies, présente de luxuriantes savanes, parcourues de larges rivières, bordées de hauts sommets neigeux et d'une forêt impénétrable de gros et grands arbres étreints de lianes. En file indienne, le camp de Honn composé de 4 mâles, 7 femelles et 8 petits se déplace lentement ; bientôt 3 mâles prennent la fuite, libérant Honn de toute jalousie, et se préparant à constituer de nouvelles tribus. Nous assistons à une chasse mouvementée, la faim ayant saisi la troupe seulement nourrie de vers blancs dodus, de gros coléoptères, de fourmis rouges et noires, de baies diverses et de poissons. Honn abat un *Machairodus* dont se repaît la famille ; d'immenses vautours planant en cureront les restes. Longtemps, longtemps après, nous assistons à l'agonie et à la fin de Honn.

L'affabulation cédant la place à ce que la Science peut nous enseigner sur les Australopithécides, l'intéressant conférencier nous instruit longuement sur la découverte en 1925 des restes des Australopithèques et sur ce que les savants ont pu reconstituer de leur structure, de leur mode de vie et de l'époque à laquelle ils vécurent ; il conclut que l'arbre généalogique humain, à partir d'un tronc commun, comporte plusieurs branches ; celle des Australopithèques s'est développée parallèlement à la nôtre ; pour une cause ignorée, elle semble avoir avorté tandis que la nôtre a poursuivi jusqu'à nous sa progression.

Décembre. — Récital Baudelaire avec le concours de Mme Claire Marty et de M. Michel Esserent.

Audition très réussie, inoubliable et mieux, féconde. Nombreux, sans doute, furent ceux qui s'empressèrent aux jours suivants à relire tant de beaux poèmes, y retrouvant en pensée leur géniale interprète.

Mémoires de la Société Académique

L'Aide Sociale en Vermandois du IX^e au XVIII^e siècle

Les archives épiscopales, les cartulaires des Abbayes, les manuscrits des Monastères, les premières chroniques nous ont fourni les faits saillants, parfois déformés par la légende, des efforts individuels d'abord, collectifs ensuite, officiels enfin exercés pour le soulagement de la détresse humaine.

Les premiers actes de bienfaisance naquirent de la compassion réciproque, de la générosité des chefs de tribus, de nobles seigneurs, de bourgeois dévôts aspirant à une vie éternelle meilleure. L'initiative, l'organisation, la gestion des œuvres ou fondations charitables furent surtout d'inspiration religieuse ; le paradis promis aux bienfaiteurs fut le déterminant d'actes fraternels et généreux, plus ou moins heureux et durables selon le milieu, les événements, les ressources matérielles et pécuniaires offertes (1) ; la religion contribua largement à la naissance de ces œuvres charitables, à leur organisation et à leur développement, mais aussi, il le faut reconnaître, elle fut un puissant frein de leur évolution en tolérant trop longtemps l'ignorance des masses populaires ; en interdisant aux clercs la pratique de la médecine ; en proscrivant les recherches scientifiques susceptibles de contrarier les dogmes, en développant le culte des saints et des reliques, divisées et réparties en toutes régions, en poussant aux pèlerinages, moyens chrétiens de soulager détresses physiques et morales ; en incitant aux visites de sources miraculeuses telles que celles de Saint-Quentin-Isle, Holnon, Marteville fréquentées par d'innombrables hydropiques qui pouvaient boire l'eau ou s'y baigner, ou mieux disait-on par « les lotions ou lavemens des langes trempés de l'eau à porter par les malades », seulement délivrés en échange de « contrepoids », présents en blé, en cire, en argent ou en toute matière, appréciés par leur poids qui devait égaler celui des malades. Au 17^e siècle on y viendra encore de très loin le jour de l'Ascension et le 1^{er} novembre, des mères y priant pour la santé de leurs enfants ou y prenant de l'eau pour guérir les yeux, l'enflure, le mal de gorge. Ces pèlerinages apportèrent bien des soulagements aux croyants qui les entreprenaient, mais aussi d'importantes ressources au clergé dont une grande part sustentait les fondations bienfaisantes.

Les premières œuvres collectives, rares encore, sont du 9^e siècle ; elles se développèrent essentiellement au 13^e siècle ;

les coutumes locales en établirent les règles ; le mouvement communal, l'engagement où se sentit la Société bourgeoise la fit entrer dans la voie de l'assistance sociale ; à la fin du XV^e siècle le Vermandois compte une quarantaine d'établissements hospitaliers gérés par les chapitres ou par les municipalités, souvent par les deux à la fois, mais où le Roi n'apporte aucun contrôle, tandis que les études médicales entreprises aux 12^e et 13^e siècles aident à leur fonctionnement comme les épidémies ont poussé à leur réalisation, en contribuant à inspirer dès le milieu du XVI^e siècle les premières notions d'hygiène collective et l'aide suivie de l'autorité royale après les lettres patentes de décembre 1561 de Charles IX, réunissant les établissements disparus en 1557 en un seul, subsistant alors à Saint-Quentin, l'Hôtel-Dieu de nos jours.

LES HOPITAUX

Vers 852 est créé à Saint-Quentin par le chanoine Hiltrade l'Hôpital du Cloître pour aider 12 pauvres, à qui « sont donnés tous les jours, à chacun, un pain, de la viande 3 fois par semaine, sauf en carême, de la boisson suivant les récoltes de l'année, les frères devant se succéder à tour de rôle dans l'office religieux pour laver les pieds ; l'un d'eux est chargé de pourvoir à ce que chacun reçoive une nourriture abondante suivant le temps, un vêtement sur mesure le jour de la Cène et qu'à la Saint Jean-Baptiste 100 indigents soient complètement rassasiés de nourriture et de boisson ».

A compter du 12^e siècle les hôpitaux se créent dans les villes du Vermandois : Saint-Quentin qui en comptera 21 en 1557, Chauny, Ribemont, Ham, Nesle, Péronne. Ils sont d'abord de simples asiles, tels à Saint-Quentin, l'hôpital Saint-Jacques pour les pèlerins, celui de la Trinité pour les voyageurs ; à Marteville, Pontruet et Bellicourt pour les gens de passage ; d'aucuns, en reconnaissance d'un droit de servitude, comme l'hôpital de la Potière et celui de Maître Robert de Tito à Saint-Quentin. En 1103, Bernard de Ribemont et sa femme donnent à l'Abbaye de Saint-Quentin-en-Isle pour recevoir les pauvres, l'alleu d'Audigny en ajoutant « que celui qui oserait attaquer cette donation soit excommunié, privé de la Sainte Eucharistie, englouti avec Dathan et Abiron, qu'il partage le sort de Judas et de Pilate et qu'il soit consumé dans les enfers avec le Diable et ses démons » (2). Au 13^e siècle générosité et bienfaisance s'amplifient ; les donations enrichissent les communautés, permettent de soulager de façon constante d'innombrables pauvres, infirmes, vieux, malades, particulièrement au cours des guerres, des disettes, des épidémies. Au milieu du 16^e siècle, les Municipalités commencent de sévir contre le manque d'hygiène hors des habitations, par des amendes qu'impose la Chambre du Conseil à Saint-Quentin. On a désormais conscience de l'hygiène collective et de ses heureux effets pour éviter les épidémies. Saint-Quentin ne compte plus alors que

son Hôtel-Dieu, issu de l'hôpital Buridan fondé en 1288, seul épargné par les Espagnols et doté par l'autorité royale des biens de tous les établissements hospitaliers détruits ; Guise avait son Hôtel-Dieu depuis 1197 grâce à la Comtesse de Saint-Quentin Éléonore, Duchesse de Valois ; La Fère tenait le sien depuis le 13^e siècle de la générosité d'Enguerrand IV de Coucy ; en 1780 il comptait 48 lits dont 30 pour les militaires. Saint-Quentin eut son hôpital militaire spécial durant les guerres du 17^e siècle et jusqu'en 1712 dans le couvent des Cordeliers ; ses médecins et chirurgiens étaient payés sur le trésor royal ; 1.200 blessés y furent amenés en 1642 à la suite de la bataille d'Honnecourt ; 1.800 Espagnols, blessés ou malades, y furent soignés en 1643 après la bataille du Ronssoy ; 3 docteurs en médecine, plusieurs chirurgiens et apothicaires de la ville les traitèrent en attendant l'arrivée des R.P. Jésuites destinés aux soins des hôpitaux des Armées de Sa Majesté.

MALADRERIES

La lèpre, mal connu 2.000 ans avant Jésus-Christ, se répandit particulièrement en Europe au retour des Croisés. Le Concile de Lyon en 533 recommandait aux évêques de nourrir et vêtir les lépreux pour qu'ils ne vagabondent pas ; celui d'Orléans en 549 obligea les paroisses à assister les lépreux ; au Parlement tenu à Compiègne en 797 la lèpre fut mentionnée comme un cas de divorce. Cependant l'Église enseignant que la lèpre est un don de Dieu, ceux qui en sont atteints, après avoir été écartés, sont considérés comme sacrés et entourés de soins attentifs. Ce fut pourtant hors des villes qu'on établit des asiles spéciaux pour les recevoir. Il en existait en Picardie de 2 lieues en 2 lieues ; Saint-Quentin en avait trois au 12^e siècle : Saint-Ladre, Pontoille et Epargnemaille ; au 13^e siècle il s'en trouvait à Mézières, Harly, Vendeuil, Vadencourt, Guise, La Ferté-Chevresis, Chauny, La Fère dont le revenu était encore de 1.500 livres en 1648.

Maladrerie de Saint-Ladre ou Saint-Lazare.

Une charte de 1122 de Lambert, évêque de Noyon, confirmée en 1148 par Samson, archevêque de Reims, confère à Ingelbert Abbé de Saint-Quentin-en-Isle, « le droit de séquestrer, en vertu d'une ancienne loi, des troupeaux de fidèles atteints de la lèpre ». Une sentence arbitrale de 1313 met cette léproserie sous la juridiction du Maire. Frères et sœurs de la Communauté gèrent les biens et soignent les malades ; certains d'entre eux sont sains et d'autres atteints de la lèpre ; tandis que les premiers portent tunique, scapulaire et manteau blancs, les seconds ont des vêtements de couleur grise, mêlée de fils rouges « afin que l'on voie moins sur leurs habits le sang qui découle souvent de leurs narines ». Le nombre des lépreux n'y fut jamais très grand, au point qu'en 1340, on fit venir des ladres des villes voisines.

Toute personne une fois reçue était tenue de faire profession dans l'année, sous peine d'avoir à quitter la maison ; au bout d'une année les non malades devaient prononcer leurs vœux. Le nouveau venu devait apporter « un lit bien estoffé de draps et de couvertures, un oreiller, certains ustensiles et forte provision de linge pour la garde-robe » « et tout son vaillant sans rien cacher, sous peine d'excommunication » ; il conservait la jouissance de ces biens, mais ne pouvait tester qu'avec le consentement du Maître » ; par là comprend-on mieux la qualité de bourgeois de Saint-Quentin requise pour l'admission. Le séjour des lépreux n'y fut pas tellement triste, à tel point que des gens de condition aisée non malades cherchaient à s'y faire admettre par fraude ou à prix d'argent. L'abus devint si fréquent qu'aux 14^e et 15^e siècles on redoubla la surveillance à l'admission, les règlements intérieurs devinrent plus sévères ; la vie y fut toujours facile, consacrée à des travaux de culture dans les terres voisines, à différents jeux hors des dortoirs, la seule contrainte étant d'assister chaque jour à messe et vêpres. Les donations sollicitées par le pape Grégoire IX le 6 mai 1235 affluèrent, enrichirent la léproserie qui possédait, outre de nombreuses terres, en 1290 : 75 pourceaux, 26 brebis laitières, 75 agneaux, 16 vaches, des veaux, 15 chevaux ; cultivant eux-mêmes leurs terres proches, le Maître n'ayant cependant pas le droit d'en vendre les produits. En 1585, il ne restait que 5 lépreux à Saint-Ladre, de sorte que l'on admit les syphilitiques et plus tard les pestiférés : la maladrerie se transformait en lazaret ! Ayant été totalement pillée et incendiée par les Espagnols en 1557, elle devint après 1559 la Cense Saint-Ladre qui brûla à son tour le 15 août 1636.

BÉGUINAGES

Établissements recevant des filles ou femmes de bonne famille se trouvant incapables de suffire à leurs besoins par suite de veuvage, de misère, d'infirmité ou de grand âge. Ils avaient pris naissance en Belgique, s'étaient répandus dans le nord de la France, donnant aux femmes les moyens de vivre leurs vieux jours tranquilles, dans une communauté ni religieuse, ni séculière, échappant ainsi au cloître. Elles pouvaient s'en retirer, même se marier, mais devaient obéir à une supérieure. Des femmes de haute condition vinrent y faire retraite. Les premiers créés au 13^e siècle furent pour 2 ou 3 personnes en raison de leurs faibles ressources ; Saint-Quentin eut ensuite celui de Fonsomme (1235, 4 pauvres femmes), des Grénetiers (1303, 25 femmes d'au moins 60 ans), Robert de Suzanne (1334, 12 pauvres femmes, « vêtues de noir à raze terre »), de Sainte-Anne (1344, 13 pauvres femmes), d'Etreillers (1550) et de Gibercourt (1612), de Villechollès (3 veuves), de Saint-Lazare (1310, après disparition de la maladrerie de même nom, 13 sœurs).

Vieux hommes.

Fondé par l'ancien mayeur Jacques Lescot pour de pauvres

hommes, veufs et garçons de Saint-Quentin, hors d'état de gagner leur vie, âgés d'au moins 50 ans.

Orphelins.

La Maison de Bornival, créée en 1584 par Quentin Barré donna asile jusqu'à une soixantaine d'orphelins, garçons et filles ; elle avait son infirmerie.

Aliénés.

En 1659 « on ne leur donne jamais ni feu ni chandelle de manière qu'en hiver, ils sont des 16 heures entières dans l'obscurité ; seulement quand il gèle à pierre fendre, on les mène 2 fois le jour pendant une heure prendre l'air d'un fagot qui leur dégorde à peine les pieds. Dans certains établissements on les fouettait 2 fois par jour ». (3)

Le Bureau de Charité.

On appelait « pauvres honteux » les personnes dans une situation précaire qui, par dignité, se refusaient à mendier. En septembre 1613 se fonde à Saint-Quentin le Bureau de Charité, seulement pour les pauvres ménages honteux malades, les mendiants ordinaires n'y étant point reçus. N'avaient pas droit aux secours « ceux souffrant de rhumatismes, goutte, écrouelles, playes et autres semblables n'estant point accompagnés de fièvre ». On soignait aussi les femmes en couches et les convalescents sortant de l'Hôtel-Dieu. Les membres du Bureau visitaient les pauvres prisonniers et les assistaient autant que possible. Les aumônes se faisaient « aux bassins et aux pourchas », c'est-à-dire que les quêtes étaient reçues dans des bassins et au profit, à force de pourchasser les sollicités. Dès 1643 furent établis des troncs dans les églises et les grosses auberges de la ville ; à partir de 1660 la permission fut donnée par le Chapitre de quêter à toutes les messes ; concurremment s'acceptaient des legs mobiliers, des aumônes en blé jusqu'en 1700, date après laquelle elles ne se firent plus qu'en argent. Quelques bourgeois charitables géraient le Bureau sous la direction du Chapitre pour le spirituel et des Mayeurs et Échevins pour le temporel, sous la surveillance des curés ; bientôt il ne resta qu'un des bourgeois « âme et soutien de l'œuvre », les autres étant remplacés par 12 Dames dont le dévouement fut tel qu'en 1780 le Bureau était assuré de 2.000 livres de revenus. En 1722 leurs attributions furent réglementées pour inspecter le linge, assurer les provisions, remèdes, confitures, bouillon, « distribution d'iceluy et des potions des malades qu'elles visitent de temps en temps », pouvant donner secours aux pauvres de leur paroisse sur présentation de billets du Curé. Dès 1780 les curés des 12 paroisses ont voix délibérative à l'assemblée du jeudi où l'on s'entendait sur l'étendue des secours à accorder. Les distributions directes de secours se faisaient par 3 sœurs de charité,

de celles créées par contrat à Paris le 12 août 1685. Elles faisaient elles-mêmes les saignées, sirops et tisanes. Au début chaque malade recevait 1/2 tiers de vin et un pain blanc par jour, un faisceau de gros bois et une mandelée de charbon, 1/2 livre de pruneaux, 1/2 quarteron de sucre et 5 sols d'argent par semaine, 6 sols aux infirmes et impotents, 4 sols aux femmes veuves. En 1641 on entreprit de faire du bouillon aux malades ; seul le bouillon était payé par le Bureau, la viande demeurant à la charge des malades. Le blé, d'abord distribué en nature, ne le fut plus à partir de 1677 ; il fut alors converti en pain fait par le Bureau ou par un boulanger. En 1723 celui-ci cuisait « des pains blancs et mollets de 12 onces distribués aux malades 3 fois par semaine : dimanche, mardi et vendredy ». Les distributions de viande dataient de 1685 ; les malades ne recevaient plus d'argent, mais 3 bouillons avec 3 quarterons de livre de viande par jour, portion réduite à une 1/2 livre à partir de 1710, par manque de crédits, mais rétablie à 3 quarterons dès 1717 ».

Ce Bureau de Charité rendit les plus grands services ; il fut remarquablement organisé, administré et particulièrement efficient.

LES PAUVRES ET LA MÉDECINE

« En Espagne, tout le monde, même les mendiants sont nobles »

H. de Balzac.

« La pauvreté est une situation, la mendicité est une profession »

A. Karr.

Les Romains établissaient un distinguo entre le mendiant invalide non punissable et le valide à frapper à cause de sa fainéantise. Sans doute les pauvres du Vermandois furent-ils pareillement considérés et traités. La religion chrétienne avait établi la charité comme une de ses bases essentielles ; seigneurs et vilains compatissaient au sort des deshérités pour leur éviter la honte de mendier ; il se créa des ordres mendiants obtenant contre des prières des dons pour les pauvres. En 1167 l'Abbaye de Saint-Quentin-en-Isle utilise chaque semaine un muid de froment en pains cuits à ses 3 fours pour être distribués aux pauvres.

La transmission par hérédité des bénéfiques, l'enrichissement des bourgeois, un certain égoïsme dû à l'attrait de la terre et de l'argent obnubilent le sentiment de fraternité et de charité ; les pauvres sont contraints au porte à porte, à sortir de leur paroisse, à opérer lentement une tournée régionale pour assurer leur existence, trouvant gîte consenti dans telle ferme, se mariant et traînant avec eux leurs enfants nés au hasard de la randonnée. Les vieux registres paroissiaux nous fournissent maintes preuves de la profession organisée de mendiant et nous révèlent que ces malheureux bénéficient d'une certaine longévité

que ne réalisent pas leurs frères voués au travail. (4)

L'Aumône Commune.

Le Chapitre de Saint-Quentin eut ses pauvres inscrits au titre de ce qu'il appelait « la panneterie noire » ; la ville s'enquit des siens ; par les soins de ces deux administrations, les aumônes et dons reçus se répartissaient suivant leur propre appréciation ou suivant la volonté des donateurs, entre malheureux à secourir. Dans l'intérêt de ceux-ci, le Roi créa en 1696 une seule administration chargée de distribuer aux pauvres de Saint-Quentin les 30 muids de blé du Chapitre et les 150 muids et autres revenus des anciens hôpitaux disparus. L'aumône commune ainsi réalisée par les soins des Mayeur et Échevins ne se souciait pas des soins à donner, office de l'Hôtel-Dieu et du Bureau de Charité, mais voulait surtout éviter la mendicité devenue intolérable par le nombre de quémandeurs plus ou moins intéressants et parfois menaçants. Elle n'assistait « ni les fainéants ni les étrangers » joignant toujours l'aumône spirituelle à la corporelle. Les enfants abandonnés étaient mis en nourrice par le Bureau de l'Aumône commune, le plus souvent à la campagne.

Durant les 16^e et 17^e siècles, la Chambre du Conseil examine chaque semaine les cas pitoyables qui lui sont signalés. Le 15 octobre 1563 elle donne ordre de bailler à Nicolas Brasier, « pauvre ancien home, 40 sols ternois pour avoir et acheter 2 aunes de drap gris pour luy faire une juppe » et le 17 décembre de la même année celui « de distribuer aux pauvres par chacune paroisse et à chacun ménage un quarteron de blé pour ayder à passer Noël ; à chacune femmes rendues en Maison-Dieu un septier de blé », le 7 janvier 1564 « de bailler et payer à une veuve 8 livres ternois pour ayder à ses nécessités, pris 4 livres sur deniers casuels, 4 L sur biens des pauvres et à pauvre femme veuve chargée de 2 enfants, 2 aunes drap gris pour les revêtir, qui ont eu aujourd'huy leurs vêtements brûlés ainsi que toute la maison ».

La Maison des Pauvres.

La Municipalité l'a établie Rue de La Fosse le 9 juillet 1563. Un commis des Pauvres est élu, chargé du contrôle de l'emmagasinement du blé livré au grenier des pauvres et aussi de sa répartition selon les ordres du Corps de ville. Le 9 juin 1654 ce dernier sanctionne des abus de mendicité. « Les mayeurs d'enseignes feront connaître aux étrangers de besongner, autrement sortir de la ville et à tous valides de la Ville de s'employer à besongner, aultrement defenses leur seront faictes de mendier ». A Paris le mal était si grand que le Parlement en 1656 interdisait la mendicité et les Aumônes. (5)

L'ŒUVRE DES FILLES DE LA CHARITÉ

30 années de guerre ont amené en Vermandois, comme en Thiérache, une effroyable misère produite par les famines, la mauvaise nourriture, les épidémies, les pillages et les destructions. « A Saint-Quentin, en 1650, il y avait 7 ou 8.000 pauvres mourant de faim, sans compter 1.200 réfugiés des communes voisines ; la ville avait fait sortir de ces derniers qui moururent sur les chemins ; les autres n'osaient, à cause de leur nudité, sortir de la paille pourrie qui les couvrait ; 300 familles honteuses à secourir secrètement ; 3.000 morts en moins de 6 mois ; femmes poursuivies, traquées par les soudards, cherchant un refuge dans les eaux glacées de la Somme, à amputer pour la plupart de leurs membres gelés. Les Filles de la Charité instituées par Vincent de Paul vont à travers camps, sur les champs de bataille, au milieu des campagnes dévastées, des villages incendiés, soignant les blessés, consolant les mourants, ensevelissant les morts, recueillant les enfants, ramassant infirmes et vieillards, nourrissant les affamés, protégeant les femmes et les faibles. Elles opéraient par groupes de 2 ou 3, réalisant l'œuvre des potages pour 1.200 à 1.500 malheureux chaque jour. La Paix des Pyrénées permit le contrat du 19 septembre 1668 passé entre les Chanoines et la Dame Mathurine Guérin, Sœur Supérieure Générale à Paris pour l'établissement à Saint-Quentin de 3 sœurs et bientôt 4 chargées des écoles de filles et du service des malades non soignés à l'Hôtel-Dieu. Un fonds de 6.000 L leur fut assuré, une pension de 150 L pour chacune. Elles devaient en outre s'approvisionner des denrées nécessaires pour l'assistance, la nourriture et la guérison des malades non hospitalisés, les préparer, les distribuer, faire dans leur apothicairerie les sirops, médicaments et onguents, visiter tous les jours leurs malades et au besoin les soigner, traiter et médicamenter ». En 1745, une 5^e sœur et une nouvelle dotation de 4.000 L permirent le soulagement de bien des misères jusqu'à la fin du siècle. (6)

L'assistance sociale exercée d'abord par des dévouements et des subsides particuliers prit ainsi au cours des siècles une forme organisée, administrée, contrôlée par le moyen d'œuvres nombreuses et variées, aidées par une constante générosité, essentiellement des religieux, des Communes, du Roi. Cet effort fécond a heureusement préparé le mouvement d'aide sociale des 19^e et 20^e siècles.

Pontruet, juillet 1968.
Th. COLLART.

NOTES

(1) a) En 1068, Herbert IV de Vermandois fait don à l'Abbaye de Vermand de 3 servantes pour le service de ses pensionnaires.

b) En 1190, Raoul I^{er} de Coucy, en se croisant, par testament, donne la moitié de ses biens à sa femme et l'autre en aumônes aux hospitaliers, aux Templiers et à l'église de Prémontré.

c) En 1200, Rougon de Fayel donne à l'église de Saint-Quentin 30 sols de rente sur vinage de la Chaussée de Marteville et 2 muids de terre sur Fayet ; son fils ajoute un 3^e muid plus tard en expiation des crimes de son père.

d) Louis IX donne aux Communautés d'importantes amendes, imposées par la Justice royale, aux fins de soulager d'innombrables pauvres en période de disette, d'épidémies, de sévices météorologiques.

e) En 1666, Jacques Chanterelle, Chanoine de Saint-Quentin, assure 60 setiers de blé pour le mariage chaque année de 4 filles pauvres et vertueuses, dotation qui a toujours son effet actuellement à la Pentecôte.

(2) « Icy est l'un des 30 deniers dont J.-Ch. a esté vendu, qui a esté pris sur l'autel de la grande église de Bruchsal en Allemagne qui fut pillée lors de la prise de Philippsburg par Condé. Il fut pris et arraché par un Allemand et racheté tout à l'instant par M. de Brimeux-Maigneux, Capitaine de Cavalerie au Régiment du Cardinal ». Offert à la Maison de religieuses du Petit-Pont à Saint-Quentin, en mars 1652.

(3) Dathan et Abiron, Hébreux révoltés contre Moïse parce que non-admis à la prêtrise et engloutis dans la terre s'ouvrant sous leurs pieds, tandis que périssaient leurs 250 partisans israélites.

(4) Michèle Ristich de Groote (La folie à travers les siècles).

Les techniques à l'endroit des fous n'ont guère varié avant la fin du 19^e siècle. Shakespeare, dans « Comme il vous plaira » réclame pour les aliénés l'obscurité et le fouet.

(5) a) A Roupay, les mendiants et mendiants du milieu du 17^e siècle meurent tous entre 76 et 80 ans.

b) En 1700, à Maissemy, Vicolon, pauvre mendiant, meurt à 60 ans alors que les morts de l'année de sa paroisse ont de 30 à 35 ans.

c) A Fluquières, en 1771, le premier de la 2^e classe imposé à la taille pour 8 sols est un mendiant, Antoine Puissart, tandis que la sœur d'école, le Curé et sa gouvernante, le cleric Maître d'école sont exempts de la taille.

(6) a) « Partout grouillent les mendiants, éclopés, spadassins, malandrins, harcelant la Charité publique et guettant l'occasion d'un mauvais coup ». Ph. Erlanger (Sous Henri IV).

b) Le 5 juin 1652, le Chapitre de Saint-Quentin ordonne des prières dites de 40 heures pour la nécessité du temps et des guerres. « La misère était grande par toute la Ville et aux environs de Saint-Quentin. Les missionnaires de Vincent de Paul dans « Les relations » de cette époque disent que dans le Monastère des Cordelières, la nécessité est telle que les Filles de Saint François, au nombre de 50, ne mangent que du pain d'herbe et de seigle avec des oignons ». (La misère au temps de la Fronde, par Alphonse Feillet).

(7) Abbé Delorme. Aperçu historique sur l'Œuvre des Filles de la Charité. (Mémoires de la Société Académique de St-Quentin, 1901-1904, p. 272).

BIBLIOGRAPHIE

Abel LEFRANC. *Organisation des léproseries au 13^e siècle* (Mémoires Sté Acad. St-Quentin 1886-1887, p. 362).

DAMOURETTE. *Hôpitaux et Béguinages au Moyen Age* (Mémoires Sté Acad. St-Quentin 1851, p. 162).

Ch. GOMARD. *Études Saint-Quentinoises* (IV, p. 329 - V, p. 271).

Dr Ch. BOUTROIS. Thèse sur *Les établissements hospitaliers et l'assistance médicale à St-Quentin avant la Révolution*. 1878.

Jacques CHAURAND. *Thomas de Marle, Sire de Coucy* (La Tribune de la Thiérache).

Registres paroissiaux du Vermandois.



Les Articles de Louis-Napoléon BONAPARTE prisonnier au fort de Ham

dans le « *Guetteur de Saint-Quentin* »

1843-1844

Introduction

Louis-Napoléon Bonaparte a fait paraître en 1843 et 1844, dans le « *Guetteur de Saint-Quentin* », une vingtaine d'articles, ainsi que « l'Extinction du paupérisme ». Il s'agit d'articles traitant des sujets assez variés à l'occasion de faits d'actualité : quoiqu'il n'y ait donc pas eu de plan préétabli à cette suite de textes, il est possible d'en dégager un certain nombre d'idées, souvent reprises d'un article à un autre, qui permettent de préciser les opinions politiques, économiques et sociales du prisonnier de Ham.

Le tableau suivant donne la liste des articles en question :

- 1) 26 - 2 - 43, L'Algérie et le Gouvernement
- 2) 2 - 4 - 43, L'union fait la force
- 3) 18 - 4 - 43, Le Prince Louis-Napoléon et l'amnistie
- 4) 23 - 4 - 43, Opinion de l'Empereur sur les rapports de la France avec les autres puissances de l'Europe
- 5) 21 - 5 - 43, Projet de loi sur le recrutement de l'armée
- 6) 28 - 5 - 43, Suite
- 7) 4 - 6 - 43, Suite
- 8) 11 - 6 - 43, Fin
- 9) 14 - 9 - 43, Le Consulat, réponse à M. de Lamartine
- 10) 17 - 9 - 43, Fin
- 11) 8 - 10 - 43, Des gouvernements et de leurs soutiens
- 12) 18 - 10 - 43, Améliorations à introduire dans nos mœurs et habitudes parlementaires
- 13) 26 - 11 - 43, les spécialités
- 14) 30 - 11 - 43, Suite
- 15) 17 - 12 - 43, le Clergé et l'État
- 16) 14 - 1 - 44, le Travail
- 17) 14 - 2 - 44, le Commerce et le Travail
- 18 à 22) 9 - 5 - 44, au 26 - 5 - 44, en 5 articles
« L'Extinction du Paupérisme »
- 23) 24 - 10 - 44, l'Amnistie
- 24) 10 - 11 - 44, la Paix
- 25) 25 - 12 - 44, les Nobles.

Les articles étaient signés en général X X (afin de distinguer cette signature de celle d'un autre anonyme qui signait d'une seule X). Cependant, pour les articles 3, 9, 11, et pour « L'Extinction du Paupérisme », la signature a été : Napoléon Louis Bonaparte. La plupart de ces articles ont paru également dans le « *Progrès du Pas-de-Calais* » à Arras. En cas de double publication, la parution à Saint-Quentin avait lieu régulièrement après celle d'Arras, la semaine suivante. (a)

Tous les articles ont eu une tendance polémique extrêmement nette, visant le régime ou « Système » lui-même, et

(a) Voir p. 102 la liste de ces articles avec table de correspondance. Pour le « *Progrès du Pas-de-Calais* » on peut consulter l'ouvrage de M. A. Fortin : Frédéric Degeorge (Fondateur du « Progrès »). Lille 1964, in-8°, 227 p. Bibliographie.

utilisant à tout propos des références de dates pour la comparaison des régimes (de 1800 à 1815, avant 1815, depuis 1830 etc...).

On peut penser que la parution de ces articles n'a pas inquiété le Gouvernement. Une seule fois, un article a été retardé. Nous aurions aimé consulter la correspondance officielle à ce sujet, mais les rapports préfectoraux pour cette période n'existent plus, aussi bien à Laon qu'à Arras.

L'étude de ces articles comprendra deux parties : une présentation sommaire du « *Guetteur* », puis une analyse des idées exprimées par Louis-Napoléon Bonaparte.

I. - *Le Guetteur*

« *Le Guetteur* » journal de Saint-Quentin, a été fondé le 11 Septembre 1831 par Félix Davin et Paul Daubrée. Félix Davin, poète délicat, dirigea d'abord le journal, puis quitta rapidement Saint-Quentin pour Paris, où il publia des vers, des articles dans le « *Mercur de France* » et même une préface pour une édition complète des œuvres de Balzac ; il mourut prématurément en 1836, à 27 ans. (a)

Il laissait en 1834 la direction effective du journal à Calixte Souplet, homme de lettres, puis directeur de l'usine à gaz de Saint-Quentin. Celui-ci devait assurer cette direction jusqu'à la suppression du « *Guetteur* » en 1858. (b)

Pendant la captivité de Louis-Napoléon Bonaparte à Ham, Calixte Souplet a été le voir à plusieurs reprises, et a correspondu avec lui ; c'est sans doute à ces relations que nous devons la collaboration du Prince au « *Guetteur* ». Nous ignorons cependant quelle fut l'origine de ces relations. (c)

La tendance du journal pendant ces deux années est assez simple : le journal s'oppose à la monarchie de Juillet, ainsi qu'à celle des Bourbons. Il s'oppose au principe monarchique, au « despotisme » au « Système » immobile de Guizot.

(Nous puisons cette définition dans un discours de Lamartine à la Chambre le 3 Mars 1843 : « cet ensemble, cette série, cette tradition des pensées politiques qui s'incarnent, qui se succèdent dans des ministères vivants et personnifiés devant nous »).

On peut trouver en étudiant les 208 numéros du journal

(a) Précisions extraites de la conférence faite le 25 Février 1964 par M. Collart, Président de la Société Académique de St-Quentin.

(b) La décision de suppression a été prise pour « excitation de la classe ouvrière contre l'ordre établi ».

(c) Dans l'éloge funèbre prononcé sur la tombe de Souplet en 1867, Ch. Gomart rappelait cette estime réciproque qui, disait-il, s'était maintenue entre les deux hommes malgré leurs divergences politiques après 1848.

INTÉRIEUR.

Saint-Quentin, 22 novembre 1845.

Voici l'effrayante nomenclature des tortures subies par les prisonniers politiques du Mont-Saint-Michel :

» Sur vingt et quelques détenus politiques soumis au régime cellulaire, au Mont-Saint-Michel, trois, Austen, Bordon et Charles, sont devenus fous; Bordon a recouvré un instant la raison lorsqu'on lui a donné la compagnie d'un autre détenu.

» Un quatrième, Boudin, grâcié, est devenu fou et est enfermé depuis trois mois à Bicêtre.

» Steuble s'est coupé la gorge avec un rasoir.

» Un autre, Bezenac, s'est pendu dans son cachot.

» Un troisième, Jarasse, a tenté deux fois de s'empoisonner.

» Chez ceux qui ont pu conserver leur raison, la santé s'est perdue; ainsi, ont été transférés pour cause de maladie grave et jugée incurable: Barbès, à Nîmes; Petermann, Vilcoq, Fomberteau, à Doullens; Dubourdieu, à Bordeaux; Hubert et Dufour, à Paris. Les médecins avaient jugé indispensable de transférer Hubert dans le midi; on a trop attendu: il ne peut plus supporter le voyage, il est mourant à Sainte-Pélagie.»

Depuis plus de 15 jours, ces faits ont été signalés par deux journaux, *la Réforme* et *le National*; nous attendions les explications du ministère; il s'est tu. On ne peut donc contester l'exactitude des renseignemens recueillis sur les traitemens qu'on inflige aux détenus du Mont-Saint-Michel; dès-lors il est du devoir de tout journal honnête de manifester une profonde indignation et de demander à l'opinion publique justice de tant de bar-

Voici cette pétition, qu'on peut signer dès-aujourd'hui au bureau du *Guetteur* :

A Messieurs les Membres de la Chambre des Députés.

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Représentants des intérêts du pays, vous êtes aussi les représentants de sa dignité, de sa gloire. C'est à ce dernier titre que, confiants dans votre patriotisme éclairé, nous vous demandons de vous associer à une pensée nationale : celle qui relèvera de l'exil la famille de l'Empereur.

La statue de Napoléon est sur la colonne de la place Vendôme, ses restes mortels reposent aux Invalides; il vous appartient de compléter cette œuvre commencée de réhabilitation, en rendant aux membres de sa famille que la mort n'a pas encore frappés, la liberté du sol natal et la jouissance de leurs droits de citoyens français.

Atteints par l'âge et les infirmités, les trois frères de Napoléon ont supporté leur exil avec résignation; ils ont constamment donné des preuves irrécusables de leur profond attachement au pays. L'illustration de leur nom, comme la noblesse de leur caractère, vous font une loi, Députés de la France, de demander au Gouvernement et d'obtenir de lui le rappel de la loi de bannissement.

Vous prendrez en considération ce vœu populaire; vous ne voudrez pas faire dire à la postérité *que les portes de la France ne seront ouvertes aux Napoléon qu'à la condition d'être couchés dans leurs tombeaux!*

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 11 mai 1843. Présidence de M. Simon Bonaparte.

(1843 et 1844) trois grands thèmes d'opposition exprimés dans l'éditorial (ou leader) du journal.

a) *des attaques personnelles contre Guizot ;*

attaques continues à propos de corruption, et notamment de corruption électorale, de trahison (rappel de l'affaire de Gand où Guizot avait suivi Louis XVIII en 1815), d'anglophilie et de soumission à l'Angleterre (affaire Pritchard, droit de visite, rencontres des Souverains...); trait particulier, à intervalles réguliers, la chute du ministre est annoncée comme imminente. La famille royale est rarement attaquée, sauf le 4 Juillet 1844, lorsque le Roi demanda une indemnité pour chacun de ses enfants, avec rétroactivité depuis 1830.

b) *une défense de la liberté,*

liberté de la presse, rappel de la misère des prisonniers politiques, demandes fréquentes d'amnistie (notamment le 23 Mai 1844 pour le retour en France des frères de Napoléon).

c) *une politique du travail,*

mais cette tendance se marque beaucoup moins souvent que les deux premières.

Les articles de titre du journal étaient souvent empruntés à des journaux parisiens : il faut remarquer que dès la parution de la *RÉFORME* (Juillet 1843) et de la *DÉMOCRATIE PACIFIQUE* (Août 1843) des éditoriaux entiers sont reproduits dans le « *Guetteur* » (11 fois pour la *Réforme*, 7 fois pour le journal de Victor Considérant. Le *National*, et le *Globe* sont reproduits une fois chacun). (a)

Les articles ou discours de certains hommes politiques sont publiés ; ici, ceux de Michelet, Lamartine, Ledru-Rollin ; Odilon Barrot, député de Chauny, a droit à quelques éloges. (b)

Louis-Napoléon Bonaparte apparaît en fin de compte comme l'éditorialiste de choix du journal. Il faut noter enfin, que le « *Journal de Saint-Quentin* » de tendance gouvernementale, a passé absolument sous silence tous les articles publiés dans le « *Guetteur* ». On ne trouve pas la moindre allusion à ceux-ci, même à propos de « l'extinction du paupérisme » ; aucune polémique n'a opposé les deux journaux à ce sujet ; les seuls différends qui peuvent être notés ont trait à une concurrence auprès des abonnés, et à des séries d'articles venimeux, les journaux se traitant l'un l'autre de « démocrate » et de « journal ministériel subventionné ».

Ainsi, l'opinion officielle a-t-elle traité les articles du Prince-

(a) On trouvera des précisions intéressantes pour ces journaux dans l'ouvrage de Charles Ledré : « *La Presse à l'assaut de la Monarchie* » - Collection Kiosque - Armand Colin, 1960 - 269 pages.

(b) Voir la thèse de Charles Alméras : *Odilon Barrot, avocat et homme politique*. Paris - Mappus, 1948 - in-8° - 371 pages.

prisonnier par le mépris.

II. - *Les Articles de Louis-Napoléon Bonaparte*

Ce sont, comme nous l'avons dit, des articles de circonstance. C'est ainsi que les articles concernant l'armée ont coïncidé avec le projet de loi du Maréchal Soult ; l'article sur l'amnistie a été publié à l'occasion du voyage de Louis-Philippe à Windsor ; la question des « nobles » est une allusion à l'anoblissement du chancelier Pasquier.

Il serait fastidieux d'analyser cette prose article par article ; aussi avons-nous préféré regrouper les idées par grandes questions traitées (a) pour y rechercher une doctrine d'ensemble. Il sera toujours utile de mettre en parallèle les opinions du prisonnier et les réactions de l'Empereur pendant la période suivante. Ainsi, pourra-t-on apprécier dans quelle mesure Louis-Napoléon Bonaparte a pu mettre en pratique ses idées du temps de « l'Université de Ham ».

Politique Générale

Ce sont les principes de gouvernement qui ont inspiré le plus souvent Louis-Napoléon Bonaparte, et on peut trouver des développements sur ce thème dans 7 articles ; l'exemple du bon gouvernement, à opposer à celui de Louis-Philippe, est recherché auprès de Napoléon Bonaparte, mais surtout pour la période du Consulat ; la période impériale est, au contraire, critiquée. (9, 10)

Répondant à un article de Lamartine qui soutenait que le Consulat avait détruit en France la liberté, Louis-Napoléon commence par tracer un sombre tableau de la situation en 1799 ; la France corrompue et en désordre, les généraux en rébellion, la menace toujours présente du retour à l'Ancien régime, les mesures d'exception ayant supprimé la liberté.

« Le général Bonaparte débarque à Fréjus et la France, dit M. de Cormenin (b), court au-devant d'un homme les mains pleines du pouvoir et dit : sauvez-moi ». Je ne défends pas, ajoute Louis-Napoléon Bonaparte, le principe de la Révolution (c) du 18 Brumaire, ni la manière brutale dont elle s'est opérée, mais la question importante est de savoir si le 18 Brumaire sauva ou non la République. Puis le prince fait

(a) On trouvera pour chaque citation un numéro de référence à l'article dont il s'agit, selon la liste donnée ci-dessus (Introduction).

(b) A son sujet, voir le livre de M. Paul Bastid. Cormenin : (Louis-Marie de La Haye, Marquis de) Maître des requêtes sous la Restauration, député de l'opposition sous Louis-Philippe, pamphlétaire, député modéré en 1848, Conseiller d'Etat sous le Second Empire (1788-1868).

(c) On ne trouve nulle part le 18 Brumaire qualifié de Coup d'Etat, mais de Révolution.

remarquer que le Premier Consul rétablit l'ordre, réunit tous les républicains, ramène la régularité des finances, de la justice, de l'administration, réconcilie le Clergé avec la nation par le Concordat, ouvre les prisons, rappelle les proscrits, et obtient la paix. Et après cette évocation du Consulat, Louis-Napoléon conclut :

« Beaucoup de gens regrettent le Consulat... ils regrettent cette administration intègre qui avec un budget de 700.000.000 répandait partout la prospérité ; enfin ils regrettent cette politique puissante et fière qui nous avait rendus la première nation du Monde. (Tout éloge du Consulat, et c'est normal dans de tels articles, est une critique de la politique de Louis-Philippe, réputée inverse).

Louis-Napoléon soutient aussi que la mission de Napoléon I^{er} a été de propager la révolution en Europe, et d'y faire triompher les idées de Liberté, d'Égalité, et de Nation : « ...il dissout 253 états féodaux, détruit le servage de la Vistule au Rhin, pacifie les cantons suisses, crée des germes puissants de nationalités... en Espagne détruit l'inquisition et installe un gouvernement plus éclairé que depuis 28 ans ». (10)

En ce qui concerne la France elle-même, se livrant au jeu des comparaisons Louis-Napoléon affirme qu'il y avait plus d'élèves dans les lycées en 1812 qu'en 1840, moins de délits qu'en 1843, que les salaires ouvriers étaient plus élevés qu'aujourd'hui. Enfin, « 103 vaisseaux de ligne furent construits de 1804 à 1812, et 4 seulement de 1814 à 1842 ».

Par ailleurs, Louis-Napoléon insiste sur la nécessité d'assurer à un régime une *base populaire*.

« Un gouvernement doit puiser sa force morale dans un principe, et sa force physique dans une organisation ; et, la révolution nous a légué l'individualisme, à la place du système féodal, sans constituer un autre système ». (11) « Le régime de Louis-Philippe n'a pu créer qu'une fausse noblesse, faisant à la sourdine quelques petits ducs, quelques petits comtes sans autorité et sans prestige ». (25)

Il faut que les lois aient le caractère national et démocratique ; « La France n'est point organisée dans ses intérêts, ses mœurs, ses besoins ; ni le pouvoir, ni la liberté ne sont solidement constitués... nous ne voyons que des grains de sable qui, réunis, formeraient un bloc inébranlable, dispersés ne sont que poussière ». (10)

En liaison avec cette union entre le peuple rassemblé et un pouvoir fort, nous remarquons quelques idées de réforme des habitudes parlementaires : pour améliorer le travail des assemblés, il faudrait, « mettre plus de promptitude dans l'installation du gouvernement et la discussion de l'adresse ; exiger qu'un projet ne soit valable qu'après trois lectures ; obliger un député qui veut s'absenter à s'arranger avec un député de l'opposition, afin que les absences n'influent pas sur la force des partis.

Enfin abolir la tribune, et obliger chaque député à parler de sa place.

Cette dernière réforme était destinée dans l'esprit de Louis-Napoléon à permettre aux députés timides de s'exprimer avec moins d'appréhension qu'à la tribune. (Cette question a d'ailleurs été débattue à l'époque à la Chambre).

On peut lire d'autre part (13) un projet de ministres techniciens : actuellement, « l'opinion politique est tout ; la valeur intrinsèque, les connaissances spéciales ne sont rien ». « La politique devrait avoir son orateur (qui serait le premier ministre) les affaires doivent avoir leurs ministres » ; dans une telle hypothèse, les crises ministérielles se résoudraient par un simple changement du Président du Conseil, les ministres, administrateurs compétents, restant en place.

Enfin, on trouve des attaques très vives contre l'avilissement et la corruption du gouvernement Guizot : on peut lire un parallèle entre Jacques II et Louis-Philippe (1)

« A cette époque (1685) il y avait dans la nation une apathie générale, les changements politiques qui avaient eu lieu dans le court espace de 50 ans avaient usé les caractères, affaibli les croyances, et presque détruit l'opinion publique... Il y avait un grand relâchement de principe dans les hautes classes, et dans les classes inférieures un servilisme (sic) intéressé envers le pouvoir et une soif immodérée de places... le peuple contemplait les débats des chambres comme on contemple un combat de coqs ».

(La comparaison entre ces deux régimes n'était pas originale. Elle était dans tous les esprits, et rappelée à l'envi dans les discours et articles politiques). Louis-Napoléon, proposant un même contrat à toutes les oppositions, pouvait s'écrier : « Malgré la division des esprits, ce fut la haine contre un pouvoir antinational qui les rangea sous le même drapeau... Dès lors, la cause de Jacques II fut irrévocablement perdue. Le Roi avait beau se vanter d'être entouré d'hommes qui avaient servi tour à tour la République, Cromwell et Charles II, ces hommes ne représentaient aucun parti ;.. et depuis la Restauration, 28 années s'étaient écoulées déjà ».

On notera cette coïncidence amusante : il y avait en 1843, 28 ans que l'Empire s'était définitivement effondré.

Politique Extérieure

On trouve dans plusieurs articles des allusions à la politique extérieure de Louis-Philippe, très sévèrement jugée, bien entendu ; dans un texte (4) très révélateur, commentant les enseignements de l'Empereur, Louis-Napoléon souligne, d'une part, qu'il n'est pas nécessaire de se lier servilement avec une grande puissance (sous-entendu, avec l'Angleterre) et il rappelle ce que fut la France unie sous un chef audacieux ; il s'exprime

ainsi : « Quand on a l'honneur et le bonheur tout à la fois d'être la France, il faut comprendre toute la portée de cette position de faveur, et de NATION-SOLEIL qu'on est, ne point se transformer en NATION-SATELLITE ».

On trouve également ces lignes : (24) « Il semblerait que la France ait besoin d'une autre force que la sienne propre pour se faire respecter, d'une autre voix que la sienne pour être écoutée dans le Congrès des Rois ». « (la France) est aux nations de l'Europe ce qu'est le lion aux êtres qui l'entourent »...

On pourrait multiplier les citations : tous les articles sont imprégnés d'un nationalisme ombrageux ; c'est toujours l'Angleterre qui paraît être l'ennemi héréditaire. On peut lire à l'occasion de la visite de Louis-Philippe à Windsor en Octobre 1844 : « Il n'y a rien à espérer des hommes qui ne recherchent que l'amitié de Wellington ». (a)

Cependant, tout en défendant à ce point l'indépendance nationale, Louis-Napoléon Bonaparte affirme (déjà) qu'on ne doit pas rechercher la guerre. Il affirme (24) « Il faut avoir un SYSTÈME équitable et élevé, oser l'avouer franchement et le défendre avec vigueur... prouver que la France n'a aucune velléité de conquêtes... Or, (le gouvernement), au lieu de rassurer l'Europe par sa conduite... l'a sans cesse inquiétée en entreprenant quelques conquêtes ou quelques expéditions qui troublaient l'harmonie générale sans augmenter l'influence de notre Patrie » ; Pour Louis-Napoléon, une France forte et indépendante peut servir de trait d'union entre les peuples pour maintenir la Paix : et il propose en exemple, non pas le Premier Consul mais Henri IV. (24) Henri IV prévoyait qu'il fallait que toutes les nations fussent égales en puissance... L'égalité est source de toute justice...

On peut encore relever cette apostrophe aux tenants du régime, qui prend un relief particulier à propos du Second Empire : « ...le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui l'a rendue nécessaire par une politique sans grandeur, sans dignité, sans bonne foi ».

L'Armée

C'est la discussion, puis l'abandon du projet de loi du Maréchal Soult sur le recrutement de l'armée en 1842 qui ont inspiré à Louis-Napoléon une série d'articles sur ce sujet ; la crise de 1840 avait montré que la France ne disposait pas de forces suffisantes pour faire face à une guerre en Europe. Le projet Soult, tout en maintenant le tirage au sort, prévoyait un service de 8 ans, (au lieu de 7 depuis 1830). Chaque contingent n'était maintenu sous les drapeaux que selon « la capacité

(a) On peut observer que Wellington ne jouait plus de rôle politique depuis 1834 et qu'il n'était plus que chef (honorifique) de l'armée.

des finances ». Le projet adopté par la Chambre des pairs par 97 voix contre 6, avait été repoussé par les députés par 178 voix contre 78 et abandonné ; la fin de la crise ne semblait plus par ailleurs justifier un tel projet. (a)

Dans les articles du « Guetteur » Louis-Napoléon commence par reprocher au régime de n'avoir pas, depuis 12 ans, organisé le pays : « Il ne suffit plus aujourd'hui, à une nation d'avoir quelques centaines de chevaliers bardés de fer, ou quelques milliers de condottieri et de mercenaires, pour maintenir son rang et son indépendance ; il lui faut des milliers d'hommes armés »... « Une Nation, a dit l'Empereur, ne manque jamais d'hommes même après ses guerres les plus désastreuses, mais elle manque souvent de soldats ».

Le Prince prend donc nettement position contre une armée de métier, pour une armée populaire et donc pour l'abandon du système du tirage au sort. Il s'exprime ainsi : « Il ne faut pas... de barrière entre le citoyen et le soldat... En Prusse, tout le peuple est armé pour défendre la Patrie, tandis qu'en France, seule la bourgeoisie est armée pour la défense des intérêts privés... En Prusse, on ne connaît pas ce trafic qu'on peut appeler traite des blancs, ce qui se résume par ces mots : Acheter un homme quand on est riche, pour se dispenser du service militaire, et envoyer un homme du peuple pour se faire tuer à sa place ».

Louis-Napoléon pense qu'en ne maintenant les hommes de 20 à 27 ans que 4 ans dans l'active et 3 ans dans la réserve, pour un contingent de 80.000 hommes par an, les non appelés du contingent formeraient une Garde Nationale du 1^{er} ban, et les hommes de 27 à 35 ans une Garde Nationale du 2^e ban, entraînées régulièrement et assemblées aux troupes d'active lors des grandes manœuvres de printemps. En cas de guerre, on pourrait réunir en masse l'armée et la Garde Nationale.

« Ce système, estime Louis-Napoléon, donnerait à la France une armée de 1.500.000 hommes, moins coûteux que les 344.000 actuels. Mais il aurait fallu admettre ce principe égalitaire, et armer chaque citoyen chez lui comme un milicien » ; d'après Louis-Napoléon, Louis-Philippe refuserait ce principe, par crainte d'une insurrection populaire.

Enfin, pour conclure sur cet aspect de la question : « N'est-il pas temps de profiter de la paix pour mettre la France en état de résister à toute invasion, et le meilleur moyen à prendre ne serait-il pas d'adopter un système analogue à celui que nous proposons, système que l'Empereur lui-même émettait au Conseil d'État, lorsqu'il s'écriait : « Poursuivez donc les bans de la Garde Nationale, que chaque citoyen connaisse son poste

(a) A propos de l'organisation militaire de la France à cette époque, on peut lire l'ouvrage de M. Paul Bastid : Les institutions politiques de la Monarchie Parlementaire française. Paris, Sirey 1954. In-8° - 425 pages.

au besoin ; que M. Cambacérés que voilà soit dans le cas de prendre son fusil si le danger le requiert, et alors vous aurez vraiment une nation maçonnée à chaux et à sable, capable de défier les siècles et les hommes ».

Devenu Empereur, cependant, le prisonnier de Ham n'a pas voulu, ou n'a pas pu réaliser cette armée populaire, et a utilisé une armée de métier dont le principe même lui apparaissait si nuisible en 1843 ; lors de la discussion de la Loi Niel, adoptée en Février 1868, nous pouvons remarquer que le rapporteur du projet, parlant du Corps Législatif (Novembre 67) prenait pour base de cette réforme militaire non pas les idées de Louis-Napoléon, mais celles du Maréchal Soult, auxquelles il se réfère précisément.

L'Algérie

A propos de l'Algérie, et faisant allusion aux hésitations de la politique du régime de Juillet, Louis-Napoléon accuse celui-ci d'incapacité : (1)

« Notre domination en Algérie est incertaine et coûteuse... La plaine de la Mitidja qui est sous la place d'Alger n'est pas même à l'abri de l'incursion des Arabes qui reparaissent toujours plus menaçants alors que les bulletins officiels les déclarent à jamais terrassés et soumis ». Un peu plus loin, nous voyons Louis-Philippe accusé de faire de l'Algérie un moyen de gouvernement, une soupape de sûreté pour l'armée et un moyen d'avancement pour les officiers dociles. Les raisons de l'échec lui semblent, là encore, se trouver dans le « système »... « qui rend ruineux pour la métropole la conquête du Nord de l'Algérie » ; « Trente deux mille et UN hommes (sic) prirent la haute et la basse Égypte et une partie de la Syrie, et en moins d'une année ils soumièrent promptement ces pays à l'influence française... ils combattaient les mamelucks, les Anglais, la peste... Avons-nous donc dégénéré ? NON, la nation est toujours la même, il n'y a que l'impulsion donnée qui soit différente

...« En 1800, il existait une entière confiance entre le chef et le soldat, on savait que les ministres... ne pouvaient être à la solde du cabinet de Saint-James, et enfin on vivait et on mourait avec bonheur, parce qu'on savait que c'était vivre et mourir pour la gloire et la prospérité de la France ».

Louis-Napoléon croyait comme beaucoup de ses contemporains, que l'on pourrait exploiter en Algérie des plantations tropicales. « A quelques journées de Toulon, une vaste Colonie va se fonder qui fournira à la métropole les produits des climats de la zone torride » ; il trouve même l'occasion avec quelque exagération, d'un parallèle avec l'expédition d'Égypte : « de même que jadis l'Égypte devait remplacer la perte de Saint-Domingue et des Antilles et concilier la liberté des Noirs avec les intérêts de nos manufactures... nous aurons

transporté nos colonies à nos portes et le rêve d'un grand homme sera en partie réalisé : la Méditerranée sera devenue un lac français ». (a)

Ces espoirs économiques étaient d'ailleurs partagés par une partie de l'opinion française, et notamment par les légitimistes qui défendaient en même temps la dernière entreprise des Bourbons.

Un dernier mot à propos de l'Algérie : Louis-Napoléon reproche à Louis-Philippe de n'avoir pas utilisé ce territoire « pour détruire le paupérisme en France » (14). C'est la seule allusion à l'Extinction du paupérisme que nous trouvons dans ces articles, en dehors du texte de la brochure.

Le Travail

On peut citer tout d'abord à ce sujet la seule protestation du « Guetteur » contre un retard imposé en haut lieu à la publication d'un article (16) ; on peut lire à la date du 14 Janvier 1844 : « Il y a plus de huit jours que cet article nous a été envoyé de Ham ; nous regrettons d'avoir été obligés d'en retarder la publication ; nos lecteurs ont déjà été à même d'apprécier les vues élevées du Prince Louis-Napoléon sur plusieurs questions fondamentales »... etc...

Or, en ce qui concerne le Travail et le Commerce, on peut dire que les idées du prince-prisonnier peuvent se résumer ainsi :

a) Il faut accroître le protectionnisme :

Beaucoup de fabricants étaient inquiets, notamment à Saint-Quentin, de l'issue des négociations tendant à favoriser les tissus de coton anglais en France ; d'autre part, on avait prêté au Gouvernement le projet de faire subir au sucre de betterave la concurrence des sucres de canne des Antilles, d'un prix moins élevé. Louis-Napoléon Bonaparte se joint ici aux inquiétudes des industriels, et déclare (16) : « Nous voulons que les lois tendent à favoriser le bon marché des produits en augmentant les institutions de crédit, en diminuant le taux des escomptes, en facilitant les voies de transport, mais non en créant une concurrence étrangère », et un peu plus tard (17) :

« Si nos exportations en Grande-Bretagne d'objets manufacturés ont *doublé* depuis 1827, les importations des objets manufacturés anglais en France ont sextuplé depuis la même époque.

...la faiblesse de notre politique se prouve clairement par

(a) On retrouve ici certaines idées des Saint-Simoniens : on connaît l'influence de cette école sur les conceptions économiques de Louis-Napoléon Bonaparte.

Ce Journal paraît le Jeudi et le Dimanche.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de 11 fr. pour 6 mois, 21 fr. pour l'année, 32 fr. pour l'étranger du dehors, et 15 fr. pour le dehors.

LE GUETTEUR,

Journal de St-Quentin et de l'Arrond' :

Politique, Commerce, Agriculture, etc.; - A

L'ALGÉRIE ET LE GOUVERNEMENT.

Depuis douze ans plus de 70 mille français ont perdu la vie en Algérie, plus de 500 millions de fr. y ont été dépensés, et malgré les nouvelles *des plus satisfaisantes* que nous apportait hier encore le *Moniteur algérien*, notre domination n'y est pas plus affermie que le premier jour. Les gouverneurs-généraux se sont succédé les uns aux autres, les princes y ont été faire maintes expéditions, nos soldats ont pris des villes, traversé des déserts, atteint les contreforts de l'Atlas, et malgré tant d'efforts la plaine de la Mitidja, qui est sous le feu de la place d'Alger, n'est pas même à l'abri de l'incursion des Arabes, qui reparaissent toujours plus menaçans alors que les bulletins officiels les déclarent à jamais terrassés et soumis.

Naguère encore le général Bugeaud et les organes du gouvernement annonçaient pour la vingtième fois peut-être la destruction complète de la puissance d'Abd-el-Kader, et voilà qu'aujourd'hui le chef arabe relève la

rivages opposés un beau climat, et une terre fertile qui récompensera généreusement leur travail. de même que jadis l'Égypte devait remplacer la perte de St-Domingue et des Antilles, et concilier la liberté des noirs avec les intérêts de nos manufactures. De même aujourd'hui nous allons fonder au pied de l'Atlas un royaume que la guerre continentale ne pourra pas nous enlever, car au lieu d'être à 2,000 lieues, nous aurons transporté nos colonies à nos portes, et le rêve d'un grand homme sera en partie réalisé. La Méditerranée sera devenue un lac français.

Telle était l'opinion du pays, mais les hommes du pouvoir au contraire disaient : « L'Algérie sera dans nos mains ce que sont toutes nos institutions, un moyen de gouverner et pas autre chose. Nous avons promis de vendre Alger, mais il nous est impossible d'exécuter notre promesse. L'Angleterre ne tiendra même pas à son exécution lorsque nous lui aurons prouvé que cette possession est plutôt onéreuse qu'utile à la France. Il faut que l'Algérie nous serve de *sereno de sereno*. Nous

mer. l'Égypte était à jamais mination française.

Avons-nous donc dégen d'hui contempler les exp vieillards énervés qui regardent de la jeunesse. Non, la nation n'y a que l'impulsion d'une 30 mille hommes sous la R fois plus pour la France q depuis douze ans, se batte ce n'est pas que nos soldats nos officiers moins habiles d'aujourd'hui n'est pas la existait une entière ombre on savait que les ministres ne pouvaient pas être à la a et enfin on vivait et on n qu'on savait que c'était vivi la prospérité de la France.

Début de l'article sur l'Algérie.

glomérer dans les villes. Nous voulons qu'on établisse sur des bases larges et généreuses l'association entre les ouvriers et ceux qui les emploient ; qu'on mette un droit sur les machines, en calculant leur force, non sur celles des chevaux, mais sur le nombre d'hommes dont elles remplacent le travail et qu'on destine cet impôt au soulagement de ceux qui sont jetés journellement en dehors du mouvement qui augmente les richesses nationales.

Nous voulons que les lois tendent à favoriser le bon marché des produits en augmentant les institutions de crédit, en diminuant le taux des escomptes, en facilitant les voies de transport, mais non en créant une concurrence étrangère. Alors le vil prix de la marchandise sera le résultat de la civilisation, et non le résultat de la falsification et de l'oppression des ouvriers ; alors enfin l'instinct du consommateur sera d'accord avec l'instinct du producteur. Il n'y aura plus de haine ni de jalousie entre le pauvre et le riche et nous pourrons dire avec orgueil : *Le triomphe du christianisme a détruit l'esclavage, le triomphe de la révolution a détruit le servage, le triomphe de la démocratie a détruit le paupérisme.*

X. X.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 12 janvier.*

A deux heures la séance est ouverte et le procès-verbal est adopté. Le président donne lecture du projet d'adresse. Nous en ferons connaître les paragraphes lors de la discussion qui est fixée à lundi. Un paragraphe sur le serment excite un sentiment d'approbation presque unanime.

Le ministre des finances communique à la chambre le budget de

à un an de pris

Le gérant de
à deux ans de

— Dans sa
bre des députés
mémoire de M.

Elle a nommé
dier, Boin, B
Miron et Lem
tendre avec le
intérêts de l'ag
ter les moyens

— Comme l
reur en anno
commission de
Marc-Girardin
d'adresse.

— Le gout
malgré, le pay
ponse du roi a
ce délicieux op

Un membre
de dissiper la d
norable pair e
fait jour dans l
aussi nettemen

ces chiffres (a) : à chaque génuflexion du Cabinet, les importations étrangères augmentent de plusieurs millions et nos exportations diminuent avec notre honneur et notre influence » ; et ce principe très caractéristique de l'époque... « le commerce extérieur doit toujours s'alimenter des surplus des produits qui n'ont pas leur similaire à l'étranger »...

En revanche, Louis-Napoléon estime que l'on devrait trouver de nouveaux débouchés commerciaux en France même, par l'augmentation de la consommation intérieure. Cette idée est loin d'être abandonnée de nos jours.

Il observe (16) : « Sur près de 35.000.000 d'individus, il y a 27.000.000 de Français qui ne boivent pas de vin, 31 qui ne mangent pas de sucre, 20 qui ne portent pas de souliers, 31 qui ne mangent pas de viande, 18 qui ne mangent pas de froment ». (b)

« Qu'avez-vous besoin de rechercher des consommateurs en Chine, au Brésil ?... ».

b) Il faut créer l'association Capital-Travail : cette proposition est faite en ces termes : (16) « Nous voulons qu'on rétablisse sur des bases larges et généreuses l'association entre les ouvriers et ceux qui les emploient ». Le commentaire indique ensuite que la valeur gagnée par l'emploi des machines devrait se trouver reversée en partie aux ouvriers, sans toutefois préciser comment. Mais ce principe très moderne inspire à Louis-Napoléon cette péroraison : « Alors, il n'y aura plus de haine entre le pauvre et le riche, et nous pourrons dire avec orgueil : le triomphe du Christianisme a détruit l'esclavage, le triomphe de la révolution a détruit le servage, le triomphe de la démocratie a détruit le paupérisme ». (16)

Les Questions Religieuses

La question la plus importante était celle de la liberté de l'enseignement, réclamée par les catholiques : or Louis-Philippe ne tenait pas, on le sait, à abandonner le principe du monopole institué par Napoléon.

Dans cette affaire, Louis-Napoléon Bonaparte a adopté une position moyenne ; il observe : (15) « ... les ministres de la religion en France sont en général opposés aux idées démocratiques ; leur permettre d'élever sans contrôle des écoles, c'est leur permettre d'enseigner au peuple la haine de la liberté... ».

(a) Tout un tableau statistique officiel reproduit.

(b) Affirmations basées sur des calculs du type suivant « sachant que la consommation annuelle de la France est de 23 millions 1/2 d'hectolitres de vin, la classe aisée en consommant 365 litres par an et par tête, on a environ le nombre des consommateurs riches en divisant la consommation totale par la consommation individuelle (16 - note en bas de page)

Mais il ne faudrait pas non plus aller jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat : « leur retirer leur salaire, c'est les laisser retomber de tout leur poids sur le peuple, c'est les forcer à exiger de nouveau la dîme pour leur entretien... ».

Il penche pour une solution de rapprochement, qui serait facilitée par l'éducation des futurs prêtres dans les lycées : « le clergé cessera d'être ultramontain dès qu'on le forcera à s'élever en puisant sa propre éducation aux mêmes sources que la majorité des citoyens » ; « que l'éducation du clergé se fasse donc en France comme en Allemagne ; ...Les prêtres deviendront citoyens, et les citoyens deviendront plus religieux ». (a)

L'Amnistie

Nous pouvons étudier deux textes concernant l'amnistie pour les prisonniers politiques ; dans une lettre du 18 Avril 1843, (3) Louis-Napoléon exprime cette idée qu'il n'accepterait qu'une amnistie totale, et non pas seulement une autorisation de quitter le pays. Dans un article du 24 Octobre 1844, à l'occasion d'une amnistie partielle, (b) il réclame la libération de ses compagnons de l'affaire de Boulogne, et notamment de Montholon, Voisin, Mesonan, et Parquin. Il fait allusion aux autres condamnés politiques, mais sans lier son sort au leur, ainsi que le « Guetteur » pouvait le faire. Il s'exprime notamment ainsi : « (23) nous sommes heureux sans doute que quelques victimes de nos troubles civils aient été rendus à la vie et à leur famille ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il y a aujourd'hui dans les prisons, entre les Blanqui, les Barbès, les Hubert, pour lesquels la presse démocratique a justement élevé la voix, et que mine la maladie, quatre hommes dont les noms auraient dû figurer les premiers sur la liste de l'amnistie ; car, si nous avons à notre tête des hommes généreux, ils sauraient que trente années de services glorieux (c) doivent effacer ce que constitutionnellement nous appellerons une erreur ».

CONCLUSION

Il y a dans ces articles un grand nombre de questions sur

(a) Pour toutes les questions concernant l'enseignement et la religion à cette époque, on consultera avec fruit l'ouvrage récent de M. Louis Trénard, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Lille : *Salvandy en son Temps*, Publication de la Faculté des Lettres de Lille, chez Giard, 1968 - in-8° - 980 pages avec Bibliographie.

(b) Pour le Complot de Boulogne, cette amnistie a bénéficié à Théodore de Forestier et Napoléon Ornano (10 ans de prison) et Jules Barthélémy Lombard (20 ans).

(c) Allusion à Montholon - 1783-1853, compagnon de captivité de Louis-Napoléon, qui avait, en 1844, 61 ans.

lesquelles Louis-Napoléon Bonaparte ne diffère pas des autres opposants à Louis-Philippe ; la pourriture du régime, son indifférence à toute critique, son immobilisme, sa soumission à l'Angleterre. Ce qui fait son originalité est peut-être *l'adhésion à un principe* ; celui du chef, incarnant l'idée de patrie, soutenu par l'adhésion populaire, dirigeant fermement une politique clairement tracée. A le lire, ce nationalisme, cette fermeté, permettraient d'aplanir tous les obstacles ; qu'il s'agisse de l'ordre politique, de l'ordre social, de l'Algérie, etc...

Quelle serait la nature de ce régime ?

Il ne l'explique jamais nettement ; on lit qu'il doit être démocratique ; mais on ne sait si le peuple devrait s'exprimer ou non par plébiscite. Le suffrage universel n'est pas lui-même clairement proposé. La république n'est pas non plus le meilleur régime ; et si la louange de Napoléon I^{er} est constante, Louis-Napoléon ne souhaite pas ouvertement le retour à l'Empire. Il demeure très prudent à propos des réformes politiques à appliquer, pour lui le changement de régime, de système est fondamental, ce qui est bien souvent une manière de ne pas répondre à la question.

Cependant, on ne trouve pas ici uniquement une critique pure et simple de la monarchie de Juillet : les propositions concernant l'armée, l'organisation du travail, les « spécialités » auraient pu donner lieu à des réformes profondes ; il se trouve cependant que, devenu Président de la République, puis Empereur, Louis-Napoléon Bonaparte n'a pas donné suite à ces suggestions. On pourrait même trouver à propos de l'alliance britannique, du libre échange, de la politique algérienne, de la paix, des affaires sociales, bien des contradictions entre les idées exprimées dans le « Guetteur » et celles appliquées ensuite : sans doute les circonstances et notamment la conjoncture économique ont-elles joué un grand rôle ; mais tout cet ensemble laisse penser que les idées de Louis-Napoléon étaient surtout dominées par l'opportunisme.

A aucun moment, l'ordre social et économique n'est remis en cause dans ces articles ; la prudence des propositions concernant le travail et la religion, la défense du protectionnisme, rangent le prisonnier de Ham parmi les défenseurs de la bourgeoisie, à laquelle il semble s'adresser bien plus qu'au peuple.

Nous avons à faire bien plus à un opposant qu'à un réformateur ; et la référence constante au Premier Empire donne à ses propositions une tendance générale orientée vers le passé.

SOURCES ET OUVRAGES CONSULTÉS

— « Le Guetteur » - 1843-1844.

— « Le Journal de Saint-Quentin » - 1843-1844.

- « Moniteur Impérial » - 1867-1868.
 - Œuvres de Napoléon III - Paris 1854.
 - Charles GOMART : Ham, son château, ses prisonniers - 1864.
 - Charles GOMART : Éloge de Calixte Souplet dans « Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin » - 1867.
 - Th. COLLART : Félix Davin, conférence prononcée à la Société Académique de Saint-Quentin - 1864.
-

Liste des articles parus dans le « *Progrès du Pas-de-Calais* »

Is refont le passé	1 - 1 - 43
La traite des nègres, les philanthropes, le droit de visite	4 - 2 - 43
* L'Algérie et le Gouvernement	16 - 2 - 43
* L'Union fait la force	10 - 3 - 43
* Opinion de l'Empereur sur les rapports de la France avec les autres puissances de l'Europe .	23 - 3 - 43
L'Opposition	1 - 4 - 43
Traité de commerce avec l'Angleterre	13 - 4 - 43
* Projet de loi sur le recrutement de l'armée . .	29 - 4 - 43
2°	3 - 5 - 43
3°	5 - 5 - 43
4°	7 - 5 - 43
Le système actuel n'a point de racines	10 - 6 - 43
Les conservateurs et Espartero	6 - 7 - 43
Lettre d'un diplomate étranger à l'un de ses amis à Paris	5 - 8 - 43
Entrevue de la reine Victoria et de Louis-Philippe	4 - 9 - 43
* Réponse du Prince Louis-Napoléon à M. de Lamartine	14 - 9 - 43
* Améliorations à introduire dans nos mœurs et nos habitudes parlementaires	18 - 9 - 43
* Des gouvernements et de leurs soutiens . . .	4 - 10 - 43
Le Conseil général de la Corse et la famille Bonaparte	16 - 10 - 43
Profession de foi démocratique du prince Louis-Napoléon Bonaparte	8 - 10 - 43
* Les Spécialités	17 - 11 - 43
	19 - 11 - 43
* Le Clergé et l'État	13 - 12 - 43

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

En marge d'un centenaire

FONDATION DE LOUISEVILLE (Canada)

par un gentilhomme du Grand-Rozoy

L'on a beaucoup parlé du Canada ces temps derniers, et l'on a omis de rappeler qu'il y a trois cents ans, un personnage d'ici jeta les fondements d'un établissement qui est devenu l'importante agglomération de Louiseville.

Cet événement n'était pas connu du Soissonnais, il vient d'être mis en lumière par le P. Germain Lesage dans un ouvrage édité au presbytère de Louiseville en 1966 qui a pour titre : « Manereuil fondateur de Louiseville 1665-1672 ».

Charles du Jay est le nom exact de ce fondateur ; qui connaît l'histoire locale sait que la famille de ce nom hanta sans interruption le Grand-Rozoy pendant 250 ans.

Les du Jay plaçaient leurs origines lointaines aux environs de Lectoure, leur implantation chez nous est un élément de ce brassage qui renouvela toute la noblesse locale au cours des 15^e et 16^e siècles.

François du Jay, seigneur de Pépinet, quitta l'Armagnac vers 1580, il appartenait aux bandes huguenotes qui suivaient le futur Henri IV dans ses pérégrinations. Il rencontra successivement deux Soissonnaises de sa confession qu'il épousa et qui le fixèrent, leurs héritages étant plus substantiels que les siens de Gascogne.

Les premiers temps de la chronique des du Jay vont montrer que, plus qu'on ne le pense, la Réforme avait gagné la noblesse de la contrée. Madeleine de Sailly qui se maria au premier du Jay en 1582 en était. Ses auteurs, seigneurs d'Hartennes, l'apparentaient à la majorité des meilleures familles du Soissonnais et du Valois comme on peut le constater par un acte de tutelle de 1593. Du Jay partagea d'abord la seigneurie d'Hartennes avec son beau-frère d'Orjault.

Devenu veuf, il convolait en 1595 avec Anne de Nogentel, fille d'un petit fief du Grand-Rozoy et de Chevreux, et petite-fille d'un autre dont la pierre d'obit qui se voit à Nogentel (près Château-Thierry) énumère les seigneuries : Nogentel, Trosly (Loire), la Tour Menault (Vauxbuin), Rozoy et Vierzy.

Les du Jay à venir auront donc de profondes racines locales.

François du Jay n'en continua pas moins à guerroyer sous les cornettes du Béarnais. En 1590 et 1592 d'Attichy ou de Compiègne, il menait dure guerre aux Ligueurs de Soissons. A l'âge de la retraite il rejoignit Rozoy et y mourut en 1613 gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et capitaine des gardes de Sa Majesté.

Ses trois enfants qui vécurent, deux fils et une fille, prirent tous pour conjoints des Parenteau, de religion réformée, venus du Plessier-de-Roye à la suite du prince de Condé, le chef des calvinistes.

L'aîné d'entre eux, Isaac, seigneur du fief de Nogentel à Rozoy, suivit la carrière des armes. Il en vint à abjurer le protestantisme, aussi les onze enfants que lui donna sa femme de 1630 à 1645 furent inscrits sur le registre baptistaire de Rozoy. Le huitième d'entre eux, Charles, qui vit le jour le 19 Février 1640 est le personnage qui nous intéresse.

*
**

La seigneurie principale du Grand-Rozoy était celle de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, elle couvrait et débordait la paroisse, elle ne laissait que peu de place aux dépendances du manoir des Nogentel - du Jay. Chez ces derniers Charles n'était qu'un cadet, la carrière militaire seule lui offrait quelque avenir.

Agé de 25 ans il s'engagea dans le régiment de Carignan-Sallières où on lui consentit le grade d'enseigne (porte-fanion). C'est alors qu'à l'exemple des nobles de son temps, il prit le nom de « sieur de Manereuil ». Manereuil étant le titre assez vain d'un fief qu'on ne sait pas exactement localiser, mais qui était tiré de la corbeille de mariage de la maman, la huguenote Charlotte-Henriette de Parenteau. C'est ce nom, d'une origine fort nébuleuse, qui grâce à Charles, va au Canada se couvrir de notoriété.

Le régiment de Carignan-Sallières venait de se réorganiser avec des recrues poitevines pour la plupart. On le destinait à une campagne à entreprendre en Nouvelle-France. Louis XIV tenait fort à la mise en valeur de cette colonie, dont les occupants, taquinés par les Iroquois, demandaient de l'aide.

C'est à La Rochelle que Charles du Jay rejoignit ce corps, il y fut affecté dans la compagnie de M. de Vernon, sieur de la Fouille. C'était en 1665, la compagnie embarqua sur le Saint-Sébastien qui, après une navigation de 117 jours sans anicroche,

put mouiller ses 250 tonneaux en rade de Québec le 12 Septembre.

Les opérations militaires du régiment furent couronnées de succès et rendirent sécurité et confiance à la colonie.

Dès lors, il sembla aux militaires qu'ils n'avaient plus qu'à attendre la date fixée pour le rapatriement. Le gouvernement de Louis XIV avait, lui, d'autres projets et pour les réaliser il entreprit de faire pression sur les compagnies. Exposant des raisons patriotiques il les incita à entreprendre du défrichement et à s'intégrer dans la population coloniale pour en augmenter la force.

L'enseigne du Jay accepta de rester. Déjà avant cette date il se trouvait installé, avec de nombreux hommes de sa compagnie, à l'embouchure de la rivière du Loup, et le hameau que les militaires y avaient créé portait le nom de Manereuil.

Le Canada d'alors était surtout fréquenté pour la traite des fourrures. Les colons y trouvaient gibier et pêche en abondance, mais pour ce qui est de l'agriculture, tout était à faire en partant de l'abattage de la forêt.

Les expatriés étaient certes libérés de la série des servitudes qui chargeaient la population des vieux pays, ceci était un point acquis, mais l'aventure de l'Amérique ne se manifestait payante qu'après des efforts et des années de labeur. Notre compatriote caressa l'espoir de se créer une seigneurie. Dans la concession de sa rivière du Loup il s'est, en 1668, associé 17 des 33 soldats de sa compagnie qui ont bien voulu aussi tenter leur chance.

Des faits et gestes de ce nouvel essaim, le P. Lesage a retrouvé des mariages, des abjurations du protestantisme, des transactions et aussi des difficultés entre compagnons. Il a même relaté une rixe dans une taverne qui, en 1669, mit aux prises notre Manereuil avec certain Anseau, sieur de Berry. Manereuil meurtrit son antagoniste et bénéficia d'assez de clémence de la part des juges.

Par malheur il faut dire qu'à plusieurs reprises Manereuil fut amené à emprunter des sommes considérables. Dans ces contrats il était qualifié « écuyer sieur de Manereuil et seigneur en partie de Grand-Rozoy, enseigne d'une compagnie d'infanterie, de présent en ce pays, entretenu pour le service du roi ». En garantie de ses dettes il hypothèque ses biens de Rozoy. L'emprunt du 17 Octobre 1667 de 400 livres tournois, montre que la lettre de change était courante : la somme serait remboursable à l'expiration de deux mois, mais au Grand-Rozoy.

Ces appels de fonds font bien croire que notre homme était lancé dans son entreprise colonisatrice.

L'organisation, on le voit, était laborieuse. Quelques années d'efforts accomplis et l'opulence ne paraissant pas, des colons

en arrivaient au découragement, il semble que ce fut le cas du co-seigneur de Rozoy.

L'érection de sa concession en seigneurie elle aussi s'était fait attendre, on différait ces officialisations pour mieux tenir les pionniers. Elle vint pourtant, au cours d'une promotion massive en date du 3 Novembre 1672. La seigneurie de Manereuil recevait un territoire d'une lieue de large sur deux lieues de profondeur, et relevait du château de Saint-Louis de Québec.

L'érection fut promulguée au moment où du Jay désenchanté se disposait à regagner la mère patrie. Les motifs qui l'y incitèrent pouvaient être variés, le plus impératif, c'est qu'il était accablé de dettes et que son exploitation était loin de lui permettre de leur tenir tête.

Manereuil et divers autres colons profitèrent d'un vaisseau en partance en novembre 1672. Ces retours furent bien compris comme défections par Colbert qui en éprouva un grand déplaisir.

Le voilier accosta bien la France, mais aucune pièce d'archives n'est venue nous fixer sur la suite des aventures de Charles du Jay. Au Canada on en parlait encore, on attendait son retour et ce fut en vain. En 1676 un de ses créanciers réclama la vente de la terre de la rivière du Loup, les tribunaux ne donnèrent pas suite. Ce fut la Chambre des Domaines de Sa Majesté qui, en 1683, jeta le filet sur la seigneurie sans seigneur et qui ensuite la concéda à un sieur Lechasseur.

En 1672 du Jay abandonnant son domaine hypothéqué laissait cependant une entreprise durable, il avait réussi à intéresser à son défrichement une bonne partie de ses compagnons d'armes. Ce sont eux qui vont continuer l'effort qui permettra l'éclosion de la cité de Louiseville.

**

Charles du Jay ne reparut pas dans les actes de sa famille. Celle-ci ne modifia jamais sa règle de conduite au cours de l'Ancien régime : les mâles allaient gagner la croix de Saint-Louis au service du roi, épousaient toujours une demoiselle de la région et finissaient paisiblement leurs jours au Grand-Rozoy où ils personnifiaient le type achevé de gentilshommes campagnards.

Leur patrimoine y était chétif et souvent morcelé par l'indivision car la famille était féconde. Ceci vient expliquer la pluralité des modestes manoirs de Rozoy. La dernière demeure des du Jay, celle qu'on voit encore, est de peu d'importance et sans caractère, elle ne date que de la fin du XVIII^e siècle, son clos d'épaisses frondaisons justifie seul l'épithète de château.

Du capitaine d'Armagnac jusqu'au siècle dernier, huit générations de du Jay hantèrent le Grand-Rozoy. Claude-Louis-

François, le dernier seigneur, n'émigra pas mais il eut à endurer les pires tracasseries du régime révolutionnaire ; il parvint à les traverser et se retrouva maire du village de 1800 à 1847. Il fut aussi le dernier qui y décéda, les nécessités l'avaient obligé à vendre en détail ses propriétés, seul le château lui restait, les créanciers le firent mettre en vente aussitôt son décès. Quant au nom, il disparut de la région en la personne de sa bru, qui veuve, tint les bureaux de poste de Vailly et de Braine.

Bernard ANCIEN.



CHAUDUN

La Croix des Amoureux

Chaudun eut autrefois de nombreux calvaires ; l'un, parfois qualifié de « Belle croix », se trouvait près de la grande mare, il avait été rétabli en 1768 par le fermier Bellard. — La croix Saint Georges, en l'honneur du patron de la paroisse, se trouvait à l'angle nord-est du terroir. — La croix de Cravençon était à mi-chemin entre le village et cette ferme. — La croix de Fer sur la route de Paris, ainsi que la croix du Suisse plus loin, vers Missy.

On ne saurait dire quand disparurent ces édifices, mais il en est un autre qui, seul, a été redressé vers 1935-36 et ce fut en considération de sa dénomination profane, aucune intervention dévote ne s'étant manifestée dans cette réalisation.

La Légende du Calvaire

Lors de cette restitution, M. Bertonière, maire de Chaudun, a fait marquer le vocable singulier : « Croix des Amoureux » sur la traverse de la croix et, quand d'aventure un curieux se renseigne, voici le drame qui lui est rapporté :

Deux garçons aimaient la même fille. Soucieux d'une possession exclusive ils décidèrent d'en appeler au sort par les armes. La rencontre se produisit en cet endroit et, d'un œil-de-bœuf ouvert dans un pignon voisin, la belle en prière en suivait les péripéties.

Si elle avait un préféré, on ne le sut pas, mais ce qu'il advint,

c'est que les deux rivaux s'embrochèrent, et qu'on les inhumait sur le terrain.

M. Luguet (1) s'est proposé de dater cet événement en racontant la dispute de deux officiers de la suite du maréchal de Hocquincourt qui se battirent en duel aux abords de la ferme de Cravençon vers 1652. J'en serais volontiers resté à cette précision si le hasard ne m'avait mis dans les mains le titre des biens de la cure, rédigé en 1533. Or ce titre désigne déjà le « Carrefour de la Croix des Amoureux ».

Il est toujours insuffisant de se fier aux rapports oraux ou de simple tradition, l'on se doit toujours de rechercher des témoignages plus anciens. Sur le sujet qui nous intéresse, il n'en est qu'un à ma connaissance, il remonte à 1770 environ et se trouve dans les Mémoires de Cabaret.

« Il existe (écrivait le chanoine) au village de Chaudun, une croix antique qu'on nomme la Croix des amoureux. C'est encore aujourd'hui un problème, si son nom est une fable ou une vérité ; mais la tradition est qu'un garçon et une fille de riches laboureurs de ce lieu s'aimaient éperdument, et que, n'ayant pu parvenir à s'épouser par l'opposition mutuelle des pères et mères, ils moururent l'un et l'autre de langueur, le même jour, et furent inhumés dans le même tombeau.

« Le mausolée existe encore aujourd'hui et représente une bierre à deux chevets, couverte d'une seule pierre bombée en forme de voûte. Son antiquité la fait présumer des premiers siècles de l'Église. Maintfois, et par curiosité, l'ouverture en fut faite, notamment en ma présence par M. Breton prieur du lieu en 1750, mais il n'y fut rien trouvé, pas même des ossements ».

Et le chanoine, antiquaire averti de son temps, datait en marge de son manuscrit le monument funèbre de l'an 700 environ.

Pour ce qui est de la légende, il avait pu se renseigner aux meilleures sources : son père était bailli de Chaudun, son frère avait épousé en 1752 la nièce de maître Louis-Gérard de Larzillièrre, gros laboureur et receveur de Chaudun.

On retiendra que suivant la version Cabaret, il n'est plus sujet de jouvenceaux belliqueux, mais simplement d'amants, sortis de l'aristocratie de labour, la seule que jamais connut Chaudun, d'amants dont l'idylle contrariée a un dénouement cette fois plus touchant, thème assez ancien et assez commun dont les meilleures transpositions se sont traduites par les romans de Tristan et Iseult, de Roméo et Juliette.

(1) Bull. Sté Archéol. Soissons, 4^e sie, T. VI, p. 568.

Le Calvaire, repère de voirie

Tombeau et calvaire étaient à la croisée de deux chemins de vicomté, ils étaient en plus au point de jonction d'autres artères bien abandonnées à présent : au Nord, les chemins de Soissons, de Ploisy et de Chazelle ; au Sud, ceux de Vierzy et de Vauxcastille.

A diverses époques le calvaire prêta son nom à ces routes. On trouve fréquemment dans le terrier de 1655 les désignations suivantes : Rue des Amoureux à Maison-Neuve, Chemin de Longpont à la Croix des Amoureux et Soissons, Chemin de la Croix des Amoureux à Soissons, et enfin Chemin des Amoureux de Chazelle et Berzy.

Chazelle et Berzy ainsi cités viennent nous faire demander s'il ne se trouve pas quelque corrélation avec la curieuse Coutume de Chazelle qui fut connue sous le nom de « Branté des amoureux ». On la criait aux enchères dans la chapelle de ce hameau, après vêpres le jour de Notre-Dame, ce qui devait attirer de nombreux jeunes gens.

Une série de plans d'arpentage nous a fait constater que jusqu'au XIX^e siècle la croix fut l'auxiliaire des cartographes. En 1655 la rue des Amoureux est le tronçon qui joint la croix au carrefour de la cense de Saint-Jean-des-Vignes. En 1783 le « chemin de la croix des amoureux » était le tronçon du chemin d'Oulchy, le joignant à la Grande-maison de l'abbaye Notre-Dame. La croix enfin, baptisa un canton du cadastre en 1850.

Tombeau et Tumulus

Le monument se trouvait hors du village, au bout d'une pièce de terre qui appartenait à la cure. Il était sur un tertre lequel venait obstruer le chemin sur une moitié de sa largeur. Un long escalier permettant d'accéder à la croix est marqué sur un plan de l'arpenteur Delettre de 1740.

Deux vieux tilleuls s'y trouvaient encore en 1914, et les enfants venaient à leur ombre s'ébattre sur le monticule. A 110 mètres de là, le long du même chemin de Longpont, le premier immeuble qui s'apercevait était l'ex-ferme de Saint-Jean, l'œil-de-bœuf pratiqué dans son pignon passait pour avoir été l'observatoire de la demoiselle le jour du drame.

Pignon, tilleuls et calvaire ont disparu dans l'ouragan de fer de 1918. Des travaux de voirie ont ensuite nivelé le tertre fort gênant pour la circulation, c'est alors que deux longues pierres apparurent à fleur de sol mais on ne s'attarda pas à les considérer. L'entrepreneur Périer en trouva l'utilisation, il ficha en terre leur côté taillé en toiture, et le plat opposé put servir de socle à sa croix de ciment rustique peint, on l'accompagna au devant d'un banc de même ciment offert au promeneur méditatif (1935-36).

Problèmes Archéologiques

L'archéologue en quête de sujets de topographie ancienne et de sujets funéraires ferait lui aussi son profit d'une halte à ce qu'on appelle maintenant le « Banc des amoureux ». Grattant la terre sous la croix, il retrouvera renversé le couvercle du sarcophage qu'avait connu Cabaret ; c'est un monolithe plus large à la tête qu'au pied, long de 2 m 25 et épais de 0 m 70, son dessus est façonné à deux versants, ses côtés sont décorés de sortes de fenêtres géminées. On serait tenté de comparer ce travail avec une « stèle-maison » gallo-belge fort allongée, travail fort ancien certes mais qu'il est difficile de dater, sa vision n'étant que partielle et aucune fouille sérieuse n'ayant été faite.

Les tombelles se rencontrent souvent à proximité des voies protohistoriques et le tertre des Amoureux était précisément à la croisée de deux vieilles voies : celle de Soissons à La Ferté-Milon par Longpont, et l'autre d'Est en Ouest qui se dévide en crête de plateau sans traverser d'agglomération depuis Muret jusqu'à Cœuvres. Ce sont deux chemins qui en 1655 avaient encore de l'importance, le premier était alors « vicomté de Soissons à Longpont », l'autre « vicomté d'Oulchy à Cœuvres » ce dernier avait à l'Est pour stations prochaines d'autres croix : de Vierzy, la Croix de Fourches et la Croix rouge à la hauteur de Villemontoire.

Les soucis de la culture ont arasé les tombelles, les dernières étaient toutes surmontées de calvaires : à Rhuis (Pierre hui-taine), à Limé (la butte des croix), à Saponay (Clos gallois). Dans la région, il ne semble résister aujourd'hui que la motte du « Calvaire » de Fère-en-Tardenois.

L'origine protohistorique du tertre de Chaudun pourrait donc s'admettre, et l'addition d'un cénotaphe mérovingien ou carolingien n'a pas lieu d'étonner, M. Édouard Salin a donné toute une série d'exemples identiques (2) qui expliquent que la mort appelant la mort, les Germains plaçant des leurs sur ces éminences pensaient qu'il s'agissait de tombes de héros, et qu'il était bon de reposer près d'eux.

Bernard ANCIEN.

Ces lignes ont été écrites en 1954. Les travaux d'extension de Chaudun viennent de modifier l'aspect de l'endroit. La croix a été déplacée et les vestiges de sarcophages dispersés.



(2) Ed. Salin : La civilis. Méroving. d'après les sépult..., 2^e partie, pp. 20-66.

La Justice de Paix de Bazoches

Le début de cette étude est paru dans les Tomes X et XIII des Mémoires des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, 1964, pp. 103 à 122 - 1967, pp. 122 à 137.

Les conscrits de Bazoches :

Les « va-nu-pieds superbes » du poète se recrutent dans les campagnes de France. L'Aisne, pour sa part, fournit de gros contingents et Bazoches y contribue : près de 5 % des habitants.

Dès le 4 août 1791, 1.732 hommes formant trois bataillons sont levés dans le département. Jean-Sébastien Dumont fait partie du 2^e bataillon de cavalerie comme volontaire.

En 1792, la Patrie en danger appelle le 3 Juin, puis le 27, 77 conscrits et 575 jeunes soldats de l'Aisne. 2 hommes de Bazoches y figurent : Nicolas Barguet, au 2^e Régiment de chasseurs à cheval, et Jean-Marie Bailly, au 17^e Bataillon de Fédérés, ce dernier sera encore sous les drapeaux, le 11 Brumaire an IV (1796).

La guerre réclame de nouvelles recrues et les réquisitions sont incessantes dans le département : 5.686 le 24 Février 1793 — 11.500 le 23 Août. Onze jeunes gens de Bazoches rejoignent les armées. L'un d'eux, Alexis Barguet, incorporé le 30 Avril 1793 au Bataillon de la Commune de Paris, sera encore soldat, le 3 Pluviôse an VII (1799), au 2^e Bataillon de la 103^e demi-brigade (armée d'Elvétie) (sic). Ses sept années de service et ses campagnes lui permettent de recevoir le qualificatif de brave.

Bien plus, il est avec tous ses camarades de la même unité, le héros d'un acte de dévouement qui prouve son courage civique.

Le Bulletin décadaire n° 22, de Floréal an VII, rapporte la teneur d'une lettre adressée par les municipaux de Mayenfeld sa garnison, remerciant tous les grenadiers de la 2^e compagnie de la 103^e demi-brigade de leur concours et de leur action, lors d'un terrible incendie qui a dévasté la ville et l'aurait entièrement consumée sans leur intervention.

Le 7 Germinal an VIII, les municipaux adressent aux grenadiers un « petit présent de rafraîchissements » par l'intermédiaire du Général Chabrand, son chef. Condrotte, camarade d'Alexis Barguet, refuse le présent et, au nom de ses camarades, propose d'en faire bénéficier les indigents de la Commune.

Le Consulat ne ralentit point les levées. Une loi du 3 Vendémiaire an VII fixe à 2.219 hommes, la part de l'Aisne.

En ce même an VII, le 28 Germinal, 2.201 et le 14 Messidor, 1.560 requis rejoignent leur corps. Bazoches ne paraît pas y avoir pris part.

Mais le 27 Ventôse an VIII, le département doit fournir 559 hommes. Nicolas Le Roux obéit à l'appel de la Patrie. Le neveu de François Le Roux, fermier au château et à la Haute-Maison, devient caporal et fait partie de l'armée d'Italie, celle d'Arcole et de Campo-Formio, à la 6^e compagnie du 2^e bataillon de la 20^e demi-brigade d'infanterie légère.

Bazoches possède une garnison en 1795 ; probablement des chasseurs (le 3^e régiment, en dépôt à Braine, à cette époque) y firent cantonnement. Le 16 Thermidor an III le maire de Bazoches et l'officier commandant cette unité adressent au Juge de Paix de Braine un rapport concernant la vente d'un pantalon qu'un chasseur aurait cédé à Nicolas Liance, postillon de la poste aux chevaux.

Le service de l'intérieur exigeait la présence d'une force armée territoriale. Il est probable que la Garde Nationale, dont on connaît l'action décisive aux jours révolutionnaires de la capitale, comme le 10 Août par exemple, ne possédait point d'attrait dans les campagnes au début de la Révolution.

Le port de l'uniforme, minutieusement réglé par deux décrets, semblait pourtant devoir séduire nos jeunes villageois.

Le décret du 23 Décembre 1790 de l'Assemblée Nationale, contresigné par Louis XVI, en définit le bouton : « il sera de cuivre jaune doré et monté sur os ou sur bois avec attache en corde à boyau ou de toute autre matière. Il portera pour empreinte dans l'intérieur d'une couronne civique les mots : La Nation - la Loi - le Roi. Entre la couronne et la bordure sera inscrit circulairement : District de... Dans les districts où il y aura plusieurs sections, elles seront distinguées par un numéro placé à la suite du district ».

Un autre décret du 13 Juillet 1791, décrit l'uniforme réglementaire des gardes nationaux : « habit bleu, doublure blanche, passe-poil écarlate, parement et colet (sic) écarlates, manche ouverte à trois petits boutons, poches en dehors à trois pointes et trois boutons avec passe-poil rouge, le bouton tel qu'il est prescrit par le décret du 23 décembre dernier ».

Cette milice est d'abord toute locale : le 24 Octobre 1791 existe à Chéry-Chartreuve une garde nationale, dont Pierre Bruyère est le chef et Jacques Vaumarne le sergent, à Paars y figure Jean-Baptiste Frémeaux, à Glennes, en 1792, Antoine Bocquillon et Louis Quiqueret en font partie.

Le 28 Frimaire an V, Bazoches forme une colonne forte de 103 hommes commandée par le capitaine Henry Eustache Bruyère, marchand de bois à Chéry-Chartreuve.

Ce dernier vit avec sa mère très âgée, Marie-Madeleine Dret. Ses galons de jeune officier le grisent sans doute, puisque le

11 Prairial an IX, ses beaux-frères, Louis Spayement, meunier à Bruyères, et Pierre Mignot, pépiniériste à Longueval, demandent des comptes de la gestion de ses biens dépendant de la succession de leur père et beau-père, à cause de la « mauvaise conduite » dudit Bruyère.

La troupe suit l'exemple de son chef et l'inaction a tôt fait de désorganiser cette milice.

En l'an VII, l'état-major de la Garde Nationale de Bazoches est ainsi composé : Jacques Turlin, chef de bataillon - Jean-Pierre Dolle, de Serval, adjudant - Le Roux, de Bazoches, porte-drapeau - Pierre Bellier, de Chéry, tambour-major.

La pléthore d'assignats, l'échec des réquisitions de grains, la multiplicité des réfractaires et déserteurs, comme la crainte des suspects, conduisent les autorités à réorganiser des colonnes mobiles armées, chargées de la police, et prises au sein de la garde nationale.

Dans l'Aisne en l'an VII, 1.790 citoyens sont astreints à servir avec deux bataillons auxiliaires et une compagnie. Le 29 Brumaire an VII on forme une unité à Bazoches. Henry Stanislas Goumant, cultivateur à la ferme de Ressons, à Mont-Saint-Martin, prend l'année suivante le commandement de l'unité, grosse de huit compagnies et de quatre sections, de huit escouades chacune, formant un bataillon. Ce commandant, cousin germain d'Henry Claude Goumant, juge de Paix de Fismes, paraît exercer son autorité avec fermeté, sans zèle intempestif, et l'ordre règne dans le canton.

L'armement de ces troupes ne constitue pas une mince affaire. On manque de noyer pour faire les crosses de fusils, d'acier et de bronze pour fondre les canons, de plomb pour les balles, d'orme pour les affûts, mais la Convention ne se trouve pas à cours d'expédients.

Le 2 Septembre 1793, le Conseil général permanent de l'Aisne fait apposer à Bazoches un placard qui appelle citation : « Considérant que les nouvelles piques, dont la fabrication a été ordonnée par le représentant du peuple Letourneur, sont propres à rendre nulle la cavalerie ennemie, qu'elles formeront autour de l'infanterie un rempart impénétrable, à l'aide duquel l'artillerie de la république pourra foudroyer impunément les phalanges des tyrans, que l'utilité évidente de cette arme formidable exige qu'il en soit forgé sur le champ une quantité considérable ».

- « Arrête : 1) le district de Soissons fournira 2.000 piques.
2) les piques seront faites en forme de dard de la hauteur de quatre pieds un pouce, savoir le dard de deux pouces quatre lignes, le talon de la pique en fer de cinq pouces et demi, la douille de quatre pouces, le bois de quatre pieds un pouce entre fers. La hampe sera en frêne bien tourné avec un pommeau à la distance de huit pouces de la douille,

à l'effet de faciliter la plantation de la pique. Il y aura un fourreau et un anneau, les dites piques devant servir à armer l'infanterie ».

L'arrêté ajoute qu'elles seront payées « 5 livres 10 sols, le fer, les fourreaux, 1 livre 5 sols, et la hampe, 1 livre 10 sols ». Il spécifie que pour accélérer la fabrication, à compter du jour de la publication du présent, tous les ouvriers du fer, serruriers, maréchaux, taillandiers, sont mis en réquisition ; que tout ouvrier trouvé travaillant à d'autres objets sera puni de la confiscation de ses outils ; que tout ouvrier qui aura refusé d'obéir à l'arrêté sera traité comme suspect et mis sur le champ en état d'arrestation. Il concède tout de même que « néanmoins, les maréchaux pourront s'occuper pendant quelques heures au ferrage des chevaux et autres travaux indispensables ou de nécessité ».

Le 12 Septembre 1793, le Ministre de l'Intérieur propose d'employer à la fabrication de ces fameuses piques les grilles en fer des différentes maisons religieuses supprimées.

La question de l'approvisionnement en salpêtre pose un autre problème non moins urgent à la sagacité des autorités.

Sur ordre du Directoire de District de Soissons, il est organisé à Bazoches un atelier de fabrication de cette matière indispensable à la confection des cartouches.

Le 16 Floréal an II, (5 mai 1794) Jean-Baptiste Barguet, couvreur en bâtiments, est chargé par la municipalité de diriger cette manufacture. Le côté Nord de l'église est délavé et c'est là qu'on brûle le bois de bourdaine ramassé dans le canton et propice à cet effet. Puis on lui substituera les marcs de raisin. François Fabre se trouve investi de la mission de recruter la main-d'œuvre nécessaire.

Deux commissaires salpêtriers : Aimable Ployon et Baudoin, viennent à Bazoches les 27 Vendémiaire et 26 Brumaire an III inspecter l'atelier trop peu actif à leur gré.

L'affaire se termine mal, par un déficit financier de 57 livres 15 sols, à la charge de la commune, malgré la subvention administrative allouée à cet effet.

Entre temps, d'autres réquisitions sont infligées au canton : noyers sur pied et abattus — l'hiver 1788-89 en a gelé beaucoup, particulièrement ceux qui formaient l'ornement de l'enceinte extérieure du château de Bazoches ; bronze des cloches et plomb des cercueils. Ces mesures servent de prétexte à des spoliations, à des profanations et à des agissements dont le mobile, plus politique que civique, s'éloigne de la défense de la Patrie en danger.

Les réquisitions s'étendent aussi aux prestations de services. L'absence d'un train des équipages organisé oblige l'armée à faire faire ses charrois par des civils.

En Décembre 1793, en Janvier et Mars 1794, hommes et chevaux du canton sont commandés pour aller porter des vivres aux armées du Nord et de l'Est, l'armée de Jourdan, qui vient de vaincre à Fleurus, celle de Hoche, qui se bat avec succès au Geissberg et à Wissembourg.

Comme pour la conscription, on pouvait se faire remplacer, c'est ce que firent les cultivateurs de Villers-en-Prayères et de Révillon notamment. Sans doute préféraient-ils la quiétude de leur « chez soi » à l'aventure des camps et de la zone des opérations militaires. Ils louèrent, cher, « à prix d'argent » disent-ils, le concours de « rouilliers » de Soissons. Quand il fallut régler le prix de cette corvée, certains se firent tirer l'oreille, aussi Claude Le Boeuf, ci-devant cultivateur à Villers, maintenant à Dhuizel, se trouve-t-il obligé à deux reprises de traîner en justice ses collègues récalcitrants. En Thermidor an V, puis en Pluviôse an VII, il plaide contre Jacques Lamessine de Révillon pour sa quote-part dans cette dette : 97 livres sols numéraire ou 231 livres assignats précomptés par Le Boeuf.

La « conscription » des chevaux n'est pas plus volontaire que celle des hommes. Le 15 Germinal an IV, des plaintes sont portées devant l'administration cantonale de Bazoches contre des cultivateurs qui s'efforcent de se dérober aux réquisitions. Le Batteux, cultivateur à Villers-Prayères aurait mis des chevaux à Dhuizel chez son gendre Le Boeuf. Adam à Giennes en aurait envoyé à Roussy où il exploite une autre ferme. Toutes ces migrations ayant pour but de se soustraire à la visite des experts : Fontaine de Blanzly, Bouramé de Vauxcéré, Bertin de Paars et Oudart Daudroy de Longueval, n'ont pas présenté les chevaux désignés.

Le départ des conscrits ne se fait pas sans quelque cérémonie. Le 19 Floréal an VII, à 10 heures du matin, l'administration cantonale organise une petite manifestation pour marquer l'événement.

On remet à chacun des effets : deux chemises fournies par eux, il est vrai, ou par leur père et mère respectifs, mais 4 frs par chemise leur sont comptés, des souilliers, des bas, et un havresac, fournis par un fournisseur du ressort du canton de Fismes.

Chaque réquisitionnaire reçoit 9 francs, soit un mois de solde.

Enfin, l'Administration, tutélaire et maternelle, « fait venir des « rafraichissemens » pour témoigner auxdits citoyens conscrits la bienveillance des administrateurs et leur donner une faible reconnaissance ».

Un procès-verbal ajoute qu'« ensuite de cette collation, lesdits citoyens conscrits ont exécuté leur départ aux cris de « Vive la République » sous la conduite du citoyen Dolle, adjudant-major de la Garde Nationale ».

Le 26 Novembre 1792, la Convention attribue aux parents, épouses et enfants des mobilisés une allocation pécuniaire.

Un état des bénéficiaires, dressé à Bazoches, où il semble que figurent tous les ascendants des conscrits de la commune en 1792, permet de connaître les noms et prénoms des soldats, leur date de départ, leur affectation.

Parmi ceux-ci, il faut retenir quelques noms : la famille Denouille, originaire de Saint-Thibaut, mais fixée à Bazoches, commune-sœur, mérite de sortir de l'oubli. Le père François Denouille, berger, et sa femme Marie-Louise Pennequin, donnent deux défenseurs à la France : Charles et Pierre.

L'aîné Pierre Denouille, né à St-Thibaut le 12 Juillet 1773, rejoint le 11 Septembre 1793, le 17^e bataillon de la Commune de Paris. Il fait campagne, s'y conduit en bon soldat, puis revient au pays natal. D'abord tisserand en 1798, il se marie avec Marie-Rose Thiémé en l'an IX, il s'établit marchand de moutons. Devenu veuf, il convole à nouveau avec Marie-Victorine Gilbert. Celle-ci décède le 23 Janvier 1827. Malgré ses 54 ans, malgré la présence d'un petit-fils, fils de Joseph Caux et de sa fille Marie-Rose, il se remarie, le 30 Mai 1827, avec Thérèse Boulonnois de Vauxcéré, 42 ans, veuve de Simon Bizon.

Son frère Charles, quoique plus jeune, part aux armées le 1^{er} Mai 1793, au 17^e bataillon des Fédérés. En 1806, il sera caporal au 2^e régiment d'artillerie à pied, à Naples. Brave, instruit, doué d'une écriture élégante, il gagne sur le champ de bataille ses galons d'officier. Il prend ses invalides à Braine, comme bourgeois, vivant de sa maigre demi-solde et paraissant aux cérémonies familiales de ses neveux de Bazoches, comme témoin aux mariages, comme parrain aux baptêmes. A 43 ans, le 12 Juin 1818, il se marie à Marie-Catherine Harion.

De la famille Bourquin sont issus trois soldats des armées de la République.

François-Stanislas Bourquin part comme volontaire et sert à la 3^e Compagnie du 2^e bataillon de la 51^e demi-brigade d'infanterie légère. Il se trouve en Belgique, à Ostende, le 12 Messidor an VII.

Nicolas Bourquin, le fils du fermier du château, né à Bazoches le 11 Janvier 1770, part lui aussi comme volontaire et fait partie de la 162^e demi-brigade d'infanterie en l'an VIII.

Pierre Bourquin, fils de Nicolas Bourquin, laboureur et receveur, compte au 3^e bataillon de la 2^e demi-brigade d'infanterie légère à l'armée d'Égypte. Plus heureux que beaucoup de compagnons de Bonaparte, après avoir contemplé les pyramides et le sphinx, il lui est donné de revoir de sa maison natale de Bazoches « fumer la cheminée ». Il y mourra à 79 ans en 1853, et sa pierre tombale existe encore au cimetière en 1968.

Il est question des conscrits de Bazoches au cours d'une de ces nombreuses fêtes Patriotiques dont la Convention, puis le Directoire sont prodigues.

Le 9 Floréal an VII (28 Avril 1799) trois plénipotentiaires français ont été massacrés à Rastadt, alors que, lassés de pourparlers interminables et n'obtenant aucun résultat, ils regagnaient la France. Bonnier d'Arcot et Roberjot furent tués sur place. Jean de Bry parvint à s'échapper. Ses blessures graves et son attitude assez martiale lui permirent de recevoir l'ovation de ses collègues des « Cinq-Cents ».

Le Directoire ordonna la commémoration de l'événement.

A Bazoches, Bizon réunit les agents des communes du canton au « Temple Décadaire », autrement dit à l'église Saint-Pierre.

On y crie : « Vengeance, vengeance ». Bizon fait un discours, dans lequel, il « imprime dans les cœurs républicains la haine de la perfidie du cabinet autrichien ».

Il profite de l'occasion pour rappeler deux devoirs à ses concitoyens. Ces deux devoirs, aussi impératifs l'un que l'autre, ont un nom commun : impôt, celui du sang et celui du portemonnaie.

Le Président déclare que les « bons citoyens » doivent s'empressez de concourir, par le prompt acquittement de leurs contributions, « à mettre à même la jeunesse guerrière de venger par son zèle et son dévouement l'attentat des féroces Autrichiens ».

Le Commissaire du Pouvoir Exécutif du canton de Bazoches, Decanogne, vient à la rescousse, en épaulant son président, il proclame le départ des conscrits du pays pour le lendemain ; sans doute ces jeunes participent-ils à la fête, puisque le procès-verbal indique qu'on leur a donné l'accolade d'adieu ? Cette relation écrite est affichée à la porte du « Temple Décadaire » et les noms des conscrits sont placardés à côté, conformément à une loi du 22 Floréal.

On peut avancer, sans erreur, que cette publicité avait un autre but que celui de mettre des recrues en vedette. La conscription, sans cesse renouvelée, commençait à devenir fort peu populaire. Les guerres successives, depuis sept ans, suscitaient plus de réfractaires que de volontaires et le placard permettait de déceler ceux-là.

Quant à l'accolade, c'était le rite habituel de toutes les festivités laïques et obligatoires.

Les insoumis abondent. Les gendarmes de Braine déposent à la maison de sûreté de la ville, le 15 Brumaire an VII, Jean-Baptiste Badain, canonnier au 3^e Régiment d'artillerie, natif du canton de Braine. Le 4 Vendémiaire an VII, ce sont les gendarmes de Fismes qui incarcèrent, à Braine, deux condamnés aux fers et un déserteur conduits au Havre, puis quatre autres déserteurs et deux condamnés militaires à 5 ans de fer. Le 17

Ventôse an VII, ce sera le nommé Jean-Joseph Bastide, conscrit du département de l'Outre, canton de Serin, Pays de Liège, mené à Paris.

Le Préfet de l'Aisne admet que, de 1791 à 1801, 3 à 400 militaires originaires de son département sont morts au service de la Patrie. Comme on le voit l'impôt du sang est lourd.

De Bazoches, certainement, de nombreux conscrits sont tombés en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, ou sur quelque barricade. Le peu de renseignements nous interdit de rendre un tardif hommage à ces braves. Nous ne connaissons que trois noms de morts au Champ d'Honneur pour la République ou pour l'Empereur :

- Jean-Pierre Sauvegrain, soldat pendant 10 ans, et porté disparu le 12 Mars 1812.
- Jean-Baptiste Sausset, fusilier au 58^e régiment de ligne, 2^e bataillon, 4^e compagnie, meurt de fièvre à l'hôpital de Vittoria, à l'armée d'Espagne, en 1812.
- Jean Carrier de la 8^e compagnie du bataillon du train d'artillerie, mort également de fièvre, à Mayence, en 1813.

SOURCES

- Archives manuscrites de la justice de paix de Bazoches.
- Etat Civil de Bazoches et de Braine.



Les derniers jours tragiques dans l'Aisne

- 1944 -

A Bazoches

Ne sont que des prémices, les nombreux mitraillages de trains sur les deux lignes Reims - Paris, Reims - Soissons, qui se croisent dans le village et l'attaque des ponts de Fismes, le 28 Juin.

La nuit du 7 au 8 Août, un train d'essence, tamponné par un sanitaire, brûle en gare, 7 wagons de carburant sont la proie du feu. Quelques 150.000 litres s'en vont en fumée. Une ferme évacuée précipitamment a eu chaud. Plusieurs fois, l'épi saute, les F.F.I. manifestent leur activité.

Le 10 Août, un des multiples convois qui stationnent, en panne, sur la voie, répond par sa D.C.A. à l'assaut aérien. Pas de victimes.

Le 11, bombardement sévère : 10 foyers détruits, 20 endom-

magés, 3 blessés, dont un grave. La population émigre vers des carrières, des creutes, à quelques kilomètres de là ; à Saint-Thibaut, la « Carrière des Lorrains », retrouve son ancienne destination, comme en 1650, pendant La Fronde.

Le 14, nouvelle et très sérieuse attaque des ponts sur la route nationale 31. Les Boches cantonnent et l'Organisation Todt réquisitionne, le 19, tous les hommes de 16 à 60 ans, pour construire des barrages sur la Vesle, afin d'inonder la vallée. Elle y parvient : la rivière déborde. Des cultures sont noyées. Des combattants de Normandie passent, qui en carriole, qui en vélo, qui à pied. Ils demandent du lait, revolver au poing.

Une unité formée de vieilles et de jeunes classes amalgamées, semble vouloir prendre position, le 28 Août, dans le village et les abords. Son moral est vacillant. Elle s'étonne de notre pénurie en vivres, en liquides, en... nouvelles.

A 18 heures, les Américains s'arrêtent sur la route nationale et bombardent la vallée et la commune. Un tank allemand, venant de Perles, riposte endommageant deux fermes. Les « feldgrau » s'égaillent dans la « Rosière » et autour du vieux château, ils tirent avec leurs mitrailleuses et leurs armes automatiques, non loin du tumulus et du cloaque où furent suppliciés les deux martyrs saints Rufin et Valère.

20 heures, le calme renaît, les Américains poursuivent leur chemin triomphal. On pense que tout est fini.

21 heures, trois tanks allemands passent dans le village venant de Chéry-Chartreuve. Ils s'arrêtent devant le monument aux morts pour demander la route de Laon, à quelques habitants surpris. Une grosse fusillade éclate faisant un blessé léger parmi ces imprudents. Bazoches est libéré.

Pourtant non, encore deux gros incidents nocturnes : deux chenillettes allemandes se sabordent près du pont de Vesle, dans un bruit de tonnerre et les occupants en fuite mettent le feu à l'une des plus belles maisons du village avant leur définitif départ. « Furor Teutonicus » disait déjà Tacite. Le lendemain, quelques ennemis se rendent à merci.

Il n'y a plus qu'à finir une moisson bien compromise.

Au palmarès du courage civique, il faut inscrire trois faits : la mairie fut toujours ouverte aux heures habituelles, maire et greffier à leur poste, le boulanger a fait ses fournées tous les jours, ravitaillant ainsi cinq villages, un vacher, le plus exposé de tous, a trait, matin et soir, courageux dans sa simplicité.

Aucune récompense, sauf leur bonne conscience, n'a jamais souligné leur civisme.

Roger HAUTION.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE de VERVINS et de la THIÉRACHE

Heurs et malheurs des Coucy-Vervins

Comment, par personne interposée, les biens
confisqués de Jacques 1^{er} firent retour à ses
enfants

Le 5 Juin 1549, Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, était décapité et tous ses biens étaient confisqués au profit de la Couronne, pour avoir, cinq ans auparavant, le 13 Septembre 1544, rendu la place de Boulogne aux Anglais.

Nous ne donnerons pas ici un récit détaillé de cet événement pénible pour nos annales. Les historiens ont étudié à fond les versions des témoins et des mémorialistes du XVI^e siècle, ainsi que toutes les pièces du procès. Il existe sur le sujet une abondante bibliographie. (1)

Nous rappellerons simplement, en nous aidant de quelques citations qui éclaireront la suite de notre travail que François 1^{er}, menacé, en 1544 par l'empereur Charles Quint en Champagne et par Henri VIII d'Angleterre dans le Nord du royaume dut, pour faire face à cette invasion concertée, prendre des dispositions nouvelles.

Le roi confia la défense de Boulogne et de Montreuil au maréchal du Biez qui, en l'absence du duc de Vendôme, était lieutenant du roi en Picardie. Le maréchal se retrancha dans Montreuil et laissa la défense de Boulogne à son gendre, le seigneur de Vervins, lequel, pour s'être récemment distingué à Landrecies, en avait été nommé gouverneur. Néanmoins voyons quelques extraits des mémoires de Du Bellay : (2)

« Du Biez laissant dedans Boulongne, contre l'opinion d'un chacun pour chef, le seigneur de Vervins, son gendre, homme peu expérimenté, et le seigneur de Lignon, jeune homme, avecques cinq cent hommes de pied, le seigneur d'Aix, surnommé de Renty, aussi jeune et tous deux peu expérimentés ; le capitaine Philippe, Corse, homme de grande expérience (3)
« le roy, joint qu'il étoit tous les jours sollicité par le maréchal du Biez de luy envoyer secours de vivres dedans Montreuil, autrement il seroit contraint par famine la remettre entre les mains de l'ennemi. Pareillement nestait trop assuré de la suffisance du seigneur de Vervins qui étoit chef dedans Boulongne »

... « le roy d'Angleterre étant bien adverty de l'estonnement (4) auquel étoit entré le seigneur de Vervins, chef dedans Boulogne, usa de dissimulation remettant les choses en longueur, se tenant certain que de brief il auroit telle issue de son entreprise de Boulogne qu'il désiroit ; le seigneur de Vervins, qui, comme je l'ai dit, étoit homme peu expérimenté, après avoir enduré grande et furieuse batterie, soustint quelque forme d'assault mais (à ce que l'ay entendu dire par luy-même) la vertu du capitaine Philippe, Corse, fut cause de la faire soustenir si longuement ; mais enfin le dit capitaine Philippe estant à la bresche fut frappé par la tête d'un esclat d'artillerie venant du camp, dont il mourut. Ledit seigneur n'ayant plus que toute jeunesse auprès de luy et de soi-même estonné, commence à parlementer... ».

Nos psychanalystes modernes trouveraient aisément une explication médicale ou psychologique de cet « estonnement » et de cette défaillance dans le commandement, mais il est juste de dire aussi que Jacques de Coucy attendait vainement, de jour en jour, la venue de troupes royales qui auraient pu faire lever le siège.

Ne voyant rien venir, découragé, et malgré l'opposition des citadins qui voulaient continuer la résistance, Vervins donna sa parole aux Anglais que s'il n'était pas secouru à une date convenue il rendrait la place. Ce qu'il fit au jour fixé.

Le surlendemain de la reddition, tout bouillant du désir de délivrer Boulogne et d'y faire une brillante entrée, survint le Dauphin, avec ses troupes...

François I^{er} préoccupé de la marche générale de la campagne et du prochain traité de Crespy-en-Laonnois, et bien qu'informé des conditions médiocres de la défense, indulgent surtout à un compagnon d'armes de sa jeunesse (Coucy était à Marignan), ne fit aucun reproche au défenseur malheureux de Boulogne.

Le Dauphin, lui, ne pardonnera pas. A vrai dire il combattit durement à plusieurs reprises et sans succès, pour reprendre Calais et Boulogne. Cette ville ne fut rendue à la France qu'en 1550, après le traité d'Ardres et moyennant quatre cent mille écus d'or. De ces déconvenues devant les places picardes, le Dauphin garda rancune aux chefs responsables. Henri II, nous dit É. Lavisse, « n'oublia comme roi aucune de ses amertumes de dauphin » et plus loin « il ne sut pardonner à aucun de ceux qui avaient servi son père ; il fut cruel à tous ceux qui attentèrent à la vanité royale ». (5)

En 1547, dès son avènement, Henri II fit arrêter le maréchal du Biez, Vervins et d'autres personnages compromis. Certains n'évitèrent le pire qu'en demandant l'appui des favoris du roi, tel Bossut-Longueval qui, pour « remercier » le cardinal Charles de Lorraine, lui offrit son château de Marchais. (6) Ces influences protectrices de membres de l'entourage royal ou de puissants du jour, si elles ne sauvèrent pas la tête de Jacques de Coucy (le maréchal du Biez, vu son âge, fut plus

tard, grâcié) du moins parvinrent-elles à faire restituer à ses enfants : Jacques II (13 ans), Catherine, Claude et Joachine dite Jossine, les biens confisqués.

A quel personnage considérable capable d'affronter la cruelle rigueur du roi allaient s'adresser, en ces jours de deuil, de ruine et de déshonneur de leur nom illustre, les oncles et les tantes des jeunes Coucy ?

Des liens de parenté, d'amitié et de service les portèrent immédiatement vers la maison de Bourbon-Vendôme et la maison de Lorraine. Nous disons liens de parenté car les Coucy tenaient par diverses alliances à la maison de France, notamment par le mariage de Raoul I^{er} avec Alix de Dreux, petite-fille de Louis le Gros.

D'autre part une fille d'Henri de Bar et de Marie de Coucy, dernière descendante directe des sires de Coucy, avait épousé un Luxembourg et sa petite-fille Marie de Luxembourg, par son mariage avec François de Bourbon-Vendôme avait apporté les droits seigneuriaux des Coucy aînés sur Ham, La Fère, Marle et Vervins, à son fils, Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

Liens d'amitié et de service aussi car les enfants de Raoul II de Coucy-Vervins et d'Hélène de la Chappelle avaient tous été « nourris » en leur jeunesse, suivant l'usage des grandes familles, dans l'une de ces maisons princières de Bourbon ou de Guise, comme pages ou jeunes gentilshommes. Tout d'abord l'infortuné Jacques I^{er}, élevé dans la maison de Charles de Bourbon, devint son chambellan et gouverneur de son comté de Marle. Puis Raoul III, entré dans la maison de Claude de Lorraine, duc de Guise, chambellan ; devenu gentilhomme de chambre de François I^{er} il renonça à toutes charges et honneurs, car s'étant épris d'une « assez jolie fille de Vervins », il se retira avec elle et leurs trois filles, au petit château de Cambron.

Enfin les deux hommes d'Eglise ...et de Cour : Robert, confié d'abord à Marie de Luxembourg puis passé dans la maison de Louis, cardinal de Bourbon, aumônier de François I^{er}, premier en date des abbés commendataires de l'abbaye de Foigny. Nous verrons qu'il accompagnait à Rome, au Conclave, en 1549, les douze cardinaux français. Peut-être brigua-t-il lui aussi le Chapeau ? Ensuite Jehan, moins ambitieux mais de vie très fastueuse aussi ; chanoine et doyen de Rozoy, également le premier des abbés commendataires de l'abbaye de Bonnefontaine. Passionné d'architecture il rebâtit à neuf son abbaye où il résida plus de quarante ans. Co-seigneur de Vervins, il conseilla et aida de ses deniers son jeune neveu Jacques II pour la construction des édifices existant encore actuellement dans la ville : Château-neuf, donjon de l'église, hôtel de ville, hôpital.

Magdelaine de Coucy, leur sœur, faisait de fréquents séjours au château de La Fère et entretenait de respectueuses et affec-

tueuses relations avec la fille de la vieille cousine Marie de Luxembourg, (+ 1546) Antoinette de Bourbon, épouse de Claude de Lorraine, duc de Guise.

Après ce long préambule nous voici en présence du personnage considérable, princesse de sang royal, ornée de grandes vertus chrétiennes, généreuse de cœur pour ses amis, mais tête froide et esprit avisé (c'est une grand'tante d'Henri IV) qui osera réclamer les biens Coucy au roi Henri II. Elle savait par l'exemple des biens confisqués lors de l'exécution de Jean de Luxembourg en 1474, lesquels passant de main en main, furent remis par Charles VIII à sa grand-mère en 1488, à l'occasion de son mariage, que ces prises de biens par la Couronne pouvaient n'être pas définitives. Elle usera de son ascendant maternel pour faire présenter sa demande par son fils le jeune cardinal Charles de Lorraine dont l'influence grandissante auprès du roi était encore accrue par l'importante mission politique qu'il allait tenter à Rome, sous le couvert de sa participation au Conclave. (7)

Les historiens ne font que de vagues allusions à la restitution des biens Coucy, à la « bienveillance » ou à « l'intervention » de Madame de Guise dans cette affaire. Le principal intéressé, Jacques II, n'a pas précisé le rôle actif, quoique d'apparence indirecte, de sa bienfaitrice, lorsqu'en 1573 il lui écrivait pour obtenir, par elle encore, la réhabilitation du seigneur de Vervins. « Déjà, lui dit-il, vous m'avez fait remettre es-mains les biens de mon père, qu'il vous plaise aussi, Madame, m'aider à recouvrer l'honneur qui lui fut ravi par sa mort ». (8)

Au cours d'un dépouillement systématique des archives des Coucy-Vervins, suggéré par l'inventaire qu'en a fait E. Creveaux (9) les pièces essentielles du dossier de retour des biens de Jacques I^{er} de Coucy, dont nous ignorions tout, nous sont tombés sous la main. Épaisse liasse de 36 parchemins originaux (10) portant les signatures du roi Henri II, d'Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, de plusieurs de ses fils, dont l'étude nous a révélé la forme détournée que choisit la rancune du roi pour répondre à la demande de sa « très chère et bien amée » cousine, sans avoir à faire le moindre geste de grâce et de pardon envers la mémoire de celui qui avait été jugé, par son ordre, et décapité depuis quelques mois à peine.

A la suite de la découverte de ces documents que nous croyons inédits, nous avons relu l'attachante biographie de G. de Pimodan « La mère des Guise » pour nous remettre en mémoire la vie d'Antoinette de Bourbon et nous avons eu la chance d'y trouver, en appendice, la reproduction de lettres, ou références d'autres lettres, qui complètent heureusement le dossier des Archives. Nous avons fait transcrire la donation du roi, de lecture difficile, et à la Bibliothèque nationale plusieurs lettres autographes. Tous ces textes reproduits dans leur ordre chronologique parlent d'eux-mêmes.

Voici deux lettres, les premières en date, de l'abbé de

Flavigny, (11) homme de confiance de la duchesse de Guise, chargé de la représenter près des hommes de loi et de l'informer des affaires en cours. Messenger sûr et discret il transmettait aussi les communications importantes de vive voix, chose bien regrettable, car elle laisse des trous dans notre recherche.

L'abbé de Flavigny à la duchesse de Guise :

« Madame, monseigneur le cardinal de Guise vostre filz vous a escript son partement de paris pour aler a Rome alelection dung pape et si me commanda de Rechief vous faire ses très humbles Recommandations et vous advertir quil avoit obtenu le don de la confiscation du feu seigneur de Vervins avec certaines conditions lesquelles il remet a vous dire a son Retour vous suppliant ma dame que jusques ad ce il vous plaise différer den disposer comme laves delibéré ad que ce faisant la volente du Roy soit executee et a lcelle soit satisfait prealablement »

.....

« Ma dame me recommandant très humblement a vostre bonne grâce Je prie nostre Seigneur vous donner en sante très bonne et longue vie.

Votre humble et obéissant serviteur Labbe de Flavigny
de Paris ce 25^e de novembre 1549 ». (12)

Deuxième lettre datée encore de Paris 11 Décembre 1549

« madame Je vous ai dernièrement fait entendre le partement de monseigneur le cardinal votre filz Il debvoit arriver à Rome le III^e ensuivant et si faire entendre au Roy que messieurs les cardinaulx sont en conclave des le 29 du passe. Le courrier dict que toute Rome desire monsieur le cardinal de Lorraine lequel partit de Lyon le VI^e de ce mois

Madame je vous ay envoié des lettres *demonseigneur* de foigni mais je vous supplie advertir ad ce que mond. Seig le cardinal vostre filz ma commande vous escrire sur le fait de dilaier la donation quilz prestendent Jusques ad ce quil vous aient fait entendre ce que le Roy luy a sur ce commande. Ma dame le Roy s'en vatz a Fontaine bleau ou je me retireray et de la vous advertiray de ce que je pourray apprendre toute fois que nous espérons que seres bian tost par deça. votre tres humble ..

labbe de Flavigny ». (13)

Le duc et la duchesse de Guise s'attardaient à Joinville à l'occasion de la prochaine naissance du premier enfant de la duchesse d'Aumale ; un fils, Henri (le balafre) naquit le 31 Décembre. Les grands-parents vinrent en Janvier 1550 à la Cour où nous supposons que madame la duchesse de Guise apprit enfin les conditions du roi pour la restitution des biens de Jacques I^{er} et prit connaissance des termes de la donation. Le

cardinal, son fils était encore à Rome mais ses consignes étaient maintenues, comme le montrent deux lettres alarmées de Raoul et Madeleine de Coucy. Des délais inquiétants étaient opposés à leur désir d'être assurés du retour des biens.

« Madame, ayant su le portement de mon frère monsieur de Foigny qui estoit à la sollicitude de l'affaire de ses povres enfans pour la despeche de la terre de Chemery qu'il vous a pleu demander au roi pour eux, nay failly incontinent par ceste lettre vous le faire entendre et aussi l'estat en quoi il a laissé ledit affaire qui est commandée à LaChesne pour la faire expédier, Monseigneur le cardinal vostre filz l'a faict commander et à son partement donné charge à monsieur de Flavigny d'en solliciter l'expédition, par quoy, Madame, craignant que la longueur n'y mist quelque changement, je vous supplie très humblement qui vous plaise nous vouloir commander ce que aurons affaire. L'espérance en est de tout à vous qui m'en fait estimer une bonne fin. Ma sœur vous en escript pour ceste effest. Il vous plaira à elle et à moi donner moien d'en faire une bonne poursicte pour en parachever l'excuton.

Madame, il vous plaira me commander pour toute ma vie vous obeyr et faire très humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu, Madame, vous donner en santé très bonne et longue vie. De vostre maison de Vervyn ce huitième de décembre (1549)

Votre très humble... R. de Coucy ». (14)

La lettre de Magdelaine de Coucy, bien que de même inspiration, est d'un tour plus confiant. Il précise l'inquiétude que le retard n'apporte « quelque changement ».

« Madame, sy très humblement que fere puy à vostre bonne grâce me recommande. Madame, je crois que savez bien que monseigneur le cardinal (Louis de Bourbon) votre frère est partys pour aller à Rome est à menés quant est luy Monsieur de Foigny, lequel a toujours esté à la poursuite pour avoyr la despêche de la terre de Chemery ce qui n'a pas avoyr avant son partement. De quoy je suis bien marye cregnan quelque changement est aussi quy l'entendest set affere myeus que austres. A cette acasyon Madame, mes freres est moy enveyrons se porteur vers vous pour vous suplyer tres humblement nous fere ce bien de vous mander à quy il vous plect que nous adressons pour achever ladyste pour suyte, pour ce que tout ce fait en vostre nom, vous assuran, Madame que je n'ay une seule espérance en personne de ce monde qu'en vous vous suplyan tres humblement avoyr le tout pour recommandés est avoyr pytyé de ses catre povres enfans Mes freres, vous escryve l'estat en quoy est demeurée cette affere quy l'entende myus que moy, quy me gardera de vous fere la presente plus longue synon vous dyre que l'on m'a escrys que deves estre à ce Nouel ou tost après à la Court, sy insy estes vous feryés plus d'unne parolle pour avoyr ladyste despeche que tous les solysyteurs quy seryons envoyés, touttefoys, Madame, nous en ferons

suyvan ce quy vous plera nous recommander, car en cet endret et tous austres vous obeyron toute nostre vye, qui sera pour la fyn, pryan Nostre Seigneur, Madame vous donner tres bonne vie et longue ».

De la Fère ce VIII^e de décembre (1549)

« Votre tres humble et tres obéyssante servante
Magdelaine de Coucy ». (15)

Une deuxième petite lettre confirme nettement les difficultés élevées pour retarder la « despeche » de Chemery :

« Madame, depuys mes lettres ecrytes, j'en ay revysytés ungne de Monsieur de Foyny, parles quelles y mescrys que Monsieur de la Cheveye avoyst le commandement de fere la despeche que Flavigny ne luy fyst aparoyr de quy ladyste terre est tenue, la vailleur est tous les fyés et arriere fyés quy en sont tenus, pour le faire entendre au roy est luy conoystre se quy en nest? Il me semble, Madame, qu'onne luy fest pas toujours entendre sy pres par le menus ce quy donne. Il semble a beaucoup de gens que ce n'est que pour allonger cet affere est y trouver quelque desguysement sy peult ». (16)

Quelle influence, quelle convoitise cherchait à distraire de la donation totale voulue par le roi, la terre de Chemery? Nous n'avons pu, jusqu'à présent le découvrir.

Le Château de Chemery (17) dans les Ardennes, région de grands bois et de belles chasses n'était pas pour les Coucy-Vervins une « résidence secondaire » mais leur séjour de prédilection; ancienne terre de famille apportée par Mahaut de Rethel lors de son mariage, en 1212, avec Thomas II (+ 1253).

Le texte de la donation de Henri II que nous donnons malgré sa longueur, laissait à la bénéficiaire temporaire toute la responsabilité de la transmission des biens, toutes les tentations aussi. Aucun doute sur la généreuse loyauté d'Antoinette de Bourbon mais une phrase de la donation « nonobstant que les dits biens ne la vailleur diceulx ne soient-cy autrement déclairez et speeffiez » et l'absence dans le dossier de tout inventaire, obligeaient les Coucy, en cas de contestation, venue... d'ailleurs, à prouver tous leurs droits seigneuriaux et autres.

Archives nationales
T 201 37
Novembre 1549

Donation faite à madame de Guise par le roy Henry de tous les biens de Jacques de Coucy, Seigneur de Vervins.

Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France à tous présens et advenir Salut savoir faisons que nous considérant la proximité dont nous attient notre très chère et très amée cousine Anthoinette de Bourbon femme et espouse de notre très cher

et très amé cousin Claude de Lorraine, Duc de Guise, Gouverneur de notre lieutenant général en notre pays de Bourgogne et les grans et très recommandables services que notre dict Cousin, son espoux nous a parcy-devant faitz et a fait de bonne mémoire le Roy dernier décédé notrepère que droit absolue tant au fait de noz guerres et à la tuition et dessous de notre royaume que autrement et espérons que plus fera cy-après à notre dicte cousine pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans avons donné, ceddé quicté, transporté, délaissé, donnons, cedons quictons transportons, délaissions par ces présentes pour elle ; ses hoirs, successeurs et ayans cause à toujours Tous et chacuns les biens, terres, héritages, Dons rentes, revenus et autres biens quelconques, et en quelques lieux et juridictions qu'ilz soient situez et assiz qu'ils furent et appartindront à feu Jacques de Coucy en son vivant Sire de Vervins, lequel par arrest et Jugement des présidens, maistres des requestes, conseillers et Juges par nous depputez pour cognoistre et juger en souveraineté et dernier ressort du fait et tradition de notre ville et place de Boulongne.

Donné le vingt ungue jour de Juing dernier passé et depuis exécuté, esté déclaré comme de lèze majesté pour avoir esté actainct et convaincu d'avoir proditoirement et par composition particulière rendu et livré au Roy d'Angleterre notre dicte ville et chastel de Boulongne et d'estre décappité aux halles de notre ville de Paris. son Corps mis à quartiers, sa teste portée en notre fort près du dict boulongne, Icelle mise et fichée sur un posteau planté sur les murailles ou rempars du dict fort à l'opposite et regardant Icelle ville de Boulongne et les dicts quartiers portez et attachés à quatre potences hors les quatre portes principales de nos villes de Monstreul, Ardres, Doulens et Corby, et tous et chacuns ses dicts biens à nous confisquez pour de tous Iceulx biens en quoy et comment qu'ilz se consistent joyr et user par notre dicte cousine ses ditz hoirs, successeurs et ayans causes doresnavant, plainement paisiblement et a toujours, perpétuellement et diceulx faire et disposer comme de leur propre chose et vray héritage faire aucune chose en recours, ne réserver à nous ni aux notaires fors seulement le ressort et souveraineté et ceulx des dicts biens Immédiatement sont de nous tenus en sus lesquels par le dict arrest et jugement ont esté desclarez, retournez et unis, et réincorporez perpetuellement à notre domaine et a la charge de payer et acquicter par notre dicte cousine ses dicts hoirs, successeurs et ayans causes les charges et reddevances ordinaires et annuelles desquelles Iceulx biens sont chargés ou et ainsi qu'il appartiendra Si donnons en mandement à nos amez et féaulx les gens de nos comptes à Paris trésorier de payer et à tous nos baillez sénéchaux et autres nos justiciers et officiers ou à leur lieutenant et a chacun diceulx endroit soy et si comme à luy appartiendra nos présents, dons, cessions, transport, quictants délaissement ils faicent souffrent et laissent notre dicte cousine, ses dicts hoirs, successeurs et ayans cause Joyr

et user plainement, paisiblement et a toujours perpetuellement et ainsi que dessus est dict sans en ce leur faire mectre ou donné aucun destournement ou empeschement au contraire et lequel si faict mis ou donné cour, avoir esté ou estoit l'ostent et mectent ou facent oster mectre incontinent et sans delay à pleine délivrance et par rapportant a es dictes présentes signées de notre main ou ordonné dicelle faict soubz scel royal pour une foy avecque recognoissance de notre dicte cousine de la délivrance qui lui aura esté faicte des dicts biens non tenuz et mouvant MESMEMENT et immédiatement de nous ainsy que dessus est dict nous voulons noz receveurs ordinaires et tous autres ausquels ce pourra toucher ou estre tenus quictes et déchargés par les dicts pour de nos comptes partout ou il appartiendra sans aucune difficulté car tel est notre plaisir nonobstant que les doctz biens ne la valleur diceulx ne soient-cy autrement déclairez et speceffiez et quelconques ordonnances, mandemens, restrictions ou deffences à ce CONTRAIRE ausquelles nous avons pour cest foy et faire prendre dicelles cy autres choses déroge et dérogeons de notre certains services plaine puissance et auctorité royal par ces dictes présentes ausquelles afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours nous avons faict mectre notre scel sauf cy autres choses notre droict et l'autruy en toutes

Donné à Paris au moys de Novembre l'an de grâce
mil cinq cens quarante neuf de notre règne le troizième

HENRY

(18)

Dès qu'elle connut l'entière liberté que lui laissait le roi pour la disposition des biens recouvrés, la duchesse de Guise décida, toujours avec l'aide judicieuse de l'abbé de Flavigny, de leur attribution à chacun des héritiers de Jacques de Coucy. Le prestige, l'influence ou... l'autorité maternelle de la « Mère des Guise » semble avoir mis fin aux menées, aux convoitises à propos de Chemery ; les donations pouvaient être rédigées.

Le Duc et la Duchesse de Guise comptaient séjourner quelque temps encore à la Cour mais le duc se sentit malade et préféra retourner à Joinville, là son état s'aggrava et le 12 1550, il mourut. Ses fils aînés étaient au loin.

Le cardinal Charles de Lorraine ne fut de retour de Rome que pour les obsèques célébrées, en grande cérémonie, le 25 Juin.

Malgré son deuil et le souci de ses affaires personnelles, Antoinette de Bourbon, devenue duchesse douairière de Guise, pressa l'affaire Coucy.

Les pièces d'enregistrement en la chambre des Comptes et au bailliage de Laon sont datées du 16 Juin et début de Juillet. L'abbé de Flavigny se rend à Vervins d'où il fait son rapport :

« Madame, aiant receu les lettres et procuration les quelles il vous apleu m'envoier pour prendre possession des terres à

vous données par le Roy et de tous les biens de feu Monsieur de Vrevin, je me suis trouvé à Vrevin. Et ay, en vertu substitue pour relever les terres et demander à mainlever sentence pour que ceste chose l'on peult à présent. Il reste, ma dame, que ferez si vous plaist le transport affin que par ung mesme moien l'on demande acquit des droitz pour Vrevin à Monseigneur vostre nepveu. Et quant à l'exécution de ladite procuracion et don il vous plaira faire je m'y conduiray de telle sorte que le tout sera accompli à vostre désir et intention.

Madame, les droits deuz à mondit seigneur tant pour le don du Roy à vous que pour le don que vous ferez et pour la saisie monte environ 18 M VC c.

Je pense que mondit seigneur n'en prendra riens. J'avois fait une minutte de don selon laquelle, à mon avis il se faudra conduire, sauf correction toutesfoys de vostre Conseil. Monsieur de Coucy se retire vers vous pour cest affaire. J'ay trouvé les lettres à la chambre des Comptes telles qu'elles doibvent estre, il n'est besoing d'avoir autre déclaration du Roy.

Madame, Je veus me recomander vos nobles désirs, lesquels je retereiz d'accomplir De Vrevin le XIII jour de juillet 1550

Votre très humble... P.A. Flavigny ». (19)

Nous donnons une simple analyse de la donation à Jacques de Coucy et de la donation à sa sœur et ses oncles :

à la date du « IX daoust MVcL. Donation faite entre vifs par ladicte dame Anthoinette de Bourbon et Jacques de Coussy de la terre et seigneurie de Chemery dont le Roy en avoit fait don a lad. Dame Laquelle fait Led. Don audit de Coussy en considération de L'affection quil lui porte Et moyennant aussi La somme de dix mille livres quil doit payer à Mad. Dame ». (20)

« quitance générale de 10.000 l paye à madame de Guise par Raoul de Coucy Les dictes 10.000 l étois reds nue sur les biens de confisgation de Coucy, seigneur.

Du 3 décembre 1552» signature autographe d'Anthoinette. (21)

Une étude pourrait être faite, avec l'aide des minutes des tabellions du temps, des destinations successives, dans la famille Coucy, des biens restitués. Voici un point de départ : « Donation faite par madame la duchesse douairière de Guise à Dam^e Claude de Coucy et à Raoul de Coucy, seigneur en partie de vervin et à Me Jean de Coucy, abbé commendataire de l'abbaye de Bonnefontaine oncle de la dte Dam^e Claude les terres et seigneuries de Vervin, Voupaix Lertzis, avec leurs appartenances et dépendances tant en fief que roture, a la dicte dame appartenant par le Roy au mois de Novembre 1549 En ce non compris ce qui a esté donné par lad dame à Simon de Grandmont escuier la dam^e Jossine de Coucy sa femme ». (22)

A remarquer dans le dossier les cinq parchemins signés de Charles de Lorraine, François duc de Guise, Claude de Lorraine

duc d'Aumale et du tuteur du prince de Lorraine. Ce sont des ratifications un peu tardives (4 et 9 Octobre) des donations faites par leur mère. Quel conseiller prudent les a suggérées ?

D'ailleurs la duchesse veillait à tout : droits, échanges, rentes et même contrats de mariage. Elle obtint encore du roi, en 1551, des « lettres d'abolition de toute trace d'infamie » en faveur des enfants Coucy, ce qui permit à Jacques II d'entrer dans la maison militaire de François, duc de Guise, et de le suivre dans ses campagnes d'Italie.

Nous ne pouvons passer sous silence la reconnaissance et les remerciements des oncles et tante Coucy. Ils sont abondamment exprimés dans leurs lettres de 1551.

Encouragés par la générosité inépuisable de la duchesse de Guise, pourquoi les ont-ils entremêlés de nouvelles demandes pour, comme le lui écrit Jehan de Coucy, « estre son advocate envers Monseigneur le cardinal vostre fils et luy ramentevoir la promesse qu'il luy a pleu faire à ma dicte sœur de l'abbaye de Chaumont (23) la dicte abbaye est bien ruuynée et de petite valleur. J'estime qu'il ne la veult garder pour luy ».

Pour faire mesure comble nous laissons la parole à Magdelaine de Coucy mais rien dans les documents de la Thiérache n'indique que Jehan, abbé de Bonnefontaine ait obtenu la petite abbaye de Chaumont.

La lettre de Magdelaine (mariée en premières noces à Pierre Bellefrière puis, veuve, à Antoine de Hans) est datée de La Fère. Dernièrement (24) en visitant le château, je l'imaginai, dans la belle salle ogivale, penchée sur son écritoire, et prenant conseil des seigneurs du lieu : Antoine de Bourbon et sa jeune femme, Jeanne d'Albret.

« Madame Sy très humblement que fere puis à vostre bonne grace me recommande. Madame j'ay resus la lestre qui vous a plus m'escrye par le gentyloime que mon frere de Coucy avoyt envoyés vers vous et monseigneur le cardinal votre fys, pour sollycyter les droys seygneuryaus de la terre de Chemery et Persy. Je ne seroys assestres humblement vous mersyer de tout le bien quy vous a plus fere avoyr à mes nepveus est nyepesse mesmes de la quytansse que mondict seigneur le cardynal leur a fest de ce qui luy estés dus, nous sommes tant obligés à vous est au vostre que quant nous tous ne feryon jamés austre chose que vous fere servysse, sy n'y seryonnous satysfere car tout le bien que les povres enfans heron jamés, tout vyent de vous est par vostre moyen. Je pryé à nostre Seigneur vous vouloyr le tout bien remunerer et nous n'avons austre moyen que de fere pryeres pour vous. Madame, je croysque avés bien souvenansse que feu monseigneur est vous estant à Guysse je vous suplyey tous deus vouloyr ayder Monsieur de Bonne Fontayne avoir l'abeye de Chaumont apres la mort de l'abbé que le feu Roy luy avoyt donné la resserve, vous en parlystes tous deux à Monseigneur vostre fys, le cas

avenant qui luy vōsyz ayder ce quy vous promyst de fere et depuys l'envoyés vers luy est luy escryvys comment l'abes estès fort malade est quy luy plust demander ladyte abeye au Roy pour ledit sieur de Bonne Fontayne, lequel me fyst responssse tyelle quy vous plera de voyr, car le vous envoye la lestre. J'ay depuys peu de temps entendus que ladytte abeye est de présent es mayns de mondit seigneur sy luyavoyst quelque moyen que ledy sieur de Bonne Fontayne put ladicte abeye, je vous en voudrey bien suplyer tres humblement car nous n'y avons austre moyen que le vostre à ce que j'ey entendus sot ungne messon fort ruynée et quy a besoyn trouver quy la fasse racouter. Je crois que Monsieur de Bonne Fontaine en ferès son devoyr, car il n'y a que ungne lyeu ou deux de sa messon est cy n'a austre plesyr que de fere bastyr. Touttesfoys, Madame, sy voyés quy n'y eyst poynt de moyen, je ne dy plus most est vous suplye ne prendre à inportunytés ce que Je vous en écrys. Madame, je vous avysse qui monseigneur vostre nepveu est madame vostre belle nyepsse ce portte fort bien, plust à Dieu que vostre chemyn s'adonne pare icy quand vous retournerés à Guysse, vous les verrés en leur mesnage, es croys que leur seryés la bienvenue. Je vous puy assurer que l'un de mes plus grand desyr s'et me trouver auprès de vous. Je voudrays que eussés devosyon de venyr voyr le batyman de Guysse. (25) Je crois que serés bien que mondy sieur vostre nepveu y a esté, qui sera pour la fyn, pryan Nostre Seigneur, Madame vous donner tres bonne vye et longue.

De la Fère ce XVII de fevryer (1551)

Votre très humble Magdelaine de Coucy ».

Cette lettre était adressée à madame la duchesse douairière de Guysse « an court ». Madame de Guise s'y trouvait, en effet, pour revoir sa fille, Marie de Lorraine, reine-mère d'Écosse. Vint-elle ensuite à La Fère et à Guise ?

En réunissant et en apportant ici des documents, des lettres qui évoquent les anciens seigneurs de notre région nous n'avons pas tenté une étude historique complète mais souhaité seulement faire connaître un fait curieux : Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise a été pendant quelques mois, par la volonté du roi Henri II, de droit et de fait, Dame et seigneur de Vervins.

H. NOAILLES.

NOTES

(1) Bibliographie dans la « Thiérache » t. III, 1875, nombreux auteurs cités, entre autres : C. Leroy, Journal du siège de Boulogne par les Anglais, traduit de Rymer, Chancelier de l'Hôpital, mémoires écrits de sa main, B.N. coll. Dupuyvol 38, fol. 255 ; Procès fait à Jacques de Coucy B.N. fonds Bouhier 59. Martin du Bellay, mémoires livre X ; François de L'Aouëste, traité des Nobles. P. Dupuy, procès du Biez seigneur de Vervin. Plusieurs communications dans les bull. la Thiérache sur le sujet : Thiérache 1849 p. 117 ; TH. 1872 p. 139 par A. Piette ; et TH. 1898 p. 162 (voir note 3 ci-dessous).

(2) Dans Buchon XVI^e Du Bellay livre X p. 771-781.

(3) TH. 1898 p. 162 : Xavier Poli, hist. militaire des Corses t. I p. 55.

(4) Estonnement : sens vieilli de commotion, abatement, stupeur, perte d'énergie, voir dans Dict. analogique de langue française de Boissière.

(5) E. Lavisse, histoire de France t. V. II p. 125.

(6) Philippe Erlanger : Diane de Poitiers, Gallimard 1953 p. 209 ; dans Dom Lelong p. 405 et dans Michelet t. IX p. 40.

(7) Guillemin J.-J., Le cardinal de Lorraine ch. III : cette mission politique s'efforçait de faire élire un pape favorable aux vues du roi de France, mais le cardinal Delmonte, devenu Jules III, se tourna vers Charles Quint.

(8) Lettre citée Thiérache 1875 p. 74.

(9) E. Creveaux. Mémoires Fédération t. VII. Inventaire des archives des seigneurs de Vervins saisies en 1793, déposées Arch. Nles.

(10) Grâce à l'obligeance des Archives départementales les dossiers Coucy, demandés à Paris, ont pu être consultés à Laon.

(11) Le père ou l'abbé de Flavigny était-il parent de P. de Flavigny qui signe au bas d'une transaction entre Jacques et Raoul de Coucy le 30 Août 1534 et avec Pierre de Flavigny, seigneur de Chivre et Chevrige, conseiller de Mgr le duc de Guise et bailli audit duché : charte usagers Hirson 1551 ?

(12) B.N. 20.468 fol. 181, et dans G. de Pimodan « La mère des Guise » p. 363.

(13) B.N. 20.468 fol. 305, et dans G. de Pimodan « La mère des Guise » p. 365.

(14) B.N. 20.468 fol. 189, transcrite d'après la lettre autographe de Raoul de Coucy.

(15) B.N. 20.468 fol. 185, transcrite d'après la lettre autographe de Magdelaine de Coucy.

(16) B.N. 20.468 fol. 187, transcrite d'après la lettre autographe de Magdelaine de Coucy.

(17) Chemery-sur-Bar, Ardennes : extraits de « Géographie des Ardennes » d'Albert Meyrac 1899 : château-fort mentionné dès 1167, église crénelée, en partie du XII^e, pierres tombales des Coucy seigneurs du lieu ; marquisat avec haute, moyenne et basse justice.

Aucun vestige du château ne subsiste. M. Guillaume a publié, dans la revue de Champagne et de Brie la charte donnée en 1563 par Jacques II de Coucy.

(18) Archives Nationales, fonds des émigrés T 201 37, texte transcrit d'après la pièce originale sur Parchemin, signée HENRY.

(19) B.N. 20.468 transcrite de l'original f. 141, analysée dans Pimodan p. 408.

(20) Arch. Nles T 201 37 et B.N. fonds Joinville K.K. 907 feuille XX art. 17.

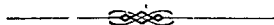
(21) Arch. Nles T 201 37.

(22) Arch. Nles Joinville K.K. 908 folio 10 v. art. 20. Contract de mariage Simon de Grandmont et Jossine de Coucy. VI juillet M V c I.

(23) Il s'agit de l'abbaye de Chaulmont ou Chaumont, ou la Piscine, en Champagne (Ardennes), abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, diocèse de Reims.

(24) Congrès des Sociétés Historiques de l'Aisne, le 8 septembre 1968.

(25) Le bâtyman de Guisse. « C'est en 1549 que Claude de Lorraine, premier duc de Guise, commença de construire le château, dont les remparts subsistent encore aujourd'hui autour du fameux donjon qui domine de sa masse imposante la ville de Guise », Meurgey de Tupigny, « Le château de Guise et ses seigneurs », Club du vieux manoir 1958.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
RÉGIONALE
DE VILLERS-COTTERÊTS

Louâtre
Souvenirs historiques
et vestiges archéologiques

Louâtre comptait 322 habitants en 1800, sa population alla s'accroissant de la Restauration jusqu'au Second Empire et atteignit 435 âmes puis, depuis 1860, comme en d'autres villages elle décroît, 330 en 1880, 303 en 1900 pour en arriver aujourd'hui à 253.

Cette population n'a jamais été agglomérée, cela est dû à la configuration de son territoire, qui est placé à l'extrémité d'une arête de collines dont les trois versants vont se fondre dans des vallons rafraîchis d'eaux vives.

Louâtre et Violaine sont placés sur la hauteur, huit autres écarts, d'importance inégale, ont recherché la proximité des ruisseaux. Les deux principaux cours d'eau, qui se rencontrent à angle droit sont la Savière et Nadon, tous deux ont des affluents, à citer le ru des Écrevisses et celui de Retuire dont les eaux ont des vertus pétrifiantes.

Ainsi donc, par sa ceinture verdoyante, par les vastes horizons sur le Soissonnais au Nord, sur l'Orchois au Sud, qui se découvrent de ses crêtes stratégiques, Louâtre est une localité qui ne manque ni de variété ni de pittoresque. L'irradiation historique par contre semblait lui faire défaut, ses manoirs muets étaient éclipsés par les fastes de châteaux trop voisins et d'une célèbre abbaye, ses labours pacifiques d'ordres religieux semblaient bien prosaïques...

Nous pensons montrer qu'en réalité, il n'est pas de village d'alentour qui mieux que Louâtre, puisse offrir par échantillons d'archéologie et d'histoire, la succession des époques de notre vieille civilisation.

Le rocher aux légendes

A l'endroit où le chemin de Corcy se trouve encaissé entre le bois des Juifs et le bois Madame, on trouve sur la pente de ce dernier un quartier de roche, fiché à la verticale et haut de 5 mètres, qui nous met en contact avec les mystères de la mythologie celtique.

C'est la Pierre Flipe ou Philippe, le docteur Brassart (Société Historique de Villers-Cotterêts — Bulletin 1907) l'a interrogée et s'est persuadé que ce piédestal de titan était le résultat d'une érection humaine. Les traditions qu'il recueillit voulaient qu'elle ait été le théâtre de « choses abominables » en des temps anciens et il en déduisit qu'elle avait été remise en faveur au temps des sabbats, temps où selon Michelet, les sorciers baptisaient Philippe les crapauds qu'ils allaient immoler. On cite une autre pierre Philippe dans les bois de Couvron, Philippe ne serait-il pas un autre Gargantua au petit pied, mais comme lui générateur de légendes obscurcies ?

Préhistoire

Les premiers vagissements de l'histoire sont donnés par l'outillage néolithique (celui des premiers peuples cultivateurs) qui ressurgit assez généreusement. Des collections s'étaient déjà constituées à Louâtre avant 1885. M. Maurice en a reconstitué une où se trouvent des lames retouchées, grattoirs, haches taillées et polies en partie, haches polies. Il en est de curieuses qui sont taillées dans le calcaire dur du pays, la singularité du matériau n'avait pas échappé à M. Hémerly (cf. B.S.P.F. 1951).

Souvenirs romains

Il est un antique chemin (aujourd'hui départementale 2) qui part de Fère-en-Tardenois, traverse le Grand-Rozoy et, suivant les crêtes de préférence, vient franchir les marais de Savière pour se poursuivre par la route du Faîte de la forêt de Retz. Avant de descendre à Longpont ce chemin coupe une partie de Louâtre, plaçant au Nord la « Plaine Saint Quentin » et au Sud « le long muid », c'est là, presque en bordure que M. Denis Maurice a découvert en 1963 les substructions d'un établissement romain dont il a entrepris l'exploration avec grande minutie.

Il suffira de dire qu'il s'agit de fondations d'une villa (?) à multiples sallettes, accompagnée de fosses de détritiques remplies d'imprévu. Les tessons de céramique semblent appartenir aux deux premiers siècles mais l'occupation a duré davantage puisque les monnaies ont donné des effigies de Néron (+ 54), Titus, Hadrien, Antonin, Commode, Claude II, Postume, Constantin I et Constance II (361). Signalons aussi des objets

de parure en bronze : bagues, fibules, etc... des clefs de fer du type gaulois.

Cet endroit n'est pas le seul à Louâtre qui soit parsemé de débris de « tegulae », il semble s'en déduire que l'agriculture dès le premier siècle était en pleine possession de ces plateaux fertiles, ainsi va-t-elle demeurer après l'invasion franque.

Cimetière franc

A l'extrémité de Louâtre, derrière la haie de la « Petite ferme » et le long du chemin de Nadon, s'étend en pente un champ sablonneux où l'on découvrit dès 1834 « plusieurs cercueils de pierre ».

L'événement s'oublia, il se répéta à nouveau en 1957 (3 sarcophages, 12 squelettes). Cette nécropole a été fouillée par MM. Madelénat et ses amis en 1962 et 63 et leurs rapports ont été donnés par M. Madelénat et le Dr J.L. Demetz dans les Cahiers d'archéologie du N.-E. (1965) et le Bulletin de la Fédération (t. XI, 1965).

En résumé, les sépultures explorées étaient : 31 en pleine terre, 13 en sarcophages, 1 en coffrage et une carcasse complète de cheval (le Dr Demetz dénombre les restes de 73 individus). La nécropole avait été violée depuis longtemps, le mobilier qu'on y recueillit comportait notamment : deux seules poteries, des fibules, bagues (d'aucunes gravées du signe de la croix), grains de colliers de verre, d'assez nombreuses et jolies plaques boucles, mais un seul scramasaxe (1). Il s'agissait bien d'une paisible communauté, elle était chrétienne et se trouvait sur les lieux dans la seconde partie du VI^e et surtout au VII^e siècle.

La plaine Saint-Quentin

En 1857 la Société archéologique eut vent des découvertes de « tombeaux de pierre, qui portaient des inscriptions ». En 1885 l'instituteur Dulimon rappelait le fait, et précisait que dans l'un d'eux il avait été trouvé la statue d'un bienheureux que l'on crut être saint Antoine.

Ces trouvailles cette fois se localisent sur le versant Nord de Violaine, vis-à-vis l'établissement romain et dans la « plaine Saint-Quentin » qui précisément se poursuit sur Villers-Hélon avec le « fond des Barres » (pour bières sans doute, comme à Vez Saint Mard).

Des constatations récentes ont permis à M. Maurice de détecter des sarcophages vides dont d'aucuns en plâtre, de constater des tessons médiévaux. Les inhumations se sont donc poursuivies tard sur ce champ éloigné du clocher paroissial.

(1) Tous ces objets ont été confiés par M. Mure, agriculteur, au musée de Soissons, où ils sont remarquablement présentés.

Bien des lumières nous manquent sur ces confins de Violaine si mystérieux. A l'ouest la plaine Saint Quentin borde le lieu dit « la Prière », au nord elle touche le « Bois de prêtre » ; c'est là qu'elle soutenait les poteaux de la justice de Violaine (Plan Charier 1741 et Cassini). Ce qu'on sait c'est qu'en 1288, 1294 le cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes indique, sans s'y attarder, la « chapelle Saint Quentin » et le « roncier près de la chapelle ». En 1520 le dénombrement de la même abbaye désigne la chapelle et précise plusieurs fois « Saint Quentin au buisson », elle est encore portée sur la carte de Sanson 1656 et, sous le nom de « Saint Quentin au buisson » on la verra hantée par des ermites.

On ne connaît pas de traces d'habitation dans son canton, peut-être faut-il conjecturer que l'oratoire de l'apôtre du Vermandois fut d'origine cimetière puis survécut, comme d'autres qu'on connaît ailleurs, dont on oublia la genèse et que les hasards du destin vinrent exalter.

La féodalité

Louâtre et ses hameaux vont se trouver partagés en seigneuries soit laïques, soit ecclésiastiques. Trois abbayes y eurent de grands biens : Longpont depuis sa fondation et, les autres depuis une date non déterminée : St Pharon de Meaux signalée en 1145 à Nadon comme on le verra, enfin Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

Cette dernière, qui en arrivera à supplanter toute rivalité à Violaine était sur place en 1108, c'est cette année que l'évêque de Soissons, Manassés de Soissons, lui donna la cure de Louâtre, que Lysiard de Crépy son successeur lui confirma.

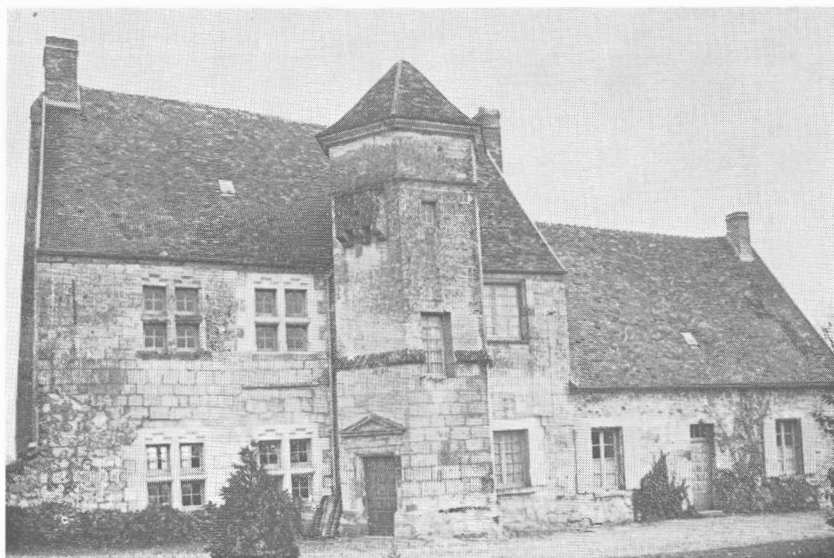
Les cartulaires d'abbayes seuls nous renseignent sur cette époque. Celui de Saint-Jean (Bibliothèque de Soissons Ms 5) en particulier, avec ses 134 feuillets sur Louâtre est précieux, il donne des lieux-dits, des coutumes, des noms d'habitants et bien entendu de seigneurs. Il montre comment s'échafauda le patrimoine d'église.

Les premiers seigneurs apparaissent avec la fondation de Longpont, ce sont les chevaliers frères, Renaud et Mathieu (1) de Louâtre qui en 1132 prennent rang parmi les bienfaiteurs de première heure en donnant des terres, bois et pâturages sur la Savière à l'endroit déjà appelé « les Vallées ».

Ainsi les Cisterciens purent créer leur « grange de Violaine » qu'ils continueront à accroître (cf. Pêcheur - Annales III 471) à la faveur de féodaux assez étrangers au terroir.

Cette « grange » eut une voisine plus importante, celle des chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes, avec qui elle eut parfois des démêlés. Le domaine de Saint-Jean se constitua

(1) Mathieu était également considéré comme bienfaiteur par l'abbaye de Valsery.



Manoir du Désert. Actuellement à M. de Wulf.
(*Photographie de M. Desclève*)



Manoir construit par Jean d'Estrées, grand maître de l'Artillerie.
Actuellement à M. Mure.
(*Photographie de M. Desclève*)

très rapidement et, il faut le dire, plus par transactions que par libéralités (cf. Pêcheur op. cit. IV 104). Les dons étaient ceux de Geoffroy de Maast 1276. Grands achats et échanges avec Gilbert Macquerel 1271 et 1280, avec Roger Pesière 1276, avec Jean d'Ostel 1278, avec Jean de Billy 1283.

Les Johannistes avaient absorbé la seigneurie de Violaine, ils ne purent empiéter que d'un quart sur celle de Louâtre dont le reste demeurera laïque.

En 1156 Albéric d'Oulchy voulant expier un homicide commis par son fils sur un oncle du bienheureux J. de Montmirail obtint de ses vassaux Renaud et Vermond, frères et chevaliers de Louâtre, qu'ils cèdent à l'abbaye de Longpont des biens à Parcy.

A la fin du règne de Saint Louis, la seigneurie de Louâtre se trouve sous deux suzerainetés : celle de Geoffroy de Billy dit Sept-monts qui pour vassaux a trois seigneurs de Violaine, Gilbert fils d'Adam Macquerel, Roger fils de Jean Pesière et Geoffroy de Maast. L'autre est celle du seigneur de Passy-en-Valois (qui lui-même relève du comte de Soissons) il a pour vassale la principale seigneurie de Louâtre, qui est alors aux mains de Marie de Soissons veuve de Guyon de Saint Rémy, et de ses trois enfants : Jean, Alix et la demoiselle Witace de Louâtre.

La veuve de Saint Rémy vendit à Saint Jean ce quart lui appartenant, l'acte est de 1276 et il contient des renseignements très étendus sur gens et choses du village.

On peut ajouter d'autres personnages de 1288 : Jean dit d'Ostel et Gilles et Guillaume de Louâtre, fils de feu Jean Sauvegrain, naguère aussi seigneur de Louâtre.

Pareille revue, tirée du cartulaire XIII^e siècle, montre combien notre village était une marquerie féodale, disposée à souhait pour embrouiller l'historien.

La multiplicité des fiefs du terroir la complique encore ; Louâtre, Nadon, La Couture, La Falaise, La Motte et Châtillon relevaient de la châtellenie de La Ferté-Milon - Neuilly qui fut annexée au duché de Valois en 1405.

Violaine, comme toutes les possessions religieuses de Soissons, relevait de la prévôté royale des exempts de Pierrefonds depuis 1354.

La fin du Moyen Age - Jean de Lafontaine

Les premiers malheurs de la guerre de Cent Ans favorisèrent la révolte populaire et rurale de 1358. Les châteaux de la région furent mis au pillage par les Jacques, tout juste sait-on qu'Emmery de Louâtre se comptait parmi leurs cadres. A diverses reprises diverses bandes de France, d'Angleterre et de Bourgogne, même en 1414 encore, vinrent saccager Longpont, on le sait par les chroniqueurs qui sont plus enclins à relater

le viol d'une abbaye que celui des paroisses. Louâtre, cela se devine, en pâtît. Peut-être le nom de « champ de bataille » qui joute la ferme de Violaine en garde le souvenir. Ces sévices se renouvelèrent en 1567 quand les Huguenots établirent leur quartier à Violaine pour mieux dominer et razzier Longpont.

Le XVI^e siècle n'en fut pas moins le siècle réparateur. C'est lui qui dota Louâtre des trois édifices qui se sont conservés et l'un d'eux, l'église, est lié à un enfant du pays qui figure avec honneur dans l'histoire de Saint-Jean-des-Vignes.

Bien souvent l'abbaye recrutait les novices dans ses nombreuses paroisses qui faisaient sa richesse temporelle, ainsi tira-t-elle *Jean de Lafontaine*, non pas de seigneurs de Louâtre comme on l'a écrit, mais de bonne famille de culture.

En 1520 vivaient à Louâtre Adenet et surtout Pierre de Lafontaine l'un des plus importants locataires de l'abbaye. Les dernières naissances de leur nom seront de 1620 et 1623 mais leur descendance Verdier persistera au village au cours du XVII^e siècle. Jean de Lafontaine se fit remarquer par son zèle, si bien que l'abbé N. Prud'homme, réfractaire au régime de la commende, le prit comme coadjuteur et finalement lui résigna sa charge (1536). A l'exemple des personnages de son temps, le nouvel abbé fut grand bâtisseur ; au monastère médiéval achevé dans sa haute flèche par son prédécesseur, il voulut du témoin de l'art nouveau et c'est ainsi qu'il apporta le petit cloître, un tantinet payen. Contre ce cloître il éleva l'aile toujours de style Renaissance qu'on appelait « la salle » et la grande chambre au-dessus, constructions dont on regrette la disparition (voir dessin Barbaran), il ajouta encore les trois chambres de la bibliothèque.

Faisant plus et c'est toujours Dom de Louen qui l'apprend, il répara toutes les fermes de l'abbaye, embellit celles de la Glaux et de Saint Bandry. Ses sentiments filiaux lui suggérèrent en outre la reconstruction de l'église de Louâtre (1551).

L'abbé Jean fut appelé malgré lui à souffrir un hôte aussi important que redoutable, Charles Quint, et le remue-ménage de diplomates qui dans ses locaux rédigeaient les préliminaires de la paix de Crépy en 1544.

En pieuses fondations il créa des distributions de pain aux religieux de l'Avent à Pâques, il décida le chant du « Regina cœli » des processions des trois jours suivant la solennité de Pâques, enfin, à l'image de son prédécesseur il abandonna sa crosse à Pierre Basin et trépassa en 1557. Son épitaphe put se lire jusque la Révolution devant le grand autel de la basilique.

Les raffinements architecturaux de l'abbé qu'on distingue à La Glaux profitèrent à un de ses proches qui y habitait : Vallentin de Lafontaine, archer de la garde du corps du roi, qui lui aussi avait vu le jour à Louâtre. Il décéda en 1563 et l'église de Dommiers reçut la dalle funéraire où il était repré-

senté vêtu de l'armure complète, aux côtés de son épouse native de Corcy.

Les religieux Johannistes recevaient une éducation distinguée, il en fut un au cours du siècle, Guillaume Duport (né à Retheuil) qui, après avoir été curé de Louâtre fut longtemps régent à l'Université de Paris. C'est un des bienfaiteurs du collège parisien de Dormans - Beauvais et c'est là qu'il reçut sépulture en 1580.



La Seigneurie depuis le XVI^e siècle

A l'aube de la Renaissance, on retrouve la seigneurie de Louâtre toujours morcelée. Deux catégories de détenteurs sont juxtaposés : le seigneur principal qui ne réside pas, et d'autres qui, sans doute épuisés par les calamités qui se sont appesanties sur le pays, mènent une existence sans faste. Ces derniers seront les Hauston, Faroux, Dumoulin, Garges et Condé, tous typiques gentilshommes campagnards, ne dédaignant pas de se mêler aux événements de famille des villageois (actes paroissiaux). Ces hobereaux effacés, cantonnés souvent dans une indivision familiale, hanteront quelque demeure modeste de Louâtre jusque la Révolution.

Il est difficile de distinguer les qualités hiérarchiques, les droits de chacun d'eux, et aussi de les replacer dans leur fief.

Les seigneurs de 1520 sont *Robert de Hauston* et *Nicolas de Louvain*, celui-ci fils de la Vicomtesse d'Acy, héroïne de la curieuse cause célèbre. Louvain fut un des grands officiers du duché de Valois, il devint ensuite chambellan, maître d'hôtel de François 1^{er}. Il fit les campagnes d'Italie et devint gouverneur de Milan. Louvain posséda en outre Vierzy, Berzy, Nesles-en-Tardenois, etc... Il mourut sans laisser d'enfant en 1526.

En 1539, le roi François décidant de codifier les coutumes du Valois, jusqu'alors composées d'usages disparates empruntés çà et là, les députés furent convoqués à Crépy. Là se rendirent Médard le Dieu, prieur de Nadon, et les deux seigneurs de Louâtre, *Robert de Ville* et *Robert de Hauston*.

1547 — *Louis de Hauston*, seigneur en partie. On sait gré à sa famille d'avoir alors produit Hélène Hauston, épouse de Jean Foucart dit d'Ambrief. Elle est l'ayeule de Pierre Barbier, le Soissonnais qui contribua le plus à l'édification du joli pavillon de l'Arquebuse.

Une autre, Marie de Hauston épousa Samson de Renty sorti d'un rameau aux origines illustres, alors fixé à Fontenoy.

1569 — Les seigneurs ont les honneurs de l'inscription sur la cloche. Ce sont Marie de Hauston femme de S. de Renty, damoiselle Jeanne de Fee et Baptiste de Hauston son fils, Antoine Faroux et damoiselle Françoise de Launoy sa femme.

Du principal seigneur il ne fut pas fait mention ; il ne faut pas s'en étonner ; la famille d'Estrées qui ici fit plus que toute autre sous le rapport monumental, est celle qui le moins s'est inscrite dans la chronique.

Famille d'Estrées

On ne connaît pas la date de l'acquisition de la seigneurie par *Jean d'Estrées*. Il avait été gratifié de Vierzy en 1525, puis son domaine s'était successivement accru, l'achat de Ploisy en 1529 est connu et le dernier en date sera Cœuvres en 1552, mais entre temps il s'était annexé Berzy et le tiers de la seigneurie de Louâtre.

Nous savons que Vierzy et Berzy lui venaient des Louvain, il semble vraisemblable que le tiers de Louâtre devait avoir même provenance.

Les faits et gestes du vaillant capitaine et artilleur qui servit cinq rois ont été mis en bonne lumière par M. Maximilien Buffenoir — Il n'est pas nécessaire d'y revenir. Il suffira de tenter d'expliquer le jaillissement du manoir qui avoisine l'église.

A Vierzy et Berzy, Jean d'Estrées avait trouvé d'assez confortables châteaux récemment rénovés. Vierzy avec ses raffinements de l'époque flamboyante avait été sa résidence préférée. Son engouement pour les nouveautés qu'il avait vues outre-monts le portèrent à désirer une demeure de ce genre. Il pouvait avoir 65 ans alors, il en entreprit la réalisation à Louâtre. Le choix d'un lieu où il n'était que souverain modeste nous déconcerte un peu, mais sans doute considéra-t-il que Louâtre était à proximité de cette forêt chère aux monarques Valois, la « demeure de nonchaloir » là, pourrait lui être précieuse.

Le canon et les boulets qu'on voit sculptés indiquent que la bâtisse ne fut entreprise qu'à partir de 1550, date à laquelle l'ordonnateur fut nommé grand maître de l'artillerie.

Pourtant, le grand maître n'acheva pas son pavillon, les pierres d'attente des encoignures en témoignent. C'est un repentir qui doit être consécutif de l'achat de Cœuvres, il trouvait là-bas vaste espace dans une terre qui avait titre de vicomté, il y transporta son chantier qui œuvrait en 1559.

Un acte de Jean peut être rapporté, le prêt qu'il consentit à Louis de Hauston en 1547, 600 livres de capital contre une rente de 37 livres 10 sols tournois.

En 1575 *Antoine d'Estrées* succéda à son père. Ce fut un personnage plus effacé ; ce qui intéresse, c'est qu'il fut le père de la belle Gabrielle et qu'il se trouvait encore seigneur de Louâtre l'an 1600.

Force est de se contenter d'une simple référence d'archives qui signale qu'à cette date il y louait sa maison moyennant 50 écus.

Louâtre sortit de sa famille et passa à celle du Plessis, si bien que jamais ce tiers de seigneurie ne sera inclus dans le marquisat de Cœuvres (depuis duché d'Estrées) qu'on érigea en faveur d'Antoine en 1585. Dans les années qui suivront, marquis et ducs n'auront en droits sur Louâtre que quelques grains à percevoir sur la seigneurie, et celui émanant de leur vicomté de Soissons : la prééminence de justice sur le chemin qui partait de l'abbaye de Longpont, montait à Violaine, Louâtre, se continuait par la Falaise, la Loge Tristan, Chouy et se terminait à Pringy.

Contemporains d'Antoine d'Estrées, deux seigneurs d'importance secondaire étaient en présence : *Baptiste de Hauston* et *Antoine de Faroux*. Ils étaient parents, leur comparution en 1593 au conseil de famille des mineurs des de Beauvais-Vouty montre comment à cause des Dargies (de Villers-Hélon) ils étaient alliés à toute la vénérable noblesse du canton, à citer les du Jay-Pépinet (Rozoy), d'Orjault (Hartennes), Conflans (Saint-Rémy), de Hermant (Saint-Pierre-Aigle) et les La Motte de Ville.

Chacun de ces deux petits seigneurs « en partie » va laisser une postérité qui demeurera fidèle à la localité : les Faroux et du Moulin jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les Hauston et leurs héritiers Condé jusqu'à l'extinction du régime.

Pour leur présentation, il devient nécessaire de rompre avec une chronologie d'ensemble pour appréhender séparément chaque famille.

Faroux et Moulin du Plessis

Antoine de Faroux, seigneur de Louâtre et la Falaise en partie. Archer de la garde du roi.

Son nom est inscrit sur la cloche de 1569.

Marié à Françoise de Lannoy, déjà deux fois veuve,

- 1) de Louis-François de Dargies, seigneur de Villers-Hélon
- 2) de Barthélémy de Chevry, seigneur de Montgarny.

La dame lui apporta Villers-Hélon, mais dans la jouissance de cette seigneurie les époux furent troublés par un différend qui traîna de 1571 à 1586. Il était agité par Charles de Beauvais, seigneur de Vouty-Faverolles, qui avait épousé Louise de Dargies issue du premier mariage. Faroux put

conserver le château mais il fut contraint d'abandonner à la fille de sa femme le tiers de la seigneurie.

Villers-Hélon fit plus tard retour en entier aux Beauvais qui le vendirent en 1599 à Charles de Brouilly.

Leurs enfants (1) :

- *Antoine de Faroux*, seigneur en partie de Louâtre, époux de Simone d'Aragon, dont naquit Marguerite en 1609 ;
- *Charlotte de Faroux*, mariée en 1592 à Claude de la Motte, seigneur de Ville, gentilhomme servant de la reine mère, capitaine et gouverneur du château de Monceau-en-Brie, déjà veuf d'une Ravenel qui lui avait apporté Mercin.

Charlotte n'eut qu'une fille de ce mariage : Aimée, religieuse au Parc-aux-Dames.

Veuve en 1595, elle convola en secondes noccs avec Louis du Moulin.

Il est curieux de constater qu'un ministre huguenot de noble famille, Jean-Joachim du Moulin avait, en 1570, été installé à Cœuvres par Jean d'Estrées et que, plus tard, il avait exercé son ministère à Saint-Pierre-Aigle. Il ne nous a pas été possible d'établir une connexion certaine, entre ce pasteur, ses enfants et le nouveau venu de Louâtre. Il n'en est pas moins vraisemblable, les du Moulin du Tardenois le prétendaient, que le seigneur de Louâtre appartenait à une des branches de cette grande famille qui donna divers jurisconsultes et des théologiens réformés et portait pour armes « d'argent à la croix ancrée de sable, chargée en son cœur d'une coquille d'or ».

Louis du Moulin, seigneur du Plessis et en partie de Louâtre et la Falaise, acquéreur de la seigneurie et manoir des Estrées, mourut avant 1635.

Enfants baptisés à Louâtre : Antoine 1601 - Charles 1602 - Michel 1604 - Magdeleine 1606 - André 1608 - Antoine 1619.

Un bâtard prénommé Claude fut aussi baptisé en 1604, il dut être issu d'un tiers : « honnête seigneur Claude du Moulin ».

Charles du Moulin du Plessy, « seigneur de Louâtre, la Falaise et Violaine », maître d'hôtel du roi.

Vers 1650 les intérêts de sa femme Madeleine d'Orjault le transplantent en Rethelois. Il habite Bignicourt et hérite du seigneur de Coucy son beau-père : le Mesnil et Annelles (1654). Il se fixe à Annelles où une série de vicissitudes vient l'accabler. Ce sont les combats de la Fronde et la guerre ouverte avec les créanciers du beau-père, ses terres sont placées sous séquestre et si leur vente n'a pas lieu, c'est parce que ces villages de Champagne sont désertés de leurs habitants.

(1) Une famille de manouvriers du nom de Faroux était représentée à Louâtre avant 1601 et s'y perpétua durant plusieurs siècles, il est à présumer qu'elle avait quelque bâtard pour souche.

La situation des du Moulin est partout devenue précaire. En 1674 Charles a disparu, d'aucuns de ses enfants sont encore mineurs et Charles d'Orjault en est tuteur. La terre de Louâtre va se trouver en indivision.

Les lacunes d'archives ne permettent pas de donner plus que les dates des baptêmes du Moulin reçus en l'église de Louâtre.

- Thomas né en 1641 (qui suivra)
- Nicolas 1642
- Françoise 1646, elle vécut célibataire à Oulchy puis au Grand-Rozoy sous le nom de « Moulin du Plessis de Louâtre »
- Marie-Magdeleine 1646, sœur jumelle. Fit profession aux religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Oulchy en 1661 et lui porta en dot 65 arpents de terres et prés sis à Louâtre
- Antoine 1647
- François 1654
- Pierre-Charles 1661
- Jean-Pierre et Louis (dont il va être parlé).

Thomas du Moulin, seigneur de Louâtre jusque 1675, déserta le château en 1673, date de son mariage.

Il épousait à Fère-en-Tardenois Marie-Angélique d'Harzillemont, de la branche de Branges et Loupeignes d'une des plus honorables familles soissonnaises mais plus riche d'ayeux que de deniers.

Thomas donna le jour à sept enfants à Fère, plus à un bâtard qu'on mit en nourrice à Arcy-Ste-Restitue et encore à trois filles à Oulchy où il était replié en 1685.

De leur côté les deux frères de Thomas restèrent hantés par le souvenir des seigneuries paternelles. Ils trouvèrent refuge au Grand-Rozoy près de leurs cousins du Jay, modestes gentilshommes dont l'un venait de fonder au Canada (1668) un établissement, sans augurer que la destinée en ferait un jour l'important centre de Louiseville.

Louis fut connu sous le nom de « sieur de la Falaise » 1684 à 1696, et Jean-Pierre qui releva le titre de seigneur de Louâtre en 1682, ne se départira pas de la qualité de « sieur de Violaine » 1682-1702.

A noter, et ceci semble devenir de tradition chez ces appauvris, si voisins de la paysannerie, la déclaration d'un bâtard de Louis du Moulin né à Rozoy.

Quant aux enfants de Thomas, ils eurent leurs motifs pour renoncer à la succession de leur père en 1711. Louis, l'aîné, paré du titre de seigneur Duplessy, vécut à Cierges, le cadet Jean-Pierre, seigneur en partie du Grand-Rozoy, capitaine d'infanterie, reprit quelque espoir en épousant sa cousine

Bachelier de Montigny-la-Croix. Il est l'auteur du rameau des du Moulin qui persisteront à Oulchy, La Croix et Breny jusqu'au début du XIX^e siècle.

Familles de Hauston, Hermant et Garges (XVII^e siècle)

Hugues de Hauston, seigneur de Louâtre et la Falaise, avait succédé à Baptiste de Hauston dans la dernière décade du XVI^e siècle. Le dénombrement qu'il présente en 1647 ajoute à ses titres le fief du Désert, ceci porte à croire que sa famille en avait bâti le manoir.

De sa femme Charlotte de Belloy naquirent à Louâtre :

— Antoinette 1603 (qui suit, 1^{er} lot)

— Michelle 1604 (qui suit, 2^e lot)

— Jeanne 1606.

Tandis que des Hauston seront nantis de la vicomté de Passy-sous-Sainte-Gemme, ils disparaissent de Louâtre avec Hugues dont la part féodale tombe en quenouille et se trouve divisée en deux lots : Hermant et Garges.

1^{er} lot :

Antoinette, dame de Louâtre et la Falaise, épouse en 1628 *Henri de Hermant*.

Hermant avait eu Henri IV pour parrain, c'était une distinction d'importance, malgré elle il avait dû servir durant vingt années avant d'atteindre le grade de capitaine. Il le devint enfin l'année 1628, veuf depuis deux ans de Marie de Brigard, il convola comme on vient de le dire.

Il possédait à Saint-Pierre-Aigle les fiefs de la Grandemaison et de la Bove, il y décéda en 1661 et sa pierre tombale se voit toujours dans l'église.

De la dame de Louâtre il laissait trois enfants :

— Louis de Hermant, seigneur de Launoy, Lametz, Voncq et Rongniac, marié à Charlotte du Tot (de Vaudesson et Billy-sur-Aisne).

— Françoise, femme d'Antoine du Chesne, seigneur de Neuville-sur-Margival, Villeblain, Roye-Saint-Nicolas, Bérogne et Reuve.

— Adrienne, mariée en 1681 à Henri de Garges qu'elle suivit dans sa seigneurie de Villers-Saint-Genest. Les Garges prétendaient descendre des rois d'Écosse ; ce qui est vrai, c'est que depuis le XV^e siècle ils avaient essaimé dans une multitude de fiefs du Valois.

Enfants :

- Charles-Henri de Garges, prêtre de l'Oratoire,
- Marie-Antoinette à qui devait échoir l'héritage de Louâtre et qui suivra,
- Agnès et Gabrielle, religieuses à Monchy-Humières.

2^{me} lot :

Michelle de Hauston épousa *Michel de Garges*, seigneur de Noroy-sur-Ourcq et Vignoles, cousin germain du mari de sa sœur.

Leur fils *Hugues*, capitaine de dragons, fut avant 1674 l'héritier du second lot. Sous les titres de seigneur de Noroy, Louâtre et la Falaise il présentait en 1676 son dénombrement au duché de Valois, conjointement avec sa tante, veuve de Hermant.

Il se trouvait alors marié à Louise Reine du Bois qui lui donna des enfants dont trois seulement vécurent :

- Hugues, capitaine au régiment de Bretagne, tué en Italie
- Marie-Françoise, non mariée
- Louise-Elisabeth qui portera Noroy à Jacques-Antoine d'Harzillemont, le dernier rejeton de la famille la plus antique et la plus distinguée qu'ait donné l'ancien diocèse de Soissons.

Aucun de ces enfants ne sera propriétaire à Louâtre. Hugues avait des dettes à éteindre, en particulier envers Jean Pinterel, seigneur de Montoury et Villeneuve. Il vend en 1684 à Jean Simon, principal seigneur de Louâtre, sa ferme dont Jean Roze était locataire, et tout ce qu'il possédait tant à Louâtre qu'à la Falaise.

La disparition des Garges répétait celle des Du Moulin. Les annales seigneuriales de Louâtre illustrent bien le drame de la noblesse rurale si différente de celle des cours. On a pu constater qu'hormis les d'Estrées, MM. de Louâtre étaient personnages peu marquants ; fiers peut-être de leurs lointaines origines, mais dont le patrimoine était assez chétif et dont le revenu ne s'augmentait pas.

Ils étaient fidèles à la vocation rigide de la noblesse orientée vers le patronat agricole et le service militaire. Or, les prouesses guerrières étaient rarement récompensées, le soldat vieilli, souvent endetté, rentrait dans son manoir délabré, là sa situation s'aggravait encore s'il avait une nombreuse famille à tenter de caser.

La condition était assez différente dans la partie sélectionnée de la roture. Celle-ci avait le privilège du commerce et de l'industrie, elle pouvait parvenir à s'insérer dans la bourgeoisie dorée où, par voie de magistrature, d'administration ou de

finance, elle maintenait et accroissait sa richesse.

Ainsi va le montrer l'exemple des Simon qui, à la suite d'un assez court cheminement, s'épanouiront en une marquise de Folleville.

Famille Simon

Son ayeul n'appartient certes pas à la famille du même nom qui stationne à Louâtre. Lui est *Germain Simon* qui, le jour même de la création du Bureau des finances de la Généralité de Soissons en 1596, s'y case greffier. Peu de temps après, il prend l'état qui sera le principal de sa vie, celui de grenetier du roi au grenier à sel de Soissons.

Ce grenetier possède un grand sens des affaires, il entre en 1617 en société avec le receveur du domaine du Valois. Depuis ce moment et jusque 1636 il se chargea encore de la gestion du temporel de l'Abbé commendataire de Longpont, Crocquet de Puyvert.

Là ne s'arrête pas son activité ; il se charge en plus des affaires du marquis de Cœuvres.

La quantité de baux ou de transactions qu'il signe au nom de ces grands seigneurs le rendent familier à la contrée et, sans doute aussi, l'avancent sur la voie de la richesse. Tout cela lui permit de caresser ses propres affaires.

Violaine sur Longpont le retient particulièrement, il y possède une ferme, qu'il loue en 1624 et dont les deux marchés de terre se composent alors de 20 hectares (en 49 pièces) et 4 ha (en 14 pièces). Ce domaine ne s'arrêtera pas là, entre 1614 et 1639 il n'est pas de millésime où il n'y ait fait quelque acquisition. Son patrimoine terrien d'ailleurs va au delà, il s'éparpille sur Villers-Hélon et au moins dans huit autres villages du Soissonnais.

Dans les actes, les tabellions le qualifient « noble homme » cela ne s'applique qu'aux plébéiens mais c'est une distinction honorifique, il n'en est pas moins seigneur de la Mairie des Hardrées, à Pasly.

Familier de François-Annibal 1^{er}, il est un des deux témoins privilégiés qui en 1627, au Château de Cœuvres, sont appelés à signer l'acte de fondation des Feuillants de Soissons. Le même marquis enfin le rend créancier des seigneurs de Louâtre qui sont la veuve Moulin du Plessis et Hugues de Hauston ; c'était en 1635, maître Simon prenait à son compte la rente qui a été signalée, constituée 88 ans en deçà au profit de Jean d'Estrées.

Soissons connut deux *Jean Simon* qui se succédèrent sur l'une des dix charges de trésorier de France ; le second l'est à partir de 1652. Écuyer, conseiller du roi et trésorier, il s'est

marié à Marguerite Poussin, fille des époux Poussin-Visignier. Par elle il est beau-frère de R. le Féron prévôt de la ville de Compiègne et d'Artus Poussin un autre trésorier de France à Soissons ; il est neveu de Nicolas Legras aussi trésorier, fonctionnaire qui deviendra vicomte de Serches.

Les Poussin étaient de vieux Soissonnais et notaires déjà en 1429. Il est une dernière gloire dont la famille de Madame Simon aurait pu se prévaloir, celle du fameux peintre Nicolas Poussin (mort en 1665), on sait que le père de celui-ci avait abandonné Soissons pour courir l'aventure.

Jean Simon fut de 1680 à 1682 le 5^e maire triennal de Soissons, il acheta à une date qui suit 1674 du sieur du Plessis, la seigneurie principale de Louâtre avec sa maison seigneuriale, ses dépendances territoriales et tous les autres droits féodaux. Il acquit encore le fief du Désert, mais peut-être faut-il le confondre avec cette autre acquisition de 1684 qui comprenait la part seigneuriale échue à Garges-Noroy et sa ferme.

Les époux Simon-Poussin n'étaient pas suffisamment fortunés pour régler comptant cette dernière propriété, mais leur oncle Legras de Belleville avait des capitaux à placer au nom des mineurs de feu Sébastien Legras, il leur vint en aide pour un capital de 5.000 livres en échange de quoi il fut constitué une rente aux mineurs.

La ferme des Garges-Noroy, nouvellement acquise, était déteмпtée par Jean Roze. Le nouveau seigneur n'attendit pas l'expiration du bail qui devait se produire à la Saint-Martin de 1687 pour pourvoir à un successeur ; le bail nouveau fut consenti en 1685 à Louis Tassin, mais Jean Simon n'en connaît pas le départ, il mourut en 1686.

Incontinent Marguerite Poussin vendit la charge de trésorier de France à un Laonnois, Jean-Charles Levent, avocat au Parlement, cela lui permit en décembre 1686 de rembourser la rente des jeunes Legras.

Le défunt laissait :

— Jean-François Simon (qui suivra)

— Anne-Marguerite, future dame Levent.

Les laboureurs « receveurs »

L'avènement des Simon a eu pour conséquence la désertion définitive du manoir par ses maîtres.

Au XVIII^e siècle encore, le château n'était dans la majeure partie des cas, que la maison du seigneur juxtaposée à l'exploitation agricole. La résidence en tel lieu ne tentait nullement l'aristocratie nouvelle, ce qui l'animait c'était la convoitise du diadème et la garantie du meilleur placement de capitaux.

Cette aristocratie n'assumait pas la gestion de son domaine, elle la baillait (le droit de justice seul étant réservé) contre des charges locatives et une redevance fixe, à des fermiers traitants qui exploiteront et qui cueilleront tous les menus droits féodaux. Ainsi chargé de la recette de la seigneurie, le laboureur en est amené à préférer le titre de receveur.

Le manoir-ferme de Louâtre prend sur les actes le nom de « la Recette ». Le type du receveur, celui de Jean-François Simon peut aussi être évoqué, il se nomme François Dumontier, il est fils et petit-fils de censiers de Léchelle (aux seigneurs de Berzy) et sa famille repose dans la chapelle de Chazelle. Après avoir continué cette exploitation, il a pris bail au chapitre de la cathédrale de la ferme seigneuriale de Tigny. Sa femme Antoinette Truiart vient à mourir, il en va chercher une autre qu'il épouse à Arcy en 1676, c'est Marguerite, fille de Maître Antoine Chevallier sieur de Belleville, receveur de la terre et seigneurie de Servenay ; il en viendra plus tard à une troisième épouse du nom de Marie Dumontier.

Notons que ses oncles ou ses frères sont fermiers de Chazelle, de Montrambeuf, de Vaucastille. Il est parent des Dequay, des Dauré, de trois Petit de Maison Neuve, du Chirurgien d'Oulchy, du notaire de Soissons et, comme toujours à ce Gotha du labour il faut ajouter un ecclésiastique, c'est Dumontier curé de Rozet-Saint-Albin.

A Louâtre, lors des décès, c'est sous le dallage de l'église qu'on creuse les fosses : d'un fils 1694, de la seconde femme 1694 et du receveur lui-même en 1705.

Les Dumontier sont ainsi un exemple de ces dynasties culturelles qui gravitent dans la province en se maintenant à la tête de ses bonnes fermes.

Le receveur suivant sera Bertin Bouquet, époux de Marie-Marguerite Wallon.

Simon et Levent de Louâtre

La présence de *Jean-François « Simon de Louâtre »* n'est signalée que par un acte ; lui seigneur de 4 charrues et demie, honore Chabrignac son collègue de une charrue et demie en portant son fils sur les fonts et il a pour commère Mademoiselle de Garges de Noroy.

Il a fait enregistrer ses armes à l'armorial général. On les lit : d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une hure de sanglier d'or. Ce blason trouve notamment son emploi (pour lui ou pour son père) dans la prérogative estimée de la litre. On voit en effet à l'entrée du chœur de l'église, en un endroit oublié par le ravalement, les vestiges d'un écusson peint encadré de deux palmes, le fond d'azur et le chevron y sont, mais les trois

attributs du champ sont écaillés et méconnaissables. La date de son décès est antérieure à 1742.

Anne-Marguerite sa sœur, avait épousé Jean-Charles Levent l'acheteur de la charge de trésorier de l'ayeul Simon. Ce fonctionnaire cumula sa trésorerie avec la dignité de Grand voyer de la Généralité de Soissons.

Sa famille procédait de marchands bourgeois établis à Laon dès le XVI^e siècle et portait : d'azur à un chevron abaissé d'or accompagné en chef d'un soleil levant aussi d'or et en pointe de trois étoiles mal ordonnées de même.

Levent mourut assez tôt, la fidélité de sa veuve se manifesta au bout de l'an par un billet de faire-part, peut-être de coutume, où se lisait : « Vous êtes très humblement priés de la part de Madame Levent, d'assister aux Messes qui se diront Mercredy trois & jeudy quatre août 1712, en l'Eglise de Notre Dame des Vignes depuis sept jusqu'à onze heures du matin pour l'Anniversaire de feu Monsieur Levent... etc... ».

Leurs enfants furent :

— Jean-Charles et Elisabeth-Marguerite Levent, dame Legras de Maurepaire.

C'est *Jean-Charles Levent* qui recueillit le titre de son oncle Simon. Comme lui il ajouta « Louâtre » à son nom. Écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France et Grand voyer en la généralité, il épousa Marie-Marguerite Baudesson de Villesavoye, demoiselle d'un autre trésorier et d'une aristocratique soissonnaise Marie-Marguerite Hébert.

A Louâtre il se fit représenter en 1741-42 en même temps que Desandrouins et l'abbé de Saint-Jean pour reconnaître les limites de leurs seigneuries, que le vicomte de Villers-Hélon (du Barail) tenait à borner. Il signa aussi les baux de son apanage en faveur de Jacques Lepreux et Marie-Marguerite Colmont en 1772 et 1782.

Quelques précisions sur le dernier bail que l'affaïssement du régime devait interrompre, ne seront peut-être pas inutiles : les biens affermés étaient « la recette de la terre et seigneurie », c'est-à-dire la maison seigneuriale, ses bâtiments d'exploitation et terres de toute nature, les censives, droits seigneuriaux, dé lots, ventes et amendes à percevoir sur la population, le droit de chasse, de pêche dans la Savière et en plus, la « Petite ferme » et ses terres. Le fermier de son côté avait charge d'acquitter les rentes suivantes : 8 livres et 37 sous 6 deniers au domaine ducal de La Ferté-Milon, un muid de grain au duché d'Estrées ; de payer 15 livres au bailli de la justice de Louâtre pour ses gages, d'employer 10 livres chaque année aux grosses réparations de la maison seigneuriale. A charge enfin de servir au bailleur 9 muids de froment, 1.200 livres en argent et 4 chapons vifs.

Les époux Levent perdirent leur fille Marie-Marguerite-

Jeanne de bonne heure, ils l'avaient mariée à Charles-Jean de Roux de Chevrier de Verdon, militaire retraité qui venait d'acquérir le beau château de Couvrelles.

La dame de Louâtre décéda en 1782 et Messire Levent de Louâtre en 1788, leur héritière était leur nièce, fille d'Elisabeth-Marguerite Levent et de Louis Legras seigneur de Maurepaire et capitaine de cavalerie.

Marie-Jeanne-Marguerite Legras avait été mariée à seize ans avec un maréchal de camp : Charles-François marquis de Folleville Manancourt, seigneur de Beau Martin, Saint-Martin, Bouchavennes, la Motte Nurlu, les Alaines, baron des grand et petit Equencourt. Le décès des oncles avait apporté à la demoiselle la vicomté d'Acy et de Dhuizy, Maurepaire, Vauxaillon, Montpigeon, les grandes et petites Armancies.

Avec cette demoiselle la fusion totale s'était faite entre la nouvelle et l'ancienne noblesse. Veuve, la marquise résidait à Soissons et au Château de Dhuizy (Serches) où elle mariait ses filles avec de jeunes capitaines d'excellentes races. Mais de Louâtre, sa dernière acquisition, elle ne profita guère ; la Révolution survenant en même temps que ses 63 ans, elle préféra le sacrifice de ses biens aux incertitudes de ses jours et elle passa à l'étranger.

Les descendants Hauston au XVIII^e siècle

On a vu qu'une portion de l'ancien domaine des Hauston était échue aux dernières années du XVII^e siècle à *Marie-Antoinette de Garges*. Cette dame avait épousé *Nicolas de Chabrignac* de Condé, capitaine des royaux carabiniers (armes : d'argent à trois pals de gueules, au chef aussi d'argent chargé de deux triangles d'azur). Leur foyer, à Louâtre, rassembla souvent l'ayeule de Hermant et les cousins du Chesne qui, avec les jeunes Garges, acceptèrent si souvent le parrainage des enfants du village.

Marie-Antoinette, veuve avant 1712, se remaria à *Jean-Ferdinand des Androuins* sorti d'une famille de gentilshommes verriers pour lors installés en Belgique. Parmi les proches de ce « Vicomte du Saint Empire » il est une personnalité intéressante à signaler, celle de Jacques des Androuins, verrier, maître de forges et aussi un pionnier du charbonnage puisqu'il fut fondateur des mines d'Anzin.

Marie-Antoinette mourut à Louâtre en 1751, son corps fut déposé sous le chœur de l'église, là où on avait baptisé, d'elle et de son premier mari :

- Pulchérie de Chabrignac de Condé, mariée à Jean-Claude de Ganne de Cazan (dont 3 enfants),
- Adrien-Nicolas né en 1693 qui suit,

- Jean-Baptiste-Hyacinthe 1698, qui mourut avant sa mère, laissant 3 filles,
- Marc-Alexandre 1699, officier d'infanterie aux grenadiers royaux, qui se retira à Fère-en-Tardenois où il mourut en 1756 laissant de Anne-Joseph-Marguerite de Berthout un fils et deux filles,
- Charles-Antoine-Joseph 1701, mort à un mois et inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas de l'Église.

Le partage des biens de la dernière Garges se fit en 1752, il comprenait aussi des morcellements à Villers-Saint-Genest, Saint-Pierre-Aigle et la Bove. Louâtre échut à l'aîné *Adrien-Nicolas*, officier de cavalerie dans les carabiniers, il s'y retira avec sa femme Louise-Geneviève Coulon (auparavant veuve de Pierre-Louis Dieu) et sera enterré dans l'église en 1771.

Armoiries :

de Garges : D'or au lion de gueules.

de Hermant : D'azur à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 2 de quatre étoiles du même, au 3 de deux demi-étoiles du second brisées, brochées et soutenues d'une fasce d'or, au 4 d'un pal d'or adextré de deux étoiles d'argent.

*
**

Quelques Ephémérides

La Mère du Grand Condé

Il est à Louâtre une tradition tenace, celle des séjours de Gabrielle d'Estrées et des visites que lui fit son royal amant, usager en l'occurrence d'un chemin qui aurait retenu son nom.

Peut-être ce « Chemin royal » n'est-il simplement que le « chemin royard » des arpentages du 18^e siècle que les géomètres du cadastre ont glorifié. Plus sûre est une autre visite qui directement reporte à la dernière passion du monarque Vert Galant :

On connaît l'intention perfide qu'il caressait en mariant son neveu Condé à la jeune Charlotte-Marguerite de Montmorency, on sait aussi que le mari se refusa au jeu et qu'il retira sa femme au château de Muret. Puis, pour prévenir les inconséquences possibles de l'une et les impétuosités de l'autre, le prince en arriva à un esclandre.

Le 29 novembre 1609, de grand matin, il fit monter la demoiselle dans un carrosse, il s'agissait, lui disait-il, d'aller joindre un équipage de chasse, et c'est à Louâtre qu'on s'arrêta, dans un manoir non précisé. L'arrêt était secret et il fut court,

la voiture repartit non pour la forêt mais pour ne dételer qu'au-delà de la frontière.

« Le 29^e, parti avec sa femme, allé repaître à Lustre « village, et de là achevé la journée à marcher jusques à la « nuit et repaître à Créci ; marché toute la nuit et venu à « Catillon, premier lieu des Païs-bas ». C'est ainsi que le journal de voyage commentait l'événement.

L'Ermitage de Saint-Quentin

Les ermites n'appartenaient à aucun ordre, ils ne prononçaient aucun vœu, n'étaient assujettis à aucun chef. Ils se retiraient dans la solitude avec esprit de pénitence mais ne suivaient pour règle que celle que leur piété leur dictait. Il en est qui furent des saints, d'autres des aventuriers et l'on comprend qu'ils furent assez suspectés par les clergés et les autorités.

Dans le diocèse ils semblent n'avoir affectionné que les forêts, on connaît cinq ermitages dans celle de Cuise, deux en forêt de Retz, un à Neuilly-Saint-Front et Michaux comme Pécheur n'ont su que citer celui de « Saint-Quentin près Longpont ».

Nous n'en savons guère plus, il faut croire qu'un anachorète fut tenté par le versant qui toise la pieuse abbaye et par l'oratoire du Buisson dont la dévotion s'était perdue (de 1598 à 1740 il n'est qu'un seul Loistrien, Quentin Cabaret 1622, qui, au sacrement de baptême, fut voué au martyre).

En 1668 décédait dans l'ermitage le neveu de frère Panusse ermite. Panusse trouva un remplaçant, natif de la Chapelle-Véronge (Cne de La Ferté-Gaucher) et le constat fut rédigé en ces termes par le prieur-curé Simon : « Le 12^e de septembre « 1673, frère Nicolas Rocq aagé environ de 40 ans, né de la « Brie a pris l'habit d'hermite dans la chapelle de St Quentin « au Buisson de la paroisse de Loatre en la présence du prieur « curé du dit lieu de Loatre, de frère Claude Simon et frère « Anthoine Cholet tous deux hermites demeurants en l'hermi- « tage des Bruyères proche Neilly St Front, fait ce mesme « jour... ».

Rocq ne finit pas ses jours à Saint-Quentin, en 1681 par contre Antoine Le Page âgé d'environ 70 ans s'y éteignit. Qu'y faisait-il ? le curé Simon ne l'a pas dit.

Quant à l'étonnante découverte de la statue de saint dans un sarcophage du champ de repos, elle paraît retracer la fin de l'ermitage ou de la chapelle. C'était en effet dans les cimetières qu'on enfouissait aux temps passés les figures de dévotion avariées ou qui avaient cessé de plaire.

1708 — La Mission

Saint-Vincent-de-Paul s'était apitoyé sur les pauvres gens

des champs qu'il aimait, il avait aussi tenté de porter remède à leur ignorance religieuse, et pour le faire il était parvenu à placer à Montmirail, paroisse joanniste, une petite communauté de ses missionnaires. Les legs de deux notables soissonnais obligèrent cette communauté à organiser trois missions tous les deux ans dans la province soissonnaise. Ces rassemblements étaient rares, on comprend que pour la campagne si négligée elles devaient être un véritable événement, le prieur joanniste De Morlon obtint la venue de ces Messieurs.

La mission se fit du 14 janvier au 5 février 1708, elle fut très suivie tant des paroissiens que des ouailles de Villers-Hélon et d'ailleurs. De Morlon pleinement satisfait en rédigea un enthousiaste procès-verbal auquel il ajoutait :

« Ceux qui ont fait cette mission ont esté des Messieurs
« de St Lazare de la maison de Montmirel en Brie dont le
« plus ancien estoit Mr Davy homme d'un age fort avancé,
« d'un zèle et d'une piété toute particulière. Il prêchoit tous
« les jours au soir. Les autres qui prêchoient alternativement
« le matin estoient Mr Canoy, Mr Boyer et Mr Bonté. Mr
« Boyer estoit celui qui fesoit presque toujours le catéchisme.
« Ils avoient avec eux un frère appelé fr. Raphael qui leur
« apretoit a manger. Ils ont demeuré dans le chateau de
« Louatre où ils ont mené une vie très retirée et très conforme
« à leur estat nayant point voulu aller manger chez personne,
« pas meme chez Mr le Prieur... ».

Le jour de la clôture fut celui de 360 communions et d'une procession générale dans la campagne malgré le mauvais temps, au cours de laquelle le prieur portait le T.S. Sacrement.

Les Lazaristes passèrent ensuite à Chouy où on alla plusieurs fois les écouter de nouveau afin de leur témoigner une profonde reconnaissance.

1709 — L'Hiver

Les années se suivent mais... Des actes paroissiaux le lecteur non prévenu pourrait se trouver surpris de l'inhumation dans l'église de personnes de condition paria : Jean Lequeux manouvrier aux « Vallées de Louâtre » et son fils de quatre ans, en date du 6 janvier — Catherine Flobert « femme du nommé Bézardin aux Vallées », le 16 janvier. Cet honneur funèbre doit s'expliquer par l'impossibilité de creuser des fosses au cimetière à cause du gel. En diverses autres paroisses on fut obligé d'agir de même.

L'on a beaucoup écrit sur cet hiver qui fut l'un des plus rigoureux qui ait affligé la France et qui fut suivi de disette. Le prieur De Morlon n'omit pas de le signaler en fin de cahier : « Cette année a esté des plus malheureuses, tout le
« bled ayant esté gelé par le froid extraordinaire de l'hiver
« dont la rigueur extraordinaire a commencé le 6 janvier et
« a duré jusqu'au 8 ou 10 febvrier ».

Les inhumations régulières dans l'église et qu'une ordonnance de 1776 devait interdire étaient assez réservées. De 1668 à 1712 les dalles de Louâtre furent levées pour recouvrir 18 corps : 6 de familles seigneuriales (y compris en 1695 un certain François de Bruyères, écuyer, sieur de Briamont) — 4 de familles de laboureurs — 1, maître d'école, Spol — 2 maréchaux, Roze — 2 divers et les 3 morts de froid.

Messire de Morlon

Un peu de statistique

Les prieurs-curés de fin de siècle furent Depargny auquel succéda Simon en 1670 et Léonard-René De Morlon en 1695. Ce dernier était en place lorsque Louis XIV en quête de devises imposa à une multitude de sujets roturiers une armoirie impliquant versement de droits d'enregistrement. Morlon accepta avec humour le blason qui devient « parlant » si l'on change en U la finale de son nom : « d'azur à une tête de loup coupée d'or, percée d'une flèche d'argent en barre, et soutenue d'un serpent rampant d'or en pointe ».

Le chanoine, précurseur peu commun, se piqua d'études démographiques, il dressa le catalogue de tous les baptêmes administrés à Louâtre de 1598 à 1705 et en souligna le résultat

	garçons 979	filles 904
non dénommés (enfants naturels)	» 18	» 8
Total : 1.909 naissances	en 108 années.	

De ses états je tiens à retenir les chiffres de baptêmes, mariages et décès de dix années qui ne furent pas les plus florissantes :

	B	M	D		B	M	D
1708 —	17	0	12	1716 —	19	3	14
1709 —	17	2	22	1717 —	15	2	4
1710 —	8	5	12	1718 —	16	3	4
1711 —	13	5	10	1719 —	17	2	13
1712 —	21	4	14	1720 —	14	2	26

ces totaux : 157 28 131

seraient à comparer à ceux des décades récentes. Ainsi, de 1875 à 1885, on a compté : naissances 80 - mariages 30 - décès 83.

Des statistiques du curé il semble intéressant de passer à d'autres, que les notes minutieuses d'un répartiteur des tailles, Louvet (Bibl. Soissons, Ms 258), ont permis de dresser pour 1718.

Louâtre, village de 83 feux, était essentiellement de culture et de grands pâturages. On y comptait 55 chevaux, 900 bêtes à laine, 90 bêtes à cornes répartis dans diverses exploitations

d'inégale importance : 4 à Louâtre, 3 à Violaine, mais deux seulement étaient fortes de trois « charrues ». (En Soissonnais la charrue désignait 40 à 42 hectares).

Il est facile de rétablir le partage de la propriété des terres, les 86 % du territoire se scindaient en 56 % de propriété laïque et 30 % de propriété d'abbayes. La grande et moyenne culture prenait ce pourcentage à ferme. En voici la répartition avec les noms des tenanciers :

— 28 % au seigneur Simon	
Ferme de la Recette (B. Bouquet) ..	138 ha
Petite ferme (J. Evrard)	62 ha env.
— 9 % à la dame de Condé (qui exploitait son fonds)	62 ha
— 3 % à l'abbaye de St-Faron (dame de Condé)	25 ha
Trois exploitations à Violaine :	
— 18 % Cense de Saint-Jean-des-Vignes (Ch. Dumont)	128 ha
— 9 % à d'Harzillemont et ferme Turlin (L. Moineau)	62 ha
— 5 % aux héritiers Traboulet (exploitant leur fonds)	29 ha
— 9 % Nadon - abbaye St-Faron (R. Prévost)	72 ha
— 5 % La Couture Paq. - de Lignièrres (séquestre)	41 ha

Les propriétés qui viennent d'être énumérées ne laissent plus aux tiers qu'un reste de 14 % de superficie, constituant seize principaux marchés de terres de chacun 2 à 8 hectares, qui appartenaient presque tous à des propriétaires forains lesquels les concédaient à presque autant de haricotiers.

Notaires et Maîtres d'École

Depuis le 16^e siècle Villers-Hélon possédait une étude de notaire, sa pratique passa à Louâtre de 1677 à 1729 en faveur d'André Boulard, un procureur de la seigneurie de Longpont qui devint bailli de la justice de Louâtre et qui, en cette qualité, tenait ses assises dans « l'auditoire enclos dans la maison seigneuriale ».

Boulard, en 1698, acheta pour un de ses fils, autre André, l'office de procureur au bailliage et siège présidial de Soissons que mettaient en vente les héritiers de Maître Moilin.

Après vacance, le clerc-laïc Pierre Drap semble cumulateur, il est arpenteur au bailliage de Soissons et de 1754 à l'an IV il est notaire. Son successeur à l'étude sera son gendre L.-M. Charpentier qui, fixé à Villers-Hélon, mourra dernier tabellion du lieu en 1807.

L'école de Louâtre a des preuves anciennes, en 1609 Simon

Méré était « maître d'école » du pr. curé De Villers - François Spol paraît ensuite et décède en 1669. Viennent après Jean Spol qui meurt en 1692 - Toussaint Minouflet 1693-1740 - Antoine Belay 1740-45 - Pierre Drap 1745-67 - Jean-Ch. Hochet de 1767 à sa mort (1795) et Louis-Pierre Lucet qui exerçait encore sous l'Empire.

La fin du XVIII^e siècle - La Révolution

Une curieuse dualité s'observait dans l'organisation paroissiale, le prieur résidait au hameau de Violaine, il y avait une chapelle et il y exerçait ses fonctions dans toute leur plénitude.

Cette particularité est constatée déjà en 1520, cependant les registres paroissiaux n'en font état qu'au cours du 18^e siècle.

La chapelle peut-être fut trop étroite en 1783 pour accueillir l'opulente assistance au mariage d'un écuyer-huissier du comte d'Artois, Scelle-de-La-Piqueterie avec Cécile Quinquet-de-Margival, fille d'un procureur, gouverneur et échevin de Soissons. C'est le même La Piqueterie qui, à Paris pendant la Révolution, sera considéré comme suspect et exécuté dans une journée de Saint-Lazare. Sa veuve, pensionnaire de l'ancienne liste civile, lui survivra jusque 1838.

Le dernier prieur-curé, Claude-Jean-Baptiste Adam (successeur des Nivert, Mimin, etc...) avait été reçu à Saint-Jean en 1747, il se trouvait en 1791 par rang d'ancienneté le 6^e des 34 chanoines chargés de cure, tandis que la florissante abbaye comptait encore 70 religieux. Suffisamment âgé pour ne pas agréer le schisme il se retira, mais n'en demeurait pas moins gênant puisqu'il occupait en 1793 encore, par bail à vie, le prieuré de Violaine et que cela nuisait à sa mise en vente. Les persécutions ne lui furent pas épargnées, on lui extorqua une « Confession sincère » d'un pr. curé qui « n'a jamais connu la sincérité et encore moins la justice » dont la lecture fait frémir mais qui ne peut être qu'une infâmie.

Enfin on lui adressa des garnisaires patriotes et ceux-ci le dénoncèrent comme insulteur de la République ; arrêté, Adam fut mené à Laon et l'on ne sait ce qu'il devint.

On l'avait remplacé par un assermenté du nom de Cauchemet dont le séjour fut court. Le décret de Robespierre (mai 1794) vint instaurer un nouveau culte, celui-ci ne devait guère durer plus de 50 jours, par contre, l'inscription qui lui consacrait l'église de Louâtre : « Le Peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme » résista, on la déchiffrait encore au-dessus du portail en 1885.

A Louâtre la Révolution ne trouvait qu'à faire appliquer les lois, opérer les réquisitions et liquider les biens nationaux. Les ventes se firent à Soissons : Nadon mai 1791 et mai 1792 - Violaine octobre 1792 - Terres de la cure et fabrique 3 avril 1793.

Ces dernières se composaient de 17 pièces de terre (5 ha 435), ce n'était qu'une petite affaire, elle intéressa néanmoins la sinistre « bande noire » de paysans de Crouy et environs qui, partout, soumissionnait pour l'agio ou pour le dépècement et la démolition des ensembles monastiques.

Ainsi les terres de la cure échurent à Flagella de Bucy. Il ne put payer et rétrocéda le 21 mai à un compère, Blangeois de Vregny qui, ne pouvant mieux et poursuivi par le trésorier du district, recourut au notaire Desèvre qui se chargea d'en ensaisiner un héros de l'ancienne campagne des Indes, Dutour-de-Noirfosse (de Bucy-le-Long), colonel de gendarmerie et bientôt général, lequel acquitta le prix principal 6.025 livres, les intérêts de retard, frais de poursuites et concéda à Blangeois une gratification de 75 livres.

Les biens de Mme de Folleville étaient si variés et si clairsemés que l'administration n'eut pas le temps de les vendre tous, ce fut le cas pour la seigneurie de Louâtre confisquée.

La marquise était rentrée pour mourir à Amiens en 1799, mais elle ne fut rayée de la liste des émigrés qu'en 1801. Ses héritiers s'efforcèrent dès lors d'obtenir la mainlevée du séquestre de ses biens non aliénés, elle leur fut accordée dans l'Aisne en juin 1802.

La tourmente avait dispersé la progéniture de la dernière dame de Louâtre ; de ses enfants il en restait deux : la divorcée du marquis de Milly, remariée à Eudèle Pascal (à Worms et Hambourg), l'unique fils, marquis de Folleville (à Amiens) et les mineurs des deux autres filles, les d'Hespel d'Hocnon (Lille) et de Runes.

Le domaine de Louâtre fut curieusement partagé, Antoine-Charles-Gabriel de Folleville (de Manancourt) eut la moitié du Désert (la Petite ferme) et 60 ha de terres, et sa divorcée Catherine-Charlotte-Sophie de Bussy-Castelnau reçut la ferme de la Recette, la moitié du Désert et 61 ha, les deux lots étant loués depuis 1809 à Jacques Petit, époux de Marie-Marguerite Lepreux.



L'église

Elle est placée sous le vocable de saint Rémy. C'est un édifice au plan rituel très régulier : nef flanquée de deux collatéraux, transept à deux croisillons et chœur. Longueur 27 mètres, largeur de la nef 12.

La construction d'aspect assez modeste déçoit par l'absence de clocher en dur et elle étonne par la hauteur du chœur et du transept. Elle est l'œuvre de deux époques très distinctes : la

nef et ses bas-côtés du XII^e siècle sans caractère et qui sont couverts de lambris, le reste du XVI^e siècle haut et voûté de pierre.

L'histoire qui en général omet de venir en aide à l'archéologie, nous apporte ici une précision intéressante, on la doit au johanniste De Louen qui fait savoir que c'est le fameux abbé de Saint-Jean, Jean de Lafontaine qui, « plein de reconnaissance de ce qu'il avoit reçu le Saint Baptême dans la paroisse de Louatre, fit orner cette église, en fit voûter le chœur, et auroit achevé la nef si la mort ne l'eut pas prévenu ». L'archéologie à son tour vient l'affirmer par le millésime 1551, placé d'abord côté de l'épître, puis à l'opposé en chiffres romains cette fois, suivis d'initiales énigmatiques C D P M.

Bien signées sont ainsi ces parties aériennes et élégantes, celles du chœur avec les trois longues fenêtres géminées encore flamboyantes, comme celles du transept Nord, tandis qu'au Sud les baies adoptent l'austérité Renaissance.

Le désir du mécène était d'étendre l'ambiance de coquetterie à toute la nef qui abritait les paroissiens. Pour le faire on entreprit de retailler les piliers romans et de moulurer les arcades. Pareil travail avait été effectué à Villers-Hélon, mais il demeura inachevé ici, de Louen nous en a donné le motif.

Depuis le XVI^e siècle, l'église a enduré plusieurs réfections : celle de L. Boulangé et F. Boivin de 1603 qui tinrent à peindre leurs noms dans la nef ; tout l'intérieur a été ravalé en 1876 par l'abbé Lobgeois qui en plus avait remplacé l'ancien autel retable par un édicule de pierre dû à Charles Gilbert, l'artiste d'Eméville de grand talent. Les bombardements de 1918 avaient causé de grands dégâts, notamment aux voûtes, le classement M. H. de 1921 permit de remettre tout en état primitif mais ne rendit pas les souvenirs mobiliers disparus. Ceux-ci étaient les vestiges de beaux vitraux qui portaient la date de 1558, la noble cloche de 1569, ornée de sept figurines de saints et saintes, une des plus anciennes du diocèse. C'était la seule des deux que la Révolution avait laissée, elle fut emportée par les Allemands. Jacqueline, Jeanne, montée en 1928 la remplace, elle a eu pour parrain et marraine M. Jean Maurice et Mlle Jacqueline Viélet.

L'église en somme n'a gardé que ses deux bénitiers creusés dans de gros chapiteaux aux nervures cisterciennes ; ce sont des épaves de Longpont comme on en rencontre tant, mais qui ici ont trouvé une affectation liturgique.

D'inscriptions tumulaires il n'en est plus, par contre du cimetière, on peut suivre autour du chœur et transepts les traces des litres ou ceintures funèbres qu'on peignait de noir lors du décès des seigneurs. Vingt-huit traces d'écussons, d'aucuns se superposant peuvent se deviner.

La ferme de la Recette

C'est l'ancienne maison seigneuriale, délimitée par un quadrilatère régulier de cinq côtés partout bordés de chemins ou sentes. Rien de médiéval ne subsiste du château, le pavillon des Estrées est au centre tandis que les bâtiments ruraux s'adossent aux clôtures.

Le plan de l'architecte devait comporter un corps de logis faisant face à une terrasse tournée vers l'église, terrasse elle-même cantonnée de deux ailes.

Seule l'aile de gauche a été élevée ainsi que la tour d'escalier haute de 10 mètres sous corniche, qui devait se placer en charnière aux deux bâtiments.

Tandis qu'au même moment le chantier de l'église en était toujours à la façon ogivale, celui-ci œuvrait en style Renaissance du type Henri II. La construction est plus sévère que ses contemporaines de Givray et du Plessis-au-Bois, les murs ne sont ornés que de bandeaux, les fenêtres sont à croisées de pierre, la tour est sur plan carré et est couverte d'une pyramide de pierre.

La décoration ne jaillit que sur la porte d'accès de cette tour et dans la fenêtre des combles qu'il conviendrait mieux d'appeler lucarne, appliquée contre le pignon. Porte et lucarne sont accolés de pilastres cannelés dont l'imposte supporte un fronton. Le curieux, c'est que ces impostes sont élargies pour recevoir la sculpture de nombreux petits boulets. D'autres de ces projectiles sont placés sur les frontons, sur les rampants du pignon et en pinacle sur la tour, les boulets de la lucarne sont accompagnés d'une pièce de canon. Ainsi, l'orgueil du grand maître de l'artillerie explose, le thème sera repris à Œuvres mais avec moins d'ostentation. Ces attributs de dignité avaient déjà été employés par J. de Pommereux au Plessis-Brion, Rosny ne les oubliera pas dans la décoration de Sully-sur-Loire.

Les intérieurs restent de tradition médiévale, avec plafonds à poutres et solives, cheminées superposées au rez-de-chaussée, à l'étage et dans les combles. La plus jolie est sans conteste celle de l'étage, son manteau est orné de quatre écussons malheureusement muets, qui pour couronnes n'ont que coquilles.

La tourelle est curieuse, elle est la transposition Renaissance de celles qu'érigea le XV^e siècle. Elle est d'abord la vis d'escalier des étages, puis aurait donné communication avec le grand logis projeté, plus haut elle se termine par une sallette sous la pyramide, éclairée par des lucarnes de pierre et elle aussi, chauffée par une petite cheminée.

L'exiguïté du terrain ne dut pas être étrangère à l'inachèvement du monument. Tel qu'il est, par sa date il est commémoratif en évoquant la bataille de Saint-Quentin où Jean

d'Estrées ne parut pas mais où son fils fut fait prisonnier ; ou mieux, la victoire de Calais dont Jean fut un vainqueur (1557).

Le manoir - ancienne petite ferme

C'était en réalité le fief du Désert, ainsi dénommé en 1647 dans les titres de Hugues de Hauston, puis réuni par les Simon à la seigneurie principale et converti en « petite ferme ».

Les bâtiments d'exploitation dont la disposition se lit sur l'atlas cadastral de 1835 disparurent vers 1900. Dès lors le logis demeura seul, s'acheminant vers une déchéance complète jusqu'au jour où M. Jean Roudault entreprit de le rendre à l'honneur (1956).

Des caves plus anciennes, qui se rattachent à l'annexe du logis, font penser que celui-ci a succédé à un autre.

Il est d'une date à peine antérieure au pavillon d'Estrées et se caractérise par trois particularités :

— Sa petitesse et sa sobriété. — Il est à l'échelle du plus humble gentilhomme de campagne, qui malgré tout conserve quelque fierté de sa condition.

Il se réduit à deux salles au rez-de-chaussée et à l'étage. Chacune d'elles était chauffée par une cheminée adossée aux pignons.

— L'apport de quelques éléments Renaissance sur la tourelle à vis ; la porte avec son fronton, les moulures du bandeau et de la corniche.

A remarquer sur le logis, le chanfrein des croisées de pierre qui se poursuit sur le linteau, suivant un dessin peu commun.

— Soucis de sécurité. — Le seul accès était celui de la tourelle hexagonale (haute de 9 mètres), il se trouvait défendu par un moucharabier porté par deux mâchicoulis. Les fenêtres étaient rares (on les a multipliées en 1956). Ces mesures de défenses, bien que précaires, rappellent l'insécurité du temps ; les menaces de Charles Quint et les guerres de Religion.

Nous n'avons connu qu'une seule cheminée (celle de gauche) sa hotte en mitre est supportée par une plate-bande en anse de panier, qui est timbrée d'un écusson martelé avec diadème. En 1885, lorsque le manoir servait d'habitation au berger de la ferme les quatre étaient en place ; la plus curieuse n'avait pas de côtés, deux colonnes octogonales à chapiteaux, avancées dans la salle portaient le manteau.

Les manoirs des XV^e et XVI^e siècles sont encore nombreux dans nos villages, le Désert est un de ceux qui en marquent la dernière période, ses caractéristiques sont assez rares, elles en font tout l'intérêt.

Si l'on tient compte de la pluralité des hobereaux qui fréquenterent Louâtre, *un autre manoir*, aujourd'hui disparu pourrait s'admettre.

Ses vestiges en 1885 semblent se déduire de quelques lignes de la monographie d'instituteur, elle signale dans le pignon d'une autre petite ferme une « fenêtre en ogive » et sur le pignon, contre la cheminée, la statuette haute de 0,60 à 0,70 d'un animal probablement un lion ; il s'agissait évidemment d'un pinacle du début du XVI^e siècle du genre de celui qui subsiste au manoir-ferme de Vouty.

*
**

Violaine - Ferme de Saint-Jean

Le dénombrement présenté à François I^{er} par Saint-Jean-des-Vignes (Bibl. Soissons, Ms 6) donne pour 1520 les renseignements les plus étendus sur le domaine de Violaine.

L'abbaye y possédait plusieurs marchés de terre et en outre la « cense ». Celle-ci, avec ses bâtiments et jardins, était entourée de murs, la maison seigneuriale lui était attenante avec sa chapelle et son jardin aussi fermés de murs.

La cense, avec ses 23 pièces de terre, était tenue par David Pasque, elle rapportait 18 muids de grain aux religieux alors qu'avant les conflits elle en avait donné 30.

Dans la maison seigneuriale où l'abbaye hébergeait son prieur-curé, on faisait les plaids trois fois l'an et chaque habitant était tenu d'assister. Le principal droit seigneurial consistait en la réquisition d'une épaule (« pour faire lard ») sur chaque pourceau qui se tuait à Violaine.

Les tenanciers de la ferme furent Ch. du Mars 1669 - Pierre Traboulet 1692 - Ch. Dumont 1702... et, par bail de 1785 Pierre Lepreux.

Au moment de la mise en vente par la nation, la ferme, bâtiments, cour et jardin couvraient une surface de 2 ha 47 clôturée, les terres 112 ha 13 et les bois 11 ha 12, le fermier jouissait en outre des dîmes, cens et rentes dus à la seigneurie. C'est le même fermier qui avait charge de régler les émoluments du prieur : 12 essains de grain, 1 agneau et 1 cochon de lait.

Bien qu'accolé à la ferme, l'ensemble prieural n'en était pas moins distinct, il comprenait deux cours, l'une avec logis, chapelle, écurie et grange ; l'autre avec poulailler, étable et écurie, puis un jardin entouré de ses murs.

L'adjudication au District de la ferme se fit le 10 octobre 1792, les laboureurs avaient soumissionné d'avance et offert 49.318 livres, ils étaient Picot de Villers-Cotterêts, J. Petit de Villers-Hélon, R. Le Guéry de Louâtre et P. Lepreux de Vio-

laine. Mais ils se heurtèrent à un cotterézien, qui s'est fait un nom dans l'agiotage des biens nationaux : N.-C. Parisis.

Le Guéry et Parisis surenchérent seuls de la 9^e à la 22^e bougie et le second l'emporta sur l'autre pour 112.000 livres.

La vente du prieuré ne put se faire que le 9 mars 1794 à cause de l'occupation de l'ex-curé Adam, auquel on reconnut le droit d'enlever ses objets d'ameublement. Le mobilier de la chapelle lui aussi était réservé. Le bien, évalué 3.000 livres, fut disputé entre P. Lepreux et le notaire soissonnais Bedel, ce dernier se l'adjudgea pour 17.100 livres à la 7^e bougie.

Une brève référence du bail signé en 1577 signale qu'une partie des bâtiments de la ferme se trouvaient alors détruits par l'animosité des huguenots qui s'y étaient installés dix ans auparavant.

Les combats libérateurs de 1918 ont encore été funestes aux parties anciennes. Au début de notre siècle, le logis du fermier passait pour celui que le prieur avait occupé. Près de lui, la façade de l'écurie recelait une grande baie mutilée, ogivale à deux lancettes et deux fenêtres cintrées de chaque côté, c'est ce qu'il restait de la chapelle. Le petit colombier près de l'entrée était dénommé « du prieur » par opposition à celui du fermier, carré lui aussi mais plus volumineux et placé dans la cour.

Ce que ne signale pas le consciencieux Dulimon est la grange ; elle fermait la cour à un de ses angles et ne le cédait en rien à ses sœurs remarquables de la région. Le peu qu'il reste d'un pignon et de deux contreforts XIV^e siècle en apporte la preuve.

Le colombier du prieur, carré et haut de 6 mètres, date du XVII^e siècle, il n'est pas sans analogie avec celui d'un autre joanniste qui se dresse à l'ancien presbytère d'Arcy-Sainte-Restitue. La particularité qu'offre Violaine est celle d'un caveau sans accès qui est placé sous lui. S'agit-il d'un cachot comme celui de la ferme encore joanniste de Neuville-Saint-Jean, ou simplement d'une « muche » ou cachette prête pour temps d'effroi ?

Toutes nos fermes d'abbayes ont leur clos annexe murailté, mais aucun sinon celui de Presles-les-Soissons n'atteignait le périmètre et la puissance de celui de Violaine. Muraille épaisse de 0 m 80, haute de 2,50 à 3 m où foisonne la grosse pierre de taille.

Particularité unique, c'est qu'ici, des petites meurtrières sont percées de trois en trois mètres et que, tous les gros parpaings et les boutisses sont marqués d'une croix profondément gravée.

Il se trouve que plusieurs autres clos de même nature ont leur parement extérieur marqué de quelques croix, je les considère comme signes de protection, mais ici, elles figurent également sur le parement intérieur, et en multitude. Leur présence se déclare intrigante car il est anormal de ne lire qu'une seule marque de tâcheron, que d'ailleurs l'usage de ces marques

avait disparu ici avant le XVI^e siècle, et que le mur doit appartenir à cette époque.

Ainsi donc, croix et meurtrières confèrent à la clôture un intérêt exceptionnel ; quant à l'enclos, il faut croire que l'abbé en voulut faire un refuge éventuel pour la population ; ses appréhensions rejoignaient celles de plusieurs paroisses d'entre Soissons et Compiègne, qui au XVI^e siècle fortifièrent leurs cimetières.

Les Ecart

L'évocation du passé de Louâtre-Violaine serait incomplète sans le parcours de l'agréable et aquatique vallon, qui s'étire en croissant comme pour tenter de l'encercler.

Sous le Fond-Rimbert, déjà nommé au XIII^e siècle, se rencontrent les Vallées. C'est à *Catifet* qu'en fin du dernier siècle se trouvait l'ultime tuilerie. Ce hameau a retenu le nom d'un particulier du XVIII^e siècle qui s'établit à l'endroit qu'on nommait « les Murs » ; en réalité la tuilerie succédait à tant d'autres et l'on peut citer bon nombre de leurs artisans pour le XVIII^e siècle.

On arrive ensuite à *La Vallée du Gros Chêne*. Ce qu'il restait de cet arbre au-dessus du hameau était un tronc creux de 6 m de circonférence, mais il n'était plus haut que de 2 m, le feu du ciel avait foudroyé ses branches une à une.

En dessous, *le Moulin de la Falaise* eut ses trois paires de meules actionnées par le ru de Nadon jusqu'en fin de siècle.

C'était un fief, et on a vu comment deux dynasties (Hauston et Faroux Duplessy) se l'étaient partagé. Le moulin qui était banal, ses 2 ha de terres et 165 ares de prés avaient, à titre de « cens » de plus réels possesseurs aux XVII^e et XVIII^e siècles : Jean Tranquart en 1644, qui vendit à l'important Soissonnais Robert Danré, passa ensuite à sa fille, épouse d'Antoine Racquet, puis en 1698 à leur fils Robert Racquet, écuyer-conseiller du roi, président-trésorier de France et seigneur de Villeblain, lequel le vendit en 1712 à maître Guillaume Champion.

Ce sont ces propriétaires forains qui louaient par « surcens » aux familles très fugitives de meuniers.

La Couture Paquette

Dérive de culture, l'écart déjà désigné au XIII^e siècle. — Ce fief se composait de 31 ha de terres, 6 ha de prés et bois à la fin du XVII^e siècle, époque à laquelle ses seigneurs,

lorsqu'ils ne labouraient pas eux-mêmes, cohabitaient avec leurs fermiers.

Gentilshommes campagnards ils appartenait à la catégorie déjà évoquée, contraints d'accepter la vie rustique et ne vivant qu'à renforts d'expédients. Le résumé de quelques documents curieux va permettre d'exposer leur détresse.

Nicolas de Fust, écuyer, sieur du Fresne, vivait sur la Couture, mais cette terre se trouvait hypothéquée depuis 1643 et grevée d'une rente de 300 livres envers le comte de Roucy. De Fust meurt en 1680 et sa fille Elisabeth se marie incontinent à Charles de Lignièrès, ancien garde du roi (armes : d'argent à la croix ancrée de gueules).

Lignièrès était de bonne famille de Flavy-le-Martel, son père s'était fixé à Osly par suite de mariage avec une de Renty. La fortune de Charles était mince et elle était à partager avec un frère et une sœur. Lorsque le frère cadet Louis, ancien officier au régiment d'Orléans, eut atteint sa 25^e année en 1688, on arrêta son compte et il se trouva qu'il était redevable envers l'aîné de 900 livres pour deux années de pension, plus les prix : d'un cheval, de divers tissus, etc... A la sœur Elisabeth il devait six années de pension, des habits, linges et argent montant à 1.600 livres, ses chevaux et habillements militaires 500 livres et toute une série d'autres billets. Les débuts de Louis, sieur du Certay, n'étaient donc pas brillants, il vécut quelques années à Osly, y eut deux garçons de la fille d'un couvreur de chaume mais eut l'honnêteté de les légitimer. Il vint enfin se réfugier chez son frère à la Couture et c'est là qu'il mourut en 1694.

Elisabeth de Fust du Fresne décéda le mois suivant, son veuf sembla s'accommoder dans la solitude du vallon, à son égard et à deux reprises le curé usera à titre exceptionnel du latin pour la rédaction de baptêmes : de Pierre en 1696, de Charles en 1700 « filius illegitimo toro... », de Domine Caroli de Lignièrès et de Marie Vilette.

Jamais l'ancien garde du roi ne put verser la rente due au comte de Roucy, cela dura vingt ans jusqu'en 1694 où sa sœur Elisabeth, soucieuse de lui éviter la saisie, racheta la dite rente. Elle quitta alors Mercin pour venir lui tenir compagnie.

Frère et sœur attendirent 1698 pour mettre leurs comptes en ordre, de vieilles dettes étaient rappelées, 500 livres par exemple qu'elle lui avait prêtées en plusieurs fois, notamment « pour le mettre en équipage dans le temps qu'il étoit au service du roi » (le service aux armées, cela se confirme, n'était guère lucratif !).

Charles de Lignièrès ne put mieux faire que d'abandonner à sa sœur tous ses droits sur la Couture et même les empouilles.

Sitôt en possession, la célibataire transporta ces biens ainsi que ses propres à Charles de Hénault, écuyer, porte-étendard

des gardes du corps du roi, elle le faisait, en considération des assistances, de la bienveillance et de l'amitié qu'il lui avait témoignées, mais elle lui demandait en échange de l'entretenir suivant son état et sa condition (1699).

Le frère et la sœur, seigneurs dépossédés de la Couture, y finirent leurs jours à deux mois d'intervalle, 1703 et 1704. Leurs dépouilles n'eurent que la faveur du cimetière... (Le beau-père de Fust, le frère Louis, Mme de Lignières et sa pouponne Elisabeth avaient été enterrés dans l'église de Louâtre).

Marie Vilette se maria (1704), il n'est pas sûr que le porte-étendard put jouir de la Couture car il s'avéra que les deux défunts avaient laissé des « dettes considérables ».

Les créanciers s'acharnaient encore en 1716 contre les mineurs d'Osly, neveux et héritiers, et le manoir-ferme était toujours sous séquestre en 1718.

Sur la crête Nord qui domine les Vallées se trouve *le Bois de la Motte*, il est sans caractère spécial mais se replie sur un mystère qui se dévoilera peut-être à quelque archiviste, le hasard y aidant.

D'un acte de 1674 il s'infère qu'au-dessus de la Falaise, le château de la Motte était bien en place. Il semble avoir disparu en 1718, pourtant son souvenir était encore vivace en 1885, date à laquelle l'instituteur désignait ainsi son emplacement : « un fossé circulaire de 3 mètres de profondeur, entourant un espace d'environ 25 m de diamètre et donnant issue en deux endroits sur la pente abrupte de la colline est tout ce que l'on y remarque ».

Nadon - L'ancien Prieuré

On ne sait pas quand Saint-Faron de Meaux s'installa vis-à-vis la fontaine de Nadon.

Cette fameuse abbaye dont rien ne subsiste avait été fondée vers 660 par le saint de ce nom qui devint évêque de sa cité. Les Bénédictins qui s'enorgueillissaient de la garde du prestigieux tombeau d'Ogier le Danois, détenaient divers biens dans notre région : à La Ferté-Milon, Parcy, Blanzy (prévôté St-Fiacre), Moulin-le-Comte et à Louâtre même.

A Nadon ils avaient une ferme et, c'est pour la commodité de leurs frères et de leurs domestiques qu'en 1145 ils obtinrent de Guy, abbé de Saint-Jean-des-Vignes, avec accord de l'évêque Joscelin, l'autorisation de bâtir une chapelle strictement domestique.

Nadon (autrefois Adon) présentait sans doute alors une certaine importance, un illustre baron y possédait un manoir avec grange (ferme). Il se nommait Pierre Tristan (La Loge

a conservé son surnom) seigneur de Passy-en-Valois et d'Ostel, il avait sauvé la vie à Philippe Auguste à la journée de Bouvines et c'est peut-être par reconnaissance qu'il fut fait chambellan de son roi, puis de Louis VIII et en plus bailli d'Artois sous Saint Louis.

Un acte de 1223 règle sa vassalité directe avec le roi pour Passy et Adon et pour le bois qu'au même Adon il avait pris à cens en 1212 de l'abbaye Notre-Dame de Soissons.

Le petit-fils de Tristan, Pierre II de Château-Porcien, épousa Alix, héritière du comté de Nanteuil-le-Haudouin. Lui, traita à plusieurs reprises avec les religieux de Meaux au sujet de Nadon et du moulin qu'il y possédait 1265, 1268 ; il accorda aussi la bannerie de ce moulin aux habitants de Violaine en 1265 (ce petit moulin est encore signalé en 1520).

Nadon s'exhaussa alors au rang de prieuré et saint Nicolas fut son patron. Pierre II et sa femme en furent considérés comme fondateurs. Carlier n'a pas su interpréter la gravure de leur tombeau, sa naïve déduction lui a servi à propager une légende fantaisiste, celle d'un mari jaloux qui se repentit.

Les moines ici comme ailleurs désertèrent leurs fermes au XV^e siècle. Dès 1547 Nadon fut affermé par baux à longues années. Il eut l'occasion d'héberger le noviciat des Blancs-Manteaux de Paris pendant l'épidémie de peste de 1619.

La chapelle du prieuré fut réédifiée par permission de l'évêque de Soissons en 1525 ; on la transporta sur un nouvel emplacement en 1667 et sa bénédiction se fit en 1672. Fort négligée au siècle suivant elle fut définitivement interdite avec tant d'autres par Mgr de Fitz-James.

L'abbaye de Saint-Faron avait encore tous droits de justice à Nadon, mais elle avait alors simplifié le souci de son temporel en abandonnant toute gestion à un fermier général. Quant aux censiers ils furent : Sébastien Bronquant 1649 - Claude Tingry 1669 - Simon Servas 1693 - Robert Prévost 1705, etc...

Le dernier bail fut de 1787 et son preneur Réméré connut en mai 1791 la mise en vente nationale. Les dépendances qui y étaient jointes consistaient en 48 ha 75 de terres labourables, 8 ha 70 de prés, 10 ha de bois et 5 ha de savarts. La municipalité de Louâtre avait soulevé des objections avant la vérification de ces contenances si bien que les enchères ne purent se faire qu'en mai 1792, sur estimation de 15.665 livres.

L'adjudication fut emportée au 11^e feu par un Parisien qui demanda qu'on la mît au compte de V.-Ch. Masson, bourgeois de Paris.

Nadon a bien peu conservé de son passé historique. Dans son site charmant, ce n'est qu'une ferme très solitaire, à cour allongée et partout fermée, elle est une reconstruction totale du XVII^e siècle.

Prolongeant le logis bas et allant buter contre la porte cochère, est ce qui fut la chapelle de Saint-Nicolas, rebâtie sans joliesse en 1667. Elle ne se différencie du reste que par ses baies aux encadrements cintrés, deux hautes qui éclairaient l'autel et une porte basse s'ouvrant sur la cour. On l'avait plafonnée d'un lattis en carène plâtrée, ce berceau se voit toujours dans le grenier car l'oratoire, interdit par le grand aumônier de Louis XV, a été converti en étable.

La grande curiosité est la galerie utilitaire d'époque médiévale, elle capte une source dans le talus, conduit le torrent d'eau dans la cour, le reprend encore en souterrain pour le diriger vers le ru.

*

**

Les lignes imprimées et consacrées à Louâtre sont rares : Chollet, Melleville, Bull. de la Sté Arch. de Soissons, Michaux ont peu de consistance. Nous avons à l'occasion signalé les paragraphes de Pécheur et d'autres références.

Il est en plus en manuscrit la monographie consciencieuse de l'instituteur Dulimon, elle apporte diverses constatations fort intéressantes. Pour le reste, nos sources d'origines assez variées sont fort éparées, le fatras de leur énumération rendrait celle-ci fastidieuse.

Bernard ANCIEN.

Activités de la Société Historique de Villers-Cotterêts en 1967

I. — Communications.

— *Période Gallo-Romaine.*

MM. Denis Maurice et Benoît Verdun nous ont présenté de façon remarquable les résultats des fouilles qu'ils effectuent à Violaine, sur le territoire de la commune de Louâtre ; ces fouilles ont en effet permis de découvrir les vestiges d'une Villa Gallo-Romaine ainsi que les restes d'un cimetière mérovingien.

— *Moyen Age.*

M. Landru nous a exposé avec beaucoup de finesse, la vie

et l'œuvre du Poète Eustache Deschamps (1346-1406) qui fut bailli du Valois et maître de la forêt de Retz ; les appréciations parfois pittoresques d'Eustache Deschamps sur le caractère et les mœurs de nos régions ont été particulièrement goûtées.

— 16^e et 17^e siècles.

M. Moreau-Néret nous a fait part de la découverte de documents du Cabinet d'Hozier, généalogiste du Roi, sur la famille des Seigneurs du Bouchel d'Orceval, qui furent enterrés dans l'église de Villers-Cotterêts. Ces documents nous montrent de façon curieuse comment on justifiait de ses titres de noblesse, en essayant parfois d'ailleurs de solliciter les textes ; les attestations fournies en l'occurrence par les seigneurs du voisinage nous prouvent les liens étroits qui les unissaient et la façon dont on concevait, avant Louis XIV, le service aux armées.

— Époque contemporaine.

M. Leroy nous a fait revivre les coutumes des Charivaris et les pittoresques manifestations auxquelles ils donnaient lieu, non sans une certaine malice à l'égard de ceux dont les mariages paraissaient un peu contestables ; il nous a raconté notamment un charivari qui eut un certain retentissement à Retheuil, à la fin du siècle dernier.

M. Vivant a fait une communication fort émouvante sur le Père Teilhard de Chardin à Vauciennes et dans la forêt de Villers-Cotterêts, lors des combats de 1918. Il a pu, à cette occasion, retrouver le témoignage de soldats de son unité. Cette communication a d'ailleurs été publiée dans le volume des Mémoires de la Fédération de 1967.

M. Vergne, avec beaucoup d'esprit, nous a retracé la vie et l'œuvre d'Ernest d'Hauterive, à qui nous devons de magnifiques donations faites au Musée Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts. Ces donations comportent notamment les lettres écrites par le Général Dumas à sa femme, durant la campagne d'Italie, et la campagne d'Égypte, ainsi que le manuscrit des Mémoires d'Alexandre Dumas. Mme d'Hauterive, descendante d'Alexandre Dumas, avait d'ailleurs déjà donné de nombreux objets au musée, c'est pourquoi la Municipalité a tenu à donner cette année le nom d'Hauterive à une rue nouvelle. M. d'Hauterive a consacré en partie sa vie d'historien à l'étude de la police secrète sous l'Empire, ce qui a permis à M. Vergne de nous présenter grâce à ces documents, le caractère des grands personnages de l'époque sous un aspect fort curieux.

Enfin, nous avons eu un charmant exposé sur le Valois, terre d'écrivains, par M. Jean Joubert, qui nous a montré, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, combien notre pays a marqué ceux qui y ont vécu. Des extraits de leurs œuvres ont été présentés, avec une diction parfaite, au fur et à mesure de

l'exposé, par Mlle Anne Fayet, élève au Conservatoire d'Art dramatique. La lecture finale d'un poème inédit, écrit en 1918 par Henry Bataille à Vivières, dont il possédait le château, a laissé l'assistance sur un sentiment de profonde émotion.

II. — Sortie annuelle consacrée à la visite de Dampleux et d'Oigny-en-Valois.

Nous avons été accueillis à Dampleux par M. Bouchain, Maire, et M. le Curé avait eu l'amabilité de mettre l'église à notre disposition. M. Leroy nous a exposé de façon aussi complète que vivante, l'histoire de Dampleux depuis son origine, celle de son église et des pèlerinages qui y avaient lieu ; nous avons à cette occasion admiré le grand Ecce Homo et la table d'offrande en pierre, pour les dons en nature, placée dans l'église. M. Leroy nous a rappelé par ailleurs le privilège accordé aux paroissiens de cette église de pouvoir, en certains cas, communier sous les deux espèces (une pierre gravée témoigne de ce privilège), ainsi que l'histoire de Barbe Féron, mentionnée par une inscription. Il a évoqué enfin les curieuses coutumes qui subsistent encore aujourd'hui, et notamment la fête annuelle qui a lieu dans la forêt, à la Fontaine Saint-Martin.

A Oigny-en-Valois, nous avons été accueillis par M. Besnier, Maire, et nous tenons à le remercier encore de la façon dont il avait aménagé la place et les abords de l'église pour nous accueillir. M. Ancien, avec son érudition coutumière, nous a retracé de façon très complète l'histoire du village, de la seigneurie et du château, ainsi que la vie du Général Comte Charpentier et de sa famille.

M. et Mme Cesselin avaient eu l'amabilité de nous faire ouvrir leur ravissante demeure du Pavillon, ce qui nous a permis d'évoquer le charme de la fin du 18^e siècle et d'admirer le parc et la perspective du jardin à la française. Nous devions, le lendemain, apprendre que le jour de notre visite, était née la jeune Catherine Cesselin, à laquelle nous adressons nos vœux de bonheur.

La journée s'est terminée au très beau château d'Oigny, du 16^e siècle, où M. et Mme de Coupigny avaient l'amabilité de nous accueillir devant un horizon admirable. Nous ne saurions trop les remercier du délicieux buffet qui avait été préparé pour les Membres de la Société.

III. — Congrès de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne.

Notre Société a été heureuse de recevoir le dimanche 10 septembre, ce Congrès dont le compte rendu a été publié dans le volume des Mémoires de la Fédération de 1967.

IV. — Exposition de Montgobert.

Cette exposition consacrée à la vénerie dans notre région a été organisée par M. des Lions, Président du Club de Retz, dont on connaît le dynamisme. Elle a eu lieu du 20 août au 24 septembre (les samedis, dimanches et lundis), au château de Montgobert, aimablement prêté comme les années précédentes par le Comte d'Albuféra. Notre Société a, bien entendu, apporté son entier concours à M. des Lions.

Inaugurée par M. le Préfet, cette exposition a eu un grand succès, puisque le nombre des visiteurs a atteint près de 4.000.

Tous les équipages de la région avaient tenu à y participer : Équipage Picardie-Valois (M. Bocquillon) - Équipage d'Halatte (le Comte de la Bédoyère) - Équipage la Futaie des amies (Mme de Rothschild) - Rallye Pique avant Nivernais (le Comte de Roualle) - Rallye Nomade (MM. P. Vernes et A. Velge) - Rallye Forêt de Retz (le Marquis du Vivier de Fay Salignac) - Rallye Wurtemberg (M. G. Widmer).

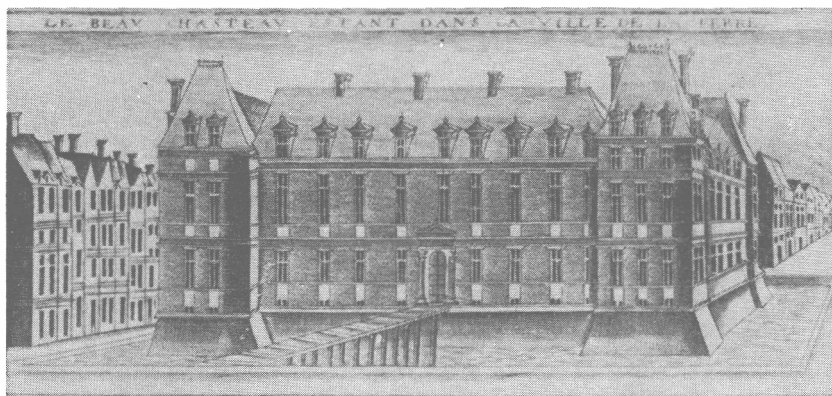
Une autre partie de l'exposition était consacrée aux artistes contemporains de la région ; les peintres Girard, Legrain, Monnier, Morand, Poulain, Vila, le sculpteur Bartelley Dailion ; on remarquait également les tapisseries et vitraux de M. et Mme Baillon, de M. et Mme Couffinhal ; les marqueteries sur ardoise de M. Gardette, les porcelaines décorées de M. Michel Praquin, sans oublier les meubles que Mme de Vivaise et M. Cornélius avaient eu l'amabilité de disposer pour rendre la présentation plus vivante.

Au cours de cette exposition, le samedi 2 septembre, après une messe de la Saint-Hubert, dite en plein air devant le château et fort recueillie, nous avons pu admirer le film de M. Morel sur la chasse à courre dans la forêt de Villers-Cotterêts et assister à une curée aux flambeaux, avec les sonneries traditionnelles.

V. — Publications.

A l'occasion de l'exposition de Montgobert, M. Jacques Chauvin a édité son remarquable ouvrage sur la chasse à courre en forêt de Retz, dont il avait donné la primeur à notre Société historique ; aussi nous avons été particulièrement heureux de voir publier cette œuvre avec des séries d'illustrations et le grand plan du parc, construit dans la forêt en 1770 sur les ordres du duc d'Orléans.





Château de La Fère vers 1600.
Gravure de Chastillon.